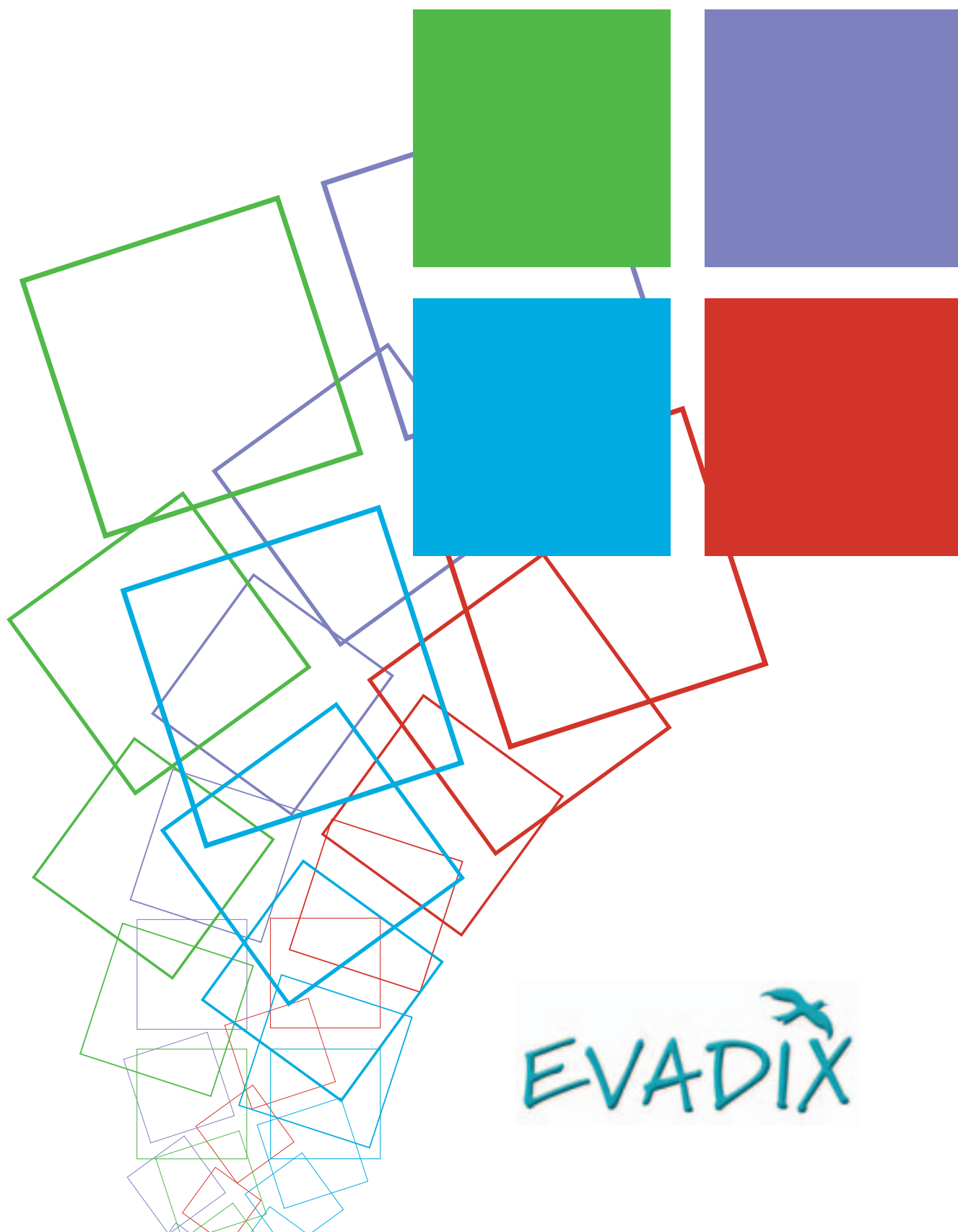


PROSPECTUS D'OFFRE EN SOUSCRIPTION PUBLIQUE  
et d'admission sur Alternext Brussels  
31 mai 2006





**Rue de la Borgnette 15  
7500 Tournai  
RPM Tournai 0467.731.030**

Offre en souscription publique d'un maximum de 649.350 actions nouvelles provenant d'une augmentation de capital, au prix ferme de 7,7 euros par action (avec option de surallocation de maximum 97.000 actions existantes).

Demande d'admission à la négociation de l'ensemble des 2.987.942 actions de la Société sur Alternext Brussels, de maximum 103.200 actions à provenir de l'exercice de maximum 103.200 warrants et de maximum 15.583 actions à provenir de l'Offre au personnel sur Alternext Brussels.

L'Offre est ouverte du 31 mai 2006 au 14 juin 2006, mais est susceptible de clôture anticipée.

L'Offre restera ouverte durant au moins trois jours ouvrables.



Les ordres émanant des investisseurs peuvent être introduits auprès de Banque Degroof ou via tout autre intermédiaire financier. Le prospectus est également disponible sur Internet aux adresses suivantes:

[www.evadix.com](http://www.evadix.com) [www.degroof.be](http://www.degroof.be)

Seul le prospectus imprimé, publié conformément aux dispositions légales en Belgique, est juridiquement valable. En cas de divergences éventuelles d'interprétation entre le texte néerlandais et le texte français, ce dernier aura préséance.

## APPROBATION PAR LA COMMISSION BANCAIRE, FINANCIERE ET DES ASSURANCES

En application de l'article 14 de la loi du 22 avril 2003 relative aux offres publiques de titres, la Commission Bancaire, Financière et des Assurances a approuvé le présent prospectus en date du 23 mai 2006. Cette approbation ne comporte aucune appréciation de l'opportunité et de la qualité de l'opération, ni de la situation de celui qui la réalise.

### AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs est particulièrement attirée sur les points suivants:

- Alternext Brussels est un marché nouvellement créé par Euronext Brussels, EVADIX étant la première société à demander son admission sur ce marché.
- Alternext Brussels ne constitue pas un marché réglementé au sens de l'article 2, 3° de la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers. Par conséquent, Alternext Brussels ne présente pas un même niveau d'exigences réglementaires par rapport à un marché réglementé (voir section 2.6 du prospectus).
- Les titres proposés présentent un degré de risque élevé. Les facteurs de risque sont décrits en préambule du présent prospectus.

## RESTRICTIONS DE VENTE

L'Offre et la distribution de ce Prospectus peuvent être restreintes par le droit de certaines juridictions autres que la Belgique. EVADIX ne fait pas de déclaration selon laquelle ce Prospectus pourrait être légalement distribué dans des juridictions autres que la Belgique ou que les Actions pourraient être légalement offertes conformément à une procédure d'enregistrement ou d'autres exigences applicables dans les juridictions autres que la Belgique, ou conformément à une exemption valablement accordée selon ces mêmes règles. EVADIX n'assume aucune responsabilité pour de telles distributions ou de telles offres. En conséquence, les Actions Offertes ne peuvent être publiquement offertes ou vendues, directement ou indirectement, et ni ce Prospectus ni aucune publicité ou autre document relatif à l'Offre ne peut être distribué ou publié dans une juridiction autre que la Belgique, sauf dans des circonstances dans lesquelles les droits et réglementations applicables sont respectés. Ce Prospectus ne constitue pas une offre en vente ou une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription, des actions de EVADIX vis-à-vis de toute personne dans tout Etat dans lequel il est illégal de faire une telle offre ou sollicitation à une telle personne. Les personnes qui seront en possession de ce Prospectus ou d'Actions doivent s'informer et respecter de telles restrictions.

En particulier, ni ce prospectus ni aucun autre document relatif à l'Offre n'a été soumis en France à l'approbation de l'Autorité des Marchés Financiers. Les Actions n'ont pas été offertes ou vendues et ne seront pas offertes ou vendues, directement ou indirectement, au public en France.

Il incombe à toute personne ne résidant pas en Belgique qui souhaiterait participer à la présente Offre de s'assurer du respect de la réglementation en vigueur dans le pays où elle réside, ainsi que de toutes les autres formalités qui pourraient y être requises, en ce compris le paiement de tous frais et taxes.

Nul ne peut donner des informations ou faire des déclarations relatives à l'Offre autres que celles qui sont contenues dans ce prospectus. La remise du présent prospectus, à quelque moment que ce soit, n'implique pas qu'après la date d'impression, l'information qu'il contient soit encore totalement à jour. La mise à jour du présent prospectus sera réalisée par le biais de la diffusion de compléments conformément aux dispositions légales et réglementaires.

La mise à disposition du prospectus sur Internet ne constitue pas une offre en vente ou une sollicitation d'offre d'achat des actions envers quiconque se trouvant dans un pays où une telle offre ou une telle sollicitation est interdite. La mise à disposition de ce prospectus sur Internet est limitée aux sites World Wide Web mentionnés dans ce document. Cette version électronique ne peut être ni reproduite, ni mise à disposition à quelque autre endroit que ce soit et ne peut être imprimée en vue d'une diffusion. Ce prospectus ne fait foi que dans la version originale imprimée circulant en Belgique conformément aux lois applicables. Les autres informations sur le site web de la société ne font pas partie du prospectus.

Le présent prospectus a été préparé pour les besoins et aux fins de la souscription des actions. En décidant d'investir ou non dans les actions offertes dans le cadre de cette Offre, les investisseurs sont invités à se forger leur propre opinion sur EVADIX et sur les termes et conditions de l'Offre, notamment en ce qui concerne son opportunité et les risques que celle-ci implique. L'Offre est faite uniquement sur la base du présent prospectus.

Les personnes qui, après avoir pris connaissance des renseignements repris dans le présent prospectus, souhaiteraient un avis relatif à l'attitude à adopter à l'égard de la présente Offre, sont invitées à s'adresser à leurs conseillers financiers et fiscaux habituels.

## DEFINITIONS

<b>Actions</b>	Les actions de la Société. Les actions sont toutes des actions ordinaires, sans mention de valeur nominale.
<b>Actions Offertes</b>	Les Actions nouvelles offertes dans le cadre de l'Offre.
<b>Banque Degroof ou "Listing Sponsor"</b>	La société anonyme Banque Degroof, ayant son siège social à 1040 Bruxelles, rue de l'Industrie 44, RPM Bruxelles 0403.212.172.
<b>EVADIX ou le Groupe</b>	La Société et ses filiales (voir section 4.5).
<b>Offre</b>	La présente offre publique en souscription d'Actions.
<b>Offre au Personnel</b>	Au moment de l'Offre, la Société offrira, dans une offre distincte et sous la condition suspensive de la clôture de l'Offre, à certains membres du personnel et des collaborateurs du Groupe EVADIX de souscrire jusqu'à concurrence d'un montant global maximum de 100.000 EUR à des nouvelles Actions. Le prix de souscription sera égal au prix de l'Offre, diminué d'une décote de 16,66%. Les Actions ainsi souscrites seront incessibles pendant une période de deux ans. Les coûts relatifs à l'Offre au Personnel seront supportés par la Société. Les Actions nouvelles offertes dans le cadre de l'offre au Personnel s'ajoutent aux Actions nouvelles offertes dans le cadre de l'Offre.
<b>La Société</b>	La société anonyme EVADIX, ayant son siège social à 7500 Tournai, 15 rue de la Borgnette, RPM Tournai 0467.731.030.
<b>Warrants</b>	Les Warrants 2002 et les Warrants 2006.
<b>Warrants 2002</b>	Les 3.200 warrants offerts par la Société en 2004 dans le cadre d'un plan de warrants voté en 2002 en faveur de quelques membres du personnel du Groupe EVADIX.
<b>Warrants 2006</b>	Les 100.000 warrants non encore distribués émis par l'assemblée générale extraordinaire de la Société du 10 avril 2006, dans le cadre d'un plan de warrants en faveur des membres du personnel du Groupe EVADIX.

## TABLE DES MATIERES

<b>RESUME</b>	<b>6</b>
Les facteurs de risque	10
A. Les risques liés aux activités d'EVADIX	10
B. Les risques liés à l'introduction en bourse	11
<b>1. RESPONSABLES DU PROSPECTUS ET DU CONTROLE DES COMPTES</b>	<b>16</b>
1.1 Déclaration de conformité et de responsabilité	16
1.2 Contrôle des comptes	16
1.3 Rapport sur les prévisions contenues dans le prospectus	16
1.4 Approbation par la Commission bancaire, financière et des assurances	17
1.5 Avis légal	17
1.6 Politique d'information	17
1.7 Limitation de responsabilité	18
<b>2. INFORMATIONS GENERALES RELATIVES A L'OFFRE ET A L'ADMISSION A LA COTE D'ALTERNEXT BRUSSELS</b>	<b>22</b>
2.1 Informations clés	22
2.2 Modalités de l'Offre	24
2.3 Offre au personnel	28
2.4. Eléments d'Appréciation de Prix de l'Offre	28
2.5 Renseignements concernant les Actions faisant l'objet de l'Offre	32
2.6 Admission à la cote et aux négociations sur Alternext Brussels	38
<b>3. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL CONCERNANT EVADIX ET SON CAPITAL SOCIAL</b>	<b>42</b>
3.1 Renseignements concernant l'émetteur	42
3.2 Renseignements concernant le capital d'EVADIX	44
3.3 Les actionnaires	46
3.4 Publicité sur les participations importantes	47
3.5 Offres publiques d'acquisition	47
3.6 Squeeze-out	48

<b>4.</b>	<b>APERÇU DES ACTIVITES D'EVADIX</b>	<b>50</b>
4.1	Présentation synthétique	50
4.2	Historique d'EVADIX	50
4.3	Evolution du groupe	52
4.4	Mission et stratégie d'entreprise	53
4.5	Structure du groupe	57
4.6	Investissements	58
4.7	Principales activités et métiers: les trois pôles d'EVADIX	60
4.8	Principaux marchés	69
4.9	Perspectives de développement	81
4.10	Recherche et développement, brevets et licences	82
4.11	Aperçu des principales immobilisations corporelles	83
4.12	Questions environnementales liées aux immobilisations corporelles	84
4.13	Salariés	84
4.14	Procédures judiciaires et d'arbitrage	85
4.15	Contrats importants	85
<b>5.</b>	<b>COMMENTAIRES ET ANALYSE PAR LE MANAGEMENT DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS D'EXPLOITATION</b>	<b>88</b>
5.1	Facteurs influençant les comptes prévisionnels	89
5.2	Comptes de résultats	90
5.3	Comptes de bilan	102
5.4	Tableau de financement («cash flow statement»)	112
5.5	Développements récents	113
<b>6.</b>	<b>GOVERNANCE D'ENTREPRISE</b>	<b>116</b>
6.1	Généralités	116
6.2	Conseil d'administration	116
6.3	Management	119
6.4	Rémunération des administrateurs et du management	121
6.5	Actions et warrants détenus par les administrateurs et le management	122
6.6	Le commissaire	122
6.7	Conflits d'intérêts des administrateurs	123
6.8	Relations avec les actionnaires significatifs et des apparentés	124
<b>7.</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIERES</b>	<b>126</b>
7.1	Généralités	126
7.2	Comptes consolidés 2005 et 2004	126
7.3	Comptes statutaires 2003 de la société anonyme EVADIX	148
7.4	Rapports du commissaire	153

## RESUME

Ce résumé constitue une introduction au Prospectus et doit être lu conjointement avec (et être entièrement nuancé par) les informations plus détaillées et les états financiers consolidés et les annexes s'y rapportant repris ailleurs dans le Prospectus. Il doit également être lu conjointement avec les informations figurant dans la section *Les Facteurs de Risque*. Toute décision d'investir dans les Actions Offertes doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur.

La Société n'assume aucune responsabilité quant à ce résumé, y compris ses traductions, à moins qu'il ne soit trompeur, imprécis ou incompatible avec les autres sections du Prospectus. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans un prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant pourrait, selon le droit applicable, devoir supporter les frais liés à la traduction du prospectus avant le début de la procédure judiciaire<sup>1</sup>.

**Les informations financières et les prévisions développées dans ce prospectus sont établies en terme « pre-money », soit avant l'augmentation de capital liée à l'Offre.**

## RESUME DES ACTIVITES

Le Groupe EVADIX est aujourd'hui l'un des acteurs de référence en Belgique sur les marchés de l'imprimerie et de la production de marketing direct. Le Groupe complète son offre dans les secteurs de la logistique fine et des intégrations technologiques et e-business<sup>2</sup>. EVADIX propose à ses clients des solutions globales parfaitement intégrées, flexibles et évolutives.

En imprimerie, EVADIX concentre principalement ses efforts dans les secteurs de l'impression offset haute pagination<sup>3</sup>, du brochage, de la fabrication d'étiquettes et de l'impression sur films polypropylène et polyéthylène.

En production de marketing direct, EVADIX propose notamment des services d'assemblage et de rapprochement de documents (en mise sous film et mise sous pli), de personnalisations laser et jet d'encre, de façonnage et de gestion des expéditions postales belges et internationales.

En logistique, EVADIX offre notamment des services d'entreposage, de préparation de commandes, de gestion de flux (traditionnels et e-business), de développement de sites transactionnels intégrés, ...

Créée en décembre 1999 à Tournai, la Société a grandi à la fois de manière organique et externe (par acquisitions); elle emploie aujourd'hui quelque 400 personnes. La Société a clôturé l'exercice 2005 avec un total consolidé de ventes et prestations de plus de 31,5 millions d'euros. Ce chiffre devrait atteindre quelque 41 millions d'euros en 2006.

Aujourd'hui, EVADIX offre ses services, notamment en Belgique, en France, en Roumanie, en Allemagne, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et à destination de la grande exportation.

<sup>1</sup> En ce qui concerne les limitations de responsabilité: voyez la section 1.7 du présent Prospectus.

<sup>2</sup> Intégrations technologiques et e-business: développement de solutions informatiques d'intégration de systèmes et de données entre un interface web et une plate-forme de gestion logistique.

<sup>3</sup> Offset: procédé d'impression à plat utilisant des plaques encrochantes/hydrophiles et le report sur le papier par l'intermédiaire d'un cylindre en caoutchouc (le blanchet). Rotative de haute pagination: machine imprimant plus de 48 pages A4 simultanément.

## RESUME DE L'OFFRE

<b>La Société</b>	EVADIX SA, société anonyme de droit belge.
<b>Actions Offertes</b>	La Société a l'intention d'offrir maximum 649.350 Actions nouvelles pour un montant maximum de 5 millions d'euros. Les Actions Offertes auront les mêmes droits que les actions existantes de la Société. Les Actions Offertes donneront droit aux bénéfices de la Société à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2006 et, par conséquent, droit aux dividendes le cas échéant pour l'exercice comptable clôturé le 31 décembre 2006 et les exercices comptables suivants.
<b>Listing Sponsor et Selling Agent</b>	Banque Degroof.
<b>Offre</b>	L'Offre des Actions Offertes se compose exclusivement d'une offre publique en Belgique.
<b>Période de l'Offre</b>	L'Offre court du 31 mai au 14 juin 2006 à 16 h, sauf décision de clôture anticipée. L'Offre pourra être clôturée par anticipation par Banque Degroof en accord avec la Société dès que le nombre total d'Actions pour lesquelles des ordres ont été valablement introduits atteindra ou dépassera le nombre d'Actions Offertes, sans toutefois que la période de l'offre puisse comporter moins de trois jours ouvrables. Cette clôture anticipée sera annoncée par la publication d'un avis dans la presse et sur les sites Internet de la Société et du Listing Sponsor.
<b>Prix de l'Offre et date d'allocation</b>	L'Offre est une offre à prix ferme. Le prix auquel les Actions sont offertes a été fixé par la Société, en concertation avec Banque Degroof, et s'élève à 7,7 € par Action. La date d'allocation des Actions Offertes est prévue le 15 juin 2006, sous réserve de clôture anticipée.
<b>Paiement, règlement et livraison</b>	Le paiement et la livraison des Actions devraient intervenir sous la forme d'inscription en comptes-contre paiement en fonds immédiatement disponibles quatre jours ouvrables suivant la clôture de l'Offre, soit au plus tard le 20 juin 2006, sous réserve de clôture anticipée.
<b>Accord de Lock-up</b>	Les actionnaires Pascal Leurquin, Roger Malchair, Thierry Lahaye, la fondation de droit hollandais Leurky Foundation et la fondation Malthi ont conclu un engagement de lock-up par lequel ils s'engagent à garder 100% de leurs Actions pendant 6 mois suivant l'admission des Actions sur Alternext Brussels et au moins 50% pendant les 12 mois suivants, sous réserve d'une OPA (portant de la sorte à 18 mois la durée du lock-up pour 50% des actions détenues par ces actionnaires). Pour plus de détails sur le lock-up, voyez la section 2.2.14 du présent Prospectus.
<b>Affectation du produit de l'Offre</b>	La Société a l'intention d'utiliser le produit net de l'Offre dans le but de continuer sa croissance, notamment par des acquisitions stratégiques, ainsi que pour d'autres objectifs généraux de la Société. Sur cette affectation, voyez la section 2.1.3 du présent Prospectus.
<b>Frais et rémunération des intermédiaires</b>	L'Offre inclut des coûts légaux et administratifs, la rémunération de la Commission Bancaire, Financière et des Assurances, les publications légales, les honoraires des conseillers, les commissions de souscription et de vente, les commissions ou coûts dus à Euronext Brussels et à Euroclear Belgium. Ces frais seront intégralement supportés par la Société.  Sur la base de ce qui précède, les frais supportés par la Société relatifs à l'Offre peuvent être estimés à un total de 360.000 euros.
<b>Cotation et date de cotation</b>	Une demande a été introduite pour la cotation sur Alternext Brussels de toutes les Actions existantes de la Société, des Actions Offertes, des Actions à provenir de l'exercice des Warrants et des Actions à provenir de l'Offre au Personnel. La première date de négociation est prévue le ou aux alentours du 20 juin 2006.
<b>Code des Actions</b>	ISIN: BE0003840577 Euronext Symbol: ALEVA Code SVM: 3840.57



## Calendrier indicatif

Approbation du prospectus par la CBFA:	23 mai 2006
Publication de l'avis initial d'Euronext Brussels:	30 mai 2006
Ouverture de l'Offre:	31 mai 2006
Clôture de l'Offre:	14 juin 2006, sous réserve de clôture anticipée ("T")
Publication du résultat:	T + 1 jour ouvrable
Allocation des Actions:	T + 1 jour ouvrable
Date de Règlement-Livraison:	T + 4 jours ouvrables
Date de 1 <sup>re</sup> négociation:	T + 4 jours ouvrables

## INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Les prévisions développées dans les tableaux ci-dessous sont établies en terme « pre-money », soit avant l'augmentation de capital liée à l'introduction de la Société sur Alternext Brussels.

La Société a fait ce choix afin de présenter une valorisation la plus correcte possible par rapport à l'état actuel de son développement.

### Chiffres clés du bilan

(en '000 €)	2008 (e)	2007 (e)	2006 (e)	2005	2004	2003
Actifs Immobilisés	28.572	26.986	26.735	16.249	11.362	11.262
Actifs circulants	18.068	16.675	16.536	15.236	12.584	10.950
<b>Total des actifs</b>	<b>46.640</b>	<b>43.661</b>	<b>43.271</b>	<b>31.485</b>	<b>23.946</b>	<b>22.211</b>
Fonds propres	11.845	9.273	7.701	4.469	3.665	2.834
Impôts différés	1.126	1.213	1.318	861	584	386
Dettes à long terme	18.150	18.797	20.527	7.976	6.882	7.973
Provisions	53	53	53	11	62	25
Dettes à court terme	15.466	14.324	13.673	18.168	12.753	10.994
<b>Total fonds propres et passif</b>	<b>46.640</b>	<b>43.661</b>	<b>43.271</b>	<b>31.485</b>	<b>23.946</b>	<b>22.211</b>

Chiffres clés du compte de résultats	2008 (e)	2007 (e)	2006 (e)	2005	2004	2003
(en '000 €)						
<b>Ventes</b>	<b>56.505</b>	<b>50.106</b>	<b>41.006</b>	<b>31.515</b>	<b>28.757</b>	<b>23.425</b>
Coût de revient des ventes	-42.759	-38.247	-31.923	-25.065	-22.141	-18.403
Marge directe	13.746	11.859	9.083	6.450	6.616	5.022
Frais de structure	-3.899	-3.506	-3.251	-2.549	-2.945	-2.878
Produits relatifs aux subsides	436	466	501	204	196	159
Autres charges d'exploitation	-119	-118	-117	-116	-106	-102
<b>EBITDA</b>	<b>10.165</b>	<b>8.702</b>	<b>6.217</b>	<b>3.989</b>	<b>3.761</b>	<b>2.201</b>
Amort., Prov., Pertes de valeur	-4.414	-4.298	-3.583	-2.623	-2.465	-1.690
<b>EBIT</b>	<b>5.751</b>	<b>4.404</b>	<b>2.634</b>	<b>1.366</b>	<b>1.296</b>	<b>510</b>
Résultat exceptionnel	0	0	0	1	-39	337
Résultat financier	-1.258	-1.292	-1.132	-688	-674	-455
Impôts et prélèvements sur impôts différés	-1.461	-1.044	-534	-219	-97	-83
<b>Profit net (part groupe)</b>						
avant amortissement du goodwill	3.031	2.067	968	460	486	310
Amortissement du goodwill	-136	-136	-136	-41	-41	0
<b>Profit net (part groupe)</b>						
après amortissement du goodwill	2.895	1.931	832	419	445	310

Tableau de financement	2008 (e)	2007 (e)	2006 (e)	2005	2004
(en '000 €)					
Flux de trésorerie relatifs aux activités opérationnelles	7.377	6.664	1.059	6.855	4.049
Flux de trésorerie relatifs aux activités d'investissements	-6.000	-4.549	-12.410	-7.561	-2.680
Flux de trésorerie relatifs aux activités de financement	-777	-1.882	10.017	1.233	-694
<b>Augmentation (diminution) nette de trésorerie</b>	<b>600</b>	<b>233</b>	<b>-1.334</b>	<b>527</b>	<b>675</b>

## RESUME DES COMMENTAIRES ET ANALYSE PAR LE MANAGEMENT

Le Groupe EVADIX est aujourd'hui l'un des acteurs de référence en Belgique sur les marchés de l'imprimerie et de la production de marketing direct.

Suite à l'évolution de ses différents métiers, le Groupe EVADIX a enregistré, de 2003 à 2005, une augmentation de ses ventes de 35%.

On remarque également que cette progression des ventes a généré une augmentation de 181% de l'EBITDA et a permis de multiplier par 2,6 la valeur de l'EBIT.

On observe que, globalement, le profit net du Groupe a augmenté de 35% sur cette période.

La croissance des ventes estimée pour les exercices 2006 à 2008 devrait, si les objectifs sont atteints, en 2008, progresser de 79% par rapport à l'année de référence 2005.

Cette hausse importante du total des ventes et prestations devrait induire une forte augmentation de l'EBITDA. Celui-ci se retrouverait ainsi multiplié par 2,55 en l'espace de 3 ans.

Cette hausse permettrait également une augmentation des profits nets (multipliés par 7 en l'espace de 3 ans).

Les investissements d'EVADIX, qui affecteront principalement les comptes de 2006, consistent principalement en l'acquisition d'une nouvelle ligne de production (4° rotative) chez la filiale Casterman Printing (représentant un investissement d'environ 12 millions €), la reprise des activités (asset deal) d'une imprimerie en Roumanie (création de EVADIX MPI en janvier 2006) (représentant un investissement d'environ 2 millions €) ainsi que l'acquisition en avril 2006 de la société Etibel International (share deal) active dans la fabrication d'étiquettes.

Ces investissements reposent, en ce qui concerne la nouvelle ligne de production, sur des engagements déjà pris en 2005 par les conseils d'administration de la société Casterman Printing et de la Société.

Le Groupe EVADIX -constitué au départ d'un capital limité- a bâti sa croissance au moyen d'un endettement financier. En raison des remboursements mensuels ou trimestriels des échéances bancaires, le total des dettes a eu tendance à se résorber jusqu'en 2004. En 2005, le total des dettes, malgré la poursuite de cette politique, a cru de 11% en raison des acomptes significatifs versés au constructeur de la nouvelle ligne d'impression par rotative. L'endettement du Groupe culmine en 2006 avec la mise en force de la totalité des contrats de leasing et des crédits d'investissements liés à ce même projet. A partir de 2007 et les années suivantes, les dettes liées à ce projet se résorbent progressivement mais se verront compensées par des nouveaux investissements, notamment liés aux plans de développement de Etibel International et EVADIX MPI.

## GOVERNANCE D'ENTREPRISE

Le conseil d'administration de la Société est composé de 6 membres: 3 administrateurs exécutifs et 3 administrateurs non exécutifs, dont 2 administrateurs indépendants. L'actuel administrateur-délégué de la Société est Pascal Leurquin.

Le commissaire de la Société est Van Passel, Mazars & Guerard C.B.V., représenté par H. Van Passel.

La Société ayant demandé l'admission à un marché qui n'est pas réglementé, elle n'est pas soumise aux recommandations du Code belge de gouvernance d'entreprise (le Code Lippens). La Société applique néanmoins certaines règles du Code Lippens. Elle a ainsi fait désigner deux administrateurs indépendants au sein du conseil et a introduit une interdiction de cumul de la fonction de président du conseil d'administration et d'administrateur-délégué (CEO). Le conseil d'administration compte par ailleurs mettre en place un comité d'audit et un comité de rémunération.

## LES FACTEURS DE RISQUE

Investir dans EVADIX comporte un certain nombre de risques. Les principaux d'entre eux sont décrits ci-dessous, mais cette liste ne prétend pas être exhaustive. Avant d'envisager l'achat d'actions d'EVADIX, l'investisseur devrait prendre en considération ces facteurs de risque qui peuvent avoir une influence significative sur la société et sur ses actionnaires.

### A. LES RISQUES LIES AUX ACTIVITES D'EVADIX

#### A1. Risques de marché

EVADIX développe ses diverses activités, notamment dans les secteurs de l'impression, de la production de marketing direct et de la logistique, pour des clients nationaux et internationaux. Les dépenses des entreprises clientes d'EVADIX sont généralement liées à la conjoncture économique globale, européenne ou nationale. Un ralentissement économique provoque généralement une baisse des budgets alloués, notamment à la publicité et aux produits de marketing direct. Bien qu'EVADIX n'ait pas encore dû faire face à une telle situation, un tel ralentissement pourrait donc affecter négativement les activités d'EVADIX. Cependant, tant la diversité des activités de l'entreprise, que la diversité des marchés et des secteurs pour lesquels elle opère peuvent être de nature à réduire ce risque.

#### A2. Risque crédit

EVADIX pourrait voir son résultat sérieusement affecté par le non-paiement de factures de montants particulièrement significatifs. Pour limiter ce risque, les créances de Casterman Printing et de Etibel International sont couvertes par une assurance crédit. Ces créances représentent environ 80% des créances totales du Groupe EVADIX. D'une manière générale, on peut considérer que la stratégie d'entreprise d'EVADIX, en privilégiant des relations durables avec une part importante du portefeuille client, joue également un rôle positif dans la limitation de ce risque. Toutefois ce risque ne peut être exclu, notamment en cas de problèmes financiers que pourraient rencontrer certains clients (ce risque s'est rencontré dans le passé, de façon limitée, mais pas en 2005, à la suite du respect strict des limites de crédit de l'assureur-crédit).

#### A3. Risque technologique

EVADIX, et plus particulièrement les divisions imprimerie et production de marketing direct, évolue dans un secteur où l'avantage technologique est crucial. Celui-ci permet de répondre -entre autres- aux demandes du marché pour des types de production toujours plus complexes. Bien qu'EVADIX investisse régulièrement pour mettre à niveau et renouveler son parc machine et qu'elle emploie du personnel compétent en matière de veille technologique, il est toutefois possible que l'arrivée non anticipée d'une nouvelle technologie sur le marché provoque une obsolescence soudaine de son outil de production.

Comme toute autre entreprise ayant massivement recours aux outils informatiques, EVADIX pourrait être affectée dans l'une ou l'autre de ses divisions opérationnelles par une panne informatique majeure dont les causes n'auraient pas été prévues et dont les conséquences ne seraient pas palliées par les procédures internes régissant l'organisation des sauvegardes des systèmes et des données. De même, et bien qu'un très grand nombre de mesures de protection soient en vigueur dans l'entreprise, EVADIX pourrait être la cible d'une attaque de type « hacking » sérieuse. Ceci pourrait être de nature à affecter de manière temporaire certains aspects de l'activité d'EVADIX.

#### A4. Risque de dépendance vis-à-vis de clients

Dans la plupart de ses métiers, EVADIX travaille traditionnellement sans contrat pluriannuel, ce qui peut constituer un risque induit par une certaine incertitude quant aux relations commerciales futures. Cependant, on peut considérer que le fait que le Groupe travaille pour de nombreux clients actifs dans des secteurs très diversifiés peut être de nature à limiter ce risque.

Les vingt clients les plus significatifs en terme de chiffre d'affaires représentent respectivement environ 55% de ce chiffre pour Casterman Printing et 81% pour EVADIX DMS. Quant aux dix clients les plus significatifs d'EVADIX logistics et de d'EVADIX.NET, ils représentent quelque 58% du total du chiffre d'affaires du pôle Logistique. Pour davantage de précisions sur ces points, voyez la section 5.2.2 du présent Prospectus.

## A5. Risque vis-à-vis de fournisseurs

Malgré les critères de sélection rigoureux, les procédures d'évaluation et les contrôles permanents mis en place, le risque qu'un fournisseur n'exécute pas correctement une commande ou une prestation ne peut être totalement écarté. Ce manquement pourrait se traduire par une non-conformité de production ou un retard de livraison de nature à déprécier la relation entre EVADIX et l'un de ses clients. Cependant, l'ensemble des mesures adoptées par EVADIX dans la gestion de ses relations avec ses fournisseurs est de nature à réduire ce risque.

## A6. Risque de dépendance vis-à-vis de collaborateurs ou de personnes clés

Dans le développement de ses activités, EVADIX a toujours accordé un soin particulier -dans sa politique de recrutement- à la qualité et au niveau élevé de compétences de ses collaborateurs. Il s'agit donc d'un marché de l'emploi très concurrentiel. Bien qu'EVADIX estime continuer à être en mesure de recruter et de conserver du personnel de haut niveau, il ne peut y avoir de certitude qu'il en sera ainsi.

D'autre part, le développement et la croissance d'EVADIX ont été largement soutenus par la qualité des managers et responsables de ses divisions. On peut donc considérer qu'il existe un risque de dépendance de l'entreprise vis-à-vis d'une quinzaine de collaborateurs ou cadres clés (sur l'identité des principaux d'entre eux, voyez la section 6.3.2). Le départ de l'un d'eux pourrait être de nature à perturber temporairement l'organisation de l'une ou l'autre filiale sans que cela n'ait d'impact majeur au niveau du Groupe.

De la même manière, Pascal Leurquin, fondateur et actuel administrateur délégué du Groupe EVADIX, reste à ce jour une personne clé pour le développement de l'entreprise. Sa disparition ou son indisponibilité constitue un risque pouvant affecter, même de manière temporaire, l'organisation du Groupe. L'équipe mise en place par Pascal Leurquin pour l'organisation de la gestion du Groupe et l'ensemble des *process* mis en place dans les divisions et filiales du Groupe constituent néanmoins des éléments de nature à limiter ce risque. De plus, la Société et Casterman Printing SA ont souscrit pour Pascal Leurquin diverses assurances décès (pour un total de 1 million d'euros) sur le solde restant dû et qui sont liées aux dettes contractées pour les emprunts relatifs à l'acquisition des actifs de Casterman Imprimerie. Le solde assuré s'élève, à juin 2006, à quelques 603 K €.

## A7. Risque lié aux acquisitions

Les acquisitions font partie de la stratégie d'expansion d'EVADIX. Bien que le Groupe bénéficie aujourd'hui d'une grande expérience et d'une expertise significative dans ce domaine et malgré le fait que chaque opportunité de croissance par acquisition soit étudiée avec le plus grand soin et la plus grande prudence, le risque demeure cependant que l'intégration d'une entreprise se révèle plus difficile que prévu, ou que les synergies opérationnelles escomptées ne se réalisent pas entièrement, ou que d'importantes différences de culture d'entreprise surviennent. La Société n'a cependant à ce jour pas rencontré ce type de difficulté.

# B. LES RISQUES LIÉS A L'INTRODUCTION EN BOURSE

## B1. Absence de marché préalable et risque d'illiquidité

Jusqu'à leur admission aux négociations sur Alternext Brussels, les Actions de la Société n'auront fait l'objet d'aucune cotation sur un marché. Par conséquent, il ne peut y avoir aucune assurance qu'un marché actif se développera après l'Offre, ni qu'un tel marché, s'il se développe, perdurera.

Si un marché liquide pour les Actions de la Société ne se développe pas, la liquidité et le cours des Actions, qui s'établira postérieurement à l'admission des Actions de la Société aux négociations sur Alternext Brussels, pourraient en être négativement affectés.

## B2. Volatilité du cours de l'Action

Une volatilité importante du cours des Actions n'est pas à exclure à l'issue de l'Offre.

Le prix d'émission des Actions Offertes ne peut être considéré comme étant indicatif du prix du marché des Actions après l'Offre. Certains changements, développements, publications concernant EVADIX pourraient faire fluctuer substantiellement le cours des Actions. En outre, au cours de ces dernières années, le marché des actions a connu des fluctuations marquées de volume et de prix. Cette volatilité a eu un effet significatif sur le cours des titres émis par beaucoup de sociétés pour des raisons non liées à leurs performances opérationnelles. Par conséquent, la Société ne peut en aucune façon prévoir le prix de marché de ses Actions à l'issue de la présente Offre.

## B3. Dilution comptable future

Si la Société émet à l'avenir des actions supplémentaires, notamment à l'occasion de l'exercice des Warrants, les souscripteurs à la présente Offre peuvent subir une dilution additionnelle.

Il convient cependant d'observer que les Warrants 2006, qui représentent la grande majorité des Warrants, n'ont pas encore été distribués et ne pourront pas être émis à un cours inférieur au cours de bourse de l'Action au moment où ils seront offerts<sup>4</sup>. Le tableau ci-après expose la dilution pouvant résulter de l'exercice des Warrants 2002 et 2006, dans l'hypothèse de l'exercice de l'intégralité des Warrants et sur base d'un prix d'exercice théorique pour les 100.000 Warrants 2006 égal au prix de l'Offre, soit 7,7 € par Action. Ce prix d'exercice sera supérieur si le cours de l'Action évolue à la hausse<sup>5</sup>.

	Nombre d'Actions	Montant en euros	Montant par action arrondi en euros
Actif net consolidé <sup>6</sup>	2.338.592	5.869.000	2,51
Montant de l'Offre IPO	649.350	5.000.000	7,70
Montant de l'Offre au personnel	15.583	100.000	6,42
Actif net consolidé après l'Offre	3.003.525	10.969.000	3,65
Exercice éventuel des 103.200 Warrants	103.200	777.200	7,53
Actif net consolidé après exercice des Warrants	3.106.725	11.746.200	3,78
Augmentation de l'actif net par Action pour les actionnaires après l'Offre et suite à l'exercice de tous les Warrants			0,13

## B4. Actionnaires existants

P. Leurquin, D. Alleman et R. Malchair, directement ou indirectement (c'est-à-dire, par le biais des fondations Leurky Foundation et Malthi), ainsi que T. Lahaye, resteront des actionnaires significatifs de la Société après l'Offre et auront dès lors chacun des droits de vote importants aux assemblées générales de la Société.

Les précités ont conclu une convention d'actionnaires, à laquelle la Société n'est pas partie, dont les dispositions principales sont les suivantes:

- toute cession des Actions détenues par les fondations Leurky Foundation et Malthi ainsi que par T. Lahaye est soumise à un droit de préemption en faveur des parties à la convention d'actionnaires. Ce droit de préemption peut être exercé par priorité par P. Leurquin;
- en cas de cession hors bourse à un tiers suite au non-exercice du Droit de Préemption, les parties à la convention d'actionnaires disposent d'un droit de suite au prorata de leur participation leur permettant de céder leurs Actions au tiers acquéreur dans la même proportion;
- les parties se sont engagées à se concerter avant de voter à une assemblée générale, sans être tenues par une instruction de vote.

P. Leurquin et R. Malchair contrôlent chacun une fondation de droit hollandais ("stichting administratiekantoor") qui détiennent ensemble une majorité des Actions (soit respectivement 1.224.028 et 275.328 Actions). Ils détiennent en outre, directement, respectivement 93.544 et 46.772 Actions. L'ensemble de ces Actions détenues soit par P. Leurquin et son épouse D. Alleman, soit par R. Malchair, soit par leur fondation, représente quelque 55% du capital de EVADIX après l'Offre, en partant du postulat que 100% des Actions Offertes seront souscrites.

<sup>4</sup> Pour plus de détails, voyez la section 3.2.3.2 du présent Prospectus.

<sup>5</sup> Pour plus de détails, voyez la section 3.2.3.2 du présent Prospectus.

<sup>6</sup> Situation au 31 décembre 2005, augmentée de l'apport en fonds propres lié à l'augmentation de capital réalisée le 10 avril 2006 lors de l'apport des actions d'Etibel International au capital de la Société.

P. Leurquin et R. Malchair, les fondations qu'ils contrôlent, respectivement Leurky Foundation et Malthi, ainsi que T. Lahaye se sont engagés à conserver 100% de leurs Actions pendant un délai minimum de 6 mois à dater de l'admission des Actions sur Alternext Brussels et au moins 50% de leurs Actions pendant les 12 mois suivants, hormis dans les cas prévus au chapitre "Clause de Lock Up". T. Lahaye, dans le cadre de l'acquisition de ses Actions le 10 avril 2006 à l'occasion de la vente d'Etibel International à la Société, s'est par ailleurs engagé à conserver ses Actions pendant 12 mois à concurrence de 100% et pendant 24 mois à concurrence de 50%. En revanche, les autres actionnaires existants de la Société ne sont pas soumis à un tel engagement de lock-up et sont dès lors en droit de vendre leur participation. Une telle opération pourrait affecter le cours des Actions.

Tout en respectant l'engagement de lock-up susmentionné et la convention d'actionnaires les liant, P. Leurquin et R. Malchair, directement ou via les fondations de droit hollandais, Leurky Foundation et Malthi, auraient le droit de vendre dans le marché une quantité importante de titres 6 mois après l'admission des Actions sur Alternext Brussels. De telles ventes pourraient provoquer une baisse importante du cours du titre, si celles-ci n'étaient pas compensées par des achats de même ampleur.

## B5. Risque lié à la détention d'une participation minoritaire

Les investisseurs souscrivant à l'Offre et à l'Offre au personnel détiendront à l'issue de l'opération au maximum 22,13% du capital et des droits de vote de la Société. Par conséquent, la possibilité d'influer sur les décisions prises en assemblée générale est réduite et ces investisseurs ne devraient pas disposer d'une minorité de blocage en assemblée générale. En outre, les statuts de la Société ne prévoient pas, à ce jour, la nomination d'un administrateur au conseil d'administration pour représenter les intérêts des actionnaires minoritaires.

## B6. Risque du montant réduit de l'Offre

La Société est en droit de réaliser l'augmentation de capital liée à l'Offre à raison d'un montant réduit, le montant minimum requis pour une admission sur Alternext étant de 2,5 millions €. Dans une telle éventualité, (i) un nombre limité d'Actions pourrait être disponible pour négociation sur le marché et (ii) EVADIX pourrait être contrainte de réduire son niveau d'investissement ou de recourir à des financements externes supplémentaires. La Société se réserve en outre le droit de renoncer intégralement à l'Offre si toutes les Actions offertes n'ont pas été placées.

Les éléments d'appréciation du prix de l'Offre repris à la section 2.4 du chapitre 2 du présent Prospectus ainsi que les prévisions reprises au Chapitre 5 sont établies en termes de « pre-money », soit avant l'augmentation de capital liée à l'introduction de la Société sur Alternext Brussels. En d'autres termes, ces éléments et prévisions n'intègrent pas les investissements (et la croissance en découlant) qui pourront être financés par cet apport de capitaux.

## B7. Risques liés à une cotation sur Alternext Brussels

Alternext Brussels est un segment de marché aux contraintes plus réduites qu'Eurolist, car il ne constitue pas un marché réglementé au sens de l'article 2, 3° de la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers. En conséquence, les émetteurs des instruments financiers admis à la négociation sur Alternext Brussels ne sont pas tenus à certaines obligations spécifiques découlant de l'admission aux négociations sur un marché réglementé.

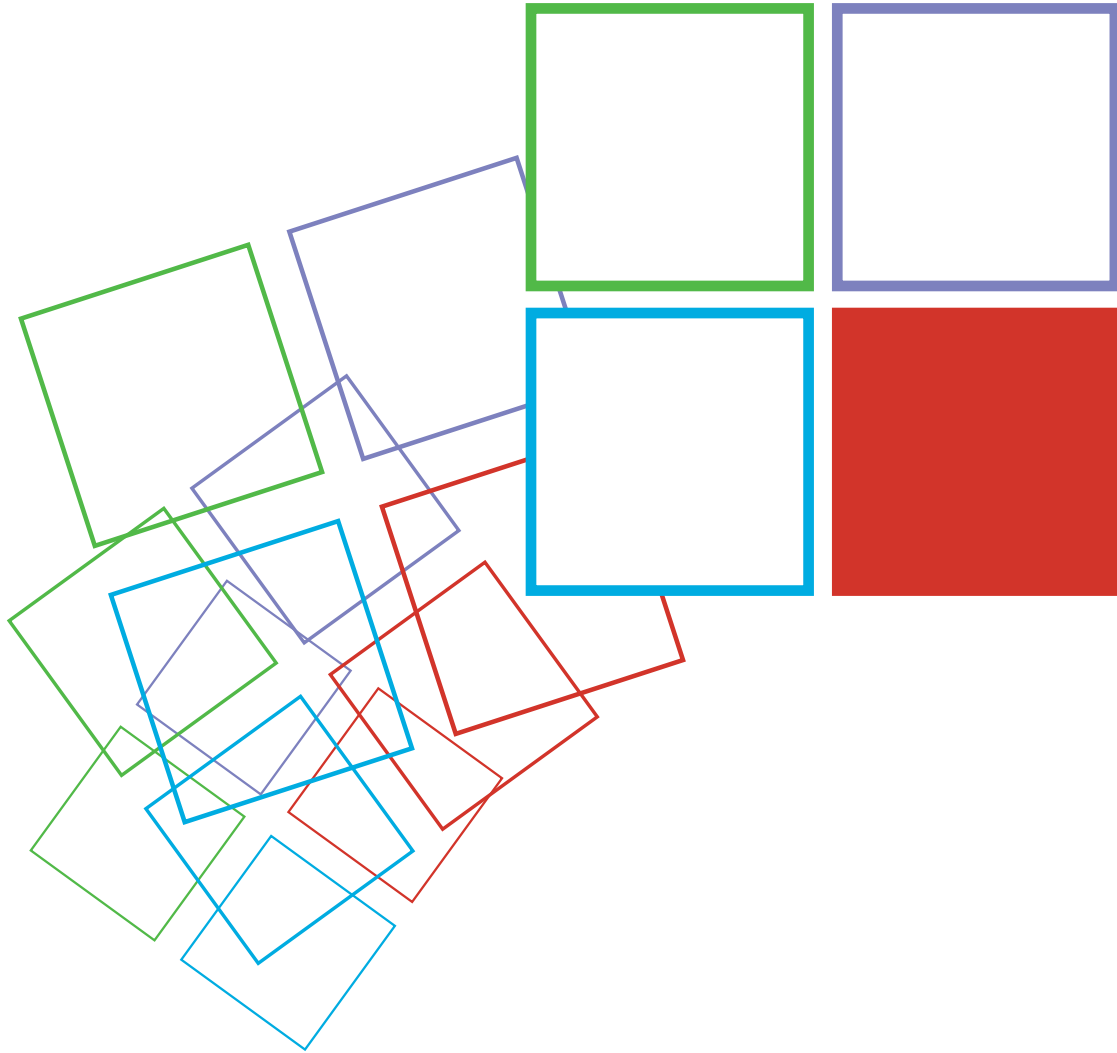
Les principaux risques liés à une introduction sur Alternext Brussels sont les suivants:

- il n'y a pas de pourcentage minimal de diffusion des titres dans le public;
- le manque de liquidité et de visibilité peut être un frein à la prise de participation, d'autant plus qu'Alternext Brussels est un marché nouvellement créé en Belgique. La demande de la Société EVADIX constitue la première demande d'inscription sur ce marché. Il n'est pas assuré qu'un nombre suffisant de sociétés viendra s'inscrire sur ce marché de manière à y assurer sa pérennité. Les investisseurs pourront éprouver, entre autres, des difficultés à vendre de larges blocs de titres, puisqu'il n'y aura pas nécessairement de contrepartie. D'autre part, la formation du cours de l'action sur Alternext Brussels peut contribuer au manque de visibilité;
- la volatilité du cours peut représenter un risque, ce cours devant néanmoins rester dans les limites réglementaires de + ou - 20% de variation par rapport à la séance précédente;

- les règles imposant la publicité des participations dans des sociétés cotées sur Alternext Brussels sont moins contraignantes que pour les sociétés cotées sur un marché réglementé: les participations doivent faire l'objet d'une publicité en cas de franchissement des seuils de 25%, 50%, 75% et 95% (et non pas de tout multiple de 5%) du capital ou des droits de vote. EVADIX a toutefois décidé d'appliquer d'initiative les règles en vigueur pour les sociétés cotées sur un marché réglementé en introduisant des dispositions dans ce sens dans ses statuts, et en retenant un seuil de franchissement de participation de 5% et de ses multiples.

En revanche, les règles d'Alternext Brussels, soumettent les sociétés admises à la négociation sur ce marché à des obligations comparables aux obligations d'informations périodiques et occasionnelles visées à l'arrêté royal du 31 mars 2003 relatif aux obligations des émetteurs des instruments financiers admis aux négociations sur un marché réglementé belge. Les obligations visées à l'arrêté royal du 8 novembre 1989 concernant les offres publiques d'acquisition, les offres publiques de reprise et les modifications de contrôle sont également applicables. Un projet de loi actuellement en discussion au Parlement vise entre autres à modifier l'article 15 de la loi du 2 août 2002 pour habiliter le Roi à fixer par arrêté royal des règles spécifiques en matière d'information et de contrôle des sociétés cotées sur Alternext Brussels.

Enfin, la manipulation de cours et le délit d'initié sont sanctionnables pénalement sur Alternext Brussels. De même, les dispositions en matière d'abus de marché sont administrativement sanctionnables par la CBFA.



## 1. RESPONSABLES DU PROSPECTUS ET DU CONTROLE DES COMPTES

1.1	DECLARATION DE CONFORMITE ET DE RESPONSABILITE	16
1.2	CONTROLE DES COMPTES	16
1.3	RAPPORT SUR LES PREVISIONS CONTENUES DANS LE PROSPECTUS	16
1.4	APPROBATION PAR LA COMMISSION BANCAIRE, FINANCIERE ET DES ASSURANCES	17
1.5	AVIS LEGAL	17
1.6	POLITIQUE D'INFORMATION	17
1.7	LIMITATION DE RESPONSABILITE	18



# 1. RESPONSABLES DU PROSPECTUS ET DU CONTROLE DES COMPTES

## 1.1 DECLARATION DE CONFORMITE ET DE RESPONSABILITE

Le Conseil d'Administration de la Société, représenté par Monsieur Pascal Leurquin, administrateur délégué, assume la responsabilité du présent prospectus et déclare qu'à sa connaissance et après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, les informations contenues dans le prospectus sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

## 1.2 CONTROLE DES COMPTES

Le commissaire de la Société est le cabinet Van Passel, Mazars & Guerard C.B.V., ayant son siège social Grotesteenweg 224 b14 à 2600 Antwerpen, représenté par Monsieur Hugo Van Passel, réviseur d'entreprises, membre de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.

Le commissaire de la Société a été nommé lors de l'assemblée générale extraordinaire du 22 novembre 2004 pour un mandat de 3 années renouvelable expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2007.

Les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2004 et de l'exercice 2005 ont été audités par le commissaire actuel de la Société. Les comptes annuels de l'exercice 2003 ont été audités par le commissaire précédent de la Société, le cabinet Deloitte & Touche S.C., représenté par Monsieur Eric Nys.

La Société n'a pas déposé de comptes consolidés en 2003 car elle n'était pas légalement soumise à cette obligation. Pour plus d'informations relatives à ce point, voyez la section 7 du présent Prospectus.

## 1.3 RAPPORT SUR LES PREVISIONS CONTENUES DANS LE PROSPECTUS

En application du Règlement européen (CE) 809/2004 du 29 avril 2004 mettant en oeuvre la directive 2003/71/CE en ce qui concerne les informations contenues dans le prospectus, le cabinet de réviseurs d'entreprise Delvaux, Fronville, Servais et Ass., ayant son siège social chaussée de Louvain 428 à 1380 Lasne Ohain, a émis le rapport suivant portant sur les prévisions de bénéfices consolidés de la Société contenues à la section 5 du présent Prospectus: "En notre qualité de réviseur d'entreprises et en application du Règlement (CE) n° 89/2004, nous avons établi le présent rapport sur les prévisions de bénéfices consolidés de la société anonyme EVADIX inclus dans le chapitre 5 de son projet de prospectus daté du 18 mai 2006<sup>7</sup>.

*Les prévisions de bénéfices consolidés ont été chiffrées comme suit en milliers d'euros.*

2006: 832

2007: 1.931

2008: 2.895

*Ces prévisions et les hypothèses significatives qui les sous-tendent ont été établies sous la responsabilité du Conseil d'administration, en application des dispositions du Règlement (CE) n° 809/2004 relatives aux prévisions.*

*Il nous appartient d'exprimer sur ces prévisions une conclusion dans les termes requis par l'annexe I, point 13.2., du Règlement (CE) n° 809/2004.*

*Nous avons effectué nos travaux selon les normes de l'Institut des Réviseurs d'entreprises.*

<sup>7</sup> Les données reprises au chapitre 5 du présent prospectus sont identiques à celles faisant l'objet du rapport du réviseur d'entreprises.

Ces travaux ont comporté une évaluation des procédures mises en place par la Direction pour l'établissement des prévisions ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des informations historiques consolidées de la S.A. EVADIX.

A cet égard, pour les informations historiques consolidées 2005 et 2004, nous nous sommes basés sur les comptes consolidés certifiés par le commissaire aux comptes de la Société, en ce qui concerne les données 2003, celles-ci résultent du processus de reporting interne à la Société, compte tenu celle-ci n'avait pas l'obligation de consolider en 2003.

Nos travaux ont également consisté à collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les prévisions sont adéquatement établies sur la base des hypothèses énoncées.

Nous vous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative des prévisions présentées et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de ces prévisions.

A notre avis, les prévisions ont été adéquatement établies sur la base indiquée, et la base comptable utilisée aux fins de cette prévision est conforme aux méthodes comptables appliquées par la société anonyme EVADIX.

Fait à Ohain, le 18 mai 2006

Gérard DELVAUX,

Reviseur d'entreprises"

## 1.4 APPROBATION PAR LA COMMISSION BANCAIRE, FINANCIERE ET DES ASSURANCES

Le présent prospectus a été approuvé par la Commission Bancaire, Financière et des Assurances en date du 23 mai 2006, en application de l'article 14 de la loi du 22 avril 2003 relative aux offres publiques de titres.

Cette approbation ne comporte aucune appréciation de l'opportunité et de la qualité de l'opération, ni de la situation de celui qui la réalise.

## 1.5 AVIS LEGAL

L'avis prescrit par l'article 13 de la loi du 22 avril 2003 relative aux offres publiques de titres, a été publié.

## 1.6 POLITIQUE D'INFORMATION

Responsable de l'information:  
Le Conseil d'Administration de la Société  
Représenté par Monsieur Pascal Leurquin  
Administrateur délégué

### **EVADIX SA**

Rue de la Borgnette 15  
B-7500 Tournai  
Téléphone: +32.69.89.51.60  
Téléfax: +32.69.89.51.70  
E-mail: info@evadix.com  
Site Internet: www. evadix.com

Le prospectus est disponible en français et en néerlandais, au siège social de la Société et auprès des différentes agences de Banque Degroof. La version en langue française seule est juridiquement valable. A titre informatif, et sans que cette version ne puisse être en aucune façon assimilée à la version originale, une copie électronique (en français et en néerlandais) du prospectus peut être téléchargée sur les sites web de la Société ([www.evadix.com](http://www.evadix.com)) et de Banque Degroof ([www.degroof.be](http://www.degroof.be)).

Les documents sociaux, comptables ou juridiques dont la communication est prévue par la loi et les statuts à l'égard des actionnaires et des tiers peuvent être consultés au siège social de la Société.

## 1.7 LIMITATION DE RESPONSABILITE

### Absence de déclarations

Aucun opérateur, aucun vendeur et aucune autre personne n'a été autorisé à fournir des informations ou à faire des déclarations relatives à l'Offre et à l'admission des Actions sur Alternext Brussels qui ne seraient pas contenues dans ce Prospectus et, si ces informations ont été données ou ces déclarations ont été faites, elles ne peuvent être considérées comme ayant été autorisées ou reconnues par EVADIX ou Banque Degroof.

Les déclarations faites dans ce Prospectus sont valables à la date indiquée sur la page de garde de ce Prospectus. La livraison de ce Prospectus ou la réalisation de l'Offre et l'admission des Actions sur Alternext Brussels ne signifieront, en aucun cas, qu'il n'y a pas eu de changement dans les activités ou la situation financière d'EVADIX depuis la date de ce Prospectus, ou que l'ensemble des informations contenues dans ce document sont exactes après la date de ce Prospectus. Conformément au droit belge, si un fait nouveau significatif se produit, entre la date de ce Prospectus et la réalisation de l'Offre, qui serait de nature à affecter l'évaluation des Actions Offertes par les investisseurs, ce fait nouveau devra être mentionné dans un supplément au Prospectus.

### Décision d'investir

Dans leur décision d'investir dans les Actions Offertes, les investisseurs doivent se baser sur leur propre examen d'EVADIX et des conditions de l'Offre, en ce compris sur son opportunité et sur les risques que celle-ci implique. Tout résumé ou toute description contenu(e) dans ce Prospectus de dispositions légales, de structures de droit des sociétés ou de relations contractuelles sont fournies à titre exclusivement informatif et ne doivent en aucun cas être interprétées(e)s comme des conseils légaux ou fiscaux, quant à l'interprétation ou au caractère contraignant de ces dispositions ou relations. En cas de doute sur le contenu ou la signification d'informations contenues dans ce document, les investisseurs potentiels devraient consulter une personne autorisée ou une personne spécialisée dans le conseil en acquisition d'instruments financiers. Les Actions n'ont été recommandées par aucune institution compétente en matière de valeurs mobilières ou autorité de régulation en Belgique ou à l'étranger.

### Informations prévisionnelles

Ce Prospectus contient des informations prévisionnelles, des prévisions et des estimations établies par le management de la Société relatives aux performances futures attendues d'EVADIX et aux marchés sur lesquels EVADIX est actif. Certaines de ces déclarations, prévisions et estimations peuvent être reconnues par l'usage des mots suivants, sans que cette liste ne soit exhaustive, "croit", "anticipe", "attend", "envisage", "à l'intention", "planifie", "cherche", "estime", "peut", et "continue", ainsi que des expressions similaires ou utilisant des verbes au futur. Elles comprennent toutes des éléments qui ne sont pas des faits historiques. De telles déclarations, prévisions et estimations se basent sur différentes suppositions et appréciations de risques connus ou inconnus, d'incertitudes et d'autres facteurs, qui semblaient raisonnables lorsqu'ils ont été faits, mais qui pourront s'avérer corrects ou non. Les événements réels sont difficiles à prévoir et peuvent dépendre de facteurs au delà du contrôle de la Société. En conséquence, les résultats réels, la condition financière, les performances ou les réalisations d'EVADIX, ou les résultats du marché, peuvent s'avérer être substantiellement différents des résultats futurs, des performances ou des réalisations exprimées ou suggérées par de telles déclarations, prévisions ou estimations. Les facteurs qui peuvent causer de telles différences comprennent, de façon non exhaustive, ceux exprimés à la section "Facteurs de risque". Etant donné ces incertitudes, aucune déclaration ne peut être faite quant à la précision ou l'exactitude de telles informations prévisionnelles, prévisions et estimations.

De plus, les informations prévisionnelles, prévisions et estimations ne valent qu'à la date du Prospectus. La Société n'assume aucune obligation quant à la mise à jour de telles informations prévisionnelles, prévisions ou estimations afin de refléter tout changement dans les attentes de la Société à cet égard, ou à tout changement d'événements, de conditions ou de circonstances sur lesquels se basent de telles informations, prévisions ou estimations, sauf dans la mesure de ce qui est prévu par le droit belge.

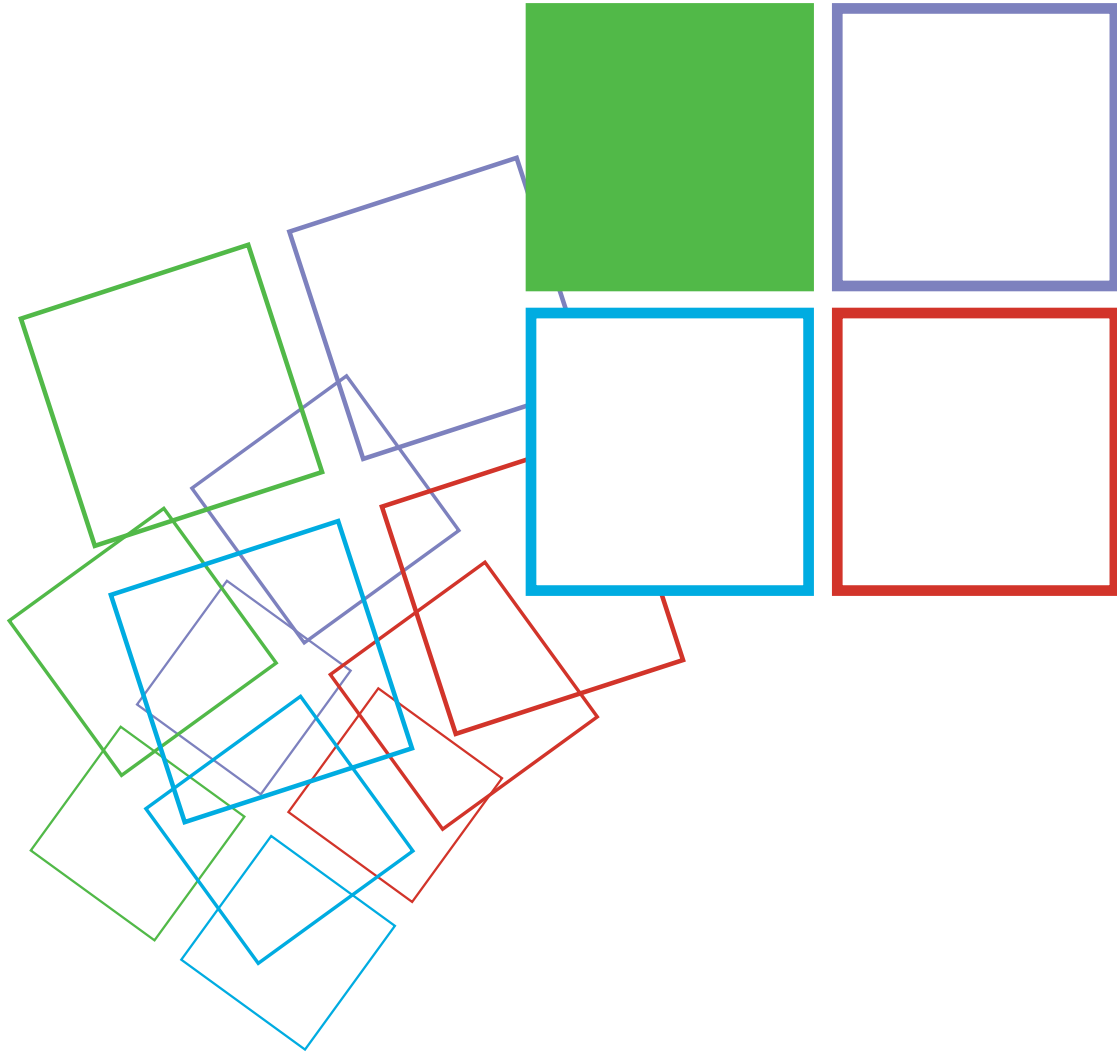
## Informations relatives aux marchés, aux parts de marché, aux classements et autres informations

Sauf indication contraire dans ce Prospectus, les informations relatives aux marchés, aux parts de marché, aux classements et toutes autres informations contenues dans ce Prospectus se basent sur des publications indépendantes relatives aux marchés, sur des rapports établis par des sociétés d'étude de marché et sur d'autres sources indépendantes ou sur les propres estimations du management de la Société, considérées comme raisonnables par celui-ci. Les informations fournies par des tiers ont été fidèlement reproduites dans le Prospectus et, pour autant que la Société le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par les tiers concernés aucune information n'a été omise qui serait de nature à rendre les informations reproduites inexactes ou trompeuses. Ni la Société, ni le Listing Sponsor, ni leurs conseillers n'ont vérifié de façon indépendante ces informations. De plus, les informations relatives aux marchés sont sujettes à des changements et ne peuvent être systématiquement vérifiées avec certitude à cause de la disponibilité et de la fiabilité limitées des données brutes, à cause de la participation volontaire au rassemblement de données, et à cause d'autres limitations et incertitudes inhérentes à toute étude statistique des informations de marché. En conséquence, les investisseurs potentiels devraient être conscients du fait que la Société ne peut garantir que les informations relatives aux marchés et aux parts de marché, aux classements ou à toutes autres informations similaires contenues dans ce Prospectus, et les estimations et anticipations basées sur de telles informations, soient fiables.

## Arrondissement des informations financières et statistiques

Certaines informations financières et statistiques contenues dans ce Prospectus ont fait l'objet d'arrondissements et d'ajustements. En conséquence, la somme de certaines données peut ne pas être égale au total exprimé.





## **2. INFORMATIONS GENERALES RELATIVES A L'OFFRE ET A L'ADMISSION A LA COTE D'ALTERNEXT BRUSSELS**

2.1	INFORMATIONS CLES	22
2.2	MODALITES DE L'OFFRE	24
2.3	OFFRE AU PERSONNEL	28
2.4	ELEMENTS D'APPRECIATION DE PRIX DE L'OFFRE	28
2.5	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ACTIONS FAISANT L'OBJET DE L'OFFRE	32
2.6	ADMISSION A LA COTE ET AUX NEGOCIATIONS SUR ALTERNEXT BRUSSELS	38

## 2. INFORMATIONS GENERALES RELATIVES A L'OFFRE ET A L'ADMISSION A LA COTE D'ALTERNEXT BRUSSELS

### 2.1 INFORMATIONS CLES

#### 2.1.1 Déclaration relative au besoin en fonds de roulement

Les prévisions développées dans les tableaux ci-dessous sont établies en terme « pre-money », soit avant l'augmentation de capital liée à l'introduction de la Société sur Alternext Brussels.

Besoin en Fonds de roulement (en '000 €)	2008 (e)	2007 (e)	2006 (e)	2005	2004	2003
<b>Actifs</b>						
Stock	2.583	2.333	2.163	2.022	1.966	1.594
Créances client	12.693	11.768	10.953	9.149	7.974	7.551
Autres débiteurs courants	754	1.145	2.224	1.442	617	537
Comptes de régularisation	277	267	267	360	290	207
<b>Total</b>	<b>16.307</b>	<b>15.513</b>	<b>15.607</b>	<b>12.973</b>	<b>10.847</b>	<b>9.889</b>
<b>Passifs</b>						
Dettes financières courantes	4.696	3.946	3.646	5.906	5.005	4.311
Dettes commerciales courantes	7.625	7.230	6.987	9.106	4.696	4.186
Dettes fiscales, salariales et sociales	2.769	2.716	2.575	2.632	2.606	1.795
Autres dettes courantes	356	406	392	69	138	584
Comptes de régularisation	21	27	74	455	308	117
<b>Total</b>	<b>15.466</b>	<b>14.324</b>	<b>13.673</b>	<b>18.168</b>	<b>12.753</b>	<b>10.994</b>
<b>B.F.R. Dettes financières courantes incluses</b>	<b>840</b>	<b>1.188</b>	<b>1.934</b>	<b>-5.195</b>	<b>-1.906</b>	<b>-1.105</b>
<b>B.F.R. Dettes financières courantes exclues</b>	<b>5.536</b>	<b>5.134</b>	<b>5.580</b>	<b>711</b>	<b>3.099</b>	<b>3.206</b>

EVADIX estime que l'activité devrait générer un cash flow suffisant pour faire face à ses exigences actuelles et pour couvrir les besoins en fonds de roulement. La croissance des activités non prévues dans le business plan (établi sur des bases pre-IPO) pourrait demander des montants temporaires importants de fonds de roulement qui pourraient être financés par des prêts bancaires supplémentaires.

#### 2.1.2 Capitaux propres et endettement

Le tableau ci-dessous indique les montants de fonds propres et d'endettement financier à long terme de la Société jusqu'au 31 décembre 2005. Ce tableau doit être lu conjointement avec les comptes consolidés audités de la Société, en ce compris les annexes y afférents, et avec le chapitre « Commentaires et analyse par le management de la situation financière et des résultats d'exploitation » (voyez le chapitre 5 du présent Prospectus).

Fonds propres et endettement	2008 (e)	2007 (e)	2006 (e)	2005	2004	2003
Fonds propres	11.845	9.273	7.701	4.469	3.665	2.834
<b>Fonds propres aux actionnaires</b>	<b>11.845</b>	<b>9.273</b>	<b>7.701</b>	<b>4.469</b>	<b>3.665</b>	<b>2.834</b>
Capital soucrit	3.023	3.023	3.023	1.623	1.623	1.623
Capital non appelé (-)	0	0	0	0	0	0
Réserves et résultat reporté	6.263	3.519	1.738	1.055	787	191
Ecart de consolidation négatif	336	336	336	119	119	271
Subside en capital	2.223	2.396	2.604	1.672	1.136	749
<b>Participations minoritaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dettes financières</b>	<b>22.846</b>	<b>22.742</b>	<b>24.172</b>	<b>13.882</b>	<b>11.885</b>	<b>12.284</b>
<b>Cash et équivalent cash</b>	<b>1.762</b>	<b>1.162</b>	<b>929</b>	<b>2.263</b>	<b>1.737</b>	<b>1.061</b>
<b>Dettes financières nette</b>	<b>21.084</b>	<b>21.580</b>	<b>23.243</b>	<b>11.619</b>	<b>10.148</b>	<b>11.223</b>
<b>Ratio</b>	<b>178,0%</b>	<b>232,7%</b>	<b>301,8%</b>	<b>260,0%</b>	<b>276,9%</b>	<b>396,0%</b>
<b>(Dettes nette / fonds propres)</b>						

La quasi-totalité des dettes financières contractées par EVADIX sont garanties ou cautionnées par des actifs d'EVADIX.

### 2.1.3 Raisons de l'Offre et utilisation du produit

L'Offre et l'admission à la négociation des Actions sur Alternext Brussels s'inscrivent dans le cadre de la stratégie à long terme d'EVADIX et ont pour objectif:

- par priorité, d'accélérer sa politique de croissance interne et externe, notamment par des acquisitions (autres que celles présentées dans le plan d'affaires décrit dans ce Prospectus);
- de satisfaire ses besoins futurs de financement et d'assurer une structure adéquate de ses sources de financement;
- d'assurer une meilleure visibilité à la renommée qu'EVADIX s'est bâtie sur ses marchés et ainsi d'accroître sa réputation, notamment à l'étranger;
- de permettre à EVADIX de valoriser de façon plus objective les Actions, en vue notamment de futures acquisitions qui pourraient s'opérer par échanges de titres;
- de diversifier l'actionnariat et d'ainsi scinder la propriété de la direction de la Société, de manière à professionnaliser davantage sa gestion;
- de renforcer la participation du personnel aux résultats de la Société tout en lui permettant d'apprécier la liquidité de son investissement;
- de faciliter l'accès d'EVADIX à un marché plus large de l'emploi lui permettant le recrutement de personnel hautement qualifié.

Sur la base d'une souscription de l'intégralité des Actions Offertes pour un montant total de 5.000.000 €, le produit net (frais d'opération déduits) de l'Offre s'élèvera au maximum à environ 4.640.000 €.

Le montant correspondant à la souscription des Actions Offertes sera affecté à l'augmentation du capital de la Société, dont une partie sera versée à titre de prime d'émission. Ces fonds seront à la disposition de la Société, sous déduction des frais de l'Offre. Ils serviront au renforcement de sa structure financière et à la réalisation de sa stratégie telle que décrite ci-dessus, et en priorité à l'accélération de sa croissance interne (notamment d'abord en Roumanie - impression offset par presse rotative, impression d'étiquettes, marketing direct et logistique) et externe (sans que des cibles plus précises ne soient identifiées à ce stade).

Les frais liés à l'Offre et à l'admission aux négociations sur Alternext Brussels sont estimés à environ 360.000 €. Ces frais seront intégralement pris en charge par la Société et seront prélevés sur le produit global de l'Offre. Ils seront comptabilisés en frais d'établissement ou en immobilisations incorporelles et seront amortis sur 5 ans selon la méthode linéaire, soit 20% par exercice jusqu'à l'exercice clos le 31 décembre 2010. Le Listing Sponsor ne percevra aucune rémunération sous forme de titres de la Société.

La sélection précise des projets dans lesquels EVADIX investira le produit de l'Offre n'est, en date du présent prospectus, pas encore effectuée précisément et dépendra des meilleures opportunités d'investissement.



## 2.2 MODALITES DE L'OFFRE

### 2.2.1 Structure de l'Offre

L'Offre est structurée sous la forme d'une offre en souscription publique d'un maximum de 649.350 Actions nouvelles. L'Offre ne porte pas sur des Actions existantes de la Société. Les Actions faisant l'objet de l'Offre ont été émises lors du conseil d'administration de la Société qui s'est tenu le 30 mai 2006, ce dernier ayant approuvé le principe d'une augmentation de capital de la Société par l'émission d'un maximum de 649.350 Actions ordinaires, de même catégorie, entièrement libérées, sans désignation de valeur nominale, sur base de l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 10 avril 2006. Cette augmentation de capital a été faite moyennant la suppression du droit de souscription préférentiel des actionnaires et détenteurs de warrants existants de la Société. Cette suppression a été justifiée par le conseil d'administration, dans un rapport établi conformément aux articles 596 et 598 du Code des Sociétés, par l'intérêt, pour la Société, de diversifier son actionnariat par le biais d'une offre en souscription publique. Cette augmentation de capital a été faite conformément aux dispositions de l'article 584 du Code des sociétés, en vertu duquel le capital de la Société ne sera augmenté qu'à concurrence des souscriptions effectivement recueillies au cas où l'augmentation de capital ne serait pas entièrement souscrite, la Société se réservant la possibilité de renoncer à augmenter le capital social si le nombre de souscriptions effectivement recueillies était insuffisant.

Que l'Offre soit intégralement souscrite ou non, Banque Degroof pourra procéder à des surallocations couvertes par des Actions existantes, dans un but de stabilisation, après le début des négociations des titres. Sur ce point, voyez aussi la section 2.6.4 ci-dessous.

### 2.2.2 Nombre d'Actions Offertes dans le cadre de l'Offre

L'Offre porte sur un maximum de 649.350 Actions nouvelles émises représentant 21,61% du capital de la Société après augmentation de capital, en supposant que celles-ci soient intégralement souscrites et avant exercice des warrants. Toutes les Actions ont les mêmes droits et toutes les Actions Offertes sont offertes aux mêmes conditions de souscription (sous réserve des Actions offertes par priorité au personnel dans le cadre de l'Offre au Personnel, qui seront incessibles pendant deux ans).

L'impact de l'Offre, de l'Offre au Personnel et de l'exercice éventuel des warrants sur le nombre d'actions émises par la Société est décrit à la section 3.3.

### 2.2.3 Prix

L'Offre est une offre à prix ferme. Le prix auquel les Actions sont offertes a été fixé par la Société, en concertation avec Banque Degroof, et s'élève à 7,7 € par Action. Ce prix valorise EVADIX à 18.007.158 € "pre-IPO", soit avant augmentation de capital liée aux Actions Offertes. Une justification de cette valorisation figure à la section 2.4.

Un avis d'Euronext Brussels annonçant l'introduction selon la procédure d'offre à prix ferme rappellera le nombre d'Actions mis à la disposition du marché, et le prix auquel ces Actions sont proposées. Cet avis sera publié au plus tard le jour de l'ouverture de l'Offre. Un avis en ce sens sera également inséré dans la presse belge.

### 2.2.4 Période d'acquisition et clôture anticipée

L'Offre court du 31 mai au 14 juin 2006 à 16 h, sauf décision de clôture anticipée. L'Offre pourra être clôturée par anticipation par Banque Degroof en accord avec la Société dès que le nombre total d'Actions pour lesquelles des ordres ont été valablement introduits atteindra ou dépassera le nombre d'Actions offertes, sans toutefois que la période de l'Offre puisse comporter moins de trois jours ouvrables. Cette clôture anticipée sera annoncée par la publication d'un avis dans la presse et sur les sites Internet de la Société et de Banque Degroof.

## 2.2.5 Procédure de souscription et centralisation par Banque Degroof

Les investisseurs souhaitant acquérir des Actions dans le cadre de l'Offre sont tenus d'introduire, durant la période précitée, un ordre au moyen du bulletin inséré dans le présent prospectus auprès de Banque Degroof où des prospectus avec bulletins peuvent être obtenus (la liste des adresses des différentes agences de Banque Degroof peut être consultée sur le site de la Banque Degroof [www.degroof.be](http://www.degroof.be)).

Les ordres émanant des investisseurs peuvent également être introduits à l'intervention de tous autres établissements ou intermédiaires financiers membres d'Euronext (les "Membres d'Euronext") qui les transmettront à Banque Degroof.

La centralisation des ordres est effectuée par Banque Degroof.

Toute personne physique ou morale est habilitée à transmettre à Banque Degroof et aux Membres d'Euronext des ordres d'achat. Un seul bulletin par investisseur sera accepté, sans montant minimum ni montant maximum. Un ordre ne pourra être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers et devra être confié à un seul intermédiaire. Si Banque Degroof constate ou est en possession d'éléments permettant de supposer que des ordres différents ont été introduits par un même investisseur, Banque Degroof peut considérer ces ordres comme nuls. Par ailleurs, les ordres dont l'importance quantitative pourrait compromettre la liquidité du marché secondaire pourraient ne pas être pris en compte par Banque Degroof, en tout ou en partie.

Ces ordres d'achat doivent être libellés au prix de l'Offre et dans les conditions fixées dans le présent prospectus.

Une demande de souscription déposée par un investisseur conformément à ce qui précède lie ce dernier et ne pourra être retirée.

## 2.2.6 Allocation des Actions

L'Offre s'adresse tant aux investisseurs particuliers qu'aux investisseurs institutionnels. Il est prévu qu'au moins 50% des Actions effectivement allouées (à l'exclusion des actions offertes en vertu de l'option de sur-allocation) le seront à des investisseurs particuliers en Belgique. La proportion d'Actions Offertes allouées à des investisseurs particuliers pourra être augmentée si les souscriptions reçues de leur part excèdent 50% des Actions effectivement allouées, ou, à l'inverse, être réduite si la demande relative à des investisseurs institutionnels dépasse de manière significative celle des investisseurs particuliers.

Pour les besoins de l'Offre, sont considérés comme étant des investisseurs particuliers les personnes physiques résidant en Belgique ainsi que les personnes morales de droit belge souscrivant à des Actions pour un montant qui n'excède pas 50.000 €.

En cas de sursouscription des Actions Offertes, l'allocation parmi les investisseurs sera réalisée par Banque Degroof en accord avec la Société sur la base de critères objectifs de répartition (et à titre principal, l'ordre chronologique des souscriptions balancé par la qualité ou la taille des ordres, ...). Il ne sera pas accordé de traitement préférentiel aux bulletins de souscription déposés auprès de Banque Degroof plutôt qu'auprès d'autres intermédiaires financiers.

Les résultats de l'Offre et, le cas échéant, la clé d'allocation des Actions seront publiés dans la presse financière dans les trois jours suivant la clôture de l'Offre. La négociation des Actions Offertes ne pourra intervenir avant l'allocation de celles-ci.

## 2.2.7 Intentions des souscripteurs

La Société n'a pas connaissance d'une éventuelle intention de ses principaux actionnaires ou des membres de son conseil d'administration de souscrire à l'Offre. Elle n'a pas non plus connaissance de l'intention de quiconque de souscrire des Actions Offertes à concurrence de plus de 5%.

## 2.2.8 Paiement des Actions

Les Actions allouées dans le cadre de l'Offre seront payées sous valeur au plus tôt le quatrième jour ouvrable bancaire suivant la clôture de l'Offre, soit au plus tard le 20 juin 2006 (sauf en cas de clôture anticipée de l'Offre). Le paiement fera l'objet d'une publication dans la presse.

En signant le formulaire de souscription, le souscripteur donne procuration à son organisme financier de débiter son compte d'un montant équivalent au nombre d'Actions lui adjudgées multiplié par le Prix par Action.

## 2.2.9 Forme et livraison des Actions

Les Actions acquises dans le cadre de l'Offre sont au porteur, conformément aux statuts de la Société (voyez en ce sens la section 2.5.1).

Ces Actions seront initialement représentées par un ou plusieurs certificats globaux déposés auprès d'Euroclear Belgium<sup>8</sup>. Les investisseurs sont invités à indiquer sur leur bulletin de souscription s'ils souhaitent recevoir leurs Actions sous la forme d'une inscription en compte ou par livraison physique de titres au porteur.

Si la forme d'une inscription en compte est choisie, les Actions seront livrées par inscription en compte contre paiement le 20 juin 2006 (sauf en cas de clôture anticipée de l'Offre), ou aux alentours de cette date, sur les comptes titres des investisseurs par le biais d'Euroclear Belgium.

Si la livraison physique des Actions est choisie, les Actions concernées resteront représentées par des certificats au porteur globaux, et seules des livraisons par inscription en compte et des règlements par inscription en compte seront possibles jusqu'à ce que la livraison physique se produise (laquelle est attendue dans les trois mois à compter du jour de l'admission des Actions sur Alternext Brussels).

Les actionnaires qui demandent la livraison physique des Actions devront supporter les taxes et les frais qui en découlent, lesquels consistent, entre autres, en des frais d'impression, une taxe de 0,6% sur la livraison physique de titres au porteur acquis à titre onéreux sur le marché secondaire et des frais de livraison matérielle des titres par l'établissement financier. Banque Degroof ne demandera aux titulaires des Actions aucun frais pour la fourniture de ces services, mais les investisseurs ont toute liberté de s'adresser à un autre établissement financier. Il convient que les investisseurs s'informent des montants que ces établissements pourraient leur réclamer à ce titre.

Comme le prévoit la loi du 14 décembre 2005 relative à la suppression des titres au porteur, les actions cotées sur un marché réglementé inscrites en compte-titres au 1er janvier 2008 seront converties de plein droit en titres dématérialisés. Les détenteurs de telles actions au porteur non inscrites en comptes-titres seront quant à eux tenus d'en demander la conversion en titres dématérialisés au 31 décembre 2012 au plus tard. Cette demande devra être introduite auprès d'un titulaire de comptes agréé ou de l'organisme de liquidation. Cette demande ne sera toutefois recevable que si les titres dont la conversion est demandée sont remis au teneur de compte agréé ou à l'organisme de liquidation. La conversion aura lieu par inscription des titres en compte-titres. A l'échéance finale du délai précité, les actions au porteur précitée dont la conversion n'a pas été demandée, seront converties de plein droit par la société en titres dématérialisés, et inscrites au crédit d'un compte-titres. La conversion de plein droit au 1er janvier 2008 en titres dématérialisés telle que prévue par la loi du 14 décembre 2005 précitée n'est pas applicable aux Actions, Alternext Brussels n'étant pas un marché réglementé. Cependant, il est possible qu'Euroclear Belgium exigera, pour liquider des ordres d'achat et de vente sur ces Actions à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, que cette conversion en titres dématérialisés soit imposée par la Société.

## 2.2.10 Service financier

Banque Degroof assurera le service financier des Actions. Le service financier comprend le paiement des dividendes et le dépôt des Actions en prévision de la participation aux assemblées générales des actionnaires. Banque Degroof ne demandera aux titulaires des Actions aucun frais pour la fourniture de ces services, mais les investisseurs ont toute liberté de s'adresser à un autre établissement financier pour, entre autres, encaisser des dividendes ou déposer des Actions en prévision d'une participation à une assemblée générale. Il convient que les investisseurs s'informent eux-mêmes des montants que d'autres intermédiaires financiers pourraient leur réclamer à ce titre.

---

<sup>8</sup> Euroclear Belgium est le nouveau nom commercial de la Caisse Interprofessionnelle des dépôts et virements de titres (la "CIK").

### 2.2.11 Jouissance des Actions

Les Actions Offertes participeront aux résultats à partir du 1er janvier 2006. Les Actions provenant de l'exercice éventuel de Warrants participeront à la répartition des bénéfices éventuels à compter de l'exercice social commençant le 1er janvier de l'année de l'émission de ces Actions.

### 2.2.12 Frais

Les frais inhérents à la souscription des Actions seront intégralement pris en charge par la Société. Les frais éventuellement réclamés par des intermédiaires financiers autres que Banque Degroof et auprès desquels des ordres de souscription des Actions seraient introduits sont à charge des investisseurs.

### 2.2.13 Engagement de "best effort"

La bonne fin de l'Offre n'est pas garantie, d'une manière ou d'une autre, par Banque Degroof, qui ne s'est engagée envers la Société qu'à faire ses meilleurs efforts pour que la totalité des Actions soit placée auprès du public, ne contractant qu'une obligation de moyens. La Société se réserve par conséquent la possibilité d'annuler l'Offre. En ce cas, un avis sera publié dans la presse fixant les modalités d'annulation.

La Société se réserve par ailleurs le droit de renoncer à émettre les Actions Offertes dans le cadre de l'Offre si toutes les Actions qui en font l'objet n'ont pas été placées à la date de clôture de l'Offre. En outre, en vertu des règles Alternext Brussels, la Société ne pourra demander l'admission de ses Actions à la cotation d'Alternext Brussels si le montant souscrit dans le cadre de l'Offre est inférieur à 2.500.000 €.

Banque Degroof percevra une commission de placement s'élevant à 125.000 € en cas de placement intégral de l'Offre (hors option de surallocation).

### 2.2.14 Clause de Lock Up

1.780.900 des Actions actuelles de la Société, soit 76% du capital actuel, sont bloquées dans les conditions de l'accord de Lock Up décrit ci-après. Ces Actions représenteront 59% des Actions après l'admission de la Société sur Alternext Brussels, à supposer que l'ensemble des Actions Offertes soient intégralement souscrites.

Pascal Leurquin (personnellement et via la fondation Leurky Foundation qu'il contrôle), Roger Malchair, (personnellement ainsi que via la fondation Malthi qu'il contrôle), ainsi que Thierry Lahaye, détiennent ensemble 1.780.900 Actions. Ils se sont engagés chacun à conserver 100% de leur participation pendant un délai de 6 mois et 50% de cette participation pendant un délai supplémentaire de 12 mois à dater de l'admission des Actions sur Alternext Brussels, hormis en cas de dépôt d'un avis d'offre publique d'acquisition auprès de la CBFA conformément à l'arrêté royal du 8 novembre 1989.

En outre, il convient d'observer que, en sus de cet engagement de Lock Up, Thierry Lahaye, qui détient 188.000 Actions, s'est engagé dans le cadre du ruling fiscal obtenu en rapport avec la vente d'Etibel International à EVADIX, à conserver 100% de ces Actions pendant un délai de 12 mois et 50% de ces Actions pendant un délai supplémentaire de 12 mois.

### 2.2.15 Droit applicable et compétence

La présente Offre est faite exclusivement en Belgique, et dans aucun autre Etat. Sous réserve des réglementations impératives applicables le cas échéant à l'Offre et à la diffusion du prospectus à l'étranger, l'Offre est régie par le droit belge. Tout litige en rapport avec cette opération sera soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce de Tournai.

### 2.2.16 Calendrier indicatif de l'Offre

Approbation du prospectus par la CBFA:	23 mai 2006
Publication de l'avis initial d'Euronext Brussels:	30 mai 2006
Ouverture de l'Offre:	31 mai 2006
Clôture de l'Offre:	14 juin 2006, sous réserve de clôture anticipée ("T")
Publication du résultat:	T + 1 jour ouvrable
Allocation des Actions:	T + 1 jour ouvrable
Date de Règlement-Livraison:	T + 4 jours ouvrables
Date de 1 <sup>ère</sup> négociation:	T + 4 jours ouvrables

## 2.2.17 Contrat d'animation de marché

Un contrat d'animation de marché sera conclu entre la Société et Banque Degroof, qui sera conforme aux standards usuels en la matière.

## 2.3 OFFRE AU PERSONNEL

Au moment de l'Offre, la Société offrira, dans une offre distincte et sous la condition suspensive de la clôture de l'Offre, à certains employés et collaborateurs du Groupe EVADIX, de souscrire pour un maximum de 100.000 € en Actions nouvelles. Le prix de souscription sera égal au Prix de l'Offre diminué d'une décote de 16,66%. Ces Actions seront incessibles pendant une période de deux ans et nominatives pendant cette durée. Les coûts relatifs à l'Offre au Personnel seront supportés par la Société. La part du personnel d'EVADIX dans le capital de la Société à l'issue de l'Offre et de l'Offre au Personnel est détaillée à la section 3.3.

## 2.4 ELEMENTS D'APPRECIATION DE PRIX DE L'OFFRE

### 2.4.1 Business Plan 2006-2008

Les hypothèses retenues pour l'élaboration du business plan 2006-2008 ainsi qu'un aperçu des chiffres clés sont inclus dans le chapitre 5 du prospectus. Toutefois l'appréciation du prix d'offre se base sur les chiffres établis par Banque Degroof dans le cadre de son exercice de valorisation. Ces chiffres peuvent s'écarter légèrement de ceux du management repris ailleurs dans le Prospectus. Ainsi, par exemple, Banque Degroof a retenu un niveau de besoin en fonds de roulement estimé à 8,8% des ventes à partir de 2006. Du fait de cette différence dans le besoin en fonds de roulement le niveau de dette est également légèrement différent de celui affiché dans le chapitre 5.

### 2.4.2 Business Plan période transitoire 2009-2015

#### 2.4.2.1 Hypothèses retenues

##### **a. Croissance**

A partir de 2009, l'évolution du chiffre d'affaires des divisions imprimerie, marketing direct et logistique d'EVADIX est plus modérée que durant la période 2006-2008. Le business plan ne prévoit plus d'expansion par acquisitions et la croissance du chiffre d'affaires sera organique. Taux de croissance organique estimé à 2,5% pour 2009. Ensuite le taux de croissance décline légèrement: 2% en 2010, 1,5% en 2011 et 1% à partir de 2012 et jusqu'à 2015.

##### **b. Rentabilité**

La rentabilité des opérations est prévue légèrement en baisse à partir de 2009. Par prudence, l'on suppose que les facteurs internes (synergies, hausse du taux d'utilisation des capacités de production) ayant permis une hausse de la rentabilité jusqu'à 2008 ne pourront plus permettre d'amélioration. Egalement l'on prévoit une légère hausse des coûts d'exploitation afin de refléter les risques de hausse des coûts des matières premières et d'énergie. La marge de l'excédent brut d'exploitation sur le chiffre est estimée à 16,8% en 2009 et décline graduellement jusqu'à 16,1% en 2015.

##### **c. Investissements et subsides**

Après la période d'expansion de 2006-2008, plus aucun investissement d'expansion n'est prévu durant une période transitoire durant de 2009 à 2010. Seuls certains investissements de remplacement s'élevant à 1 million d'euros sont actés durant cette période. Entre 2011 et 2014, des investissements plus importants sont prévus à hauteur de 7,8% du chiffre d'affaires. Le niveau des investissements normalisés (année normalisée 2015) sont estimés à 4,9 millions d'euros. Ce montant est une estimation des investissements de remplacement moyens à long terme.

En 2006, un montant de 1,72 millions d'euros de subsides sera octroyé à EVADIX pour le financement de sa nouvelle rotative. Une partie de ce montant sera reçue en 2006 (1,02 million d'euros) et une autre partie en 2007 (0,7 million d'euros). Ces subsides seront imposés de façon différée au rythme d'amortissement de la rotative, durant 8 ans. Les montants versés en cash sont pris à hauteur de 75% afin de refléter l'effet de l'imposition différée.

## 2.4.2.2 Aperçu des Chiffres Clés

### Compte de Résultats

Compte de résultats (M €)	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Chiffre d'affaires	41,01	50,11	56,51	57,92	59,08	59,96	60,56	61,17	61,78	62,40
Excédent brut d'exploitation	5,72	8,24	9,73	9,75	9,66	9,63	9,73	9,83	9,93	10,02
Amortissements et provisions	-3,58	-4,30	-4,41	-4,52	-4,61	-4,68	-4,73	-4,78	-4,83	-4,84
Résultat d'exploitation avant amortissement du goodwill	2,13	3,94	5,31	5,23	5,05	4,95	5,00	5,05	5,10	5,19
Amortissement du goodwill	-0,14	-0,14	-0,14	-0,12	-0,12	-0,12	-0,12	-0,12	-0,12	-0,12
Résultat d'exploitation	2,00	3,80	5,18	5,10	4,92	4,83	4,88	4,93	4,98	5,06
Coût de la dette net	-1,13	-1,29	-1,26	-1,19	-1,04	-0,98	-1,00	-1,03	-1,05	-1,05
Autres produits et charges financiers	0,50	0,47	0,44	0,48	0,48	0,48	0,48	0,48	0,48	0,00
Résultat exceptionnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat avant impôt	1,37	2,98	4,36	4,39	4,35	4,32	4,35	4,37	4,40	4,02
Impôts	-0,53	-1,04	-1,46	-1,32	-1,27	-1,26	-1,27	-1,28	-1,29	-1,17
Taux d'imposition	39,07%	35,10%	33,54%	30,05%	29,20%	29,19%	29,20%	29,20%	29,21%	29,13%
Entreprises liées	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérêts minoritaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Résultat net	0,83	1,93	2,89	3,07	3,08	3,06	3,08	3,10	3,12	2,85
<b>Résultat net courant</b>	<b>0,83</b>	<b>1,93</b>	<b>2,89</b>	<b>3,07</b>	<b>3,08</b>	<b>3,06</b>	<b>3,08</b>	<b>3,10</b>	<b>3,12</b>	<b>2,85</b>

### Bilan

Bilan (M €)	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Immobilisations Incorp. & Corp.	25,56	25,95	27,67	24,17	20,57	20,57	20,57	20,57	20,57	20,57
Goodwill	1,14	1,01	0,87	0,75	0,62	0,50	0,37	0,25	0,12	0,00
Immobilisations financières & Autres	1,82	1,11	1,11	1,11	1,11	1,11	1,11	1,11	1,11	1,11
Total actif immobilisé	28,52	28,07	29,66	26,03	22,31	22,18	22,06	21,93	21,81	21,68
Besoin en fonds de roulement	3,61	4,42	4,98	5,10	5,21	5,28	5,34	5,39	5,44	5,50
Capitaux Employés	32,14	32,49	34,64	31,13	27,51	27,47	27,39	27,32	27,25	27,18
Fonds propres	7,62	9,08	11,52	11,54	11,51	11,45	11,43	11,41	11,50	11,53
Intérêts minoritaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes nettes	23,27	22,31	22,15	18,77	15,32	15,48	15,57	15,66	15,74	15,64
Provisions & Impôts Différés	1,24	1,10	0,97	0,83	0,68	0,54	0,40	0,25	0,01	0,01
Autres passifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## 2.4.3 Valorisation

### 2.4.3.1 Valorisation basée sur l'Actualisation des Flux de Trésorerie opérationnels

#### a. Hypothèses

- Les paramètres de marchés suivants sont utilisés: prime de risque de marché de 4%<sup>9</sup> et taux d'intérêt sans risque de 4,5%.
- Le niveau d'endettement ciblé est de 100% des fonds propres. Le taux d'intérêt sur la dette utilisé pour déterminer le coût moyen pondéré du capital est le taux d'intérêt payé en 2005 ou 6,3%.
- Le Bêta sans endettement moyen des entreprises du secteur Printing & Publishing s'élève à 0,7<sup>10</sup>. Pour EVADIX nous tablons sur un Bêta sans endettement de 1,2 étant donné que les risques d'exploitation sont plus importants que la moyenne des entreprises du secteur. En effet, le Business Plan présenté repose sur des hypothèses de croissance et de taux d'utilisation de capacité (déterminant la rentabilité) élevés. Le Bêta corrigé pour le levier d'endettement est de 2,07<sup>11</sup>.

<sup>9</sup> Source: ESN (European Securities Network), dont la Banque Degroof fait partie.

<sup>10</sup> Source: Value Line Database et Growth Options, Beta and the Cost of Capital (Bernardo, Chowdry and Goyal).

<sup>11</sup> Calculé comme  $BI = Bu (1 + (1 - T) D/E)$

avec T = taux d'imposition

D = Dette financière nette

E = Fonds propres (valeur de marché)

Comme EVADIX est significativement endettée, le risque systématique de l'entreprise est plus élevé.

- Le taux d'impôt est estimé à 30%.
- Les paramètres de l'année normative 2015:
  - Le taux de croissance à long terme est estimé à 1%;
  - La marge excédent brut d'exploitation sur chiffre d'affaires est estimée à 16,1%;
  - Le niveau d'investissement et le niveau d'amortissement sont estimés à 4,8 millions d'euros; le niveau des subsides est prévu à 0;
  - Le taux de taxation normalisé est estimé à 30%.

#### b. Flux de Trésorerie Opérationnels

Flux de trésorerie (M €)	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Chiffre d'affaires net</b>	41,0	50,1	56,5	57,9	59,1	60,0	60,6	61,2	61,8	62,4
% variation	30,1%	22,2%	12,8%	2,5%	2,0%	1,5%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	5,7	8,2	9,7	9,8	9,7	9,6	9,7	9,8	9,9	10,0
% marge	13,9%	16,4%	17,2%	16,8%	16,4%	16,1%	16,1%	16,1%	16,1%	16,1%
% variation	46,5%	44,1%	18,1%	0,2%	-0,9%	-0,3%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
<b>Amortissements et provisions</b>	- 3,6	- 4,3	- 4,4	- 4,5	- 4,6	- 4,7	- 4,7	- 4,8	- 4,8	- 4,8
% chiffre d'affaires	8,7%	8,6%	7,8%	7,8%	7,8%	7,8%	7,8%	7,8%	7,8%	7,8%
<b>Résultat d'exploitation</b>	2,1	3,9	5,3	5,2	5,0	5,0	5,0	5,0	5,1	5,2
% marge	5,2%	7,9%	9,4%	9,0%	8,5%	8,3%	8,3%	8,3%	8,3%	8,3%
% variation	72%	84,6%	35,0%	-1,6%	-3,5%	-1,9%	1,0%	1,0%	3,0%	3,8%
<b>Impôts</b>	- 0,6	- 1,2	- 1,6	- 1,6	- 1,5	- 1,5	- 1,5	- 1,5	- 1,5	- 1,6
<b>Taux d'imposition normalisé</b>	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	0%	30%
<b>Résultat d'exploitation après impôts</b>	1,5	2,8	3,7	3,7	3,5	3,5	3,5	3,5	3,6	3,6
Amortissements et provisions	3,6	4,3	4,4	4,5	4,6	4,7	4,7	4,8	4,8	4,8
% chiffre d'affaires	8,7%	8,6%	7,8%	7,8%	7,8%	7,8%	7,8%	7,8%	7,8%	7,8%
<b>Flux de trésorerie brut</b>	5,1	7,1	8,1	8,2	8,1	8,1	8,2	8,3	8,4	8,5
Investissements	-12,6	-4,7	-6,1	-1,0	-1,0	-4,7	-4,7	-4,8	-4,8	-4,8
% chiffre d'affaires	30,6%	9,4%	10,9%	1,8%	1,7%	7,8%	7,8%	7,8%	7,8%	7,8%
Variation du besoin en fonds de roulement	-3,99	-0,80	-0,56	-0,12	-0,10	-0,08	-0,05	-0,05	-0,05	-0,05
Subsides	0,77	0,53								
<b>Flux de trésorerie à actualiser</b>	<b>-10,71</b>	<b>2,09</b>	<b>1,43</b>	<b>7,04</b>	<b>7,03</b>	<b>3,39</b>	<b>3,45</b>	<b>3,48</b>	<b>3,52</b>	<b>3,58</b>
<b>Valorisation (M €)</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
Coût moyen pondéré du capital	8,52%	8,52%	8,52%	8,52%	8,52%	8,52%	8,52%	8,52%	8,52%	8,52%
Facteur d'actualisation	0,950	0,876	0,807	0,743	0,685	0,631	0,581	0,536	0,494	0,455
Flux de trésorerie actualisé	-10,17	1,83	1,16	5,23	4,81	2,14	2,00	1,87	1,74	1,63
<b>Flux de trésorerie actualisés cumulés</b>	<b>-10,17</b>	<b>-8,34</b>	<b>-7,18</b>	<b>1,95</b>	<b>2,86</b>	<b>5,00</b>	<b>7,00</b>	<b>8,87</b>	<b>10,61</b>	<b>12,23</b>
<b>Coût moyen pondéré du capital et analyse</b>										
Taux d'intérêt sans risque	4,5%	Flux de trésorerie actualisés cumulés		12,2	- Dette financière nette		11,6			
Bêta	2,07				- Intérêts minoritaires		0,0			
Prime de risque du marché	4,0%	Croissance long terme		1,00%	+ Sociétés liées		0,0			
Coût des fonds propres	12,8%	Flux de trésorerie normalisé		3,6	- Provisions		0,0			
Coût de la dette (brut)	6,3%	Valeur terminale au 31/12/2015		48,0	- Engagements hors bilan		0,0			
Taux d'imposition sur la dette	30%	Facteur d'actualisation		0,455						
Coût de la dette (net)	4,43%	Valeur terminale actualisée		21,8	Valeur du capital (M €)		22,5			
Taux d'endettement à long terme	51%									
Pondération du capital (equity)	49%				Nombre d'actions (M)		2,34			
<b>Taux d'imposition normalisé</b>	<b>30%</b>	<b>Valeur de la société</b>		<b>34,1</b>	<b>Valeur par action (€)</b>		<b>9,62</b>			
<b>Coût moyen pondéré du capital</b>	<b>8,52%</b>									

#### c. Conclusions

L'actualisation des flux de trésorerie opérationnels valorise les fonds propres à 22,4 millions d'euros ("pre-IPO"), soit 9,62 d'euros par Action.

## 2.4.3.2 Valorisation basée sur des multiples boursiers des entreprises comparables cotées

### d. Aperçu des Sociétés Comparables et les Multiples

Cette approche de valorisation consiste à appliquer des multiples (c'est-à-dire des rapports de prix) observés pour des sociétés cotées 'comparables' aux résultats correspondants d'EVADIX. Il convient d'entendre par sociétés 'comparables' des sociétés actives dans le même domaine, à savoir le secteur de l'impression et/ou du marketing direct.

Les multiples boursiers les plus couramment utilisés sont EV/EBITDA (Valeur d'entreprise/Cash flow opérationnel), EV/EBIT (Valeur d'entreprise/Résultat opérationnel) et P/E (Capitalisation boursière/Bénéfice).

Le tableau ci-après reprend lesdits multiples pour un groupe de sociétés actives dans le secteur susmentionné.

Société	Pays	Market Cap	Dette Nette			CA 2005	EV/EBITDA				EV/EBIT				P/E		
			2004	2005	2005		2004	2005	2006	2007	2004	2005	2006	2007	2004	2005	2006
Roto Smeets De Boer	Netherlands	166	76	70	535	3,9	4,6	4,4	3,6	9,6	12,3	9,6	7,6	12,3	15,9	12,1	10,4
St Ives Group	UK	243	-26	23	419	3,1	4,0	4,4	4,1	5,7	6,6	8,5	7,5	9,4	9,4	12,7	11,0
Schlott Gruppe AG	Germany	182	187	177	565	5,1	5,0	4,9	4,5	9,9	9,7	8,6	8,0	11,5	11,3	10,3	9,0
Communis	UK	131	28	36	265	6,6	6,6	5,6	5,1	10,4	11,0	9,2	8,3	13,5	15,3	13,3	12,1
Wyndeham Press Group	UK	80	28	33	158	5,9	5,4	4,6	NA	11,4	10,4	8,7	NA	15,4	12,1	11,0	NA
Color Print A/S	Denmark	742	320	343	900	9,6	8,6	NA	6,7	26,6	19,5	18,5	13,0	26,9	15,0	13,3	14,2
Fulmar	UK	33	9	4	41	5,7	4,8	4,3	3,7	10,4	8,9	8,2	NA	14,0	12,3	11,9	11,3
Quebecor World Inc	Canada	939	1.891	2.260	6.283	3,4	4,7	4,6	4,4	6,0	9,0	8,1	8,6	7,5	11,3	11,6	10,2
Rr Donnelley & Sons Co	US	7.258	1.144	2.268	8.430	8,4	7,5	6,5	6,0	13,6	11,2	9,8	8,7	20,4	14,7	13,5	12,5
Banta Corp.	US	1.239	-45	-62	1.544	7,5	7,3	6,8	6,1	12,1	11,2	10,3	9,1	19,3	17,6	16,6	15,1
Transcontinental Inc	Canada	1.847	554	537	2.202	6,5	6,6	6,5	NA	9,4	9,8	9,0	NA	12,5	13,3	13,8	12,5
Médiane						<b>5,9x</b>	<b>5,4x</b>	<b>4,8x</b>	<b>4,5x</b>	<b>10,1x</b>	<b>10,4x</b>	<b>9,0x</b>	<b>8,5x</b>	<b>13,5x</b>	<b>13,3x</b>	<b>12,7x</b>	<b>11,7x</b>
Moyenne						<b>6,0x</b>	<b>5,9x</b>	<b>5,3x</b>	<b>4,9x</b>	<b>9,8x</b>	<b>10,9x</b>	<b>9,9x</b>	<b>8,9x</b>	<b>14,8x</b>	<b>13,5x</b>	<b>12,7x</b>	<b>11,8x</b>

Source: Jacques Chahine Finance

Effectué le 8 mai 2006

### b. Profil de Croissance d'EVADIX vis-à-vis des Peers

Certes, les groupes de référence sont en règle de taille significativement plus importante. Or, EVADIX est une jeune société ayant dans les premières années à venir un profil de croissance plus important, soutenu entre autres par une augmentation sensible de la capacité de production.

### c. Aperçu de la Valorisation basée sur les Différents Multiples

	EBITDA	EBIT	Rés. Nette*
Chiffre 2007 (e)	8.236	3.938	1.757
x Multiple Boursière Médiane 2006 (e)	4,77	9,03	12,68
<b>Valeur de la Société</b>	<b>39.271</b>	<b>35.539</b>	
- Dette Financière Nette Corrigée	25.349	25.349	
- Correction Subsidies en Capital	1.292	1.292	1.292
<b>Valeur du Capital</b>	<b>15.214</b>	<b>11.481</b>	<b>23.571</b>
<b>Moyenne +/- 10%</b>	<b>15.080</b>	<b>16.755</b>	<b>18.431</b>

\* Excluant l'effet des subsides (310 K €) et l'amortissement de Goodwill (136 K €)

Compte tenu d'un exercice 2006 à caractère transitoire - en raison de la contribution limitée aux résultats des investissements de 2006 (principalement la nouvelle rotative et l'acquisition d'Etibel International) alors que la dette financière nette estimée<sup>12</sup> prend en compte entièrement le financement de ces investissements - les

<sup>12</sup> La dette nette estimée est calculée sur base de la dette nette de 2005 (11,6 M €) reprise dans le paragraphe sur la valorisation basée sur l'actualisation des flux de trésorerie opérationnels, augmentée avec:

- les effets de l'acquisition d'Etibel International (i.e. le prix d'achat payé en cash (0,2 M €) + la reprise de la dette nette d'Etibel International (1,2 M €));
- le chiffre des investissements de 2006 qui exclut l'acquisition d'Etibel (12,3 M €), mais corrigée pour l'autofinancement pendant les 5 premiers mois de 2006 (ce qui est seulement 0,003 M € à cause de la normalisation des besoins de fonds de roulement).



multiples 2006 (e) sont appliqués aux résultats 2007 (e). Le montant de la dette financière nette prise en compte dans la méthode des multiples est différent de celui retenu dans l'approche de l'actualisation des flux. En effet, la méthode des multiples retient une dette nette "pro forma", c'est-à-dire incluant le financement des investissements de 2006 nécessaires à la réalisation des résultats auxquels sont appliqués les multiples. Or, dans l'approche de l'actualisation des flux, ces investissements 2006 sont directement intégrés dans le calcul des flux, et dès lors ne se retrouvent pas dans le montant de la dette.

Le montant des subsides accordés, corrigé pour l'effet fiscal, est pris séparément en compte.

Cela conduit à une valeur estimée moyenne ('pre-IPO') du Groupe EVADIX d'environ 16,8 millions d'euros, soit 7,16 € par action.

## 2.4.4 Conclusions

	Valeur totale pre-IPO (M €)	Valeur par action (€)
Actualisation des cash flow libres	22,4	9,57
Multiples boursiers	16,8	7,16

Le prix de l'Offre est fixé à 7,7 € par action, ce qui correspond à une valeur totale du Groupe EVADIX de 18,0 millions € pre-money.

Ce niveau de prix reflète une décote de 20% par rapport à la valeur obtenue par la méthode de l'actualisation des cash flow libres. Ceci revient implicitement à un return attendu sur fonds propres supérieur à 14,5%.

Par rapport à la valeur obtenue par la méthode des multiples, le prix de 7,7 € reflète une prime de 7,5%. Cette méthode pénalise toutefois la valorisation du Groupe parce qu'elle ne traduit pas entièrement le potentiel de croissance d'EVADIX dans les prochaines années à venir.

Ce prix de 7,7 € est en ligne avec la transaction récente d'échange d'actions EVADIX contre des actions d'Etibel International (sur ce point, voyez la section 6.5.3).

## 2.5 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ACTIONS FAISANT L'OBJET DE L'OFFRE

### 2.5.1 Nature des Actions

Les Actions sont toutes des actions ordinaires au porteur (sous réserve des Actions faisant l'objet de l'Offre au personnel), sauf demande du titulaire des actions concernées en application des dispositions légales permettant la conversion en actions nominatives.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2008, en vertu de la loi du 14 décembre 2005 portant suppression des titres au porteur, les actions au porteur de sociétés cotées sur un marché réglementé et inscrites en compte-titres seront de plein droit converties en actions dématérialisées. EVADIX, en étant cotée sur Alternext Brussels, marché non réglementé au sens de la loi, ne sera pas considérée, sur base de la législation actuellement en vigueur, comme une société cotée au sens de ladite loi. Les Actions pourront donc, si la loi n'est pas modifiée entre-temps, garder la forme au porteur temporairement au-delà du 1<sup>er</sup> janvier 2008. La Société ne pourra cependant plus émettre d'actions au porteur à partir de cette date et pourra décider de convertir les Actions au porteur en actions dématérialisées. En outre, il est possible qu'Euroclear Belgium impose la conversion des Actions en titres dématérialisés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour permettre leur liquidation en bourse.

### 2.5.2 Cessibilité des Actions

Les Actions sont librement cessibles (sous réserve des Actions faisant l'objet de l'Offre au Personnel, lesquelles seront incessibles pendant 2 ans).

## 2.5.3 Valeur nominale des Actions

Les actions sont sans mention de valeur nominale.

## 2.5.4 Droits attachés aux Actions

### 2.5.4.1 Droit de vote

Chaque Action donne droit à une voix, sauf les cas de suspension concernant de tels droits de vote qui sont imposés par ou en vertu de la loi ou des statuts de la Société.

La Société peut suspendre l'exercice des droits attachés aux actions qui font l'objet d'une co-propriété ou d'un gage, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme le bénéficiaire de ces droits.

### 2.5.4.2 Droit d'assister et de voter aux assemblées générales

L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième lundi de mai à 16 heures, ou, s'il s'agit d'un jour férié légal, le premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2006 a été postposée à titre exceptionnel au 18 mai 2006, par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 10 avril 2006. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou le commissaire si l'intérêt de la Société l'exige et doit être convoquée à la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social de la Société.

#### **a. Convocation à une assemblée générale**

La convocation à une assemblée générale doit contenir l'ordre du jour indiquant les points à traiter, de même que toute proposition de résolution.

La convocation doit être publiée au Moniteur Belge au minimum 15 jours avant l'assemblée. La convocation doit aussi être publiée dans un organe de presse à diffusion nationale 15 jours avant l'assemblée, sauf si la convocation concerne une assemblée tenue dans la commune, au lieu, jour et heure indiqués dans les statuts de la Société et dont l'ordre du jour se limite à l'examen des comptes annuels, du rapport annuel, du rapport des commissaires et au vote de la décharge des administrateurs et des commissaires. Les comptes annuels, le rapport de gestion et le rapport du commissaire sont mis à la disposition du public 15 jours avant l'assemblée annuelle.

Les convocations doivent également être envoyées 15 jours avant l'assemblée générale aux titulaires d'actions nominatives, aux porteurs d'obligations nominatives, aux titulaires de warrants nominatifs, aux titulaires de certificats nominatifs émis avec la collaboration de la Société, et aux administrateurs et commissaire de la Société. Cette communication se fait par lettre ordinaire, à moins que les destinataires aient individuellement et expressément acceptés par écrit de recevoir une telle convocation par un autre moyen de communication, sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité.

#### **b. Formalités en vue d'assister à une assemblée générale**

Pour être admis à l'assemblée générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit effectuer le dépôt de ses titres à l'endroit et dans le délai indiqué dans la convocation, sans que ce délai puisse être inférieur à trois jours ouvrables ni supérieur à six jours ouvrables. Un propriétaire d'actions nominatives doit quant à lui être inscrit sur le registre des actions nominatives de la Société depuis le nombre de jours ouvrables indiqué dans la convocation sans que ce nombre puisse être inférieur à trois ni supérieur à six jours ouvrables et doit informer par écrit le conseil d'administration, au minimum trois jours ouvrables avant la date fixée pour l'assemblée de son intention d'assister à l'assemblée en indiquant le nombre d'actions pour lequel il entend prendre part au vote.

Un actionnaire a le droit de participer et de voter à l'assemblée générale en personne ou par l'intermédiaire d'un mandataire. Il n'est pas exigé que le mandataire soit un actionnaire. La procuration contient à peine de nullité l'ordre du jour avec l'indication des sujets à traiter, les propositions de décision, la demande d'instruction pour l'exercice du droit de vote sur chacun des sujets et l'indication du sens dans lequel le mandataire exercera son droit de vote en l'absence d'instructions de l'actionnaire.

### **c. Quorum et majorités**

Il n'y a pas de quorum de présence à l'assemblée générale des actionnaires, hormis dans les cas prévus par la loi.

Les décisions sont prises à la majorité simple, à moins que la loi impose une majorité spéciale. Les décisions pour lesquelles un quorum de présence et une majorité spéciale sont exigés comprennent, entre autres, les modifications statutaires, en ce compris la modification des droits attachés aux actions et l'émission de nouvelles actions, d'obligations convertibles ou de Warrants ainsi que toute modification du capital, et les décisions relatives aux fusions et scissions, qui nécessitent que soit présent ou représenté, au minimum 50% du capital ainsi que le vote positif d'un minimum de 75% des votes exprimés. Dans le cas où le quorum de présence n'est pas atteint, une seconde assemblée générale peut être convoquée à laquelle aucun quorum de présence ne sera applicable. L'exigence des majorités spéciales de vote reste d'application lors de la seconde assemblée générale.

#### 2.5.4.3 Dividendes

Toutes les Actions participent de manière égale aux (éventuels) bénéfices de la Société pour l'exercice comptable ayant débuté le 1er janvier 2006, ainsi que pour chaque exercice comptable suivant. La distribution de dividendes est en principe soumise à l'approbation préalable de l'assemblée générale. Le conseil d'administration peut cependant également accorder des acomptes sur dividendes sans l'approbation de l'assemblée générale. Conformément au Code belge des sociétés et aux statuts de la Société, la Société doit affecter 5% de son bénéfice annuel net à une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10% du capital social de la Société.

En vertu du droit belge, le droit de percevoir des dividendes déclarés relativement à des actions ordinaires se prescrit par cinq ans après la date de distribution, date à laquelle la Société n'est plus tenue de payer de tels dividendes. Si, en ce qui concerne des actions au porteur, la Société décide d'invoquer l'expiration du délai de cinq ans, les montants non payés doivent être rendus indisponibles conformément aux dispositions du droit belge, et reviendront finalement à l'Etat belge.

#### 2.5.4.4 Droits relatifs à la liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opère par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale et, à défaut de pareille nomination, par les soins du conseil d'administration en fonction à cette époque. Après apurement de l'ensemble des dettes, charges et frais de liquidation, l'actif net sera également réparti entre tous les actionnaires, sous déduction des versements restant éventuellement à effectuer sur les actions qui n'ont pas été entièrement libérées.

#### 2.5.4.5 Modification du capital social

##### **a. Modification du capital social décidée par les actionnaires**

En vertu du Code belge des sociétés, la Société peut modifier son capital par une décision de l'assemblée générale de la Société adoptée moyennant une majorité de 75% des votes émis lors d'une assemblée à laquelle au moins 50% du capital social de la Société était présent ou représenté.

##### **b. Capital autorisé**

Le conseil d'administration d'EVADIX est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social à concurrence d'un montant maximum de 3.022.954 € (prime d'émission non comprise). L'augmentation de capital résultant de l'Offre sera faite au moyen de ce capital autorisé à l'aide d'une partie du montant précité (soit, en cas de souscription intégrale de l'Offre, 839.610 €, le reste étant affecté en prime d'émission), aux dates et aux conditions qu'il fixera. Cette obligation comprend le droit d'émettre des obligations convertibles et des droits de souscription. L'apport peut prendre toute forme, en ce compris des apports en espèces, en nature, l'incorporation de réserves ou de primes d'émission. L'autorisation a été conférée au conseil d'administration pour une durée renouvelable de cinq ans, à dater de la publication de la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 10 avril 2006 aux annexes du Moniteur belge. Le Conseil d'Administration peut, à cette occasion, limiter ou supprimer le droit de préférence des actionnaires, dans l'intérêt social et moyennant le respect des conditions légales, en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées qu'il choisit, et notamment au profit des membres du personnel ou de dirigeants d'entreprise de la Société ou de ses filiales.

Les statuts ont également spécifiquement autorisé le conseil d'administration à procéder à une augmentation de capital en cas d'offre publique d'acquisition des titres de la Société. Cette augmentation peut être réalisée par apports en nature ou en espèces en limitant ou en supprimant le droit de préférence des actionnaires dans les conditions légales. Cette autorisation est conférée pour une durée renouvelable de trois ans, à dater de la publication de la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 10 avril 2006 aux annexes du Moniteur belge.

#### 2.5.4.6 Droit de souscription préférentiel

En vertu du Code belge des sociétés, les actionnaires disposent d'un droit de souscription préférentiel au pro rata de leur participation, à l'égard de toute émission en numéraire de nouvelles actions, d'obligations convertibles ou de warrants exerçables en espèces. Ces droits de souscription préférentiels sont cessibles durant la période de souscription des titres auxquels ils se rapportent. Ils peuvent être exercés pendant une période déterminée par l'assemblée générale des actionnaires, qui ne peut être inférieure à 15 jours. L'assemblée générale des actionnaires peut restreindre ou supprimer les droits de souscription préférentiels et également autoriser le conseil d'administration à restreindre ou à supprimer les droits de souscription préférentiels lors de l'émission de titres dans le cadre du capital autorisé de la Société.

#### 2.5.5 Rachat d'actions propres

Les statuts de la Société autorisent le conseil d'administration, pour une période de dix-huit mois prenant cours à dater de la publication aux annexes du Moniteur Belge de la décision de l'assemblée générale du 10 avril 2006 à acquérir, aliéner ou prendre en gage des actions de la Société à concurrence de maximum dix pour cent (10%) du pair comptable de la totalité des actions représentant le capital, moyennant une contre-valeur par action qui ne pourra être inférieure de plus de dix pour cent (10%) soit au cours le plus bas des douze (12) derniers mois précédant l'opération soit, lorsque les actions sont négociées sur le marché financier depuis moins de douze (12) mois, au cours le plus bas depuis leur introduction sur ce marché et qui ne pourra être supérieure de plus de dix pour cent (10%) au cours le plus haut des vingt (20) dernières cotations précédant l'opération, dans le respect des conditions prévues à l'article 620 du Code des sociétés.

Les statuts prévoient en outre que le conseil d'administration peut acquérir et aliéner les actions de la Société lorsque cette acquisition ou aliénation est nécessaire pour éviter à la Société un dommage grave et imminent. Cette faculté n'est valable que pour trois ans à dater de la publication aux annexes du Moniteur Belge de la décision de l'assemblée générale du 10 avril 2006.

A l'heure actuelle, une société cotée sur un marché non-réglementé tel qu'Alternext Brussels est tenue d'effectuer d'éventuelles opérations de rachat d'actions propres par voie d'offre publique. Un avant-projet de loi est cependant à l'étude pour aligner les marchés réglementés et non réglementés sur ce point. Si ce texte est adopté, il ne serait plus nécessaire pour la Société de lancer une offre publique pour procéder à un rachat d'actions.

#### 2.5.6 Remplacement des actions en cas de vol

Ce régime est défini par la loi du 24 juillet 1921 relative à la dépossession involontaire des titres au porteur. Il prévoit que:

- l'opposition doit être notifiée à l'Office National des Valeurs Mobilières qui la publie dans le Bulletin des Oppositions. La signification d'opposition doit être opérée soit par lettre recommandée, soit par exploit d'huissier, soit par déclaration sur place;
- le paiement est suspendu et toute négociation de ces titres est frappée de nullité;
- les titres sont restitués au propriétaire dès qu'ils sont retrouvés;
- si les titres ne sont pas retrouvés, le paiement définitif des intérêts et dividendes et éventuellement du capital devenu exigible ou de toute distribution du capital ou boni de liquidation ou la délivrance d'un double des titres égarés sont obtenus après quatre ans.

## 2.5.7 Régime fiscal des actions

La section suivante résume les principales caractéristiques du régime fiscal en vigueur pour les résidents belges qui ont la pleine propriété des Actions. Ce résumé est basé sur le droit fiscal belge (et ses interprétations) en vigueur à la date du présent prospectus et est donné sous réserve de modifications ultérieures de cette législation, éventuellement avec effet rétroactif.

L'attention du public est cependant attirée sur le fait que ces informations ne constituent qu'un résumé des dispositions fiscales applicables, lesquelles sont susceptibles d'être modifiées, et que leur situation particulière doit être étudiée avec leur conseiller fiscal habituel.

Le présent résumé ne prend pas en compte et ne commente pas le droit fiscal de tout pays autre que la Belgique. Les acheteurs et les souscripteurs potentiels des Actions sont invités à consulter leurs conseillers fiscaux personnels à propos des conséquences fiscales belges et autres de l'achat, la propriété et la vente des Actions. Il ne décrit pas les aspects fédéraux et régionaux belges en matière de droits de succession et de donations. En outre, le présent résumé ne traite pas des aspects fiscaux applicables aux acheteurs potentiels soumis à des régimes fiscaux autres que ceux de la Belgique, ou qui s'ajoutent à celui-ci, et ne traite pas de toutes les catégories possibles de détenteurs de titres, dont certaines peuvent être soumises à des règles spéciales.

### 2.5.7.1 Remarques générales concernant les dividendes

Selon la législation fiscale actuelle, les dividendes d'actions payés par des sociétés belges sont soumis à une retenue à la source d'un précompte mobilier de 25%.

Pour autant que la société qui distribue le dividende n'ait pas renoncé irrévocablement à cette réduction, le précompte peut être réduit de 25 à 15% pour les dividendes distribués par des sociétés cotées à une bourse de valeurs mobilières (en ce compris Alternext Brussels, nonobstant le fait que ce dernier n'est pas un marché réglementé au sens de la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers) et qui, pour la période entre la date de leur admission à une bourse de valeurs mobilières et la date de la première attribution ou distribution de dividendes après cette date, sont des sociétés résidentes dont les actions sont détenues à concurrence de plus de la moitié par une ou plusieurs personnes physiques (même par le biais d'une fondation de droit hollandais) qui représentent la majorité des droits de vote, et qui ne font pas partie d'un groupe auquel appartient un centre de coordination (ci-après 'réduction-PME'). Cette condition de détention par des personnes physiques concernant la réduction-PME sera, à la date d'admission de la Société sur Alternext Brussels, remplie tant pour les Actions Offertes que pour les Actions existantes. Ces deux catégories d'Actions peuvent donc donner lieu à un précompte réduit à 15%.

Le précompte mobilier de 25% est également réduit, sous réserve de dispositions anti-abus, à 15% pour les dividendes de nouvelles actions non préférentielles qui ont été émises à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1994 lors d'un appel public à l'épargne et pour autant que la société qui distribue le dividende n'ait pas renoncé irrévocablement à cette réduction (ci-après 'réduction d'émission publique'). Les Actions Offertes remplissent par conséquent également les conditions de la réduction d'émission publique.

EVADIX n'ayant pas, d'une quelconque manière que ce soit, renoncé irrévocablement à la réduction du précompte mobilier du dividende à 15%, les Actions Offertes donneront lieu à un précompte réduit à 15%.

Il est toutefois possible qu'au moment de la première distribution de dividendes après l'admission des Actions sur Alternext Brussels, les conditions de la réduction-PME ne soient plus remplies dans le chef d'EVADIX (en raison d'un changement d'actionariat de la Société à la suite duquel les actionnaires personnes physiques détiennent moins de la moitié du capital de la Société). Dans ce cas, les dividendes distribués sur les Actions existantes ainsi que sur des actions nouvelles autres que celles émises suite à un appel public à l'épargne seraient soumis à un précompte mobilier de 25%, tandis que les dividendes distribués sur les Actions nouvelles émises dans le cadre de la présente Offre seraient soumis à un précompte de 15%. EVADIX a toutefois décidé que, si au moment de la distribution des dividendes il ne peut être satisfait aux conditions légales d'application du tarif réduit de 15% pour l'ensemble de ses Actions, elle renoncerait à la réduction et le précompte mobilier du dividende serait retenu au tarif normal, soit actuellement 25%.

### 2.5.7.2 Régime de la taxe sur les opérations de bourse (TOB) et de la taxe sur la livraison matérielle des titres au porteur (TLT)

Le régime de la taxe sur les opérations de bourse (TOB) et de la taxe sur la livraison matérielle de titres au porteur (TLT) applicable aux Actions dépend de l'origine des titres concernés.

La souscription, c'est-à-dire l'achat sur le marché primaire (le marché des émissions de titres) d'une ou plusieurs des Actions provenant de l'augmentation du capital d'EVADIX, ne donne pas lieu au prélèvement d'une taxe sur les opérations de bourse (TOB).

La livraison sous forme matérielle de tout titre au porteur acquis au marché primaire ne donne pas lieu au prélèvement de la taxe sur la livraison matérielle de titres au porteur (TLT).

L'achat sur le marché secondaire d'une ou plusieurs des Actions est soumis à une taxe de 0,17% sur les opérations de bourse (TOB), plafonnée à un maximum de 500 € par opération.

La livraison sous forme matérielle de tout titre acquis sur le marché secondaire donne lieu au prélèvement de la taxe de 0,6% sur la livraison matérielle de titres au porteur.

### 2.5.7.3 Personnes physiques résidant en Belgique

#### a. Dividendes

Les dividendes distribués à une personne physique n'ayant pas investi dans les actions à titre professionnel, sont soumis à l'impôt sur les revenus belges, sur la base des principes suivants:

Un précompte mobilier de 25 ou 15% selon le cas (sur ce point, voyez la section 2.5.7.1) est retenu sur le montant brut du dividende. Les bénéficiaires de ces dividendes ne doivent pas déclarer les revenus sur lesquels le précompte mobilier a déjà été retenu, mais ils en ont toujours le droit. Seules les personnes dont le revenu imposable est inférieur au minimum imposable peuvent tirer profit de la déclaration de dividendes sur lesquels le précompte mobilier belge a été retenu. Si aucun précompte mobilier n'a été retenu, les dividendes en Belgique doivent être déclarés dans la déclaration fiscale annuelle.

Lorsqu'ils sont déclarés, ces dividendes font l'objet d'un impôt à un taux distinct de 25 ou 15% selon le cas (sur ce point, voyez la section 2.5.7.1). Cet impôt sera augmenté des impôts locaux complémentaires en faveur des agglomérations et des communes qui varient généralement entre 6 et 9% de l'impôt dû.

#### b. Plus-values

Les plus-values d'opérations sur valeurs mobilières, qui s'inscrivent dans la gestion normale du patrimoine privé, ne sont en principe pas imposables dans le chef d'une personne physique qui n'a pas investi dans ces valeurs mobilières à titre professionnel.

Les plus-values sur actions qui font partie d'une participation importante (plus de 25% des droits dans la société, détenues à un moment quelconque durant les 5 dernières années directement ou indirectement par le cédant ou un membre de sa famille) réalisées à l'occasion d'une cession à titre onéreux directement ou indirectement, dans une période de douze mois, à une personne morale résidente hors de l'UE, sont en principe soumises à un impôt de 16,5% (à augmenter des impôts locaux complémentaires en faveur des agglomérations et des communes qui varient généralement entre 6 et 9% de l'impôt dû). Dans ce cas, ces plus-values doivent être déclarées dans la déclaration fiscale annuelle.

Si les plus-values sont le résultat d'opérations spéculatives, elles sont imposées distinctement au taux de 33% (à augmenter des impôts locaux complémentaires en faveur des agglomérations et des communes, qui varient généralement entre 6 et 9% de l'impôt dû).

Les moins-values sur actions ne sont pas déductibles fiscalement, à moins qu'elles ne découlent d'opérations spéculatives, auquel cas elles peuvent être déduites des revenus réalisés à l'occasion de transactions spéculatives. Les pertes qui découlent de moins-values spéculatives peuvent être reportées pendant 5 périodes imposables.

### 2.5.7.4 Sociétés dont le siège social se trouve en Belgique

#### a. Dividendes

Les dividendes payés à une société résidente belge sont en principe déductibles de la base imposable de l'impôt des sociétés à raison de 95% du montant reçu, à condition que la société bénéficiaire détienne dans le capital de la société distributrice une participation, au moment de l'attribution ou de la mise en paiement du dividende, de 10% au moins, ou dont la valeur d'investissement atteigne au moins 1,2 M € (le "régime RDT"). Les actions doivent avoir la nature d'immobilisations financières et être détenues en pleine propriété pendant une période ininterrompue d'au moins un an.

Lorsque les conditions concernant le régime RDT ne sont pas remplies, la société bénéficiaire sera imposée sur les dividendes au tarif de l'impôt des sociétés.

En principe, un précompte mobilier de 25 ou 15% selon le cas (sur ce point, voyez la section 2.5.7.1) doit être retenu. Il peut être imputé sur l'impôt des sociétés dû et il sera, dans la mesure où il dépasse l'impôt devant réellement être payé, remboursé pour autant que la société bénéficiaire ait la pleine propriété des actions au moment de l'attribution ou de la mise en paiement du dividende et pour autant que cette attribution ou mise en paiement n'ait entraîné aucune réduction de valeur ou moins-value sur actions.

Les versements de dividendes à des sociétés mères qualifiées de l'UE sont exempts de précompte mobilier à condition que la société mère détienne une participation d'au moins 20% dans le capital de la société filiale et que cette participation ait été conservée pendant une période ininterrompue d'au moins un an. Si, au moment de l'attribution des dividendes, cette participation minimale n'est ou n'a pas été conservée pendant une période ininterrompue d'au moins un an, la société UE peut quand même demander l'exemption si elle s'engage à conserver sa participation durant au moins un an à partir de l'acquisition. Pour l'application du pourcentage mentionné au présent paragraphe, il n'est pas tenu compte des actions qui, au moment de l'attribution ou de la mise en paiement des revenus, font l'objet d'une convention constitutive de sûreté réelle ou d'un prêt portant sur ces actions.

#### **b. Plus-values**

Les plus-values réalisées sur les actions sont en principe exonérées de l'impôt des sociétés à condition que les revenus des actions remplissent les conditions requises pour bénéficier du régime RDT, sans que les conditions de participation minimale d'au moins 10% ou d'une valeur d'acquisition d'au moins 1,20 M € et de détention en pleine propriété pendant au moins un an doivent être remplies. Les moins-values sur actions ne sont, en principe, pas déductibles.

### 2.5.7.5 Contribuables soumis à l'impôt des personnes morales

#### **a. Dividendes**

Les dividendes sont, en principe, soumis au prélèvement d'un précompte mobilier belge de 25 ou 15% selon le cas (sur ce point, voyez la section 2.5.7.1 du présent prospectus). Cette retenue couvre l'impôt dû par le contribuable.

#### **b. Plus-values**

Les plus-values réalisées sur actions ne sont en principe pas imposables. Cependant, lorsque les actions font partie d'une participation importante (voir ci-dessus), la plus-value sera imposée dans certaines conditions à 16,5% (à majorer des centimes additionnels en faveur des agglomérations et communes et qui varient généralement entre 6 et 9% de l'impôt à payer et de l'impôt complémentaire de crise). Les moins-values sur les actions ne sont pas déductibles.

## 2.6 ADMISSION A LA COTE ET AUX NEGOCIATIONS SUR ALTERNEXT BRUSSELS

### 2.6.1 Alternext Brussels

Alternext Brussels est un marché organisé par Euronext. Il ne constitue pas un marché réglementé au sens de l'article 2, 3° de la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers. En conséquence, les émetteurs des instruments financiers admis à la négociation sur Alternext Brussels ne sont pas tenus par exactement les mêmes obligations découlant de l'admission aux négociations sur un marché réglementé (les règles d'Alternext Brussels peuvent être consultées sur le site internet [www.euronext.com](http://www.euronext.com)). Ceci implique notamment:

- l'obligation de publier des comptes annuels selon les normes comptables IAS/IFRS adoptées au niveau européen pour les derniers exercices n'est pas applicable aux sociétés admises sur Alternext Brussels;
- il n'y a pas de pourcentage minimal de diffusion des titres dans le public;

- l'émetteur n'est pas soumis aux dispositions de la loi du 2 mars 1989 relative à la publicité des participations importantes dans les sociétés cotées en bourse et réglementant les offres publiques d'acquisition mais le franchissement à la hausse ou à la baisse par toute personne agissant seule ou de concert de seuils de participation représentant 25%, 50%, 75% ou 95% du capital ou des droits de vote, doit être rendu public par la société cotée sur Alternext Brussels dans un délai de 5 jours suivant celui où il en a connaissance. EVADIX a toutefois décidé d'appliquer d'initiative les règles en vigueur pour les sociétés cotées sur un marché réglementé en introduisant des dispositions dans ce sens dans ses statuts, et en retenant un seuil de franchissement de participation de 5% et de ses multiples.

En revanche, les règles d'Alternext Brussels soumettent les sociétés admises à la négociation sur ce marché à des obligations comparables aux obligations d'informations périodiques et occasionnelles visées à l'arrêté royal du 31 mars 2003 relatif aux obligations des émetteurs des instruments financiers admis aux négociations sur un marché réglementé belge. Les obligations visées à l'arrêté royal du 8 novembre 1989 concernant les offres publiques d'acquisition, les offres publiques de reprise et les modifications de contrôle sont également applicables. Un projet de loi actuellement en discussion au Parlement vise entre autres à modifier l'article 15 de la loi du 2 août 2002 pour habilitier le Roi à fixer par arrêté royal des règles spécifiques en matière d'information et de contrôle des sociétés cotées sur Alternext Brussels.

Enfin, la manipulation de cours et le délit d'initié sont sanctionnables pénalement sur Alternext Brussels. De même, les dispositions en matière d'abus de marché sont administrativement sanctionnables par la CBFA.

## 2.6.2 Les négociations sur Alternext Brussels

Alternext Brussels est un marché organisé par Euronext Brussels. A cet effet, Euronext Brussels a édicté un certain nombre de règles destinées à préserver le bon fonctionnement, l'intégrité et la transparence de ce marché et à garantir la protection et les intérêts des investisseurs. Les principales règles peuvent être résumés comme suit:

- l'admission sur Alternext Brussels doit faire l'objet d'une demande effectuée conjointement par l'émetteur et le Listing Sponsor et suppose que certaines conditions soient remplies dans le chef de l'émetteur (notamment en ce qui concerne les états financiers et le montant minimum de l'offre);
- les négociations sur titres sont en principe effectuées dans le carnet d'ordres central, lequel est soumis aux mêmes règles et procédures que celles mises en œuvre pour Eurolist d'Euronext Brussels; suivant la liquidité du titre, les négociations ont lieu par fixage simple ou en continu, dans les conditions de classification prévue par le manuel de négociation;
- les négociations sur titres peuvent dans certains cas être effectuées en dehors du carnet central (par confrontations bilatérales avec les intérêts d'une contrepartie identifiée ou avec les intérêts d'un Market maker);
- les transactions effectuées sur Alternext Brussels sont réglées livrées trois jours après la négociation en Euroclear Belgium, par l'intermédiaire des systèmes de la chambre de compensation LCH. Clearnet sa;
- un manquement de l'émetteur à ses obligations en vertu des règles Alternext Brussels peut conduire à la suspension temporaire de la cotation de ses titres ou à la radiation définitive d'Alternext Brussels, sur décision d'Euronext Brussels.



### 2.6.3 L'admission des Actions sur Alternext Brussels

L'ensemble des Actions représentatives du capital de la Société, soit 2.987.942 Actions, a fait l'objet d'une demande d'admission sur Alternext Brussels. Ces Actions proviennent de 2.338.592 Actions ordinaires anciennes entièrement libérées et de 649.350 Actions nouvelles à provenir de l'augmentation de capital faisant l'objet de l'Offre. En outre, l'admission de 15.583 Actions à provenir de l'Offre au personnel et de 103.200 Actions futures à provenir de l'exercice des warrants a également été demandée. En cas d'exercice de l'ensemble des warrants et de la souscription de l'ensemble des Actions résultant de l'Offre au personnel, un total de 3.106.725 Actions seraient admises sur Alternext Brussels.

L'admission à la négociation des Actions sur Alternext Brussels ne deviendra effective qu'à compter du 20 juin 2006 (sauf en cas de clôture anticipée de l'Offre). Les Actions seront cotées sous le symbole ALEVA et circuleront sous le code ISIN BE0003840577. Il faut toutefois souligner que, sans préjudice du droit de la Société de renoncer à l'opération, une admission sur Alternext n'est possible que si l'Offre recueille un minimum de 2.500.000 €.

La première négociation des Actions sur Alternext Brussels s'effectuera à l'initiative et sous la responsabilité de Banque Degroof, avec le concours de la Société.

### 2.6.4 Option de surallocation et stabilisation

Dans le cadre de l'Offre, Banque Degroof peut effectuer des opérations de surallocation en vue de stabiliser le cours des Actions. Il n'existe aucune certitude qu'une telle stabilisation sera effectuée et celle-ci peut par ailleurs être interrompue à tout moment. La période de stabilisation prendra fin 30 jours suivant le premier jour de cotation.

Afin de couvrir d'éventuelles surallocations, Banque Degroof s'est vue conférer une option de surallocation par un actionnaire de la Société (Alcoba SA), portant sur 97.000 Actions, soit maximum un nombre d'Actions équivalant à 15% de l'Offre. Cette option est exerçable jusqu'à 30 jours après le premier jour de cotation.

Ces activités de stabilisation peuvent aboutir à la fixation d'un prix de marché plus élevé ou plus bas que celui qui prévaudrait autrement.

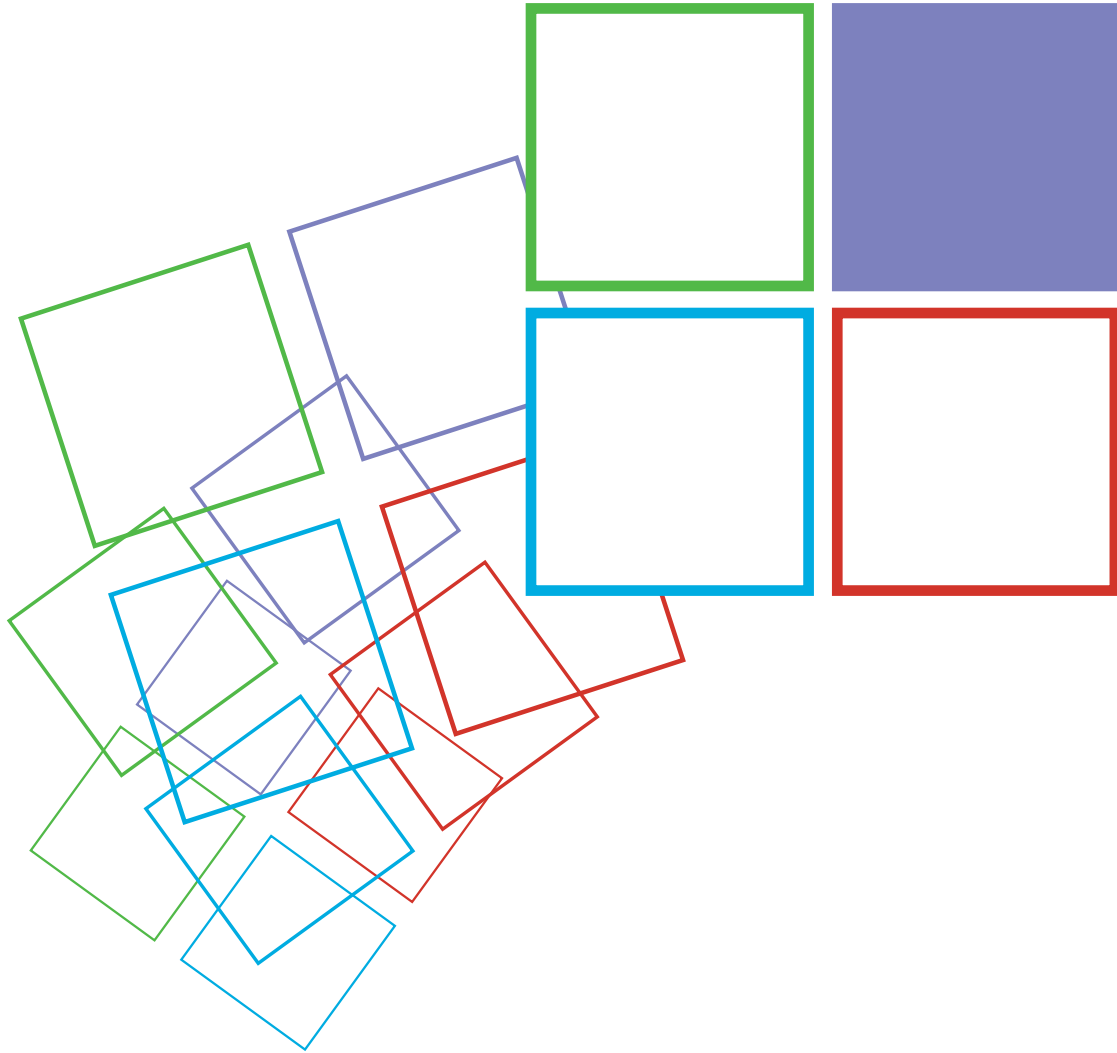
### 2.6.5 Rôle du Listing Sponsor

Le règlement d'Alternext Brussels établit les règles relatives à l'agrément, à la fonction et aux diverses obligations du Listing Sponsor.

En vertu de ce règlement, le Listing Sponsor doit se conformer à certaines obligations lors de l'introduction ainsi que durant une période minimale de deux ans suivant l'introduction de la Société sur Alternext Brussels.

Dans ce cadre, il devra jouer le rôle de conseiller de la Société à propos des obligations découlant de son admission sur Alternext Brussels. Le Listing Sponsor devra également veiller à ce que EVADIX respecte les règles d'Alternext Brussels, à lui fournir les conseils nécessaires en cas de manquement et à avertir Euronext Brussels de la nature du manquement ainsi que des démarches entreprises en réaction.

L'ensemble des obligations du Listing Sponsor peuvent être consultées dans le règlement Alternext Brussels.



### **3. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT EVADIX ET SON CAPITAL SOCIAL**

3.1	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EMETTEUR	42
3.2	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL D'EVADIX	44
3.3	LES ACTIONNAIRES	46
3.4	PUBLICITE SUR LES PARTICIPATIONS IMPORTANTES	47
3.5	OFFRES PUBLIQUES D'ACQUISITION	47
3.6	SQUEEZE-OUT	48

### 3. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT EVADIX ET SON CAPITAL SOCIAL

#### 3.1 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EMETTEUR

##### 3.1.1 Général

La Société est une société anonyme constituée conformément au droit belge le 10 novembre 1999 pour une durée indéterminée sous la dénomination sociale « EVADIX ». Le siège social de la Société se situe Rue de la Borgnette, 15 à 7500 Tournai, Belgique (tél. 069 89 51 60). La Société est inscrite au registre des personnes morales belge sous le numéro 0467.731.030 (Tournai). Les documents relatifs à la Société et cités dans ce Prospectus peuvent être consultés et/ou obtenus auprès de son siège social.

Les éléments contenus dans la présente section de ce Prospectus sont établis sur la base des statuts de la Société, tels que modifiés par les assemblées générales extraordinaires tenues le 10 avril 2006 et le 18 mai 2006 et par le conseil d'administration du 30 mai 2006 et dont certaines modifications entreront en vigueur à la clôture de l'Offre. La description exposée ci-après dans les pages de ce Prospectus ne peut être envisagée autrement que comme un résumé. En aucun cas elle n'a pour objet de donner un aperçu complet ni des statuts de la Société, ni des dispositions pertinentes de droit belge. Elle ne peut nullement être considérée comme un avis juridique concernant ces questions.

##### 3.1.2 Exercice social

L'exercice social de la Société débute le 1er janvier pour se terminer le 31 décembre.

##### 3.1.3 Consultation des documents sociaux

Les comptes sociaux, les comptes consolidés ainsi que les statuts de la Société peuvent être consultés au siège de la Société. Ces documents sont également à la disposition du public auprès du greffe du Tribunal de Commerce de Tournai (en ce qui concerne les statuts) et de la Banque Nationale de Belgique (en ce qui concerne les comptes sociaux et les comptes consolidés).

##### 3.1.4 Objet social

L'objet social de la Société, modifié par l'assemblée générale extraordinaire du 18 mai 2006, est défini à l'article 3 de ses statuts.

La Société a pour objets principaux, tant en Belgique qu'à l'étranger:

- 1) toutes opérations en rapport avec l'organisation et la gestion des sociétés filiales, l'activité de conseil et la prestation de tous services (Share Service Center) aux plans: stratégique, marketing, commercial, comptable, financier et juridique, gestion des ressources humaines, notamment la recherche de personnel, et gestion de la communication;
- 2) toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant directement ou indirectement à:
  - la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à son objet social ou à l'objet social d'une société dans laquelle elle détient une participation, en ce compris les activités d'imprimerie, de logistique ou de marketing direct, ou à tout objet similaire ou connexe;
  - toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet;

3) la prise et l'exercice de toutes fonctions d'administration et de gestion et de tous mandats au sein de toutes sociétés ou entreprises;

4) la Société peut hypothéquer ses biens immobiliers et donner en gage tous ses autres biens en ce compris son fonds de commerce et peut se porter aval pour tous emprunts, ouvertures de crédit et autres engagements, tant pour elle-même que pour tous tiers consentir des prêts aux sociétés filiales du groupe (cash pooling avec trésorerie centralisée).

La Société pourra fournir des garanties réelles ou personnelles au profit de sociétés ou entreprises dans lesquelles elle est intéressée ou au profit de tiers moyennant rémunération.

Elle peut, sans que cette énumération soit limitative, acheter, vendre, échanger, prendre ou donner en location, tous biens meubles et immeubles; prendre, obtenir, concéder, acheter ou vendre tous brevets, marques de fabriques ou licences; effectuer tous placements en valeurs mobilières et immobilières; effectuer toutes opérations de couverture de taux d'intérêts et de change; la société peut s'intéresser par toutes voies: voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits; ainsi que tous investissements et réalisations financières à l'exception de ceux qui sont réservés aux banques d'épargne et de dépôts ou entreprises de gestion de fortune ou de conseil en placements.

La Société pourra réaliser les opérations ci-dessus pour son compte personnel ou pour compte de tiers, en tous lieux, de toutes manières et suivant les modalités qui lui paraîtront les mieux appropriées, y compris la représentation, l'importation et l'exportation.

La Société a pour objets accessoires, tant en Belgique qu'à l'étranger:

1. l'exploitation d'établissements industriels et/ou commerciaux d'imprimerie et de brochage ainsi que de sous-traitance des travaux nécessaires à la fabrication de livres et de tous ouvrages, revues ou imprimés généralement quelconques et, plus généralement, l'exploitation de tous fonds de commerce participant directement ou indirectement à la chaîne des arts graphiques;
2. toute activité sous toutes ses formes liée à l'édition sur tous supports;
3. toute activité sous toutes ses formes de transformation de papier, de vente de papier transformé, de production et d'impression d'étiquettes;
4. toute activité sous toutes ses formes de transformation de film plastique, de production et d'impression et de vente de film imprimé;
5. le routage;
6. toutes opérations de marketing direct, la réalisation de toutes études de marché et de toutes campagnes publicitaires, l'exploitation d'un call center;
7. la distribution de tous produits par tous moyens ainsi que la gestion de stock, la gestion d'entrepôts pour compte de tiers et les prestations de manutention logistique;
8. le commerce et le développement de toute activité ayant un rapport direct ou indirect avec le domaine informatique et l'internet. Toutes opérations, et notamment l'achat, la vente, la distribution, l'importation, l'exportation, en gros, demi-gros et au détail de tout matériel informatique, logiciels et dérivés ainsi que tout le matériel concernant la bureautique dans le sens le plus large; tous services d'assistance, de création, de gestion, d'initiation, d'installation, de maintenance de tout ce qui concerne l'informatique et ses dérivés, l'activité de provider, la création et le développement de sites, la vente de mini-ordinateurs, d'accessoires et de programmes, la confection de programmes, l'activité de conseil en informatique;
9. toutes les prestations de services en matière de gestion d'entreprises ainsi que la commercialisation de tous produits ou supports s'y rapportant;
10. l'achat, la vente, la distribution, l'importation, l'exportation, en gros, demi-gros et au détail, la représentation et le courtage de tous produits;

11. toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités;
- l'achat, l'échange, la vente, la prise en location et en sous-location, ainsi que la cession en location et en sous-location, le tout avec ou sans opinion d'achat, le lotissement, l'exploitation et l'entretien de maisons, appartements, bureaux, magasins, entrepôts, fonds de commerce, terrains, terres et domaines, et de manière générale de tous biens immobiliers ainsi que toutes opérations de financement.

La Société pourra réaliser les opérations ci-dessus pour son compte personnel ou pour compte de tiers, en tous lieux, en nom propre ou sous forme de participation directe ou indirecte dans toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social, pouvant en faciliter la réalisation, l'extension ou le développement.

## 3.2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL D'EVADIX

### 3.2.1 Capital social

Le capital de la Société avant l'émission et la souscription de toutes les Actions Offertes s'élève à 3.022.954 € et est intégralement libéré. Après l'émission et la souscription de toutes les Actions faisant l'objet de l'Offre, le capital social de la Société s'élèvera à 3.862.564 €, en ce non compris les primes d'émission de 4.160.385 et sera représenté par 2.987.942 Actions sans désignation de valeur nominale. Après l'émission et la souscription de toutes les Actions faisant en outre l'objet de l'Offre au personnel, le capital social de la Société s'élèvera à 3.882.712 € non compris les primes d'émission totales de 4.240.233 €) et sera représenté par 3.003.525 Actions.

### 3.2.2 Evolution du capital de la Société

Le capital social de la Société a évolué comme suit depuis sa constitution:

Date	Opération	Montant de l'opération	Capital après l'opération	Nombre total d'actions
10/11/1999	Constitution	186.000 €	186.000 €	1.860
29/12/1999	Augmentation de capital	214.000 €	400.000 €	4.000
19/04/2000	Division de chaque action en dix actions	Néant	400.000 €	40.000
19/04/2000	Augmentation de capital	81.000 €	481.000 €	41.080
5/05/2000	Augmentation de capital	443.700 €	924.700 €	46.010
13/12/2000	Division de chaque action en dix actions	Néant	924.700 €	460.100
13/12/2000	Augmentation de capital	545.265 €	1.469.165 €	520.685
4/06/2003	Augmentation de capital	153.000 €	1.622.965 €	537.685
31/12/2005	Annulation de 37 actions <sup>13</sup>	-	1.622.965 €	537.648
10/04/2006	Augmentation de capital par voie d'apport en nature des actions d'Etibel International	1.399.989 €	3.022.954 €	584.648
10/04/2006	Division de chaque action en quatre actions ("split")	Néant	3.022.954 €	2.338.592
30/05/2006	Augmentation de capital liée à l'Offre	5.000.000 €	3.862.564 € <sup>13</sup>	2.987.942
30/05/2006	Augmentation de capital liée à l'Offre au personnel	100.000 €	3.882.712 € <sup>14</sup>	3.003.525

<sup>13</sup> Ces Actions, qui avaient été acquises par EVADIX DMS, ont été conservées au-delà du délai d'un an prévu par l'article 628 du Code des sociétés et sont donc devenues nulles, sans toutefois que le montant du capital soit modifié.

<sup>14</sup> A augmenter d'une prime d'émission de 4.160.385 € dans l'hypothèse du placement intégral des Actions Offertes dans le cadre de l'Offre.

<sup>15</sup> A augmenter d'une prime d'émission totale de 4.240.233 € dans l'hypothèse du placement intégral des Actions Offertes dans le cadre de l'Offre et de l'Offre au Personnel.

## 3.2.3 Plans de Warrants

### 3.2.3.1 Plan de Warrants 2002

La Société a attribué en 2004, 800 warrants nominatifs à 5 collaborateurs (devenus 3.200 à la suite du split intervenu le 10 avril 2006) d'EVADIX dans le cadre d'un plan adopté par une assemblée générale de la Société tenue en 2002. Chaque warrant accordé à cette occasion donne droit à une Action nouvelle à un prix d'exercice de 2,25 €. La période d'exercice s'ouvrira le 1er janvier 2008 pour se clôturer le 31 décembre 2014.

### 3.2.3.2 Plan de Warrants 2006

Dans le cadre d'un plan adopté par l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 10 avril 2006, la Société a émis 100.000 warrants nominatifs ("Warrants 2006") en faveur du personnel et des collaborateurs d'EVADIX, conférant à chacun d'eux le droit de souscrire, aux conditions décrites dans le plan de warrants, à une Action. Aucun de ces warrants n'a été distribué à ce jour. Ce plan peut être résumé comme suit:

- **Nombre:** 100.000 (cent mille) warrants.
- **Forme:** Chaque Warrant 2006 est nominatif et ne peut être converti en titre au porteur ou sous toute autre forme.
- **Proportion d'échange:** Chaque Warrant 2006 donne le droit de souscrire à une nouvelle Action de la Société, à libérer entièrement.
- **Prix des warrants:** Le conseil d'administration déterminera, au moment de l'offre, le prix des Warrants 2006. Ceux-ci peuvent être octroyés à titre gratuit.
- **Bénéficiaires potentiels:** Toute personne physique ou morale rendant des services professionnels, à titre principal ou accessoire, au profit direct ou indirect de la Société, d'une société liée ou d'une société dans laquelle la Société détient une participation, en qualité d'employé, d'administrateur, de consultant ou autre. La détermination précise des bénéficiaires est décidée par le conseil d'administration de la Société à son entière discrétion, en une ou plusieurs fois, et au plus tard cinq ans maximum à dater de la date d'émission des warrants sous réserve que les warrants devront être octroyés à titre principal à des membres du personnel et à titre accessoire aux autres personnes rentrant dans la catégorie précitée.
- **Période d'exercice:** La période d'exercice sera déterminée par le conseil d'administration au moment de chaque offre, cette période d'exercice devant expirer dans tous les cas au plus tard dix ans à dater de la date d'émission des warrants. Des sous-périodes d'exercice ont par ailleurs été prévues, en ce compris toute autre date ou période décidée par le conseil d'administration ou à tout moment en cas de changement de contrôle de la Société ou de lancement d'une offre publique d'acquisition sur la Société.
- **Conditions liées au caractère exerçable des warrants:** Les warrants octroyés aux différents bénéficiaires sont soumis à différentes conditions, reprises dans le Plan de warrants, et qui sont à remplir afin que les warrants deviennent exerçables.
- **Prix d'exercice par warrant:** Pour les bénéficiaires faisant partie des membres du personnel de la Société ou d'une de ses filiales, le prix d'exercice de chaque warrant sera égal:
  - si les Actions de la Société ne sont pas (ou ne sont pas encore) négociées sur un marché, au prix fixé par le conseil d'administration dans la lettre d'offre, conformément aux règles légales applicables;
  - si les Actions de la Société sont négociées sur un marché, au choix du conseil d'administration de la Société, au cours de clôture des actions de la Société à la veille de la date de l'offre ou à la moyenne sur les 30 jours calendrier précédant la date d'offre des cours de clôture des Actions de la Société, sur le marché sur lequel lesdites Actions sont négociées.

Pour les bénéficiaires autres que des membres du personnel de la Société ou d'une de ses filiales, le prix d'exercice de chaque warrant ne pourra être inférieur ni à la valeur intrinsèque des actions, déterminée conformément à l'article 598 du Code des sociétés, ni, si les actions de la Société sont négociées sur un marché, au choix du conseil d'administration, soit (1) au cours de clôture des actions de la Société à la veille de la date de l'offre, soit (2) à la moyenne des cours de clôture des actions de la Société des trente jours calendrier précédant la date de l'offre.

- **Divers:** Le conseil d'administration est habilité à adopter, fixer, définir et/ou interpréter toutes les règles, prescriptions et autres conditions contenues dans le plan, et à prendre toutes les décisions nécessaires ou supposées souhaitables pour l'administration, la gestion et l'application du plan.

## 3.3 LES ACTIONNAIRES

### 3.3.1 Actionnariat avant l'Offre

Actionnaires	Nombre d'Actions	En % du capital	Droits de vote	En % des droits de vote
Famille Leurquin (1)	1.317.572	56,34%	1.317.572	56,34%
Famille Malchair (2)	322.100	13,77%	322.100	13,77%
Thierry Lahaye	188.000	8,03%	188.000	8,03%
S.A. Alcopa (3)	184.040	7,86%	184.040	7,86%
Gaëtane de Breyne	110.480	4,72%	110.480	4,72%
Louis Legrand	54.000	2,31%	54.000	2,31%
Pierre Maigret	49.900	2,13%	49.900	2,13%
Membres du personnel	75.836	3,24%	75.836	3,24%
Autres tiers personnes physiques	36.664	1,57%	36.664	1,57%
<b>Total</b>	<b>2.338.592</b>	<b>100%</b>	<b>2.338.592</b>	<b>100%</b>

- (1) La participation de la famille Leurquin est détenue à concurrence de 1.224.028 Actions par la fondation de droit hollandais Leurky Foundation, 46.772 Actions par Pascal Leurquin et 46.772 Actions par Dominique Alleman, épouse de Pascal Leurquin.
- (2) La participation de la famille Malchair est détenue à concurrence de 275.328 Actions par la fondation de droit hollandais Malthi et 46.772 Actions par Roger Malchair.
- (3) La SA Alcopa est contrôlée par certains membres de la famille Moorkens. Dominique Moorkens siège à titre personnel en tant qu'administrateur non exécutif de la Société.

### 3.3.2 Actionnariat après l'Offre

En cas de placement intégral des Actions offertes dans le cadre de l'Offre et dans le cadre de l'Offre au personnel, le capital de la Société sera réparti de la manière suivante:

Actionnaires	Nombre d'Actions	En % du capital	Droits de vote	En % des droits de vote
Famille Leurquin	1.317.572	43,87%	1.317.572	43,87%
Famille Malchair	322.100	10,72%	322.100	10,72%
Thierry Lahaye	188.000	6,26%	188.000	6,26%
S.A. Alcopa	184.040	6,13%	184.040	6,13%
Gaëtane de Breyne	110.480	3,68%	110.480	3,68%
Louis Legrand	54.000	1,80%	54.000	1,80%
Pierre Maigret	49.900	1,66%	49.900	1,66%
Membres du personnel	75.836	2,52%	75.836	2,52%
Autres tiers personnes physiques	36.664	1,22%	36.664	1,22%
<b>Public</b>	<b>649.350</b>	<b>21,61%</b>	<b>649.350</b>	<b>21,61%</b>
<b>Offre au Personnel</b>	<b>15.583</b>	<b>0,52%</b>	<b>15.583</b>	<b>0,52%</b>
<b>Total</b>	<b>3.003.525</b>	<b>100%</b>	<b>3.003.525</b>	<b>100%</b>

### 3.3.3 Actionnariat après l'Offre et exercice des Warrants

En cas de placement intégral des Actions offertes dans le cadre de l'Offre et de l'Offre au personnel, et en cas d'exercice de l'intégralité des warrants, le capital de la Société sera réparti de la manière suivante:

Actionnaires	Nombre d'Actions	En % du capital	Droits de vote	En % des droits de vote
Famille Leurquin	1.317.572	42,41%	1.317.572	42,41%
Famille Malchair	322.100	10,37%	322.100	10,37%
Thierry Lahaye	188.000	6,05%	188.000	6,05%
S.A. Alcopa	184.040	5,92%	184.040	5,92%
Gaëtane de Breyne	110.480	3,56%	110.480	3,56%
Louis Legrand	54.000	1,74%	54.000	1,74%
Pierre Maigret	49.900	1,61%	49.900	1,61%
Membres du personnel	75.836	2,44%	75.836	2,44%
Tiers	36.664	1,18%	36.664	1,18%
<b>Public</b>	<b>649.350</b>	<b>20,90%</b>	<b>649.350</b>	<b>20,90%</b>
Offre au personnel	15.583	0,50%	15.583	0,50%
Bénéficiaires des Warrants 2002	3.200	0,10%	3.200	0,10%
Bénéficiaires des Warrants 2006	100.000	3,22%	100.000	3,22%
<b>Total</b>	<b>3.106.725</b>	<b>100%</b>	<b>3.106.725</b>	<b>100%</b>

Le tableau a été préparé sur la base de l'hypothèse que les bénéficiaires des Warrants seront différents des actionnaires repris dans le tableau. Ceci n'est qu'une hypothèse envisagée pour l'élaboration dudit tableau.

Les principaux actionnaires tels que repris dans le tableau ci-dessus ne disposent pas de droits de vote afférents à leurs Actions qui soient différents de celui des autres Actions.

3.200 Warrants 2002 ont été attribués mais n'ont pas encore été exercés. Aucun Warrant 2006 n'a été attribué à ce jour. Il n'y a aucune certitude sur le fait que les Warrants 2006 seront un jour attribués.

### 3.3.4 Convention d'actionnaires

Les principaux actionnaires de la Société (à savoir P. Leurquin, D. Alleman, R. Malchair, les fondations de droit hollandais Leurky Foundation et Malthi ainsi que T. Lahaye), détenant ensemble 78,14% des Actions de la Société avant l'Offre, ont conclu entre eux une convention d'actionnaires dont les principales dispositions sont les suivantes:

- toute cession des Actions détenues par les fondations Leurky Foundation et Malthi ainsi que par T. Lahaye est soumise à un droit de préemption en faveur des parties à la convention d'actionnaires. Ce droit de préemption peut être exercé par priorité par P. Leurquin;
- en cas de cession hors bourse à un tiers suite au non-exercice du droit de préemption, les parties à la convention d'actionnaires disposent sous certaines conditions d'un droit de suite leur permettant de céder leurs Actions au tiers acquéreur dans la même proportion;
- les parties se sont engagées à se concerter avant de voter à une assemblée générale, sans être tenues par une instruction de vote.

Dans la mesure où cette convention ne prévoit pas d'obligation pour les parties quant à l'exercice du droit de vote afférent à leurs Actions, celle-ci ne crée pas de contrôle conjoint dans le chef de ces actionnaires.

Aucun actionnaire ne détiendra le contrôle de droit sur la Société après réalisation avec succès de l'Offre, la famille Leurquin gardant 43,87% des droits de vote (à supposer que l'ensemble de l'Offre soit souscrite).

## 3.4 PUBLICITE SUR LES PARTICIPATIONS IMPORTANTES

Les émetteurs dont les titres sont cotés sur Alternext Brussels ne sont en principe pas soumis à la législation relative à la publicité des participations importantes prévue par la loi du 2 mars 1989. Cependant, comme le Code belge des sociétés le lui permet, la Société a prévu l'application volontaire des articles 1 à 4 de cette loi. Ces articles imposent des obligations de déclaration à toute personne physique ou entité acquérant ou cédant des titres avec droit de vote ou des titres conférant un droit à des titres avec droit de vote, dès que, après une telle acquisition ou cession, le nombre total des droits de vote détenus directement ou indirectement par cet individu ou cette entité, seul ou de concert avec d'autres, atteint ou franchit à la hausse ou à la baisse un seuil de 5% ou tout multiple de 5% du nombre total de droits de vote attachés aux titres de la Société. Lorsque la participation d'un actionnaire atteint 20%, la déclaration doit décrire la politique dans laquelle se situe l'acquisition ou le transfert, de même que le nombre de titres acquis au cours d'une période de 12 mois précédant la déclaration ainsi que le mode d'acquisition de ces titres. Une telle notification est aussi requise lorsqu'une personne physique ou une entité acquiert ou cède le contrôle (direct ou indirect, de droit ou de fait) d'une société qui détient 5% des droits de vote de la Société.

## 3.5 OFFRES PUBLIQUES D'ACQUISITION

Conformément à la loi du 2 mars 1989 sur la publicité des participations importantes dans les sociétés cotées en bourse et réglementant les offres publiques d'acquisition et à l'arrêté royal du 8 novembre 1989 relatif aux offres publiques d'acquisition et aux modifications du contrôle des sociétés, les offres publiques d'acquisition relatives à des titres en circulation conférant un droit de vote émis par une société ayant fait appel public à l'épargne (y compris tout titre donnant droit à la souscription, à l'acquisition ou à la conversion en tels titres) font l'objet d'un contrôle par la CBFA et sont soumises au dépôt préalable d'un dossier d'offre auprès de la CBFA. Si l'offre publique d'acquisition aboutit à l'acquisition de 90% ou plus de titres conférant un droit de vote, l'offre publique d'acquisition doit être rouverte afin de permettre aux actionnaires restants de vendre leurs titres au prix de l'offre.

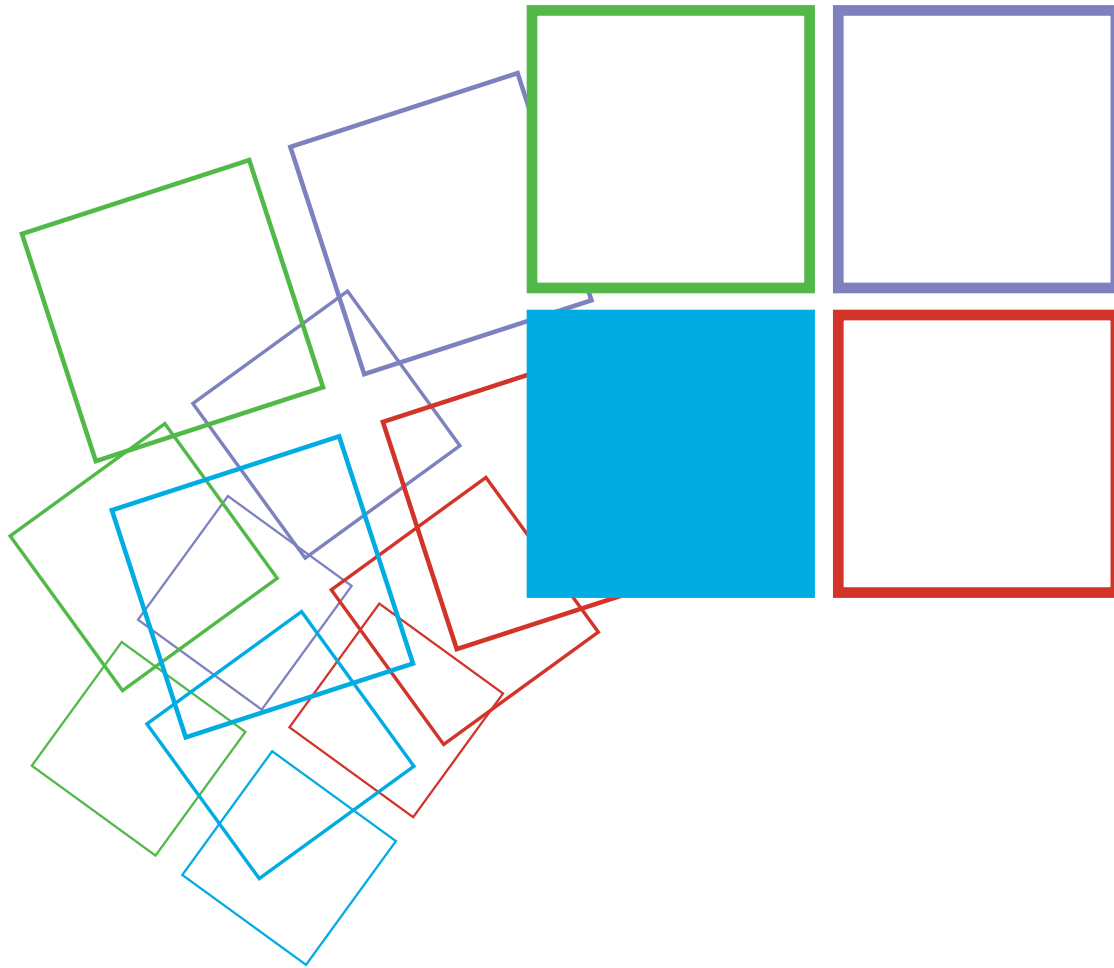


Une personne ayant l'intention d'acquérir, seule ou de concert avec d'autres, le contrôle exclusif ou conjoint d'une société ayant fait appel public à l'épargne doit en informer la CBFA au minimum cinq jours ouvrables avant l'acquisition. Si l'acquéreur du contrôle de la société paie une prime supérieure au prix du marché des titres, il doit faire une offre publique d'achat ou émettre un engagement de maintien de cours pour tous les titres restants de la société conférant un droit de vote (ou des droits d'acquérir des titres conférant un droit de vote). La contrepartie offerte aux titulaires des titres restants doit être équivalente au prix le plus élevé payé au cédant du contrôle sur une période de 12 mois précédant l'offre.

## 3.6 SQUEEZE-OUT

Conformément à la loi du 2 mars 1989 sur la publicité des participations importantes dans les sociétés cotées en bourse et réglementant les offres publiques d'acquisition, et à l'arrêté royal du 8 novembre 1989 relatif aux offres publiques d'acquisition et aux modifications du contrôle des sociétés, une personne, agissant seule ou de concert, qui détient 95% de titres conférant le droit de vote d'une société ayant fait appel public à l'épargne, peut acquérir la totalité des titres conférant le droit de vote de cette société à la suite d'une offre de reprise. Les actions qui n'ont pas été présentées volontairement en réponse à une telle offre sont réputées transférées de plein droit à l'offrant à la fin de l'opération. La contrepartie des titres doit être en espèces et doit représenter un prix équitable en vue de protéger les intérêts des actionnaires cédants.

Une procédure de cession forcée des titres simplifiée est applicable si, à la suite d'une offre publique d'achat volontaire en espèces et pourvu que l'offrant ait prévu cette possibilité dans le prospectus, l'offrant détient au minimum 95% des titres de la société cible et a acquis 66% des titres qu'il ne possédait pas avant le lancement de l'offre. Dans ce cas, l'offrant peut réouvrir son offre aux mêmes conditions pendant une période de 15 jours en vue de lancer une opération de cession forcée sur les titres restants.



## 4. APERÇU DES ACTIVITES D'EVADIX

4.1	PRESENTATION SYNTHETIQUE	50
4.2	HISTORIQUE D'EVADIX	50
4.3	EVOLUTION DU GROUPE	52
4.4	MISSION ET STRATEGIE D'ENTREPRISE	53
4.5	STRUCTURE DU GROUPE	57
4.6	INVESTISSEMENTS	58
4.7	PRINCIPALES ACTIVITES ET PRINCIPAUX METIERS: LES TROIS POLES D'EVADIX	60
4.8	PRINCIPAUX MARCHES	69
4.9	PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT	81
4.10	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	82
4.11	APERÇU DES PRINCIPALES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	83
4.12	QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES LIEES AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES	84
4.13	SALARIES	84
4.14	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	85
4.15	CONTRATS IMPORTANTS	85

## 4. APERÇU DES ACTIVITES D'EVADIX

### 4.1 PRESENTATION SYNTHETIQUE

Le Groupe EVADIX est aujourd'hui l'un des acteurs de référence en Belgique sur les marchés de l'imprimerie et de la production de marketing direct. Le Groupe complète son offre dans les secteurs de la logistique fine et des intégrations technologiques et e-business<sup>16</sup>. EVADIX propose à ses clients des solutions globales parfaitement intégrées, flexibles et évolutives.

En imprimerie, EVADIX concentre principalement ses efforts dans les secteurs de l'impression offset haute pagination<sup>17</sup>, du brochage, de la fabrication d'étiquettes et de l'impression sur film polypropylène et polyéthylène.

En production de marketing direct, EVADIX propose notamment des services d'assemblage et de rapprochement de documents (en mise sous film et mise sous pli), de personnalisations laser et jet d'encre, de façonnage et de gestion des expéditions postales belges et internationales, ...

En logistique, EVADIX offre notamment des services d'entreposage, de préparation de commandes, de gestion de flux (traditionnels et e-business), de développement de sites transactionnels intégrés, ...

### 4.2 HISTORIQUE D'EVADIX<sup>18</sup>

Fondé en novembre 1999, le Groupe EVADIX est aujourd'hui l'un des acteurs de référence en Belgique sur les marchés de l'imprimerie et de la production en marketing direct. EVADIX complète son offre sur les marchés de la logistique fine et des intégrations technologiques et e-business.

Novembre 1999, l'éditeur français Flammarion vient de conclure la reprise des Editions Casterman. A cette époque, Pascal LEURQUIN (Directeur financier du groupe Casterman et Directeur Général de la filiale distribution) et un petit groupe de cadres de l'entreprise vont proposer à Charles-Henri FLAMMARION de lui racheter - via un M.B.O<sup>19</sup>. - une structure condamnée à la disparition : Casterman Distribution s.a. L'entreprise est rebaptisée EVADIX logistics s.a. et l'opération marque le coup d'envoi du développement du Groupe EVADIX qui emploie alors une petite trentaine de collaborateurs.

A peine quelques semaines plus tard, en janvier 2000, EVADIX reprend les activités de mise sous pli et de mise sous film de la division routage de Casterman Imprimerie s.a. et donne ainsi naissance à EVADIX DMS s.a<sup>20</sup>. La société va évoluer et étoffer son offre vers des solutions globales pour les campagnes de marketing direct opérationnel. EVADIX DMS se concentre sur les marchés de grands volumes<sup>21</sup>, notamment pour les grands comptes<sup>22</sup> du secteur de la VPC (Vente Par Correspondance).

<sup>16</sup> Intégrations technologiques et e-business : développement de solutions informatiques d'intégration de systèmes et de données entre un interface web et une plate-forme de gestion logistique.

<sup>17</sup> Offset: procédé d'impression à plat utilisant des plaques encrochilles/hydrophiles et le report sur le papier par l'intermédiaire d'un cylindre en caoutchouc (le blanchet). Rotative de haute pagination: machine imprimant plus de 48 pages (format A4) simultanément.

<sup>18</sup> Cet historique n'inclut que les principales structures en activité. Il exclut ainsi la société EVADIX Slovaquie (cette structure a été créée dans le but de développer un pôle logistique en Slovaquie, projet abandonné dès le départ par la Société au profit d'une expansion en Roumanie) et EVADIX City (structure née d'un partenariat en France et qui n'a pas tenu ses promesses de développement).

<sup>19</sup> M.B.O. - Management Buy Out.

<sup>20</sup> DMS pour Direct Marketing Services.

<sup>21</sup> Nous entendons ici l'acception de « Grands volumes » dans le marketing direct comme toute production supérieure à 100.000 exemplaires.

<sup>22</sup> Acteurs principaux du monde de la VPC tels que 3Suisses, La Redoute, Quelle, Yves Rocher, JM Bruneau, Bernard, Damart, Daxon, ... pour n'en citer que quelques-uns.

Pour permettre à sa nouvelle filiale d'atteindre ses ambitieux objectifs, la Société va massivement investir dans ses ressources humaines (recrutement et formation), ses bâtiments, son parc machine et son outillage. EVADIX DMS emploie aujourd'hui 126 collaborateurs<sup>23</sup> et peut être considéré comme le leader de son secteur en Belgique<sup>24</sup>.

Dans les mois qui vont suivre, EVADIX va poursuivre un développement rapide. Pour soutenir la croissance de ses activités, le Groupe crée en mars 2000 une société prestataire de services informatiques, EVADIX.NET s.a. La filiale I.T. du Groupe a pour mission d'assurer les développements technologiques nécessaires à la croissance d'EVADIX, d'acquérir la maîtrise des intégrations FrontOffice/BackOffice liées à la gestion de la Supply Chain<sup>25</sup> et de proposer sur le marché des services I.T. appliqués à la gestion de plates-formes logistiques.

En juillet 2000, EVADIX et le holding ALCOPA mettent en place un partenariat pour la gestion d'une plate-forme logistique de 35.000 m<sup>2</sup> implantée sur le site des anciennes installations du constructeur automobile RENAULT à Vilvoorde, en région bruxelloise.

Puis, en décembre 2002, dans le but d'adjoindre un pôle stratégique complémentaire à son offre existante, EVADIX décide de reprendre les activités d'impression et de brochage de Casterman Imprimerie s.a., tombée entre-temps en faillite, et donne ainsi naissance à Casterman Printing s.a. Dans un premier temps, le Groupe va assurer la gestion de l'entreprise dans le cadre d'un contrat de mise à disposition par la curatelle et garanti par la Région Wallonne. Six mois plus tard, au mois de juin 2003, la Société lève officiellement son option d'achat. Aujourd'hui, Casterman Printing entend se positionner en leader belge sur le marché de l'impression de grands volumes et se donne les moyens d'y parvenir. Pour compléter son outil de production de 3 presses rotatives 48 et 96 pages<sup>26</sup>, l'entreprise a investi -notamment- 12 millions d'euros pour l'acquisition et l'installation d'une quatrième presse (MAN Lithoman 72 pages) qui devrait être opérationnelle pour la fin de l'été 2006.

EVADIX a en outre acquis, au premier trimestre 2006, l'activité de fabrication d'étiquettes de la société Etibel, par le biais de l'acquisition de la société Etibel International s.a., issue de la scission partielle d'Etibel. Cette nouvelle structure a ajouté une dimension supplémentaire au pôle imprimerie de EVADIX (la fabrication industrielle d'étiquettes) et s'inscrit dans la politique de cette dernière d'accroître ses niches de services dans les secteurs du marché de l'imprimerie et de la production de marketing direct.

C'est également au cours du premier trimestre 2006 qu'EVADIX a concrétisé sa décision de s'implanter en Roumanie pour y développer ses activités. La création d'EVADIX EST s.r.l. (filiale de EVADIX et société mère du Groupe EVADIX en Roumanie) a posé les bases nécessaires au développement de EVADIX sur ce nouveau marché. Suite à sa constitution en janvier 2006, EVADIX EST a constitué une nouvelle société roumaine, EVADIX MPI s.r.l, qui a repris -via un asset deal- les actifs de l'imprimerie roumaine Marcu Press International s.r.l. spécialisée dans l'impression sur film polypropylène. Cette opération est une première étape dans le développement des activités du Groupe EVADIX sur le marché national roumain.

Au niveau consolidé, le Groupe EVADIX occupait 308,3 équivalents temps plein et 22 intérimaires à la date de clôture de l'exercice 2005. A ceux-ci sont venues s'ajouter quelque 70 personnes employées par Etibel International et EVADIX MPI. Le Groupe possède près de 40.000 m<sup>2</sup> de bâtiments situés sur son site d'exploitation de Tournai. Il possède également un site de production de quelque 1.500 m<sup>2</sup> en Roumanie et exploite un site logistique situé à Vilvoorde. EVADIX a réalisé, pour l'exercice 2005, des ventes de près de 31,5 millions d'euros. Pour ce même exercice, un EBITDA de près de 4 millions d'euros et un résultat avant impôt de 638.000 €.

<sup>23</sup> Nombre de salariés à la date de clôture de l'exercice 2005 en équivalents temps plein.

<sup>24</sup> Etant donné qu'il n'existe pas de données de marché disponibles publiquement pour illustrer cette position, l'affirmation d'EVADIX est basée sur sa propre compréhension du marché.

<sup>25</sup> Supply Chain Management ou Gestion de la Chaîne Logistique : traitement et gestion des flux (de marchandises et d'informations) qui vont du « fournisseur du fournisseur » au « client du client ». La gestion de la chaîne logistique est la partie de la logistique qui s'occupe des flux et processus d'approvisionnement, vus comme un processus global.

<sup>26</sup> Standard de pagination déterminant le nombre maximum de pages de format A4 imprimées simultanément par tour de rotative.

## 4.3 EVOLUTION DU GROUPE

L'expansion du Groupe EVADIX entre décembre 1999 et mars 2006 a été réalisée à la fois par la création de filiales et par voie d'acquisition, tel que le résumant les tableaux suivants<sup>27</sup>.

### Croissance par acquisitions

Année d'expansion	Structure acquise	Structure au sein du Groupe
1999	Casterman Distribution (SD)	EVADIX logistics
2000	Casterman Routage (AD)	EVADIX DMS
2000	InterPapier (SD)	Sofures renommé en EVADIX Services (2004)
2000	Moorkens logistics (SD)	EVADIX E-land
2002	Casterman Imprimerie (AD)	Casterman Printing
2006	Etibel International (SD)	Etibel International
2006	Marcu Press International (AD)	EVADIX MPI

SD = SHARE DEAL (TRANSFERT D'ACTIONNÉS)

AD = ASSET DEAL (REPRISE D'ACTIFS)

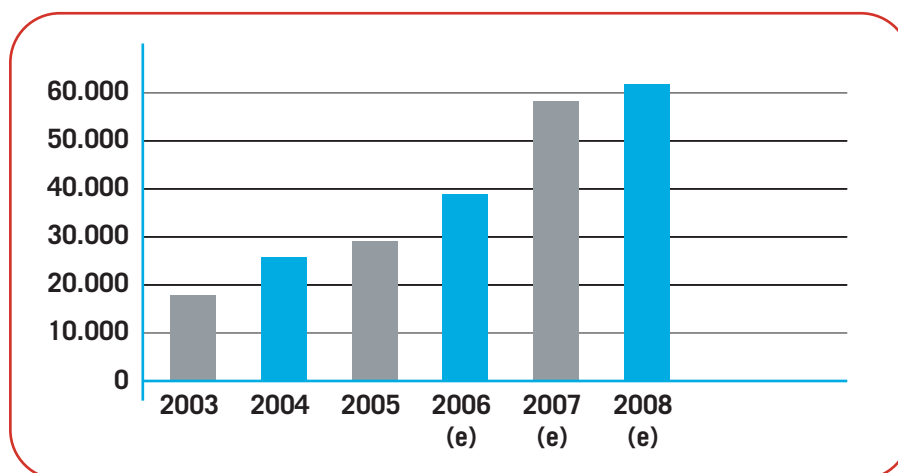
### Croissance organique

Année d'expansion	Structure au sein du Groupe
1999	EVADIX
2000	EVADIX.NET
2001	EVADIX Mail Services renommé en HALL22 (2004)
2001	EVADIX France
2006	EVADIX EST

Les graphiques ci-après présentent l'évolution du chiffre d'affaires et de l'EBITDA consolidés du Groupe EVADIX. Ceux-ci incluent les données prévisionnelles pour les exercices 2006, 2007 et 2008.

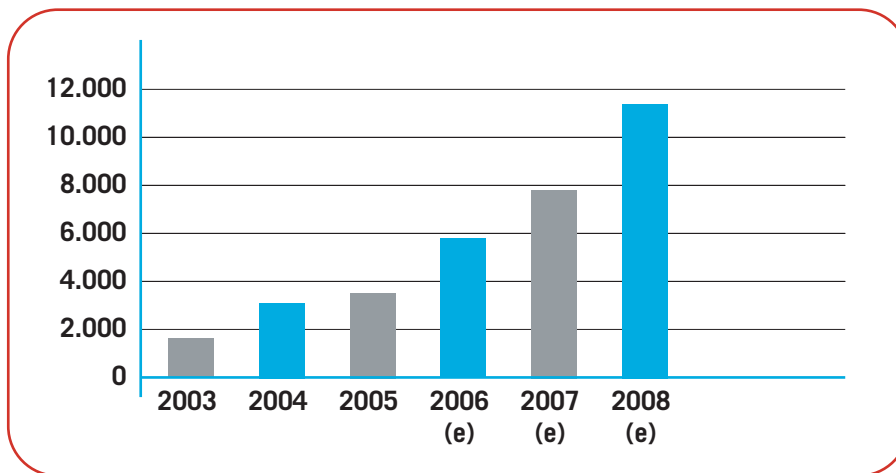
**Les prévisions développées dans les tableaux ci-dessous sont établies en termes de «pre-money», soit avant l'augmentation de capital liée à l'Offre.**

### Evolution du Chiffre d'affaires (en 000's €)



<sup>27</sup> Les tableaux ci-dessus ne prennent pas en considération les sociétés EVADIX City et EVADIX Slovaquie, qui n'ont pas d'activités et sont actuellement en liquidation.

### Evolution de l'EBITDA (en 000's €)



## 4.4 MISSION ET STRATEGIE D'ENTREPRISE

### 4.4.1 Déclaration de mission

EVADIX a pour objectif d'être connu et reconnu en tant que prestataire de services de qualité à haute valeur ajoutée et comme acteur de référence dans des niches sélectionnées sur les marchés de l'imprimerie et de la production de marketing direct. EVADIX complète également son offre de services dans les secteurs de la logistique et des intégrations technologiques et e-business. EVADIX entend développer avec ses partenaires des relations durables et intégrer dans ses activités les technologies de pointe qui lui permettront de viser l'excellence dans la réalisation de ses projets.

### 4.4.2 Vision: l'intégration des compétences

EVADIX développe une stratégie commerciale basée sur l'intégration des métiers et des compétences. L'expansion du Groupe dans les marchés de l'imprimerie, du marketing direct et de la logistique correspond à la fois à une logique faite d'opportunités et de synergies. Par exemple, dans le secteur de la V.P.C. (Vente Par Correspondance), EVADIX assure aujourd'hui des prestations recouvrant l'ensemble de la chaîne graphique industrielle (préresse, impression offset, brochage, personnalisations, mise sous film/sous pli sélective, collage d'étiquettes, ...) et de la supply chain (warehouse management, intégrations front office/back office, distribution, maîtrise de l'information, ...). L'objectif de ces intégrations est de répondre aux besoins du marché en matière de solutions globales de type « one stop shopping ».

### 4.4.3 Stratégie d'entreprise

EVADIX a développé une stratégie d'entreprise conçue comme un moteur de croissance et de performance. Cette stratégie joue le rôle d'un gouvernail qui permet à l'entreprise de maintenir en permanence ses activités et son organisation en ligne avec ses objectifs de croissance et de rentabilité.

#### **EVADIX: une P.M.E. structurée comme une grande entreprise**

La stratégie d'entreprise de EVADIX se compose de différents éléments assemblés et étayés entre eux et qui structurent l'ensemble de l'organisation dans un esprit de croissance. Cette stratégie consiste à doter -dès le départ- une entreprise de type P.M.E. de l'organisation, des méthodes, des processus et des ressources de management d'une entreprise multinationale. La gestion de l'absorption de la croissance future est donc initiée dès le démarrage du projet d'entreprise. La philosophie du « penser grand » a façonné l'organisation structurelle de EVADIX dès le départ et a ainsi préparé le terrain pour sa croissance, toujours avec un objectif de rentabilité.

### **La centralisation des services administratifs: « Shared Services Center »**

L'un des éléments fondamentaux de cette organisation structurelle du Groupe est le concept de "Shared Services Center". Intégré au sein de la Société, le Shared Services Center a pour mission de regrouper les départements administratifs partagés par les différentes filiales.

Sur cette base, la Société prend notamment en charge:

- la stratégie;
- la finance et la trésorerie;
- la comptabilité;
- le contrôle de gestion et le reporting;
- la gestion des ressources humaines;
- la communication interne, les relations publiques et le marketing;
- la gestion des outils et réseaux I.T., ... (via la filiale EVADIX.NET).

Lors de la création de la Société, cette structure a été conçue pour centraliser les services généraux dans une logique de groupe et pour absorber plus facilement la croissance. C'est cette même structure d'organisation qui est mise en place aujourd'hui en Roumanie avec EVADIX EST.

### **Stratégie d'entreprise, stratégie de croissance**

Les éléments principaux qui permettent à cette stratégie de croissance de prendre corps sont les suivants:

- **L'esprit P.M.E. qui anime l'ensemble de l'entreprise.** EVADIX favorise à tous les niveaux de son organisation structurelle la responsabilisation, la polyvalence et la flexibilité de ses équipes dans un but de performance et de qualité dans le service au client.
- **La politique de gestion des ressources humaines.** Cette politique a pour objectif systématique de promouvoir l'esprit d'entreprendre. Dans sa position de fournisseur de solutions globales, EVADIX dépend pour sa réussite des personnes qui mettent en place et concrétisent ses services. EVADIX accorde donc une attention toute particulière à la qualité et à l'implication des hommes et des femmes qui font ses équipes. EVADIX a consciemment décidé de mettre en œuvre les moyens d'attirer, de former et de conserver des collaborateurs d'un très haut niveau de qualité. L'entreprise a ainsi recruté, dès le début, un très grand nombre de jeunes universitaires qui occupent aujourd'hui des positions variées dans tous les domaines de gestion de l'organisation. D'une manière générale, la responsabilisation des hommes et des femmes qui font l'organisation est un concept clé, à quelque niveau que ce soit. Cette responsabilisation va de pair avec une politique active de polyvalence dans les équipes.

De la même manière, à la tête de chacune de ses divisions et filiales, EVADIX a pris un soin particulier à mettre en place des hommes et des femmes extrêmement compétents chacun dans leur domaine d'expertise. L'ensemble des éléments constitutifs de cette politique de gestion des ressources humaines induit notamment que EVADIX accorde la plus grande attention à la formation de ses collaborateurs, et ce aux niveaux tant des employés que des ouvriers.

- **Le choix de partenaires déterminants pour soutenir la croissance.** EVADIX a toujours accordé une grande importance à la qualité de ses partenaires pour l'aider à grandir tout en anticipant les besoins de son développement. Ainsi, dans les domaines du conseil fiscal ou juridique, ou de la consultance, EVADIX a choisi dès le début de travailler avec des cabinets de qualité, faisant figure de référence dans leurs domaines d'expertise et partageant son esprit d'entreprise.
- **Le respect d'une politique de "business conduct".** EVADIX a pour principe de suivre les règles d'administration et de gestion qui s'appliquent généralement aux grandes entreprises.
- **La mise en place d'un bon modèle de "Corporate governance".** Même en sa qualité de P.M.E. EVADIX a toujours accordé la plus grande importance aux règles principales qui régissent le corporate governance. Pour plus de détails sur ce point, voyez également le chapitre 6 du présent Prospectus.

EVADIX considère également jouer un rôle et poursuivre un objectif social au niveau régional. En l'espace de 6 ans de croissance, l'entreprise est devenue l'un des principaux pourvoyeurs d'emplois de la région trans-frontalière de Tournai. Un hors-série du magazine Dynamisme Wallon (l'organe de presse mensuel de l'Union Wallonne des Entreprises) dressait la liste des grandes entreprises actives en Wallonie. L'U.W.E. définissant une « grande entreprise » comme une structure employant 250 personnes ou plus, il s'agit ici du classement des plus grands employeurs de la région. Cette enquête, issue du «Rapport 2005 sur la situation de l'entreprise en Wallonie<sup>28</sup>» attribuait à EVADIX la 103<sup>e</sup> position dans le classement des principaux employeurs de Wallonie.

### **Force marketing et commerciale**

Au cours de l'expansion de son Groupe, EVADIX a toujours veillé au développement d'une stratégie marketing globale et à la mise en place de ressources commerciales permettant de réaliser son plan d'affaires. Ainsi, dès 2000, la direction générale a procédé au recrutement d'un Responsable marketing et communication intégré au sein du Shared Services Center. Sa fonction se décline autour de 3 axes principaux:

- assurer la communication interne, les relations publiques et les relations avec la presse;
- définir et mettre en place, pour les différentes filiales, les outils de communication nécessaires au développement de la notoriété, à la représentation des activités et aux démarches commerciales de prospection;
- assurer la gestion et la coordination des différents éléments constitutifs de l'image du Groupe.

De plus, au sein de chaque filiale et sous la responsabilité du Directeur Commercial ou du Directeur Général, une équipe commerciale a été mise en place pour assurer le développement du portefeuille clients. Ces équipes assurent, en priorité, la promotion des produits et des services de la filiale qu'elles représentent, mais s'inscrivent également dans une politique globale de cross selling. Cette dynamique commerciale transversale est particulièrement importante pour EVADIX.

Chez Casterman Printing, en vue de préparer la mise en exploitation de la 4e rotative (le plus important investissement récent consenti par le Groupe), l'équipe commerciale a été fortement renforcée. Outre le Directeur Commercial, elle se compose aujourd'hui de 7 personnes. Casterman Printing a également mis en place un réseau d'apporteurs d'affaires. Une part importante de l'équipe s'est concentrée, ces derniers mois, sur une mission de prospection commerciale visant à promouvoir les capacités de production de la nouvelle rotative.

### **EVADIX: une expertise en matière de «reengineering<sup>29</sup>»**

La qualité des résultats obtenus par le Groupe dans la conduite de ses projets ces dernières années tient -notamment- à l'acquisition par EVADIX d'une méthodologie et de compétences spécifiques en restructuration de sociétés.

Après avoir capitalisé sur de nombreuses expériences en matière de création et de reprise de sociétés et avoir acquis et appliqué une méthodologie formalisée à cet effet, EVADIX a développé un savoir-faire et a mis en place une véritable organisation structurelle capable de procéder de manière systématique à l'acquisition, l'intégration, la rentabilisation, le déploiement et la croissance d'entreprises -et particulièrement d'entreprises en difficulté-.

Au cours de l'évolution et de la croissance du Groupe EVADIX, le management a mené une politique de reengineering d'entreprises de production industrielle en difficultés mais disposant à leur actif d'une marque forte, d'un savoir-faire technique et d'une taille critique permettant de concrétiser à court terme un fort potentiel. Ces critères de sélection des opportunités ont permis de générer une croissance rapide et stable.

<sup>28</sup> Ce rapport est disponible gratuitement et peut être téléchargé en ligne au format PDF, sur le site de l'U.W.E., à l'adresse: [www.uwe.be/etudes.html](http://www.uwe.be/etudes.html).

<sup>29</sup> Nous entendons ici par l'acception « Reengineering »: Reprise d'entreprise et mise en place/amélioration de ses processus administratifs, commerciaux, de production, ...



Aujourd'hui, la Société réalise 3 fonctions indispensables à cette croissance:

- **Stratégie.** Sélection des secteurs d'activité et des cibles par secteur, étude et préparation des dossiers.
- **Financement.** Capitalisation des nouvelles structures par la Société et financement via:
  - l'actionariat de la Société (augmentation de capital);
  - l'opportunité offerte à certains membres du management de la structure acquise de participer au capital de la Société;
  - les prêts bancaires contractés par la Société.
- **Services généraux.** Comptabilité et trésorerie, ressources humaines, reporting et contrôle de gestion, services IT, communication.

Au cours des différentes étapes de la croissance de EVADIX, trois types d'acquisitions ont été conclus : achat d'actifs (asset deal), achat d'actions (share deal) et création de sociétés. Concernant les acquisitions, la base de chaque opération a toujours été fondée sur le même principe : une acquisition à un prix excluant tout risque majeur (et déterminé en fonction des actifs) suivie d'une restructuration permettant de rétablir au plus vite la rentabilité (si nécessaire).



Chaque opération est unique dans sa structure mais repose sur les mêmes principes. Tout d'abord, une stratégie et un plan financier à moyen terme démontrent le potentiel de la société cible en maximisant la rentabilité des actifs. Après un examen approfondi, une partie du management original -justifiant de compétences techniques et relatives aux produits et aux marchés- se voit offrir la possibilité d'intégrer la nouvelle structure et de participer à l'augmentation de capital dans la Société. Enfin, le nouveau projet d'entreprise fait l'objet de discussions avec les partenaires sociaux avant l'acquisition (notamment en ce qui concerne l'organisation du travail). La valorisation de l'entreprise est toujours principalement fondée sur ses actifs.

La restructuration vise une augmentation de l'efficacité et de la rentabilité financière en adaptant la stratégie, les processus, la structure et la gestion des ressources humaines:

- révision de la stratégie en axant les efforts sur la croissance et la rentabilité à court terme;
- réorganisation fondamentale de la société, de ses processus et de ses procédures pour optimiser l'efficacité et la rentabilité via une nouvelle organisation de la production, une sélection des collaborateurs, une adaptation des portefeuilles des produits et des clients, une exploitation des synergies opérationnelles et commerciales avec les autres filiales du Groupe, ... ;
- initiation d'un plan d'investissements en équipements à haute valeur ajoutée pour assurer la pérennité à moyen et long terme.

#### **Management control**

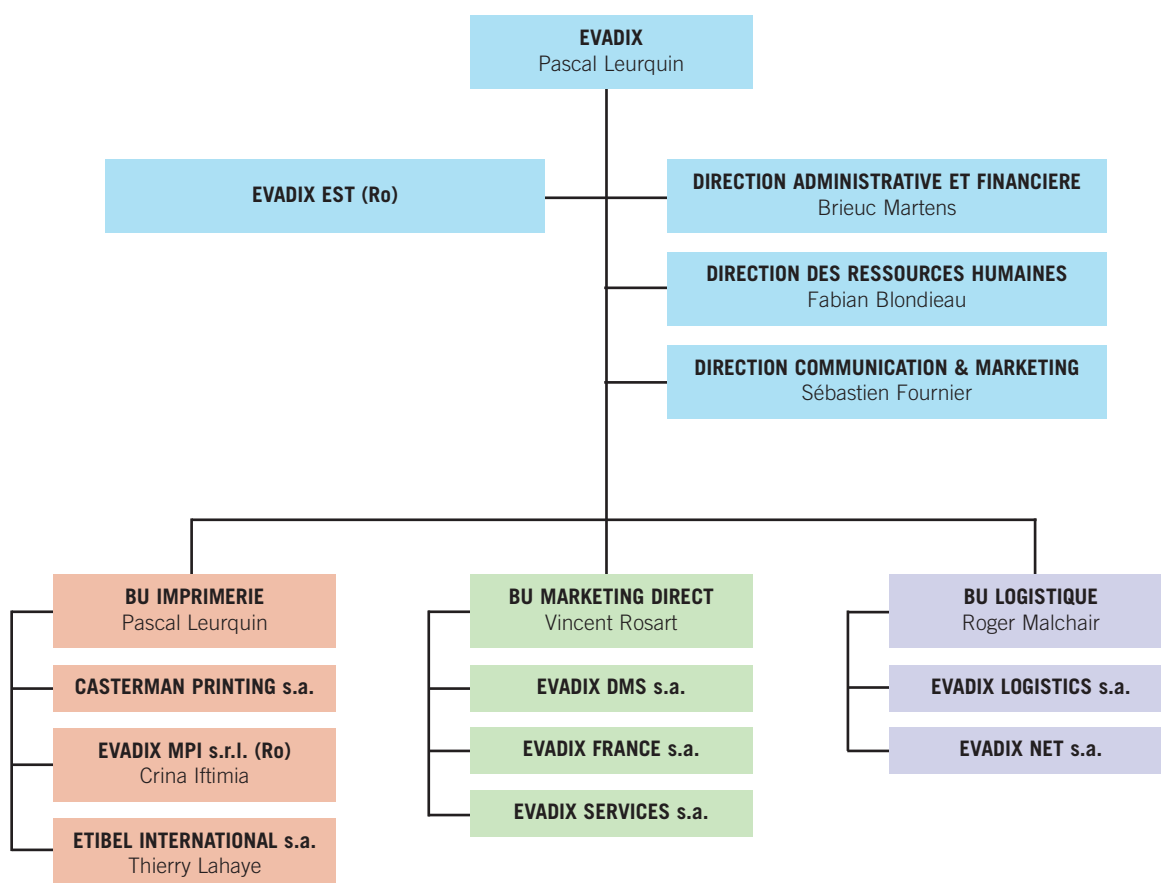
La restructuration inclut également la mise en place de reportings financiers et de gestion des ressources humaines réguliers et identiques pour toutes les filiales. Un reporting quotidien au niveau de la trésorerie; hebdomadaire pour les échéanciers clients et fournisseurs; mensuel pour les informations concernant le chiffre d'affaires, le compte de résultats et le bilan, les indicateurs de ressources humaines ; annuel pour le budget, le best forecast, la revue de presse.

Dans la mesure du possible, un reporting spécifique par entreprise couvre -de surcroît- les éléments financiers, opérationnels, commerciaux et les critères de rentabilité. Le reporting est quotidien pour les estimations de chiffre d'affaires par personne; hebdomadaire pour les informations concernant les taux de remplissage par machine (réalisé, en cours et prévisionnel), la facturation et la marge par projet, la facturation par client, les marges prévisionnelles et réalisées par projet, les dossiers de non-conformité client et fournisseur, les heures d'improductivité par machine, les indicateurs commerciaux.

Pour atteindre ces résultats, EVADIX a placé à la tête de chacun de ses départements et de chacune de ses entreprises des collaborateurs de très haut niveau de qualification et de compétence. Ces hommes et ces femmes participent ainsi activement au moteur de croissance que constitue l'organisation interne du Groupe (voyez également à ce propos la section 6.3 ci-après).

## 4.5 STRUCTURE DU GROUPE

Le schéma ci-dessous présente la structure du Groupe EVADIX, tant aux niveaux administratifs qu'opérationnels<sup>30</sup>.



<sup>30</sup> Ce schéma ne reprend que les principales filiales du Groupe. Ainsi la société Hall 22 sa n'est pas reprise dans ce schéma dans la mesure où cette structure développe une activité marginale et fortement éloignée des activités des entreprises du Groupe EVADIX; les sociétés EVADIX City et EVADIX Slovaquie ne sont pas reprises dans ce schéma dans la mesure où elles n'ont pas d'activité et sont en liquidation.

Les entreprises filiales membres du Groupe EVADIX sont les suivantes:

Nom	Adresse	Pays d'établissement	Pourcentage de capital détenu par le Groupe
EVADIX logistics SA	15 rue de la Borgnette - 7500 Tournai	Belgique	99,95%
EVADIX DMS SA	15 rue de la Borgnette - 7500 Tournai	Belgique	99,98%
EVADIX.NET SA	15 rue de la Borgnette - 7500 Tournai	Belgique	99,92%
EVADIX E-land SA	15 rue de la Borgnette - 7500 Tournai	Belgique	99,87%
EVADIX France SA	68 rue Anatole France - 62700 Bruay-la-Buissière	France	99,50%
Casterman Printing SA	15 rue de la Borgnette - 7500 Tournai	Belgique	99,98%
EVADIX Services SA	15 rue de la Borgnette - 7500 Tournai	Belgique	99,80%
Hall22 SA	4 rue Pasquier Grenier - 7500 Tournai	Belgique	99,92%
Etibel International SA	45-47 rue Uyttenhove - 1090 Bruxelles	Belgique	99,93%
EVADIX EST SRL	1 Strada Chimiei - Savinesti Neamt	Roumanie	99,99%
EVADIX MPI SRL	1 Strada Chimiei - Savinesti Neamt	Roumanie	99,99%

## 4.6 INVESTISSEMENTS

Depuis sa création, EVADIX a toujours mené une politique d'investissements en adéquation avec sa stratégie d'entreprise caractérisée par un esprit de croissance et par l'utilisation des technologies de pointe. Dans le but de positionner, notamment, EVADIX DMS et Casterman Printing comme faisant partie des leaders sur leurs marchés respectifs, d'importants plans d'investissements ont été conduits de manière constante pour optimiser et développer les outils de production.

La méthodologie de l'esprit d'entreprendre du Groupe est soutenue par une valorisation réelle et concrète de la société. EVADIX offre aujourd'hui de solides garanties de pérennité et de développement à long terme. Cette valorisation est basée -notamment- sur de très nombreux bâtiments industriels en propriété (environ 40.000 m<sup>2</sup> d'infrastructures construites à Tournai), sur des parcs machines de très grande valeur (particulièrement en imprimerie et en production de marketing direct) et sur un savoir-faire et une expérience technique établis et reconnus sur le marché.

Le tableau ci-après présente un aperçu des investissements les plus significatifs consentis dans les principales filiales du Groupe depuis 2003 (à noter également que de substantiels investissements ont aussi été réalisés entre 2000 et 2002).

## 4.6.1 Investissements réalisés par le Groupe au cours des exercices 2003, 2004 et 2005

### Principaux investissements du Groupe EVADIX - 2003/2005 - en K €

Nature de l'investissement	Société	2003	2004	2005
Actifs (machines) de Casterman Imprimerie	CAS	1.369		
Actifs (bâtiments) de Casterman Imprimerie	CAS	1.328		
Ligne de brochage Kolbus et équipements complémentaires	CAS	1.231		
Rotatives n°3 et n°4 et autres machines d'imprimerie	CAS	917		
Hall de stockage de Casterman Imprimerie	EVS	372		
Actifs (terrains) de Casterman Imprimerie	CAS	234		
Aménagement nouveau Hall de production	DMS	171		
Marque Casterman Imprimerie	CAS	124		
Équipement de personnalisation Océ pagestream 110	DMS	92		
Développements informatiques pour logiciel ERP	CAS	70		
Équipement de mise sous enveloppe Cmc Mail 2000	DMS		295	
Rayonnages de stockage	LOG		204	
Presse à balle Decoval et divers chariots élévateurs	CAS		179	
Développements informatiques pour logiciel ERP - suite du projet	CAS		151	
Équipement de rognage Ferag	CAS		150	
Margeurs, système de contrôle optique Libertec et équipements complémentaires	CAS		149	
Aménagements complémentaires Hall de production	DMS		147	
Équipement de collage Sagam Techdata	CAS		112	
Logiciel de gestion de marchandises	LOG		75	
Divers équipements de production d'occasion	CAS		56	
Acompte pour la nouvelle presse rotative	CAS			2.814
Acompte pour les équipements de sortie Civiemme de la nouvelle presse rotative	CAS			504
Construction d'un Hall de stockage et aménagements du bâtiment	LOG			278
Équipement de mise sous pli Sitma SM 15	DMS			210
Logiciel de gestion logistique	LOG			183
Acompte pour l'acquisition de la ligne Copy-To-Plate Agfa	CAS			176
Système de contrôle des couleurs pour rotative Man Roland	CAS			142
Équipement d'impression Océ 3310	DMS			117
Terrains pour la construction d'un Hall de stockage	DMS			101
Accessoires pour presses rotatives Erhardt/ Signode/Sitma/Quad Tech	CAS			98
<b>Total</b>		<b>5.908</b>	<b>1.518</b>	<b>4.623</b>
<b>Autres investissements</b>		<b>670</b>	<b>1.162</b>	<b>2.938</b>
<b>Total investissements</b>		<b>6.578</b>	<b>2.680</b>	<b>7.561</b>

## 4.6.2 Investissements en cours en date du présent Prospectus

Les investissements en cours consistent principalement en :

- l'acquisition d'une nouvelle ligne de production (4<sup>e</sup> rotative) par la filiale Casterman Printing<sup>31</sup>;
- la reprise des activités (asset deal) d'une imprimerie en Roumanie (EVADIX MPI).

De plus amples informations relatives aux investissements sont reprises au chapitre 5.3.1.

## 4.6.3 Investissements estimés pour les exercices 2006 à 2008 pour lesquels des engagements fermes ont déjà été pris.

Il n'existe pas d'investissements autres que ceux précités pour lesquels EVADIX a pris des engagements fermes.

<sup>31</sup> Les investissements relatifs à l'acquisition de cette quatrième ligne de production ont commencé en 2005 (avec un montant total de quelque 3,6 millions d'euros), le solde versé s'élevant donc environ à 8,4 millions d'euros.

## 4.7 PRINCIPALES ACTIVITES ET PRINCIPAUX METIERS: LES TROIS POLES D'EVADIX

En l'espace de 6 ans, EVADIX s'est positionné comme un prestataire de référence sur les marchés de **l'imprimerie** et de la production de **marketing direct** complété par la **logistique** et les intégrations technologiques et e-business. Aujourd'hui, ses activités sont structurées dans 3 pôles opérationnels.

La convergence stratégique de ces 3 pôles correspond à la stratégie commerciale développée par le Groupe EVADIX qui consiste à intégrer ses compétences et ses services pour proposer à ses clients un ensemble de solutions globales, flexibles et évolutives à très haute valeur ajoutée.

Cette stratégie s'intègre également avec les 3 règles fondamentales mises en avant par EVADIX pour soutenir son expansion : tout mettre en oeuvre pour ne pas perdre de client, travailler davantage avec les clients acquis et enfin prospecter de nouveaux clients. Pour favoriser des relations durables avec ses clients existants et leur proposer davantage de services, EVADIX développe des solutions regroupant les compétences et les capacités de production de ses différentes filiales dans un esprit de synergie et d'optimisation.



## 4.7.1 Pôle Imprimerie

### • CASTERMAN PRINTING

#### a. Introduction

EVADIX a repris après faillite les activités d'impression et de brochage de Casterman Imprimerie en décembre 2002 dans le but d'adjoindre un pôle stratégique complémentaire à son offre existante. A cette époque, 6 mois après la faillite de Casterman Imprimerie, l'outil de production de l'entreprise était quasi à l'arrêt et le carnet de commande était vide. En l'espace de 3 ans, la nouvelle structure, Casterman Printing, a rebâti sur les bases de son prestigieux prédécesseur une entreprise performante qui a rapidement atteint le seuil de rentabilité et présenté un résultat positif dès son premier exercice (2003).

Cette première acquisition dans le monde de l'imprimerie a permis à EVADIX de capitaliser sur un savoir-faire technique de renom. EVADIX a d'ailleurs mis un soin particulier à conserver dans l'entreprise un capital expérience jugé inestimable. Fidèle à sa stratégie et conscient qu'une fois de plus ce sont les hommes et les femmes, forces vives de l'entreprise, qui font la différence.

#### b. Aperçu des activités

Casterman Printing intègre aujourd'hui les différents métiers de la chaîne graphique industrielle:

- **Préresse.** Traitement des fichiers dans un flux numérique Scope d'Esco-Graphics, épreuves chromatiques analogiques et numériques, Copy To Film avec copie traditionnelle et Copy To Plate automatique grand format.
- **Impression sur presses rotatives haute pagination.** Parc machine composé de 4 presses offset heatset<sup>32</sup> M.A.N. Lithoman IV (48, 72 et 96 pages) avec équipements de pli (double parallèle et delta), colle et coupe en ligne.
- **Impression sur presse feuilles.** Impression de couvertures souples et d'encarts pour la finition en dos carré collé.
- **Façonnage en dos carré collé.** Parc machine composé d'une ligne Sheridan 37 stations et d'une ligne Kolbus 15 stations avec possibilité d'insertion d'encarts libres, fardeuse en ligne et palettiseurs automatiques.

#### c. Stratégie de développement et d'investissement

Intégré dans le département de l'Administration des Ventes, le préresse réceptionne les fichiers des clients et assure les traitements nécessaires avant la production en machine. Afin de garantir le meilleur niveau de service et de qualité à ses clients, Casterman Printing a récemment investi dans une toute nouvelle ligne de production de plaques thermiques (Copy To Plate) équipée de la dernière technologie G.L.V. (Grating Light Valve); c'est-à-dire une technologie numérique au laser. Pour cet investissement significatif, l'entreprise a choisi une ligne AGFA Avalon VLF 83 XXT avec alimentation automatique des plaques. Cette ligne Copy To Plate permet -notamment- une amélioration globale de la qualité des produits finis grâce au traitement de la trame stochastique. Elle permet également une meilleure copie et un repérage de qualité supérieure induits par la disparition d'un intermédiaire analogique: le film.

<sup>32</sup> Heatsset: technique de séchage des encres par évaporation des solvants dans un sécheur à air chaud.

Le cœur de production de l'entreprise, à la base de la détermination du mix produits et de la stratégie commerciale, c'est l'intégration entre l'impression rotative offset haute pagination et le façonnage en dos carré collé. Ces équipements ont donc bénéficié de programmes permanents en matière d'entretien, de mise à jour et d'optimisation. Ainsi, depuis son entrée sur le marché de l'imprimerie, EVADIX a conduit un important plan d'investissements global de près de 20 millions d'euros pour Casterman Printing (en ce compris l'achat des actifs de Casterman Imprimerie, l'acquisition d'une nouvelle ligne de brochage Kolbus pour quelque 1,5 million d'euros et la récente acquisition d'une nouvelle rotative). Une part de ces investissements a permis de générer un gain de productivité significatif sur les différentes lignes de production.

De récents investissements ont également permis d'améliorer le niveau de qualité des produits. Parmi ceux-ci, le système CIP3 qui permet d'affiner le calcul de la couverture d'encre pour le pré réglage des encriers sur les unités rotatives. Ou encore le système Closeloop pour la mesure de la densité et le réglage automatique des encriers en boucle fermée. Ces différents équipements participent à l'amélioration constante de la qualité des produits finis et témoignent de la politique de l'entreprise à satisfaire toujours plus d'exigences.

Compte tenu de la forte croissance de l'entreprise et du potentiel de développement identifié par EVADIX sur ses marchés cible, le Groupe a pris, en 2005, la décision de renforcer ses capacités de production en impression offset et a investi quelque 12 millions d'euros pour l'acquisition et l'installation d'une nouvelle presse rotative (offset heatset 4 couleurs 72 pages) dans un nouveau bâtiment industriel construit pour l'accueillir. Cet investissement majeur devrait être opérationnel pour la fin de l'été 2006 et devrait induire un accroissement des capacités de production en impression rotative de l'ordre de 40%<sup>33</sup>.

D'un point de vue stratégique, l'acquisition de cette rotative a pour objectif de permettre à l'entreprise de répondre aux besoins croissants de ses clients, notamment sur les marchés internationaux. Elle constituera un atout complémentaire pour renforcer le positionnement de Casterman Printing dans les niches d'activités qu'elle occupe en Europe. Cette quatrième rotative permettra également à Casterman Printing d'améliorer son positionnement sur les marchés des productions en 16 et 32 pages. Jusqu'ici, l'outil de production de l'entreprise était adapté pour les productions en 24 et 48 pages. En se dotant d'un équipement spécifiquement adapté à d'autres multiples de pagination (16, 32 et 64 pages), Casterman Printing élargit ainsi son champ d'action et améliore ses performances en terme de productivité.

Cette rotative, de dernière génération et complètement automatique, sera pourvue des équipements de contrôle et de mesure les plus récents. Elle offrira davantage de flexibilité quant aux possibilités de production et atteindra des vitesses d'impression de l'ordre de 15 mètres par seconde.

Afin de répondre aux nouvelles demandes du marché et de ses clients, Casterman Printing a mis un soin particulier non seulement dans le choix du modèle de cette rotative, mais aussi dans le choix des équipements de sortie de ligne. En adéquation avec la stratégie et le mixte produit, ces équipements sont orientés à la fois pour les productions en cartouches et en paquets<sup>34</sup>. Pour les cartouches, cette nouvelle unité est équipée -en sortie de ligne- d'un double stacker à briques automatique permettant le traitement ultérieur des imprimés sur une ligne de brochage ou de reliure. Pour les paquets, la rotative dispose également de 2 lignes de coupe, de 2 empileurs et de 2 lignes de cerclage terminés par un robot de palettisation. Ces équipements sont -quant à eux- adaptés au traitement de produits finis (bruts de rotative ou collé-rogné). Casterman Printing a choisi d'investir dans des doubles lignes pour chacun de ces postes afin de disposer -au final- d'une ligne à caractère redondant (et ainsi assurer une plus grande sécurité), mais surtout afin de disposer d'un équipement lui offrant la possibilité de sortir simultanément 2 productions différentes sur la rotative. Ceci induit, naturellement, un gain de productivité significatif.

Casterman Printing prévoit que le chiffre d'affaires généré par l'exploitation de cette nouvelle rotative sera principalement réalisé à l'exportation. En 2005, quelque 75% du chiffre d'affaires de l'imprimerie étaient réalisés à l'international.

<sup>33</sup> Estimation prévisionnelle EVADIX basée, d'une part, sur l'apport technique de la machine et, d'autre part, sur les perspectives de développement sur les marchés actuels et sur de nouveaux marchés.

<sup>34</sup> Cartouche ou paquet: type de conditionnement des cahiers. Le conditionnement en cartouche ou brique est utilisé pour le traitement ultérieur des cahiers dans un atelier de finition (brochage ou reliure). Les cahiers sont alors pressés entre deux plaques de plastique pour être facilement déplacés. Le conditionnement en paquet est utilisé pour les produits finis.

Pour cet investissement, l'entreprise a pu bénéficier du soutien de la Région Wallonne, par le biais d'un prêt financé via la SOGEPA. Le solde du projet, soit quelque 10 millions d'euros, a été financé par les actionnaires et les banques. Ce n'était pas la première fois que la Région Wallonne apportait ainsi son soutien au développement d'EVADIX. Depuis la reprise de Casterman Imprimerie, la Région a marqué -à diverses reprises- sa confiance et son soutien à la direction du Groupe

Ce développement important devrait en principe permettre à Casterman Printing d'engager à terme une trentaine de nouveaux collaborateurs.

#### d. Aperçu des installations de production

Le tableau ci-après présente un résumé des principales caractéristiques techniques du parc machine de Casterman Printing en impression rotative offset haute pagination.

Caractéristiques	4 presses rotatives offset heatset M.A.N. Lithoman IV		
	2 rotatives 48 pages	1 rotative 72 pages	1 rotative 96 pages (2x48 pages couplées)
Laize (mm)	1416	1980	1416
Développement / coupe (mm)	1260 / 630	1240 / 620	1260 / 630
Groupes d'impression	4	4	8
Imposition 4 couleurs	48 pages	64 pages format A4+ 72 pages format A4	2 x 48 pages 96 pages
Imposition 1 ou 2 couleurs	2 x 48 pages 96 pages	-	-
Finition		Equipements colle et coupe en ligne Pli double parallèle et pli delta Conditionnement en cartouches ou paquets	

### • ETIBEL INTERNATIONAL

#### a. Introduction

La reprise de la société Etibel International au cours du premier trimestre 2006 s'inscrit dans une politique de diversification des activités du pôle imprimerie dans d'autres secteurs de niche, complémentaires. Elle s'intègre également dans l'objectif commercial d'EVADIX qui consiste à proposer à ses clients une solution de type « One Stop Shopping », un service global.

Avant son acquisition par EVADIX, Etibel International (issue de la scission partielle de la société Etibel) était une société familiale spécialisée, depuis 1914, dans la fabrication d'étiquettes et active depuis près d'un siècle dans un marché de niche du secteur de l'imprimerie. Etibel s'est développée surtout depuis 1991, sous la direction de Thierry Lahaye. Celui-ci a développé le parc machine et conduit une politique d'investissements continus estimés à près de 3,5 millions d'euros entre 1991 et 2005. Conscient des défis quotidiens que l'entreprise devait relever pour assurer sa pérennité, Thierry Lahaye a cherché à intégrer son activité dans un groupe plus important.

Aujourd'hui, capitalisant sur la longue expérience d'Etibel, la nouvelle structure entend se positionner comme l'un des principaux acteurs dans le secteur de la fabrication d'étiquettes en Belgique. L'image d'un produit est indissociable de son étiquette, qui en est un des principaux vecteurs. Celle-ci doit donc s'adapter parfaitement à sa destination finale, tant par le choix du support que par le type d'adhésif utilisé. Les étiquettes sont présentes partout et sous toutes les formes : industrie, publicité, produits de consommation courante, étiquette autocollante classique d'adressage, étiquette de prix, d'identification de produit, badge, ticket d'entrée, carte de membre, étiquette de sécurité, étiquette RFID<sup>35</sup>, en feuilles (A4, A5, sur mesure), en rouleaux, en continu, pinfeed ou pinless, ... Elles sont utilisées dans des imprimantes laser, à jet d'encre, matricielles, à thermiques, à thermo transfert, des photocopieurs, des balances électroniques, ...

<sup>35</sup> RFID: Radio Frequency Identification; étiquette avec circuit imprimé intégré.



## b. Aperçu des activités

Etibel International est spécialisée dans la découpe en continu et dans la transformation de matières (papiers ou synthétiques) pour la fabrication d'étiquettes sur mesure à usages professionnels. Outre une maîtrise technique des processus de fabrication, les principaux atouts de l'entreprise sur le marché sont une grande flexibilité dans les possibilités de production (plus de 45.000 références produits en constante évolution) et des délais de réalisation particulièrement courts.

Etibel International dispose également du parc machine nécessaire à l'impression et à la personnalisation des étiquettes jusqu'en 8 couleurs, par différentes techniques de production.

### Techniques de production

Typographie air chaud et UV  
Flexographie air chaud et UV  
Sérigraphie  
Laser  
Thermotransfert

Le choix de l'une ou l'autre technique de production dépend -notamment- des volumes et du niveau de résultat demandé par le client. La typographie UV est particulièrement adaptée aux petits et moyens volumes; la flexographie, avec des vitesses de l'ordre de 2 à 3 fois supérieures, aux grands volumes. La technique de sérigraphie permet, par exemple, l'impression de textes en relief (tels que des mentions de sécurité sur les boîtes de produits pharmaceutiques ou les textes en langue braille) et l'utilisation d'encre à gratter (produits marketing, billets de loterie, ...).

Même si l'entreprise ne réalise pas elle-même -à ce jour- les adhésifs qui entrent dans les processus de fabrication de ses étiquettes, elle a acquis une sérieuse expérience dans ce domaine. Elle agit donc également en qualité de conseil auprès de ses clients et sélectionne les fournisseurs en fonction de la nature du produit fini commandé par le client. En matière de fabrication d'étiquettes, le choix des substances de colle est l'un des éléments déterminants pour la qualité finale du produit. Les mélanges et types d'adhésifs utilisés sont particuliers pour des étiquettes destinées à être apposées sur du verre, des produits surgelés, des métaux, des documents en papier, des plastiques, des produits en immersion ou encore résistants au feu, ...

Globalement, les capacités de production actuelles de l'entreprise lui permettent d'assurer la transformation de 4 à 4,5 millions de m<sup>2</sup> de matières (papiers ou synthétiques) par an dans la fabrication d'étiquettes auto-collantes ou non autocollantes.

## • EVADIX MPI

### a. Introduction

La création de la société roumaine EVADIX MPI début 2006 est la première étape du développement de EVADIX EST (filiale de EVADIX s.a.) dont la mission est le développement des différents métiers du Groupe sur le marché roumain.

EVADIX MPI est née de la reprise des actifs de l'imprimerie roumaine Marcu Press International s.r.l. Cette société avait été créée en 1994 par un ingénieur roumain dans un contexte économique particulièrement difficile. A cette époque, le pays est en plein chaos, les anciennes structures du régime communiste sont dépassées et l'esprit d'entreprendre est fort peu présent dans la population. Une inflation croissante et une grande fluctuation des taux d'intérêts rendent les investissements à haut risque. Pourtant, Marcu Press International se développe et devient l'une des seules entreprises du pays capable d'effectuer des travaux d'impression sur films polypropylène et polyéthylène dans le respect des normes imposées par l'industrie alimentaire. Elle se spécialise dans cette niche principalement pour les secteurs des produits laitiers et des produits de panification.

Actuellement, EVADIX estime que la demande roumaine de films polypropylène et polyéthylène imprimés pour le secteur des produits alimentaires représente un marché potentiel considérable. Les perspectives de croissance sont donc très importantes. Les entreprises roumaines du secteur alimentaire sont à l'heure actuelle obligées d'importer une très grande partie des films imprimés qu'elles utilisent. EVADIX identifie les pays fournisseurs actuels comme étant principalement la Grèce, l'Italie, la Hongrie et la Turquie<sup>36</sup>.

### b. Aperçu des activités

Un plan de mise à jour et d'entretien du parc machine de Marcu Press International est actuellement en cours. D'autres investissements s'avéreront rapidement indispensables pour assurer le déploiement de l'entreprise et soutenir sa nouvelle politique de croissance. Conformément à l'esprit d'entreprise du Groupe EVADIX, cette politique sera également soutenue par la valorisation du savoir-faire des équipes en place et par le recrutement de nouveaux collaborateurs de haut niveau.

L'outil de production d'EVADIX MPI lui permet aujourd'hui de réaliser des travaux d'impression en rotogravure et en flexographie sur des films polypropylène et polyéthylène de diverses épaisseurs et ce, jusqu'à 6 couleurs. L'entreprise pourrait également assurer l'impression d'étiquettes en offset. Le projet est -notamment- l'automatisation des processus de production, l'amélioration des machines existantes, ainsi que l'accroissement du parc machine actuel. EVADIX prévoit ainsi l'acquisition de nouvelles lignes de production supplémentaires. L'ensemble des investissements en matériel prévus pour la période 2006-2008 devrait atteindre a priori un budget de l'ordre de 1,5 million d'euros.

L'ensemble du terrain acquis avec les actifs de Marcu Press International (quelques 21.600 m<sup>2</sup>) permet des extensions futures pour l'entreprise.

L'objectif d'EVADIX est de mettre en place des ressources matérielles, humaines et financières importantes afin de permettre le développement rapide de l'entreprise et d'amener une croissance significative de son chiffre d'affaires.

---

<sup>36</sup> Source: analyse EVADIX.

## 4.7.2 Pôle Marketing Direct<sup>37</sup>

### • EVADIX DMS

#### a. Introduction

EVADIX DMS a pour objectif de spécialiser son offre en marketing direct dans les opérations techniques les plus complexes. Elle entend ainsi répondre aux demandes qu'elle identifie sur le marché et qui -selon elle- annoncent les tendances d'évolution en matière de personnalisation, de sélectivité et de rapprochement de documents.

Le développement du pôle marketing direct s'est opéré sur la base de l'ancienne activité de routage de l'imprimerie Casterman. A l'époque, en 2000, il s'agissait d'un petit atelier quelque peu délaissé par l'imprimeur. En le reprenant, EVADIX va alors développer l'activité, investir massivement dans l'outil de production et les bâtiments industriels (quelque 7,5 millions d'euros en 6 ans) et positionner EVADIX DMS comme leader en Belgique. Pour atteindre cet objectif, EVADIX va également mener d'importants plans de recrutement et de formation continus pour ses équipes.

#### b. Aperçu des activités

Pour répondre aux nouvelles demandes du marché et à ses exigences accrues en matière d'envois personnalisés, EVADIX DMS a mis en place un panel de technologies de pointe qui permettent d'assurer le succès d'opérations de marketing direct de plus en plus complexes.

EVADIX DMS développe des activités de prestataire de services à haute valeur ajoutée notamment pour les agences de communication et de grands opérateurs des secteurs de la publicité et de la vente par correspondance.

Sur son site de près de 8000 m<sup>2</sup> situé à Tournai, l'entreprise développe des activités de production en:

- **personnalisation laser** (capacités de production de l'ordre de 500.000 pages par jour en bobines et de 500.000 pages par jour en feuilles),
- **personnalisation jet d'encre** basse et haute résolution (jusqu'à 600 dpi) offline et online,
- **mise sous film** (6 lignes SITMA pouvant insérer jusqu'à 12 documents),
- **mise sous pli** (10 lignes tous formats pouvant insérer jusqu'à 12 documents),
- **façonnage** (coupe, pliure) départ feuilles et bobines (pinless, pinfeed),
- **préparation postale** conforme aux différentes normes et législations nationales; optimisation des tarifs et délais postaux pour la Belgique, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, ...

EVADIX DMS apporte des solutions à haute valeur ajoutée aux besoins des entreprises en matière de personnalisation de documents. Les capacités de son parc machine lui permettent de répondre à des besoins de production tels que mailings, courriers ou factures personnalisés, mailings de prospection, enquêtes comportementales, campagnes de fidélisation, ... et ce, quelle que soit l'importance des volumes.

<sup>37</sup> Le pôle d'activités marketing direct du Groupe EVADIX se compose de trois structures: EVADIX DMS, EVADIX Services et EVADIX France. Seules les activités de EVADIX DMS seront présentées dans cette section. EVADIX France est une structure commerciale qui ne développe -à ce jour- pas d'activités de production. EVADIX Services abrite quant à elle des productions de marketing direct particulières, sur mesure et adaptées aux petits volumes.

### c. Personnalisation laser et jet d'encre

Les différentes technologies de personnalisation -laser ou jet d'encre- sont déterminées en fonction des volumes à produire et du niveau de qualité exigé.

- **La technologie laser (bobine)** -au regard de son coût de revient- convient particulièrement aux volumes importants. Le laser est également privilégié lorsqu'il s'agit d'imprimer des données variables sur l'ensemble de la surface d'un document. Cette technologie permet donc de laisser la part belle à l'imagination des créatifs du marketing qui peuvent introduire dans leur message autant de données variables qu'ils le souhaitent sans se préoccuper à priori de contraintes techniques de production. Cette technologie permet de personnaliser l'entièreté du document, c'est-à-dire non seulement l'adresse du destinataire, mais aussi les textes, logos, signatures, ... Le laser permet donc de répondre à une tendance affirmée sur le marché pour l'hyper-personnalisation en fonction de groupes cibles différents.
- **La technologie jet d'encre** est utilisée en complément de la technique au laser pour une personnalisation d'appoint sur une zone restreinte de document. Elle est notamment utilisée pour la personnalisation d'adresses ou de slogans sur des enveloppes, par exemple. Elle convient particulièrement aux petits et moyens volumes.

### d. Mise sous film et mise sous pli

EVADIX DMS développe également pour ses clients des services d'assemblage de documents en mise sous film ou mise sous pli (enveloppe). Son outil de production -composé de 6 lignes de mises sous film SITMA pouvant insérer jusqu'à 12 documents différents et 10 lignes de mise sous pli tous formats pouvant insérer jusqu'à 12 documents différents- lui confère une position de leader sur le marché national.

La mise sous film permet d'assembler un ensemble de documents différents et de formats variés pour constituer un envoi unique à l'intérieur d'un film plastique (rétractable ou non, imprimé ou non). La mise sous pli consiste à insérer mécaniquement un ensemble de documents dans une enveloppe de papier.

Le choix de la technique sera déterminé, notamment, par l'épaisseur, le type et le nombre de documents à assembler: le film, pour les documents lourds et épais (comme des catalogues de vente par correspondance, par exemple); l'enveloppe de papier, pour les documents plus fins et légers (comme les courriers ou factures personnalisés, par exemple).

En matière de mise sous film et sous pli, EVADIX DMS propose à ses clients des services à très haute valeur ajoutée et à haut niveau de mécanisation tels que l'insertion dans les envois d'objets, d'échantillons, de CD ou DVD, ou encore le collage de cartes de fidélité en concordance avec un ou plusieurs documents personnalisés, par exemple. EVADIX dispose également des compétences et des équipements pour constituer des envois personnalisés à contenu variable.

### e. Avantages compétitifs de l'offre de EVADIX DMS

Le savoir-faire et l'expérience de l'entreprise dans des opérations très particulières et complexes lui confèrent aujourd'hui une réputation de dimension internationale sur le marché européen. EVADIX DMS travaille ainsi également pour le compte de clients étrangers sur des marchés tels que la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, ... Ces clients trouvent chez EVADIX DMS un prestataire répondant à leurs exigences et offrant une plus grande variété de services, de meilleure qualité et à des prix compétitifs.

Dans le développement de ses activités, EVADIX DMS dispose d'un avantage concurrentiel significatif: la présence d'un département interne de développement et de maintenance technique. Celui-ci permet, notamment, de disposer des ressources et des compétences nécessaires pour procéder aux interventions techniques sur les différentes lignes de production. Il en résulte une grande maîtrise des coûts de maintenance et une grande réactivité par rapport aux pannes, ce qui en atténue l'impact sur la productivité. Mais les interventions de ce service ne se limitent pas à la maintenance. Les équipes sont également capables d'apporter des modifications techniques et physiques majeures sur les lignes de production. Elles assurent ainsi de manière constante l'adaptation de l'outil de travail en adéquation avec les nouvelles demandes du marché le tout, dans un esprit de pro-activité.

### 4.7.3 Pôle Logistique

Historiquement, la logistique est le premier métier d'EVADIX. Aujourd'hui, cette activité s'intègre parfaitement dans la stratégie commerciale globale du Groupe. Le pôle logistique abrite à l'heure actuelle deux structures opérationnelles.

#### • EVADIX LOGISTICS

La filiale EVADIX logistics est basée sur deux sites d'exploitation: Tournai (avec une plate-forme de quelque 12.000 m<sup>2</sup>) et Vilvoorde (avec la gestion d'une plate-forme modulable jusqu'à 8.000 m<sup>2</sup>). L'entreprise propose des gammes de services et de prestations similaires sur les 2 sites. Seule diffère la localisation, et ce afin de répondre aux besoins et aux préférences des clients.

EVADIX logistics propose une très large gamme de prestations logistiques orientée vers une offre intégrée et sur mesure pouvant facilement être adaptée tant pour des P.M.E. que pour des grands comptes. L'entreprise assure pour le compte de ses clients des prestations de:

- **stockage et entreposage** (réception des colis avec vérifications quantitatives et qualitatives, gestion des documents des transporteurs et des fournisseurs, entreposage sur une surface et dans un environnement adaptés à différents types de marchandises, gestion des approvisionnements en flux tendus, ...);
- **préparation de commandes** (regroupement d'articles pour la composition de colis, insertion de documents liés aux campagnes marketing, insertion de notes de transport ou de factures, ...);
- **conditionnement** (gestion des packagings du client, bourrage manuel de protection des colis, suremballage de banalisation, filmage, ...);
- **distribution** (sélection et gestion des solutions de transport et de livraison tant en B2B que B2C, optimisation des tarifs de transport, ...);
- **gestion des retours** (réception des retours, tri des colis et des articles, reconditionnement des marchandises, ...);
- **assistance par centre d'appel téléphonique** (préparation des opérations spéciales, traitement des paiements, gestion des réclamations, ...).

EVADIX logistics propose pour ses clients des solutions et conseils pour l'optimisation de la gestion des flux logistiques. Grâce à une longue expérience acquise -notamment- dans le secteur de la distribution de livres, l'entreprise allie les compétences d'un logisticien traditionnel et les atouts d'un système ERP (Enterprise Resources Planning). La valeur ajoutée technologique de son ERP permet à EVADIX logistics d'optimiser la gestion des flux de distribution de ses clients.

Le modèle flexible de prestations développé par EVADIX logistics lui permet d'assurer à ses clients de significatives réductions de charges liées à la gestion d'une structure logistique interne et de transformer leurs coûts fixes en coûts variables.

#### • EVADIX.NET

EVADIX.NET, filiale I.T. du Groupe, est intégrée au pôle logistique. Son expertise dans le domaine des intégrations Front Office / Back Office lui permet d'apporter la valeur ajoutée technologique indispensable à la conduite de projets de type e-logistiques (c'est-à-dire la distribution de marchandises dont la commande a été passée par un interface web: e-commerce). EVADIX.NET intervient donc en qualité d'intégrateur de technologies permettant de maîtriser l'information dans l'ensemble de la Supply Chain.

L'entreprise agit également en qualité de conseil et de prestataire de services pour des solutions d'optimisation des flux logistiques et dans la mise en place de projets e-business intégrés. EVADIX.NET est notamment spécialisée dans le développement de sites e-merchandising (vente en ligne) ou wizard (plate-forme de personnalisation de sites modèles) pour des institutions bancaires.

À côté de ses activités d'intégrateur et de développeur pour des projets clients, EVADIX.NET assure le développement de logiciels sur mesure pour le Groupe. EVADIX.NET prend en charge également -en interne- la gestion et la maintenance des réseaux I.T. et télécoms. Ainsi, c'est dans cette structure que sont basés les départements informatique, système & réseau et helpdesk qui font partie du Shared Services Center commun à l'ensemble des filiales du Groupe.

## 4.8 PRINCIPAUX MARCHES

La présente section de ce Prospectus donne un aperçu des marchés sur lesquels EVADIX est actif dans ses différents métiers.

La catégorisation des marchés étant intimement liée au type d'activité opérationnelle, celle-ci est présentée différemment en fonction des entreprises. Soit par types de produits, soit par types de clients.

Hormis les informations exposées dans la présente section du Prospectus, la Société ne dispose pas de données chiffrées et de source confirmée ou liées à des études de marché concernant l'évolution des marchés sur lesquelles elle est active.

### 4.8.1 Pôle Imprimerie

#### • CASTERMAN PRINTING

L'exploitation du potentiel de l'outil de production est au centre de la stratégie commerciale développée par EVADIX pour assurer l'expansion de Casterman Printing; une stratégie qui place clairement le cœur de la production dans l'impression sur presses rotatives offset de haute pagination (48, 72 et 96 pages) avec une création de valeur ajoutée supplémentaire par la maîtrise du façonnage en dos carré collé.

Les principaux marchés ciblés par EVADIX dans l'exploitation de sa filiale Casterman Printing peuvent être identifiés par rapport aux produits phares correspondant le mieux au potentiel de production: les catalogues, les magazines, les guides touristiques, les dépliants publicitaires, les annuaires, la bande dessinée de grand tirage, et le brochage à façon.

#### a. Les catalogues

Il existe deux catégories de catalogues faisant partie des produits en adéquation avec l'outil de production de Casterman Printing : les catalogues de vente par correspondance et les catalogues industriels.

- Catalogues de vente par correspondance (V.P.C.). Il s'agit ici de la production de catalogues de V.P.C. de tous secteurs d'activités à l'exception, en règle générale, du secteur textile pour lequel l'héliogravure est souvent plus adaptée. Casterman Printing travaille dans cette catégorie de produits pour des grands comptes tels que **JPG, JM Bruneau Belgique, JM Bruneau France, Manutan, Decathlon Pro, Groupe Staples**, ... A ceux-ci viennent toutefois s'ajouter certains clients du secteur textile tels que **3Suisses, Damart** ou **Quelle**, pour la réalisation de catalogues de relance ou d'encarts, par exemple, et pour lesquels la production en offset convient. L'avantage concurrentiel de Casterman Printing sur ce type de marché, où le poids final des ouvrages a une grande importance est sa maîtrise dans les papiers dits légers.



- Catalogues industriels. Pour ce type de produit de présentation, Casterman Printing répond aux besoins de clients actifs dans tous les secteurs d'activités et tels que: **Browning, Cuisines Schmidt, Cuisinella, Hilti, Fiducial, ...** Ces produits sont caractérisés par l'utilisation de « beaux papiers » de haut grammage dans lesquels Casterman Printing bénéficie de la longue expérience de la maison Casterman.



#### b. Les magazines

Sur le marché de l'impression de magazines, Casterman Printing réalise à la fois les périodiques et les suppléments de hors-série pour des grands comptes du secteur de l'édition tels que **Roularta, Robert Laffont et TTG** aux Pays-Bas. Casterman Printing répond également aux besoins internes de grands opérateurs comme les compagnies aériennes, par exemple, en réalisant des in-flights magazines (magazines embarqués à bord des avions) pour **Virgin Express** (RedHot).

#### c. Les guides & catalogues de tour operators

Dans la réalisation de guides, notamment pour le secteur du tourisme, EVADIX bénéficie de la maîtrise acquise par Casterman Printing dans la technique de pli delta pour des ouvrages de type format pocket. Cette technique fait l'objet d'une demande croissante sur le marché. Casterman Printing répond notamment aux besoins en matière de guides touristiques, pour **Michelin**, ou de guides hôteliers (avec les guides **Ibis** et **Novotel**) pour le **Groupe Accor**.

L'entreprise est également présente sur le marché des catalogues de voyage et travaille pour des opérateurs tels que **Club Med, Jet Tour et Thomas Cook**.



#### d. Les dépliants publicitaires

Le marché des dépliants publicitaires est un marché particulier caractérisé par des volumes importants et une finition rapide. Toutes les presses rotatives exploitées par Casterman Printing sont équipées de modules de finition pour le pli, la colle et la coupe. Cet atout permet à l'entreprise de produire rapidement d'importants volumes finis en sortie de ligne d'impression. Casterman Printing distingue deux sous-catégories de produits : les « bruts de rotative » (pour lesquels une plieuse en ligne assure la finition) tels que des dépliants publicitaires pour les hypermarchés français **E.Leclerc**, par exemple, et les « collé-rogné » (pour lesquels un équipement spécifique en fin de ligne assure une finition intégrée et plus élaborée) tels que les dépliants pour **Hubo, Carrefour, Cora, Photo Hall** ou **Phone House** en Belgique et **Gifi, Systèmes U, Casino** ou encore **Carrefour** en France.



#### e. Les annuaires

L'outil de travail de Casterman Printing est particulièrement en adéquation avec le marché de l'annuaire grâce, entre autres, à une ligne de façonnage en dos carré collé de 37 stations. Les investissements consentis - notamment- pour l'acquisition d'une deuxième ligne de brochage en 2004 ont permis à Casterman Printing d'ajouter le complément indispensable à ses capacités de production en rotative offset haute pagination pour affirmer son positionnement sur le marché de l'annuaire. Aujourd'hui, l'entreprise prend des parts de marché à l'international et imprime des annuaires pour la France, la Slovénie, l'Afrique du Sud, le Kenya, Israël, ...

L'entreprise bénéficie également d'un savoir-faire traditionnel dans la gestion des papiers légers particuliers à ce type de produits.





#### f. Les bandes dessinées

La stratégie commerciale développée par Casterman Printing induit une concentration des activités sur les marchés de grands volumes. Le marché de la bande dessinée se situe donc, d'une manière générale, à côté de cette ligne directrice. Cependant, l'entreprise jouit d'une excellente réputation sur ce marché historique de Casterman. La confiance récemment témoignée par les **Editions Albert René** pour la réalisation du dernier tome d'**Astérix («Le ciel lui tombe sur la tête»)** en est une illustration. Bien évidemment, les volumes générés par un titre comme celui-ci sont assez exceptionnels dans le monde de la bande dessinée. Sur ce marché, Casterman Printing se positionne donc en prestataire de qualité pour la réalisation d'ouvrages de haut tirage.



#### g. Le brochage à façon<sup>38</sup>

Le projet d'entreprise mené par EVADIX pour développer sa filiale Casterman Printing a induit un changement du mix produits, un recentrage de l'activité, et un certain nombre d'adaptations de l'outil de production. Et ce, particulièrement dans le département brochage (façonnage en dos carré collé avec couverture souple).

L'outil de production de Casterman Printing permet à EVADIX de se positionner dans une activité complémentaire du secteur de l'imprimerie: le brochage à façon. Les deux lignes de finition en dos carré collé opérées par l'entreprise en font un acteur à part entière sur ce marché. La stratégie commerciale développée ici par Casterman Printing est de répondre aux besoins de sous-traitance des imprimeurs et aux demandes directes de clients. Casterman Printing travaille déjà sur ce marché pour des comptes tels que **Ikea** (en sous-traitance) ou des acteurs majeurs de la V.P.C. tels que **Quelle, Daxon, 3Suisses, La Redoute**.

Pour répondre aux demandes du marché du brochage à façon, Casterman Printing dispose d'un outil de production exceptionnel : une ligne Sheridan de 37 stations conçue pour la production de très gros volumes tels que les annuaires et les catalogues. Cette machine est unique sur le marché national. Elle est particulièrement adaptée aux très grands tirages de gros volumes. Cette installation a bénéficié d'importantes modifications pour être automatisée et ce afin de garantir la rentabilité de son exploitation.

Casterman Printing a également pris la décision d'investir dans une nouvelle ligne complète de brochage rapide particulièrement adaptée aux volumes de faible épaisseur. En effet, il est apparu que l'entreprise était pénalisée sur de nombreux projets car elle n'était pas en adéquation avec les demandes du marché: à savoir, les « short run » pour des produits à grande valeur ajoutée. Casterman Printing a donc fait le choix d'investir au mois d'août 2003 dans une nouvelle ligne Kolbus 13000.

#### Positionnement de EVADIX sur le marché des imprimeurs rotativistes de labeur<sup>39</sup>

Aujourd'hui, au niveau européen, sur les marchés de niche dans lesquels elle développe ses activités, Casterman Printing est un acteur de taille sensiblement plus petite que les grands acteurs (des sociétés telles que Maury, Quebecor, Einsa, Donnelly, Mohndruck). Cependant, elle jouit d'avantages concurrentiels significatifs (notamment en termes de flexibilité), qui lui permettent d'occuper une position forte vis-à-vis de ses concurrents.

Sur le marché belge, Casterman Printing est un acteur de taille supérieure à ses concurrents (des sociétés telles que Hoorens, Mercator, Moderna, Nimifi) en terme de capacités de production en impression rotative offset 48-64-96 pages. L'entreprise concentre en effet son offre dans le segment des hautes paginations.

<sup>38</sup> «Brochage à façon»: façonnage en sous-traitance (par la technique du brochage en dos carré collé) de cahiers sortis des presses d'autres imprimeurs.

<sup>39</sup> «Imprimeur rotativiste de labeur» ou «commercial»: désigne un imprimeur rotativiste actif sur les marchés des imprimés commerciaux (dépliants, guides, revues, ...) par opposition à « imprimeur rotativiste de presse ».

Casterman Printing est également l'une des très rares entreprises offrant à la fois des capacités de production en impression rotative offset haute pagination et en façonnage dos carré collé. La juxtaposition de ces productions complémentaires sur un même site industriel est un atout important et qui répond aux demandes d'un grand nombre de clients. La complémentarité de l'offre avec EVADIX DMS (en production de campagnes de marketing direct) est encore un atout important.

Sur le marché français, Casterman Printing fait figure de challenger dans la fabrication de produits de niche grâce à une grande maîtrise des impressions sur papiers dits légers.

#### • ETIBEL INTERNATIONAL

La segmentation des marchés pour Etibel International est basée sur la typologie des secteurs dans lesquels opèrent ses clients. Ceux-ci déterminent, d'une manière générale, le type de besoins rencontrés en matière de fabrication d'étiquettes.

Il convient ici de préciser encore que l'entreprise assure -en très grande majorité- la fabrication de produits sur mesure, que son catalogue est en perpétuelle évolution et que cette liste ne saurait être exhaustive. Elle entend simplement présenter un aperçu des capacités d'Etibel International à répondre aux besoins et aux demandes en matière d'étiquettes dans les différents secteurs d'activités pour lesquels elle opère aujourd'hui.

##### a. Institutions publiques

Etibel International travaille sur ce marché pour des clients tels que **La Poste**, les ministères publics, les établissements hospitaliers, ... Dans ce dernier cas, il s'agit généralement de besoins en documents de format A4 relativement complexes, uniques et numérotés couplés à des codes à barres et garantissant un tracking des documents.

##### b. Grande distribution

La société travaille en direct sur ce marché pour des clients tels que Carrefour. Elle opère en sous-traitance pour la plupart des enseignes nationales de grande distribution (**Delhaize, Carrefour, Match, Colruyt, ...**). Il s'agit ici généralement de répondre à des demandes d'étiquettes en rouleaux (telles que celles utilisées par les balances électroniques des rayons primeurs, par exemple) ou des étiquettes de prix apposées sur les produits.

##### c. Industrie

Etibel International travaille -entre autres- pour des acteurs de l'industrie alimentaire, verrière et automobile. Pour l'industrie alimentaire, les types de produits concernés sont les étiquettes de prix et de poids des denrées, les étiquettes de composition et de date d'expiration ainsi que les étiquettes de codes à barres.

Les particularités du marché de l'industrie verrière déterminent bien évidemment les types de produits concernés. Il s'agit d'étiquettes robustes qui puissent être apposées sur différents types de verre et être ensuite décollées facilement et sans laisser de trace. Pour faciliter encore le décollage, il est également possible de prévoir sur l'étiquette des zones non enduites de colle et permettant à un opérateur verrier d'apposer ou de décoller le document sans retirer ses gants de sécurité, par exemple. Ce marché est notamment caractérisé par des procédures de sécurité drastiques dans lesquelles le confort et la facilité d'utilisation des étiquettes jouent un rôle important.

L'entreprise assure aussi -pour des industriels de l'automobile- la fabrication d'étiquettes techniques impliquant des découpes complexes. Il s'agit -notamment- d'étiquettes sécables avec souches détachables et qui sont intégrées, par exemple, dans les procédures de suivi de production.

##### d. Agence de publicité & opérateurs de V.P.C.

Sur ce marché, il est question de produits de type « marketing ». C'est-à-dire des étiquettes ayant fonction, par exemple, de bon de réduction, de chèque cadeau, de point de fidélisation, ... Il s'agit de produits dont la fabrication est relativement complexe (notamment au niveau des découpes) et qui impliquent également l'impression sur les zones adhésives des étiquettes. La société travaille sur ce marché pour des clients tels que **Test-Achats, 3 Suisses, Reader's Digest, ...** Il s'agit généralement de produits d'un haut niveau de finition graphique, personnalisés en couleurs. Il est donc question ici, par exemple, d'étiquettes repositionnables, en relief ou incluant des encres à gratter, des hologrammes, ...

#### **e. Revendeurs**

ETIBEL International travaille ici plus particulièrement pour les revendeurs en matériels bureautique et informatique. Il s'agit de fabrications relativement simples, généralement pour des planches d'étiquettes neutres et de format A4.

#### **f. Opérateurs logistiques**

Le monde de la logistique est par définition un important consommateur d'étiquettes: bordereaux d'expédition, étiquettes d'identification, adressage, ...

#### **g. Sous-traitance pour d'autres fabricants**

Etibel International assure également, en sous-traitance, la production d'étiquettes pour nombre de ses concurrents. Les capacités de son parc machine lui permettent de répondre efficacement et rapidement à des demandes de grands volumes. Il s'agit ici principalement d'étiquettes neutres et de format standard.

#### **• EVADIX MPI**

EVADIX MPI est aujourd'hui focalisée sur le marché des produits alimentaires. L'entreprise travaille pour des clients actifs dans de très nombreux secteurs de ce marché et ayant des besoins en termes d'impression sur emballages flexibles.

EVADIX MPI assure des travaux d'impression sur des films polypropylènes et polyéthylènes destinés à la fabrication d'emballages pour le conditionnement de produits de grande consommation.

Un très grand nombre de produits alimentaires sont conditionnés dans ce type de films pré-imprimés: le beurre, le lait, les yaourts, les crèmes glacées, les biscuits, les brioches et les pains industriels, les chips, les barres chocolatées, les confiseries en sachets, le sucre, les condiments, les farines, les épices, les viandes, les féculents tels que les pâtes alimentaires ou le riz, ...

La forte croissance du marché roumain amène l'entreprise à s'ouvrir à de nouvelles catégories de produits. Ainsi, EVADIX MPI envisage aujourd'hui de développer ses activités vers de nouveaux marchés potentiels:

- la chimie: emballage de conditionnement et étiquettes pour les détergents, par exemple;
- la cosmétique: emballage de conditionnement pour les savons, les shampoings, les crèmes, les gels douche et bain, ...;
- la fabrication et la découpe d'étiquettes industrielles.

### **4.8.2 Pôle Marketing direct**

#### **• EVADIX DMS**

##### **a. Introduction: EVADIX DMS, l'intégration des techniques au service de solutions uniques**

La catégorisation des marchés par type de produit ou par type de client, telle qu'elle est présentée pour les autres filiales du Groupe EVADIX, n'est pas pertinente dans le cas d'EVADIX DMS. En effet, l'une des forces distinctives de l'entreprise est sa capacité à intégrer ses différentes techniques de production dans la réalisation d'un produit sur mesure répondant aux besoins d'un client particulier.

Isoler et déterminer une typologie de produits reviendrait à donner une image faussement limitée des capacités de production de l'entreprise et irait à l'encontre de sa stratégie d'intégration des outils. EVADIX DMS utilise et associe différentes technologies et différents outils (mise sous film ou sous pli, insertion d'objets, rapprochement, personnalisation laser ou jet d'encre, façonnage, ...) dans la réalisation des productions qui lui sont confiées mais ne fabrique pas de « produits standards ».

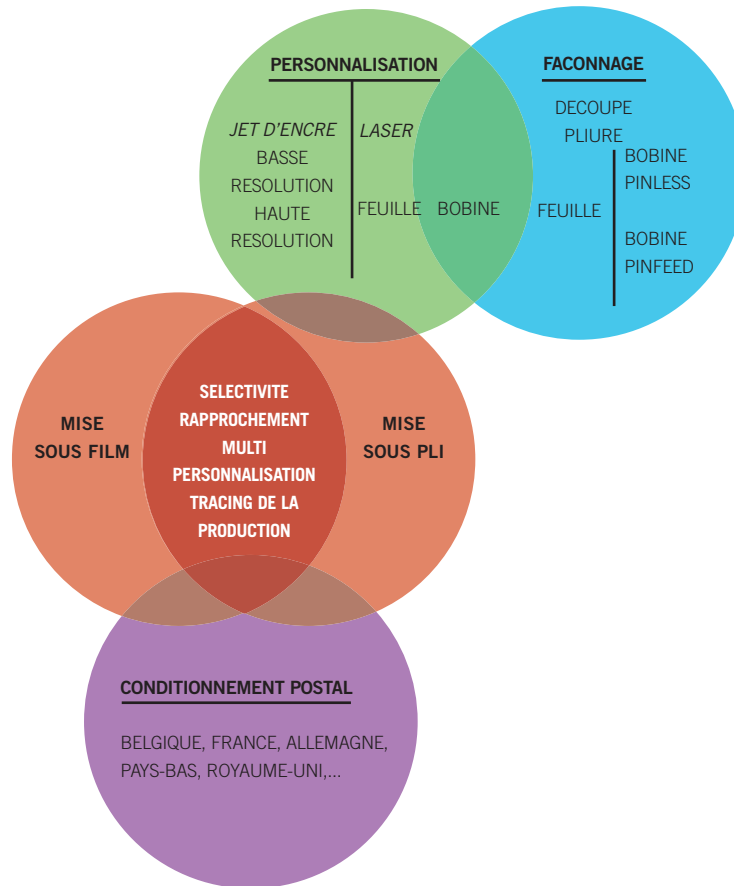
De même, on ne peut déterminer une typologie de clients en se basant sur un tronc commun de leurs besoins en matière de production de marketing direct. Chaque campagne MD<sup>40</sup> est unique et sa réalisation peut mettre en œuvre différentes combinaisons de technologies et ce, de manière variable en fonction de l'objectif qu'elle poursuit.

---

<sup>40</sup> Campagne MD: campagne de Marketing Direct - opération de communication ciblée et personnalisée par opposition aux campagnes de mass media.

Si, aujourd'hui, EVADIX DMS fait figure de leader sur le marché national belge c'est -notamment- le résultat de sa stratégie d'intégration de différentes technologies. Tel que le présente le schéma ci-dessous, EVADIX DMS propose un panel de hautes technologies complémentaires et intégrées.

La catégorisation des marchés d'EVADIX DMS peut ainsi être présentée par rapport aux technologies maîtrisées par l'entreprise et mises en œuvre dans la réalisation de ses productions.



#### b. EVADIX DMS: un positionnement unique dans le secteur du marketing direct opérationnel

A la différence de la plupart des autres acteurs, EVADIX DMS propose, grâce à l'intégration des productions présentée dans le schéma ci-dessus, une solution globale de type «one stop shopping» relativement unique sur le marché du marketing direct opérationnel en Belgique. La société peut donc prétendre à l'avenir à prendre encore davantage de parts de marché dans le segment des opérations à très haute valeur ajoutée.

Il convient ici de préciser que EVADIX DMS étend encore son offre d'intégration grâce aux capacités de production de Casterman Printing, de Etibel International et de EVADIX logistics, sociétés soeurs. La synergie de groupe est ici encore évidente et fondamentale.

Cette intégration globale des métiers du marketing direct opérationnel permet à EVADIX DMS de répondre à une grande diversité de demandes sur le marché et de satisfaire aux besoins évolutifs de ses clients. Les possibilités de développement commercial ne sont donc pas limitées par les capacités de l'outil de production. Cette offre élargie permet également d'assurer une grande stabilité dans les relations à long terme avec les clients grâce, notamment, à un suivi global des productions et à des prix concurrentiels.

Grâce à ses capacités de production et à son expertise dans les opérations à valeur ajoutée, EVADIX DMS a donc atteint -sur le marché belge du marketing direct- une taille critique suffisante pour s'imposer comme un acteur majeur. EVADIX DMS considère que cette notion de taille critique constitue une demande explicite de la part des grands comptes, pour accéder à leurs budgets. Il s'agit également de plus en plus d'une demande implicite de tous les autres comptes, dans la mesure où l'élément décisif permettant d'assurer sans faille une production est le strict respect des délais de dépôt. Un opérateur doit donc disposer des capacités de production suffisantes qui lui permettent d'offrir la garantie d'un dépôt dans les temps, quels que puissent être les aléas de production.

Depuis 6 ans, le Groupe EVADIX a fortement développé EVADIX DMS. Un élargissement du portefeuille clientèle, une offre axée vers des services complexes à forte valeur ajoutée et de nombreux investissements dans le parc machine ont donc permis de positionner EVADIX DMS en leader sur le marché belge.

EVADIX estime donc que les perspectives de développement du pôle marketing direct sont aujourd'hui tournées vers l'international. A cet égard, la France constitue certainement une cible.

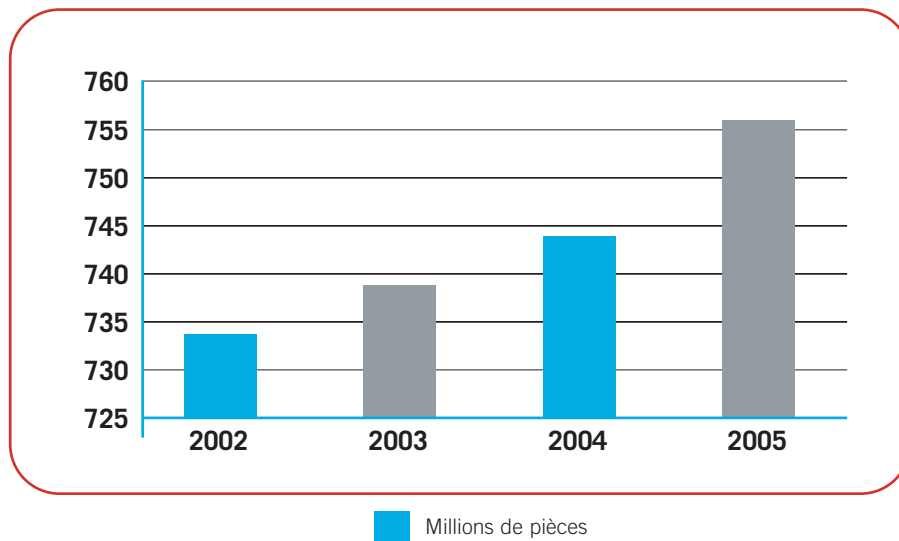
Aujourd'hui, sur la base d'analyses de chiffres fournis par Belgian Post<sup>41</sup>, la Société estime qu'EVADIX DMS assure plus d'un tiers des productions de mise sous film en Belgique et plus de deux tiers des envois de catalogues. En outre, EVADIX DMS a réalisé plus de 20% de ses dépôts auprès de postes étrangères, soit quelque 19,6 millions de dépôts sur un total de plus de 89,1 millions en 2005.

Sur le marché belge, EVADIX DMS est en concurrence avec des entreprises telles que Rotamail (Groupe Joos), Arvato, Publimail ou D.Bodden. En termes de capacités de production intégrée en personnalisation, mise sous film, mise sous pli, façonnage et conditionnement postal, EVADIX DMS est un acteur de taille supérieure à ses concurrents et occupe une position de leader en Belgique.

### c. Le marché du courrier publicitaire adressé en Belgique

Le marché du courrier publicitaire adressé en Belgique est un marché en progression constante. Entre 2002 et 2005, le volume annuel de ce type d'envoi est passé de 736.000.000 à 758.000.000 pièces<sup>42</sup>.

#### Evolution annuelle du volume de courrier publicitaire adressé en Belgique



Le volume de courrier est la variable qui illustre le mieux l'évolution de la pression que représente le courrier publicitaire dans la boîte aux lettres des consommateurs et entreprises. Ainsi, en 2005, le volume du courrier publicitaire adressé a connu une progression de près de 2%. Une progression marquante en comparaison avec les années précédentes<sup>43</sup>.

Le secteur le plus important reste celui de la vente à distance qui représente environ 30% du volume généré. Viennent ensuite la grande distribution et le secteur financier, tous deux à hauteur de 10%<sup>44</sup>.

Selon les chiffres avancés par Belgian Post Solutions, on peut estimer que la part que représente le Direct Mail adressé dans les investissements publicitaires en Belgique est en nette croissance. En 2005, il représentait 13,6% de la valeur des investissements publicitaires, contre 12,8% en 2004. Soit une augmentation de 0,8%<sup>45</sup>.

<sup>41</sup> Chiffres 2004 et prévisions 2005 des affranchissements postaux Belgian Post.

<sup>42</sup> Source: Belgian Post Solutions - La Poste - Customer & Information System (CIS).

<sup>43</sup> Source: Belgian Post Solutions - La Poste - Customer & Information System (CIS).

<sup>44</sup> Source: Belgian Post Solutions - La Poste - Customer & Information System (CIS).

<sup>45</sup> Source: Belgian Post Solutions - La Poste - Customer & Information System (CIS).

#### **d. Particularités d'un marché de niche**

Les marchés sur lesquels EVADIX DMS se développe globalement sont caractérisés par quelques particularités fondamentales.

##### **1. Le critère de proximité**

EVADIX DMS évolue dans un secteur particulier caractérisé entre autres par un critère de proximité induit par le dépôt postal. Un opérateur de marketing direct est donc contraint par les législations et réglementations postales nationales. On peut considérer, d'une certaine façon, que cet élément a tendance à limiter sensiblement la concurrence internationale. Cela est vrai pour les opérations à faible valeur ajoutée. EVADIX DMS se concentre quant à elle sur des opérations particulièrement complexes et travaille aussi bien pour des clients en Belgique, en France, en Allemagne, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, ...

##### **2. La synergie entre le média papier et les nouveaux médias**

On pourrait penser que l'évolution des nouveaux médias émergents liés à l'Internet -dont le e-mailing notamment- induise une révolution dans le secteur du marketing direct et engendre une forte décroissance du média papier. Il n'en est rien. EVADIX DMS constate à l'instar d'autres opérateurs et acteurs du secteur que ces médias sont complémentaires. De plus, d'une manière générale, la mutation médiatique générée par les NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication) entraîne une augmentation globale des volumes et fait apparaître de nouveaux marchés.

Ainsi, dans le secteur de la Vente Par Correspondance, par exemple, le canal de vente traditionnel du catalogue est complété par le site internet. En développant l'activité de vente, ce dernier génère de nouveaux besoins en matière de documents personnalisés et augmente la demande de catalogues papier. Il existe donc une synergie entre ces différents canaux qui, globalement, mène à une croissance des besoins en matière de traitement de documents de marketing direct. Cette évolution a pour corollaire une complexité dans la personnalisation des documents.

##### **3. L'utilisation de technologies de pointe**

Détenir un outil de production à la pointe de la technologie est donc aujourd'hui une condition sine qua non pour demeurer en adéquation avec les nouvelles demandes du marché. Les nouveaux types de production sont de plus en plus orientés vers des services à très haut niveau de complexité et ce, sur 2 aspects: l'augmentation du nombre de zones de personnalisation dans le document, et l'augmentation du nombre de documents dans un envoi.

EVADIX DMS a depuis longtemps compris et anticipé cette évolution du marché. La stratégie d'entreprise mise en œuvre par le Groupe pour assurer le développement de EVADIX DMS est basée sur deux éléments clés: investissement et formation. L'entreprise a mis en place un parc machine de haute technologie permettant d'offrir une intégration globale horizontale et verticale. EVADIX DMS a également beaucoup investi dans ses ressources humaines. En effet, la valeur ajoutée technologique apportée par la nature de l'outil de production n'est rien si elle n'est pas complétée par les compétences qui permettent de maximiser son utilisation. Ainsi, EVADIX DMS compte aujourd'hui parmi ses équipes un grand nombre d'ingénieurs. L'entreprise investit également beaucoup dans la formation continue de ses équipes d'ouvriers afin de s'assurer qu'ils conservent toujours une maîtrise de la conduite des nouvelles lignes de production.

### e. Aperçu du portefeuille clientèle

Le tableau suivant présente un aperçu -ventilé par secteurs d'activités- des principales enseignes clientes de l'activité de production de marketing direct de EVADIX.

#### VENTE PAR CORRESPONDANCE

BERNARD BELGIQUE  
BERNARD FRANCE  
JM BRUNEAU  
DAMART BELGIQUE  
JPG BELGIQUE  
JPG FRANCE  
LYRECO  
3 SUISSSES BELGIQUE  
3 SUISSSES FRANCE  
DAXON BELGIQUE  
DAXON FRANCE  
QUELLE  
LA REDOUTE BELGIQUE  
SAINT-BRICE  
YVES ROCHER

#### BANQUE, ASSURANCES, CREDIT

CPH  
DKV  
FINAREF  
FORTIS

#### PRESSE & EDITION

AB EDITIONS  
VADIS INTERNATIONAL  
EDITIONS DU POINT VETERINAIRE  
PROMEDIA  
SCIENCES TODAY  
TEST ACHATS

#### RETAIL

BELGIQUE LOISIRS  
CORA  
DECATHLON  
FNAC  
WATTIAUX  
RETIF

Le tableau suivant reprend les noms des principaux clients de l'activité de production de marketing direct de EVADIX et pour lesquels EVADIX travaille via une agence de communication ou une agence de publicité.

NESTLE  
O'COOL  
LA GRANDE RECRE  
TOM TOM  
RENAULT

DELTA LLOYD  
CARREFOUR - HAPPY DAYS  
MERCEDES BENZ  
MOBISTAR  
D'IETEREN

PERNAUD-RICARD  
UNILEVER  
RAFFINERIE TIRLEMONTAISE  
DUPUIS  
E5-MODE

A la lecture de ces tableaux, on observe que EVADIX travaille pour de nombreux types de clients différents. Ce constat induit une dilution du risque client lié à des facteurs de saisonnalité ou de secteur d'activités.

### 4.8.3 Pôle Logistique

- **EVADIX logistics**

Les marchés sur lesquels EVADIX logistics développe ses activités logistiques sont catégorisés par type de produits. Il faut ici entendre la notion de produit comme étant un package modulaire, flexible et évolutif de services et de prestations logistiques. Il ne s'agit bien évidemment pas de « produit standard », mais bien des solutions sur mesure développées en réponse aux besoins spécifiques de chaque projet client.

EVADIX logistics propose ainsi ses services dans la mise en oeuvre de solutions logistiques de 3 types différents. Ces 3 types correspondent à 3 marchés dans le secteur de la logistique.

**a. Les solutions de support en logistique traditionnelle à destination de P.M.E. et P.M.I.**

Sur ce marché, EVADIX logistics développe principalement des solutions intégrées de sous-traitance globale. Il s'agit de solutions destinées à des entreprises de types P.M.E. et P.M.I. ayant des besoins d'externalisation complète de leur gestion logistique. Ces solutions comprennent -notamment- des services de réception de marchandises, de contrôle, d'entreposage, de gestion de stocks, d'inventaire, de préparation de commandes, d'expédition, de gestion des retours, ... Elles sont généralement caractérisées par une très grande flexibilité et relativement peu de services IT. Pour le client, l'objectif de telles solutions d'externalisation logistique n'est pas tant la réduction des coûts liés à la gestion d'une structure interne, mais bien une décharge complète de la gestion opérationnelle logistique. L'entreprise peut alors se concentrer sur son métier de base et sur son développement.

**b. Les solutions de support en logistique traditionnelle à destination de grands comptes**

Sur ce marché, EVADIX logistics développe notamment des solutions de sous-traitance logistique pour des projets ciblés ou dans le cadre de missions ponctuelles. Il s'agit généralement de projets de sous-traitance concernant une partie des besoins logistiques d'un client (tels que la gestion logistique de ses produits marketing, ses pièces détachées, ou les produits d'une partie de son offre commerciale). Il s'agit majoritairement de projets à orientation B2B<sup>46</sup> et comprenant de nombreux services IT.

**c. Les solutions de support en e-logistique**

EVADIX logistics livre ici des prestations logistiques dans lesquelles le niveau de services IT est très important puisqu'il s'agit d'intégrations entre des sites Internet transactionnels et des flux logistiques physiques. Il s'agit de solutions aussi bien orientées B2B que B2C<sup>47</sup> et caractérisées par un très haut niveau de valeur ajoutée. Les prestations physiques d'entreposage et de préparation de commandes sont ici plus limitées.

Le tableau suivant reprend les noms des principaux clients de l'activité logistique de EVADIX, ventilés par type de solutions.

**LOG. TRAD. PME**

CODIBEL  
JASTRA SAFETY  
NHE  
LES LILLIPUTIENS  
VAN REET

**E-LOGISTIQUE**

ISODIS NATURA  
LYSASKIN  
ING BELGIQUE  
TELE2

**LOG. TRAD. GD. COMPTES**

ING BELGIQUE  
ING RECORD BANK  
COCA COLA ENTREPRISES BELGIUM  
VERSATEL BELGIUM  
VADIS INTERNATIONAL  
CONTIGO BELGIUM  
CHOCOLADEWERKEN GUDRUN  
ARVATO PRINT & MAIL SERVICES  
PROMEDIA  
FINAREF  
HONEYWELL  
CHRISTIAN DIOR

<sup>46</sup> B2B - Business to Business: relations commerciales entre deux entreprises.

<sup>47</sup> B2C - Business to Consumer: relations commerciales entre une entreprise et un particulier.



• **EVADIX.NET**

Les marchés sur lesquelles EVADIX.NET développe ses activités sont catégorisés par type de produits. Il faut ici entendre la notion de produit en tant que solution de développement informatique sur mesure.

EVADIX.NET est active sur les marchés du développement de sites e-business et du développement informatique (type SSII<sup>48</sup>).

**a. Développement de sites e-business**

Sur ce marché, EVADIX assure des prestations de développement de sites transactionnels en intégration avec les flux logistiques. Il s'agit de projets à orientation B2B et B2C ayant pour objectif soit la vente à distance de marchandises par le canal Internet, soit la gestion d'informations.

**b. Développements IT de type SSII**

En interne, EVADIX.NET assure des développements sur mesure et un support IT pour le compte des entreprises du Groupe EVADIX. L'entreprise propose donc ainsi les services nécessaires -notamment- à l'intégration des informations et des systèmes. EVADIX.NET assure également la gestion et la maintenance des réseaux informatiques et télécoms.

EVADIX.NET développe également, pour des clients externes, des solutions d'intégration d'informations, notamment dans des projets de maîtrise de l'information dans la Supply Chain<sup>49</sup>.

Le tableau suivant reprend les noms des principaux clients de l'activité d'intégrateur technologique et e-business d'EVADIX.

ING BELGIQUE	KBC EXPLOITATIE	LYSASKIN
ING ACCOUNTS PAYABLE	KBC BANK	CONTIGO BELGIUM
KBC LEASE HOLDING	ARTEXIS	AKZO NOBEL

<sup>48</sup> Une SSII est une entreprise développant -notamment- des activités de programmation informatique sur mesure et de personnalisation, paramétrage, intégration et implémentation de solution logicielle.

<sup>49</sup> Supply Chain ou chaîne d'approvisionnement logistique : ensemble des processus permettant de planifier, exécuter et gérer les flux physiques d'informations et financiers du fournisseur d'origine au client final afin de satisfaire l'attente du client et la stratégie de l'entreprise. Il comprend 4 grands processus : planification, approvisionnement, fabrication et livraison.

## 4.9 PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

### EVADIX: une stratégie et une organisation pour la croissance

Depuis sa création, et dans le développement de tous ses métiers, EVADIX propose à ses clients des services à haute valeur ajoutée et s'articulant dans une solution de type « One Stop Shopping », c'est-à-dire une solution globale et intégrée de prestations complémentaires, flexibles et évolutives. Pour réaliser cet objectif, EVADIX développe une stratégie de croissance globale et continue qui permette à chacune de ses filiales d'atteindre, dans leurs secteurs d'activités respectifs, une taille critique suffisante et de se positionner en leader.

Aujourd'hui, avec l'ouverture de son capital à l'investissement public, EVADIX marque sa volonté d'accélérer son rythme de croissance et d'élargir de manière significative les possibilités de financement de ses projets. Depuis 6 ans, et avec un capital restreint, EVADIX a démontré sa capacité à générer de la croissance et à développer ses activités opérationnelles dans les métiers de l'imprimerie, de la production marketing direct et de la logistique. Le Groupe est parvenu, d'une part, à reconstruire -sur la base de structures en sérieuse difficulté- des entreprises rentables et performantes, et d'autre part, à créer de nouvelles sociétés et à les positionner comme des acteurs significatifs sur leurs marchés respectifs. En outre, EVADIX a également démontré sa capacité à optimiser ses ressources financières et à générer un effet de levier particulièrement important, comme illustré dans le tableau suivant<sup>50</sup>.

Mise en évidence de l'effet de levier (en '000 €)	2008 (e)	2007 (e)	2006 (e)	2005	2004
Fonds propres	12.554	9.846	8.138	4.469	3.665
Dettes financières	22.846	22.742	24.172	13.882	11.885
Ratio Fonds Propres/ Dettes financières	0,55	0,43	0,34	0,32	0,31
Résultat net	3.031	2.067	968	419	446
Charges non décaissées	4.414	4.298	3.583	2.664	2.506
Cash Flow	7.444	6.365	4.551	3.083	2.952
<b>Total actif</b>	<b>47.349</b>	<b>44.234</b>	<b>43.708</b>	<b>31.485</b>	<b>23.946</b>
<b>Cash Flow / Total actif</b>	<b>15,7%</b>	<b>14,4%</b>	<b>10,4%</b>	<b>9,8%</b>	<b>12,3%</b>

Le taux d'intérêt moyen relatif à l'endettement du Groupe EVADIX se situe entre 4 et 4,5%.

Demain, avec le nouvel apport de fond généré par l'Offre, EVADIX pourrait disposer des moyens nécessaires à l'accélération de son expansion et à la concrétisation de ses projets en terme de croissance interne et externe.

#### • Croissance interne

EVADIX accorde la plus grande attention au développement de son outil de production. Cet élément fondamental fait partie intégrante de la stratégie de croissance du Groupe. L'objectif poursuivi par EVADIX est d'étendre la gamme des services offerts aux clients et de garantir un niveau de performance croissant. Le Groupe projette ainsi de continuer à investir -notamment pour ses métiers d'imprimeur et d'opérateur de marketing direct pour de l'acquisition de nouvelles lignes de production et de la mise à jour constante des lignes actuelles.

#### • Croissance externe

EVADIX entend poursuivre et intensifier sa recherche de possibilités de nouveaux développements, notamment dans les secteurs de l'imprimerie et de la production de marketing direct. Le Groupe ambitionne ainsi de procéder à de nouvelles acquisitions d'entreprises (Share deal) ou achats d'actifs (Asset deal) tant en Belgique qu'à l'étranger. En effet, la stratégie de croissance conduite par le Groupe induit un déploiement de l'ensemble de ses activités opérationnelles de base à l'international. EVADIX estime aujourd'hui que ses futures perspectives de développement à l'international se situent -principalement- en France et en Roumanie.

<sup>50</sup> Tableau établi en terme de "pre-money", soit avant l'augmentation de capital liée à l'introduction de la Société sur Alternext Brussels.

La vision stratégique du Groupe EVADIX en termes de croissance externe est claire: procéder à l'acquisition de petites ou moyennes structures -actives dans ses métiers de base et pour lesquelles il identifie un fort potentiel de développement- et assurer leur redéploiement et leur développement. EVADIX entend ainsi les positionner rapidement en qualité d'acteurs de référence, grâce à leur intégration dans un plus grand groupe, en bénéficiant du savoir-faire acquis en Belgique.

EVADIX estime que la collaboration entre ses filiales en Belgique, en Roumanie et en France contribuera également à renforcer la position actuelle du Groupe sur son marché domestique par l'augmentation de sa capacité concurrentielle et par la diversité de son offre.

Fort d'une croissance globale, le bénéfice réalisé ces 6 dernières années en est la preuve, le Groupe EVADIX a pour objectif de continuer, comme il l'a fait par le passé, à générer de la croissance et à créer de la valeur par le développement de ses activités<sup>51</sup>.

#### **Axe principal de développement: la croissance externe**

L'objectif principal de l'Offre est de permettre au Groupe de disposer des moyens nécessaires à la mise en œuvre de sa politique de croissance dynamique. Celle-ci est fondamentalement axée sur une stratégie d'expansion par acquisitions.

Pour assurer le développement de ses trois métiers de base, le Groupe EVADIX est convaincu de l'importance capitale et stratégique de conduire une politique de croissance par acquisitions. Aujourd'hui, dans ses niches d'activités en imprimerie et en production de marketing direct, EVADIX occupe un positionnement fort sur le plan national. Ainsi, par exemple, en l'espace de 6 ans, l'activité routage de l'ex-Casterman est passée du stade de petite structure déficitaire (peu avant son intégration dans le Groupe) à celui de leader national (EVADIX DMS). Le Groupe a donc mené avec succès une politique de reprise et de redéploiement d'entreprises et dispose d'un *track record* particulièrement positif.

Ainsi, le Groupe croit fermement aux possibilités de développement de ses métiers industriels dans les niches dans lesquels il s'est positionné. Pour saisir les opportunités qu'il identifie, EVADIX entend conduire une politique d'expansion à la fois en Belgique, mais également à l'international en Roumanie et en France.

EVADIX estime que le potentiel de développement de ses métiers sur le marché national roumain est important. L'intégration de la Roumanie à l'Union Européenne envisagée pour le courant de l'année 2007 devrait immanquablement dynamiser la vie économique. La Roumanie est aujourd'hui un marché émergent aux besoins énormes pour quelque 22 millions d'habitants. En se positionnant dès aujourd'hui en pionnier sur le marché roumain, EVADIX entend y développer ses activités et prendre de significatives parts de marché. C'est conformément à cette stratégie commerciale que EVADIX a mis en place sa filiale EVADIX EST dont la mission est le développement des métiers du Groupe en Roumanie. EVADIX EST coordonnera les services administratifs des entreprises opérationnelles à créer par le Groupe et ce afin d'absorber efficacement sa croissance.

De même, en France, la volonté du Groupe est de développer l'expertise acquise, notamment en production de marketing direct et en imprimerie, pour proposer sur ce marché de taille supérieure les solutions innovantes et performantes qu'il a développées et mises en place en Belgique.

## 4.10 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Les noms des entités du Groupe EVADIX sont déposés en tant que marques auprès du « BENELUX MERKEN BUREAU ». La Société ne détient aucun brevet ou licence.

<sup>51</sup> Tel que présenté dans le Chapitre 4 du présent Prospectus, section 4.4 Mission et Stratégie d'entreprise consacré à la politique de croissance du Groupe EVADIX.

## 4.11 APERÇU DES PRINCIPALES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les tableaux ci-dessous présentent les principales immobilisations corporelles du Groupe EVADIX.

### 4.11.1 Bâtiments industriels

En règle générale, le Groupe EVADIX est propriétaire de l'ensemble des bâtiments opérationnels qu'il occupe dans la conduite de ses activités à l'exception de la plate-forme logistique EVADIX logistics de Vilvoorde.

Inventaire des bâtiments destinés aux activités opérationnelles			
Identification	Société propriétaire	Superficie	
		Affectation	
<b>En Belgique</b>			
Hall 4	Casterman Printing	3681 m <sup>2</sup>	Département brochage
Hall 5	Casterman Printing	2196 m <sup>2</sup>	Presse feuille et façonnage
Hall 6	Casterman Printing	1548 m <sup>2</sup>	Stockage des produits finis
Hall 7	Casterman Printing	820 m <sup>2</sup>	Département maintenance
Hall 8	Casterman Printing	2487 m <sup>2</sup>	Impression rotative
Hall 10	Casterman Printing	1400 m <sup>2</sup>	Impression rotative
Hall 10 bis *	Casterman Printing	1529 m <sup>2</sup>	Impression rotative
Hall 11	Casterman Printing	1836 m <sup>2</sup>	Administration et prépresse
Hall 21	EVADIX logistics	7097 m <sup>2</sup>	Stockage marchandises
Hall 22	EVADIX logistics	3010 m <sup>2</sup>	Stockage marchandises
Hall 22 bis	EVADIX logistics	1242 m <sup>2</sup>	Stockage marchandises
Hall 9	EVADIX Services	2952 m <sup>2</sup>	Stockage matières premières
Hall 23	EVADIX DMS	2895 m <sup>2</sup>	Administration et stockage
Hall 24	EVADIX DMS	720 m <sup>2</sup>	Stockage matières premières
Hall 25 rdc.	EVADIX DMS	2290 m <sup>2</sup>	Production marketing direct
Hall 25 ét.	EVADIX DMS	584 m <sup>2</sup>	Siège administratif
Hall 26 *	EVADIX DMS	1300 m <sup>2</sup>	Stockage produits finis
<b>En Roumanie</b>			
Hall MPI	EVADIX MPI	1500 m <sup>2</sup>	Impression film polypropylène
<b>TOTAL</b>		<b>39.087 m<sup>2</sup></b>	

\* Bâtiments en construction et livrés courant 2006.

Le Groupe EVADIX détient donc en propriété quelque 40.000 m<sup>2</sup> de bâtiments industriels et de bureaux, dont quelque 15.500 m<sup>2</sup> chez Casterman Printing; plus de 11.300 m<sup>2</sup> chez EVADIX logistics; près de 3.000 m<sup>2</sup> chez EVADIX Services; près de 7.800 m<sup>2</sup> chez EVADIX DMS et 1.500 m<sup>2</sup> chez EVADIX MPI.

Sur la base d'un prix moyen estimé de 350 euros le mètre carré, la valeur totale des bâtiments repris dans le tableau ci-dessus est estimée entre 10 et 15 millions d'euros.

### 4.11.2 Terrains

Le Groupe EVADIX est également propriétaire de terrains situés à Tournai (Belgique) et à Savinesti Neamt (Roumanie).

Principaux terrains détenus en propriété par le Groupe		
Identification	Société propriétaire	Superficie
<b>En Belgique</b>		
Terrain entre HALL 10 bis et HALL 9	Casterman Printing	2500 m <sup>2</sup>
Terrain face au HALL 22	EVADIX logistics	2250 m <sup>2</sup>
Terrain derrière HALL 21 et HALL 22	EVADIX logistics	7400 m <sup>2</sup>
<b>En Roumanie</b>		
Terrain Hall MPI	EVADIX MPI SRL	18.910 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>		<b>31.060 m<sup>2</sup></b>

### 4.11.3 Machines et outils de production

Affectation de production	Principaux outils et machines dédiés aux activités opérationnelles <sup>52</sup>		
	Valeur nette comptable au 31/12/2005	Valeur brute comptable au 31/12/2005	Valeur d'acquisition à neuf <sup>53</sup>
Pôle Imprimerie	7.687 K €	11.717 K €	40.000 K €
Pôle Marketing direct	1.295 K €	3.563 K €	4.900 K €
Pôle Logistique	252 K €	684 K €	800 K €
<b>TOTAL</b>	<b>9.234 K €</b>	<b>15.964 K €</b>	<b>45.700 K €</b>

## 4.12 QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES LIEES AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le Groupe EVADIX entend développer ses activités industrielles de production, notamment au niveau de Casterman Printing, dans le respect des normes environnementales en vigueur.

Chez Casterman Printing, le processus d'impression offset heatset inclut le séchage des encres dans un sécheur à air chaud. Il en résulte une évaporation des solvants. L'entreprise a donc mis en place un système de récupération et de combustion à 800°C des fumées dans un incinérateur régénératif 3 lits. Cet équipement garantit le respect de la norme européenne en vigueur qui prévoit une concentration maximum de 20 mg COV par norme-mètre cube en total carbone dans l'air rejeté.

Casterman Printing participe au traitement de ses déchets de production. Les rognures de papier sont compactées et revendues pour être recyclées. L'entreprise assure également un tri sélectif des matières plastiques avant leur enlèvement. Les produits dangereux (révélateurs, fixateurs, solvants, ...) sont récupérés par des sociétés agréées. Ces enlèvements sont repris dans une déclaration semestrielle auprès de la Région Wallonne.

Casterman Printing dispose également d'équipements pour la séparation des eaux industrielles, domestiques et pluviales. Parmi ceux-ci, une citerne tampon et une chambre de prise d'échantillons.

## 4.13 SALARIES

A la date de clôture de l'exercice 2005, le Groupe EVADIX occupait - au niveau consolidé - 308,3 équivalents temps pleins. En outre, la Société employait également à cette date 22 personnes en contrat intérim.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de l'évolution du personnel par entité du Groupe, au cours des exercices 2003, 2004 et 2005.

### Salariés à la date de clôture de l'exercice 2005

	EVADIX	Casterman Printing	EVADIX DMS	EVADIX Services	EVADIX logistics	EVADIX E-land	EVADIX.NET
C.D.I.	6	107	72	7	18	0,7	11,5
C.D.D.	0	9	5	0	1,3	0	0,8
Temporaires	0	21	49	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>137</b>	<b>126</b>	<b>7</b>	<b>19,3</b>	<b>0,7</b>	<b>12,3</b>

**Total 2005: 308,3 Equivalents Temps Pleins**

<sup>52</sup> Valeur brute comptable: coût d'acquisition historique pour EVADIX des machines et outils de production neufs et d'occasion.  
Valeur nette comptable: valeur brute comptable diminuée des amortissements cumulés à fin 2005.

Valeur d'acquisition à neuf: prix que payerait aujourd'hui EVADIX pour remplacer, à neuf, ses machines et outils de production.

<sup>53</sup> Il s'agit d'une estimation chiffrée par EVADIX.

#### Salariés à la date de clôture de l'exercice 2004

	EVADIX	Casterman Printing	EVADIX DMS	EVADIX Services	EVADIX logistics	EVADIX e-land	EVADIX.NET
C.D.I.	6	95	72	7	18,7	2	9
C.D.D.	0	1,3	5	1	0	0	0
Temporaires	0	40	61	3	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>136,3</b>	<b>138</b>	<b>11</b>	<b>18,7</b>	<b>2</b>	<b>9</b>

Total 2004: 321 Equivalents Temps Pleins

#### Salariés à la date de clôture de l'exercice 2003

	EVADIX	Casterman Printing	EVADIX DMS	EVADIX Services	EVADIX logistics	EVADIX e-land	EVADIX.NET
C.D.I.	2	69	68	3	12	17	9
C.D.D.	0,3	2	1	2	0	1	4
Temporaires	0	44	27	23	0	6	0
<b>TOTAL</b>	<b>2,3</b>	<b>115</b>	<b>96</b>	<b>28</b>	<b>12</b>	<b>24</b>	<b>13</b>

Total 2003: 290,3 Equivalents Temps Pleins

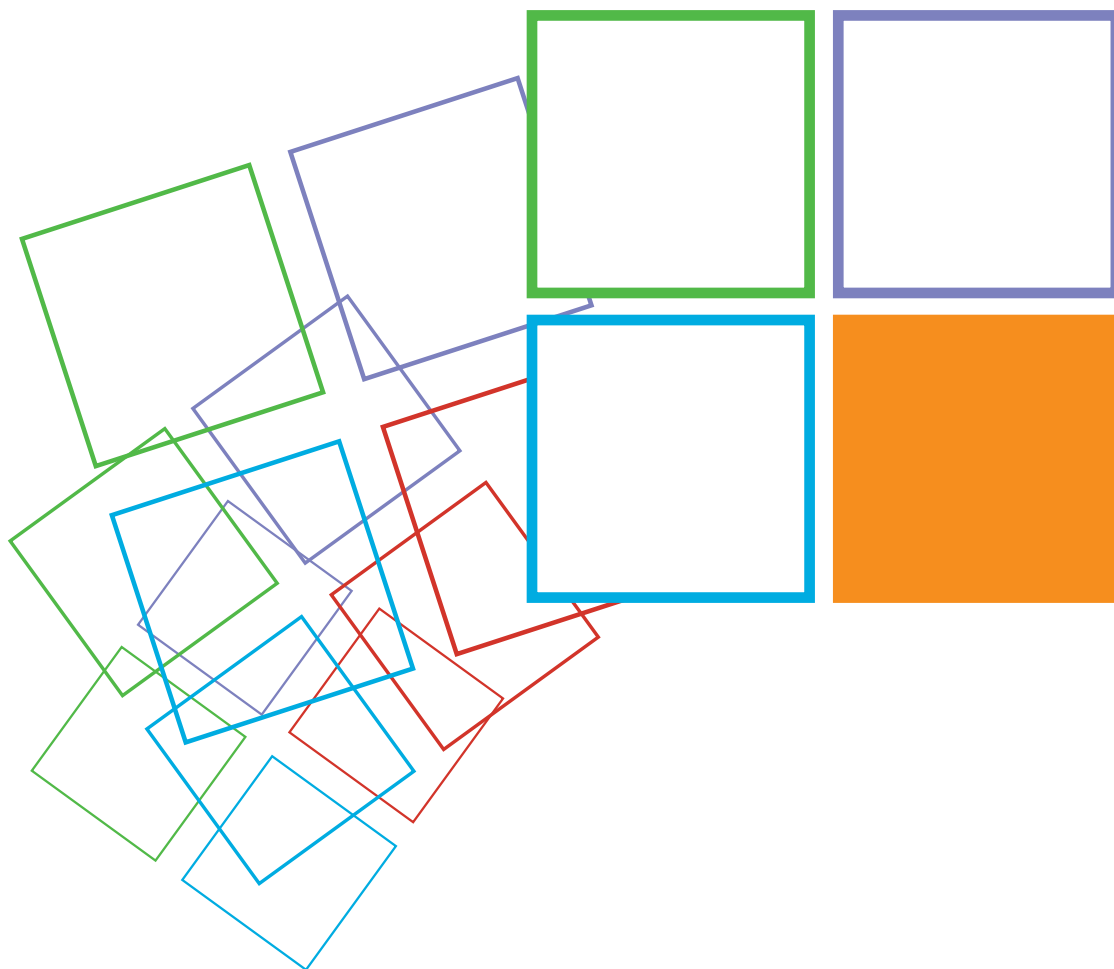
## 4.14 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

EVADIX n'est aujourd'hui partie à aucun litige significatif, judiciaire ou autre, et n'est pas au courant d'une quelconque menace à cet égard.

## 4.15 CONTRATS IMPORTANTS

Ni la Société, ni ses filiales n'ont conclu de contrats importants, autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires.





## **5. COMMENTAIRES ET ANALYSE PAR LE MANAGEMENT DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS D'EXPLOITATION**

5.1	FACTEURS INFLUENÇANT LES COMPTES PREVISIONNELS	89
5.2	COMPTES DE RESULTATS	90
5.3	COMPTES DE BILAN	102
5.4	TABEAU DE FINANCEMENT («CASH FLOW STATEMENT»)	112
5.5	DEVELOPPEMENTS RECENTS	113



## 5. COMMENTAIRES ET ANALYSE PAR LE MANAGEMENT DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS D'EXPLOITATION

Les commentaires et l'analyse repris ci-après doivent être lus en liaison avec les comptes annuels consolidés de la Société au 31/12/2004 et 31/12/2005, établis selon les règles relatives au droit comptable belge, y compris les annexes, rapports de gestion et rapports du commissaire ainsi que les comptes statutaires au 31/12/2003 de la Société.

En ce qui concerne l'exercice arrêté au 31/12/2003, la Société ne dépassant pas, au terme de cet exercice, les critères énoncés à l'article 112 du Code des sociétés, elle n'a pas publié de comptes annuels consolidés.

Les données consolidées relatives à l'exercice arrêté au 31/12/2003 et reprises au présent chapitre ont été établies pour les besoins du présent prospectus et n'ont pas été auditées.

Les données financières par pôle d'activité sont présentées en excluant le chiffre d'affaires et les charges liées aux transactions inter compagnies.

Les données consolidées reprises au présent chapitre ont été établies pour les besoins du présent prospectus selon le schéma interne de « reporting » prévalant au sein de la Société.

**Les prévisions développées dans le présent chapitre sont établies en terme « pre-money », soit avant l'augmentation de capital liée à l'Offre.**

En d'autres termes, ces éléments et prévisions n'intègrent pas les investissements (et la croissance en découlant) qui pourront être financés par les capitaux, récoltés en suite de l'Offre.

Certaines présentations et analyses du présent chapitre sont « prévisionnelles », et devront être lues en relation avec la mise en garde intitulée « Informations prévisionnelles » reprise à la section 1.7 « Limitation de responsabilité ».

En raison du caractère récent de la mise en place de EVADIX MPI (janvier 2006) et de l'acquisition d'Etibel International (avril 2006), ces filiales ne contribueront au résultat du Groupe EVADIX que dans le courant de l'exercice 2006 (voir les comptes prévisionnels repris dans le présent chapitre).

### APERÇU DES ACTIVITÉS

Le Groupe EVADIX est aujourd'hui l'un des acteurs de référence en Belgique, sur les marchés de l'imprimerie et de la production de marketing direct. Le Groupe complète son offre dans les secteurs de la logistique fine et des intégrations technologiques et e-business. En offrant les intégrations technologiques et opérationnelles les plus complètes, EVADIX est en mesure d'offrir à ses clients des solutions globales parfaitement intégrées, flexibles et évolutives.

En imprimerie, EVADIX concentre principalement ses efforts dans les secteurs de l'impression offset haute pagination, du brochage, de la fabrication d'étiquettes et de l'impression sur film polypropylène et polyéthylène.

En production de marketing direct, EVADIX propose notamment des services d'assemblage et de rapprochement de documents (en mise sous film et mise sous pli), de personnalisations laser et jet d'encre, de façonnage et de gestion des expéditions postales belges et internationales, ...

En logistique, EVADIX offre notamment des services d'entreposage, de préparation de commandes, de gestion de flux (traditionnels et e-business), de développement de sites transactionnels intégrés, ...

Créée en décembre 1999 et ayant établi son siège social en Belgique, la Société a grandi à la fois de manière organique et externe (par acquisitions). Au niveau consolidé, le Groupe EVADIX occupait 308,3 équivalents temps pleins et 22 intérimaires à la date de clôture de l'exercice 2005. A ceux-ci sont venues s'ajouter quelque 70 personnes employées par Etibel International et EVADIX MPI. La Société a généré des ventes consolidées de 28,7 millions d'euros en 2004 et de 31,5 millions d'euros en 2005.

Aujourd'hui, EVADIX offre ses services, notamment en Belgique, en France, en Roumanie, en Allemagne, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas.

## 5.1 FACTEURS INFLUENÇANT LES COMPTES PREVISIONNELS

La présente section décrit les hypothèses sur lesquelles repose le Business Plan 2006-2008 de EVADIX.

### 5.1.1 Facteurs internes

Les facteurs internes recouvrent les différents éléments qui peuvent être influencés par les actions des membres du conseil d'administration:

- Le Business Plan 2006-2008 prévoit une augmentation du chiffre d'affaires du Groupe notamment suite aux acquisitions intervenues au cours du premier trimestre 2006. Les comptes prévisionnels consolidés de la Société sont ainsi influencés par l'augmentation, au cours de l'exercice 2006, du nombre de filiales du groupe (Etibel International et EVADIX MPI).
- Les comptes prévisionnels de la filiale Casterman Printing sont fortement influencés par l'augmentation significative des capacités de production de l'entreprise suite à la mise en exploitation de la nouvelle ligne d'impression par rotative. Cet impact devrait se faire principalement ressentir sur 5 mois en 2006 et sur 12 mois à partir de 2007.
- Les comptes prévisionnels de EVADIX.NET sont, entre autres, influencés par les nouveaux projets informatiques à développer pour le Groupe et en particulier pour sa nouvelle filiale Etibel International
- Etibel International et EVADIX MPI bénéficient d'un impact positif attendu des synergies opérationnelles entre ces deux entreprises.
- Les comptes de l'activité d'Etibel International sont positivement influencés par l'acquisition de nouvelles machines induisant une augmentation des capacités de production. L'optimisation de la production suite à la relocalisation d'Etibel International pour début 2007 devrait générer également un impact positif.
- Les comptes prévisionnels de EVADIX MPI sont influencés par l'acquisition de nouvelles lignes de production générant une augmentation des capacités. L'optimisation de la production suite au plan de re-engineering de l'entreprise amènerait une amélioration des processus et dégagerait également un effet positif.

### 5.1.2 Facteurs externes

Les facteurs externes recouvrent les hypothèses échappant totalement à l'influence des actions des membres du conseil d'administration:

- Evolution à la hausse des parts de marché dans les «niches» de l'activité imprimerie (support papier, étiquettes et films), de la production de marketing direct et de la logistique au cours des trois prochaines années en Belgique, en France et en Roumanie.
- Tendance à la stabilité pour les prix de vente. La stratégie du groupe EVADIX consiste à se différencier de la concurrence en offrant des prestations à forte valeur ajoutée.
- Hausse limitée des taux d'intérêt. Les prévisions de charges d'intérêt développées dans le plan financier 2006-2008 de la Société ont été établies sur la base des taux d'intérêt applicables à l'ensemble des emprunts à long terme. Pour les emprunts à court terme, il a été tenu compte d'une croissance de 1% de l'euribor.
- Consolidation (fidélisation) des clients externes existants et gain de nouveaux clients grâce à une politique de ventes croisées entre les différentes activités du Groupe.

## 5.2 COMPTE DE RESULTATS

### 5.2.1 Résultat d'exploitation consolidé

Compte de résultats (en '000 €)	2008 (e)	2007 (e)	2006 (e)	2005	2004	2003
Ventes et prestations	56.505	50.106	41.006	31.515	28.757	23.425
Coût de revient des ventes	-42.759	-38.247	-31.923	-25.065	-22.141	-18.403
Marge directe	13.746	11.859	9.083	6.450	6.616	5.022
Frais de structure	-3.899	-3.506	-3.251	-2.549	-2.945	-2.878
Produits relatifs aux subsides	436	466	501	204	196	159
Autres charges d'exploitation	-119	-118	-117	-116	-106	-102
EBITDA	10.165	8.702	6.217	3.989	3.761	2.201
Amort., Prov., Pertes de valeur	-4.414	-4.298	-3.583	-2.623	-2.465	-1.690
EBIT	5.751	4.404	2.634	1.366	1.296	510
Résultat financier	-1.258	-1.292	-1.132	-688	-674	-455
Résultat exceptionnel	0	0	0	1	-39	337
Impôts et prélèvements sur impôts différés	-1.461	-1.044	-534	-219	-97	-83
Profit net (part groupe) avant amortissement du goodwill	3.031	2.067	968	460	486	310
Amortissement du goodwill	-136	-136	-136	-41	-41	0
Profit net (part groupe) après amortissement du goodwill	2.895	1.931	832	419	445	310
<b>Profit net (part groupe) <sup>54</sup></b>	<b>2.895</b>	<b>1.931</b>	<b>832</b>	<b>419</b>	<b>745</b>	<b>310</b>

Suite à l'évolution de ses différents métiers, le Groupe EVADIX a enregistré, de 2003 à 2005, une augmentation de ses ventes de 35%. Cette croissance du chiffre d'affaires est principalement due au développement de l'imprimerie Casterman Printing depuis la reprise des activités en décembre 2002.

On remarque également que cette progression des ventes a généré une augmentation de 181% de l'EBITDA et a permis de multiplier par 2,6 la valeur de l'EBIT notamment en raison de l'augmentation des dotations aux amortissements. On observe que, globalement, le profit net du Groupe a augmenté de 35% sur cette période.

Au cours de l'exercice 2005, l'évolution des ventes a été positive par rapport à 2004. Une augmentation des ventes de 10% est constatée à périmètre constant et à capacités de production équivalentes. Cette progression a permis de consolider le profit net du Groupe à quelque 419.000 €. Les différentes activités du Groupe ayant été rationalisées, le Groupe concentre ses efforts sur le lancement de nouveaux plans de développements et d'expansion.

#### 5.2.1.1 Facteurs influençant les perspectives et résultats prévisionnels des opérations:

La croissance du chiffre d'affaires estimé pour les exercices 2006 à 2008 devrait, si les objectifs sont atteints, en 2008, progresser de 79% par rapport à l'année de référence 2005. Cette progression devrait reposer principalement sur les éléments suivants:

- la mise en service, prévue courant août/septembre 2006, de la nouvelle ligne d'impression par rotative 72 pages, commandée par la filiale Casterman Printing;
- le volume de production supplémentaire généré par l'acquisition d'Etibel International (issue de la scission de la société Etibel);
- le développement des activités de EVADIX MPI en Roumanie.

Cette hausse importante du chiffre d'affaires devrait induire une forte augmentation de la marge directe sur ventes. Celle-ci se retrouverait ainsi multipliée par 2,15 en l'espace de 3 ans. Ce résultat espéré reposera -en partie- sur une bonne maîtrise des coûts directs de production.

L'augmentation estimée des frais de personnel (+ 57% entre les exercices 2005 et 2008 (e)) résulte essentiellement du développement prévu de l'activité. Cette augmentation n'est bien entendu pas proportionnelle à l'augmentation de l'activité en raison du caractère moins consommateur de main d'œuvre des investissements réalisés. Les fonctions de support bénéficieraient également de ces économies d'échelle de par leur répartition sur de plus importantes et de plus nombreuses structures juridiques et de gestion.

Les améliorations projetées de la marge EBITDA reposent d'une part sur l'accroissement espéré du chiffre d'affaires et -d'autre part- sur un meilleur taux d'utilisation des ressources dont la Société dispose (économie d'échelle).

Cette hausse importante du chiffre d'affaires permettrait également une hausse des profits nets (multipliés par 7 en l'espace de 3 ans), grâce à la bonne maîtrise des coûts.

#### Composition des pôles d'activité:

- **Le Pôle Imprimerie** comprend les sociétés Casterman Printing, ETIBEL International et EVADIX MPI;
- **Le Pôle Marketing Direct** comprend les sociétés EVADIX DMS, EVADIX Services, EVADIX France;
- **Le Pôle Logistique** comprend les sociétés EVADIX logistics, EVADIX E-Land, EVADIX.NET et Hall 22;
- **Le Pôle Corporate** comprend les sociétés EVADIX et EVADIX EST.

<b>Résultat d'exploitation consolidé par activité</b>						
<b>Compte de résultats (en '000 €)</b>	<b>2008 (e)</b>	<b>2007(e)</b>	<b>2006 (e)</b>	<b>2005</b>	<b>2004</b>	<b>2003</b>
<b>Ventes</b>	<b>56.505</b>	<b>50.106</b>	<b>41.006</b>	<b>31.515</b>	<b>28.757</b>	<b>23.425</b>
Pôle Imprimerie	43.870	38.056	29.681	20.651	18.511	12.415
Pôle Marketing Direct	11.180	10.630	9.950	9.381	8.287	7.571
Pôle Logistique	1.455	1.420	1.375	1.483	1.958	3.438
<b>Coût de revient des ventes</b>	<b>-42.759</b>	<b>-38.247</b>	<b>-31.923</b>	<b>-25.065</b>	<b>-22.141</b>	<b>-18.403</b>
Pôle Imprimerie	-33.762	-29.695	-23.849	-17.211	-15.259	-10.265
Pôle Marketing Direct	-8.608	-8.198	-7.778	-7.358	-6.334	-6.048
Pôle Logistique	-389	-354	-296	-496	-549	-2.090
<b>Marge directe</b>	<b>13.746</b>	<b>11.859</b>	<b>9.083</b>	<b>6.450</b>	<b>6.615</b>	<b>5.022</b>
Pôle Imprimerie	10.108	8.361	5.832	3.440	3.253	2.150
Pôle Marketing Direct	2.572	2.432	2.172	2.023	1.953	1.523
Pôle Logistique	1.066	1.066	1.079	987	1.409	1.348
<b>Frais de structure</b>	<b>-3.899</b>	<b>-3.506</b>	<b>-3.251</b>	<b>-2.549</b>	<b>-2.944</b>	<b>-2.878</b>
Pôle Imprimerie	-2.920	-2.500	-2.231	-1.453	-1.524	-1.396
Pôle Marketing Direct	-1.082	-1.059	-1.028	-977	-902	-785
Pôle Logistique	-242	-257	-271	-322	-708	-909
Corporate	346	311	279	203	190	212
<b>Produits relatifs aux subsides</b>	<b>436</b>	<b>466</b>	<b>501</b>	<b>204</b>	<b>196</b>	<b>159</b>
Pôle Imprimerie	330	330	330	72	61	0
Pôle Marketing Direct	65	95	121	112	106	105
Pôle Logistique	41	41	50	19	29	54
Corporate	0	0	0	0	0	0
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>- 119</b>	<b>-118</b>	<b>-117</b>	<b>-116</b>	<b>-106</b>	<b>-102</b>
Pôle Imprimerie	-30	-29	-29	-45	-21	-20
Pôle Marketing Direct	-22	-22	-21	-8	-55	-54
Pôle Logistique	-30	-30	-30	-27	-14	-13
Corporate	-37	-37	-37	-36	-17	-16
<b>EBITDA</b>	<b>10.165</b>	<b>8.702</b>	<b>6.217</b>	<b>3.989</b>	<b>3.761</b>	<b>2.201</b>
Pôle Imprimerie	7.489	6.162	3.902	2.015	1.769	735
Pôle Marketing Direct	1.533	1.446	1.244	1.149	1.103	789
Pôle Logistique	834	820	828	658	716	480
Corporate	309	274	242	167	173	197
<b>Amort., prov., Pertes de valeur</b>	<b>-4.414</b>	<b>-4.298</b>	<b>-3.583</b>	<b>-2.623</b>	<b>-2.465</b>	<b>-1.690</b>
Pôle Imprimerie	-3.432	-3.250	-2.404	-1.350	-1.302	-524
Pôle Marketing Direct	-622	-653	-717	-844	-751	-652
Pôle Logistique	-334	-376	-436	-404	-381	-490
Corporate	-25	-20	-26	-26	-31	-24

<b>EBIT</b>	<b>5.751</b>	<b>4.404</b>	<b>2.634</b>	<b>1.366</b>	<b>1.296</b>	<b>510</b>
Pôle Imprimerie	4.056	2.913	1.499	665	468	211
Pôle Marketing Direct	911	793	527	306	352	137
Pôle Logistique	500	444	392	255	335	-10
Corporate	284	254	216	141	142	173
Résultat financier	-1.258	-1.292	-1.132	-688	-674	-455
Résultat exceptionnel	0	0	0	1	-39	337
Impôts	-1.461	-1.044	-534	-219	-97	-83
<b>Profit net (part groupe) avant amortissement du goodwill</b>	<b>3.031</b>	<b>2.067</b>	<b>968</b>	<b>460</b>	<b>486</b>	<b>310</b>
Amortissement du goodwill	-136	-136	-136	-41	-41	0
Profit net (part groupe) après amortissement du goodwill	2.895	1.931	832	419	445	310
Profit net (part tiers)	0	0	0	0	0	0

## 5.2.2 Chiffre d'affaires

Compte de résultats (en '000 €)	2008 (e)	Var. %	2007 (e)	Var. %	2006 (e)	Var. %	2005	Var. %	2004	Var. %	2003
Pôle Imprimerie	43.870	15%	38.056	28%	29.681	44%	20.651	12%	18.511	49%	12.415
Pôle Marketing Direct	11.180	5%	10.630	7%	9.950	6%	9.381	13%	8.287	9%	7.571
Pôle Logistique	1.455	2%	1.420	3%	1.375	-7%	1.483	-24%	1.958	-43%	3.438
<b>TOTAL</b>	<b>56.505</b>		<b>50.106</b>		<b>41.006</b>		<b>31.515</b>		<b>28.757</b>		<b>23.425</b>

### Pôle Imprimerie

Le pôle Imprimerie a connu une croissance de 66% de ses ventes entre les exercices 2003 et 2005. Cette croissance significative est le résultat de la relance des activités et de la pénétration commerciale croissante de l'entreprise Casterman Printing suite à sa reprise par le Groupe en décembre 2002.

Entre les exercices 2005 et 2008, une augmentation des ventes de quelque 112% est inscrite au budget. Celle-ci repose sur l'augmentation des capacités de production de la nouvelle ligne d'impression rotative pour Casterman Printing. A l'impact de cette nouvelle mise en exploitation, devraient également s'ajouter les éléments suivants:

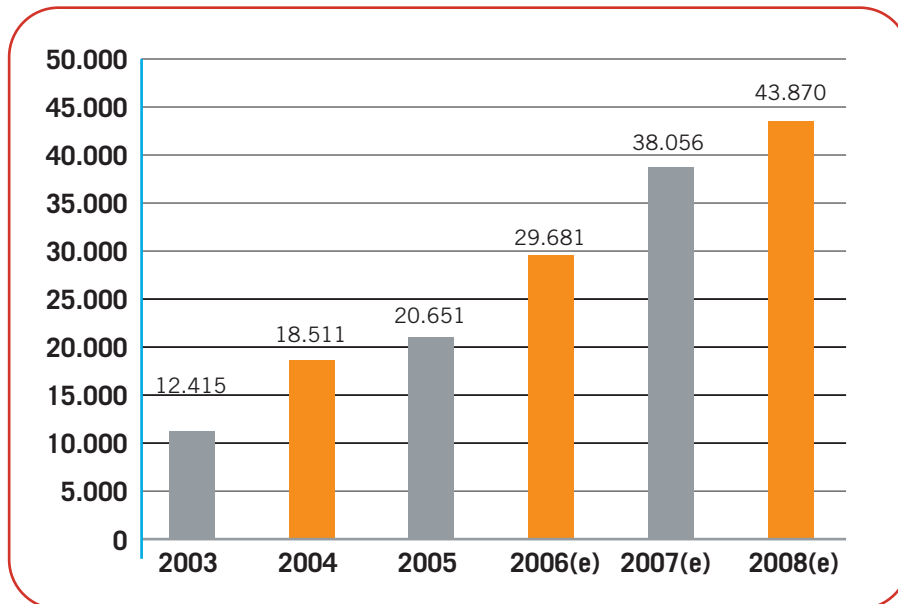
- l'acquisition et le développement des activités de film plastique et étiquettes en Roumanie (EVADIX MPI);
- l'acquisition, l'intégration et le développement de l'activité de fabrication d'étiquettes (Etibel International).

Les vingt clients les plus significatifs en terme de chiffre d'affaires représentent, pour l'exercice 2005, environ 55% du total du chiffre d'affaires du pôle imprimerie<sup>56</sup>. La ventilation géographique de ce chiffre d'affaires se présente comme suit:

<b>France</b>	<b>29,27%</b>
<b>Belgique</b>	<b>20,64%</b>
<b>Israël</b>	<b>2,52%</b>
<b>Grande-Bretagne</b>	<b>2,38%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>54,81%</b>

Les relations commerciales d'EVADIX avec ses clients ne sont pas établies sur la base de contrats pluriannuels. Toutefois, l'examen de l'évolution de la clientèle tend à montrer une relative fidélité de celle-ci dans le temps.

<sup>56</sup> Dont le client le plus important représente 7,9% du total du chiffre d'affaires.



#### Pôle Marketing Direct

Le chiffre d'affaires du pôle Marketing Direct a connu une croissance d'un peu moins de 24% entre les exercices 2003 et 2005, grâce à un gain de parts de marché.

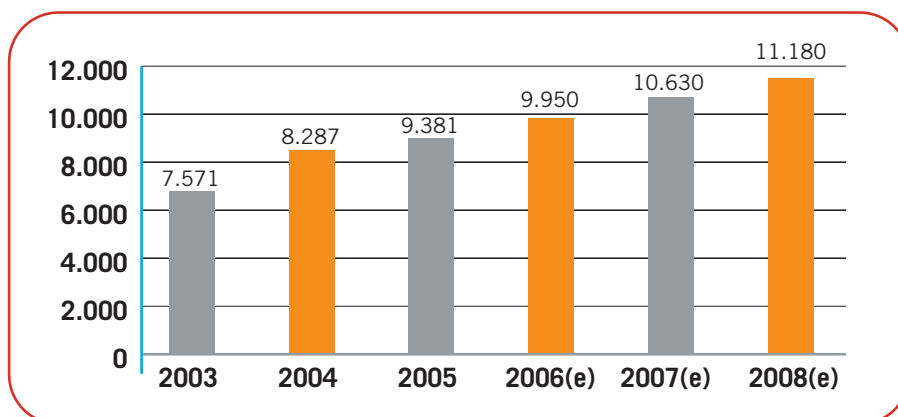
L'estimation de croissance du chiffre d'affaires du pôle Marketing Direct pour les années 2005-2008 est de 19% et devrait reposer principalement sur les éléments suivants:

- l'augmentation des capacités de production (possibilité de production en trois équipes);
- la mise en service de nouvelles lignes de production;
- la concrétisation de partenariats stratégiques;
- l'élévation du prix de vente grâce à une offre de productions complexes à forte valeur ajoutée.

Les vingt clients les plus significatifs en terme de chiffre d'affaires représentent, pour l'exercice 2005, environ 81% du total du chiffre d'affaires du pôle Marketing Direct<sup>56</sup>. La ventilation géographique de ce chiffre d'affaires se présente comme suit:

<b>France</b>	<b>30,57%</b>
<b>Belgique</b>	<b>50,26%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>80,83%</b>

Les relations commerciales d'EVADIX avec ses clients ne sont pas établies sur la base de contrats pluriannuels. Toutefois, l'examen de l'évolution de la clientèle tend à montrer une relative fidélité de celle-ci dans le temps.



<sup>56</sup> Dont le client le plus important représente 15,10% du total du chiffre d'affaires.

## Pôle Logistique

Le pôle Logistique a connu une forte baisse de son chiffre d'affaires (-1,95 million euros) entre les exercices 2003 à 2005.

Cette baisse d'activités s'explique par l'impact des éléments suivants:

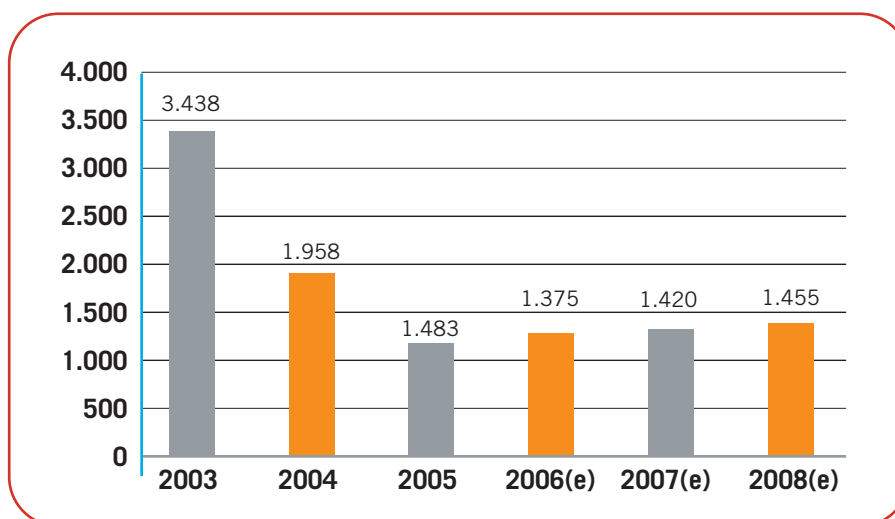
- décroissance, puis fin du contrat de distribution des collections de l'éditeur Flammarion qui surévaluait «artificiellement» le chiffre d'affaires en incluant des prestations d'achat-vente de livres et de bandes dessinées;
- crise du marché logistique amenant des prix écrasés et une diminution du taux de remplissage des surfaces de stockage;
- perte de quatre clients significatifs suite à des opérations de fusions et de faillites (indépendantes de la qualité des services d'EVADIX).

L'estimation de croissance du chiffre d'affaires du pôle Logistique d'environ 18% devrait reposer principalement sur les éléments suivants:

- l'augmentation du taux de remplissage des entrepôts via de nouveaux contrats de prestations logistiques tant avec des moyens que des grands comptes;
- l'augmentation des prestations internes et des synergies avec les autres activités du Groupe.

Les dix clients les plus significatifs en terme de chiffre d'affaires représentent, pour l'exercice 2005, environ 58% du total du chiffre d'affaires du pôle Logistique<sup>57</sup>. Cette partie du chiffre d'affaires est réalisée uniquement pour des clients localisés en Belgique.

Les relations commerciales d'EVADIX avec ses clients sont établies sur la base de contrats annuels renouvelés tacitement.



<sup>57</sup> Dont le client le plus important représente 13,52% du total du chiffre d'affaires.

## 5.2.3 Marge Directe

Marge directe (en '000 €)	2008 (e)	Var. %	2007 (e)	Var. %	2006 (e)	Var. %	2005	Var. %	2004	Var. %	2003
Pôle											
Imprimerie	10.108	21%	8.361	43%	5.832	70%	3.440	6%	3.253	51%	2.150
Marge % Ventes	23%		22%		20%		17%		18%		17%
Pôle											
Marketing Direct	2.572	6%	2.432	12%	2.172	7%	2.023	4%	1.953	28%	1.523
Marge % Ventes	23%		23%		22%		22%		24%		20%
Pôle Logistique	1.066	0%	1.066	-1%	1.079	9%	987	-30%	1.409	5%	1.348
Marge % Ventes	73%		75%		78%		67%		72%		39%
<b>TOTAL</b>	<b>13.746</b>		<b>11.859</b>		<b>9.083</b>		<b>6.450</b>		<b>6.615</b>		<b>5.022</b>

### Pôle Imprimerie

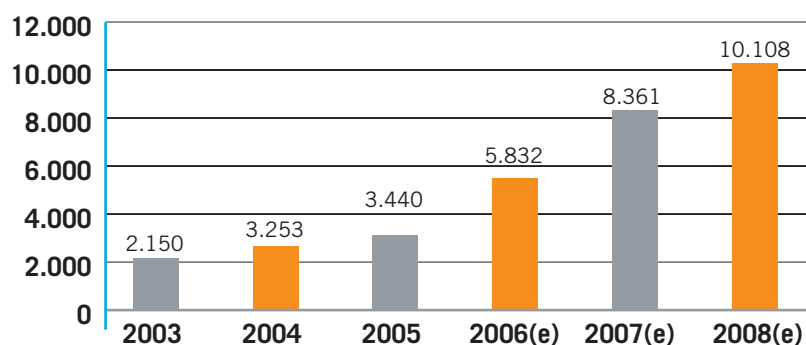
Le pôle Imprimerie a connu une croissance de 60% de la marge directe sur ses vente entre les exercices 2003 et 2005. Cette croissance significative est la conséquence de plusieurs facteurs:

- la rationalisation des processus de production;
- des négociations strictes avec les fournisseurs de matières premières;
- la réduction des «improductifs» et des taux de gâche;
- l'optimisation de la productivité du parc machine suite aux investissements consentis;
- l'augmentation du taux de remplissage de l'ensemble du parc machine induisant une plus large répartition proportionnelle des frais fixes.

Entre 2005 et 2008, une augmentation de la marge directe sur ventes d'environ 193% est estimée sur la base de l'augmentation significative attendue de la productivité grâce à la mise en service de la nouvelle ligne d'impression rotative chez Casterman Printing. La mise en place d'un équipement «Copy To Plate» performant induisant une productivité accrue et un temps de «setup» moins important contribuerait également à cette progression.

A ces éléments viennent également s'ajouter les facteurs suivants:

- l'acquisition de nouvelles structures ;
- la modernisation intensive du parc machine d'EVADIX MPI en Roumanie ainsi que la mise en exploitation de nouvelles lignes de production ;
- la mise en service de nouvelles lignes de production supplémentaires de dernière génération chez Etibel International.



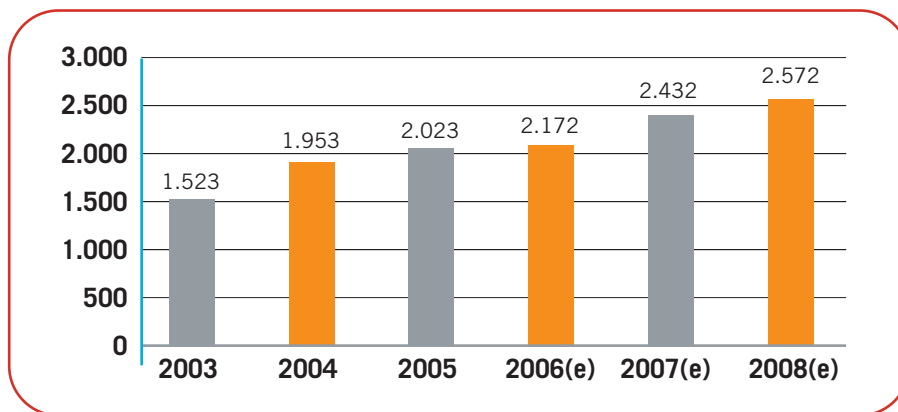


### Pôle Marketing Direct

Le pôle Marketing Direct a connu une croissance de 33% de sa marge directe sur ventes entre les exercices 2003 et 2005. Cette progression est la conséquence de la constante amélioration des lignes de production de mise sous film, mise sous pli et personnalisation.

La croissance espérée de la marge directe sur ventes du pôle Marketing Direct pour les années 2005-2008 est estimée à 27% et repose principalement sur les éléments suivants:

- la recherche constante d'améliorations de la productivité grâce à de nouvelles lignes et à de nouveaux processus de production ;
- l'élévation du prix de vente des productions en raison d'une offre orientée vers des prestations à haute valeur ajoutée.

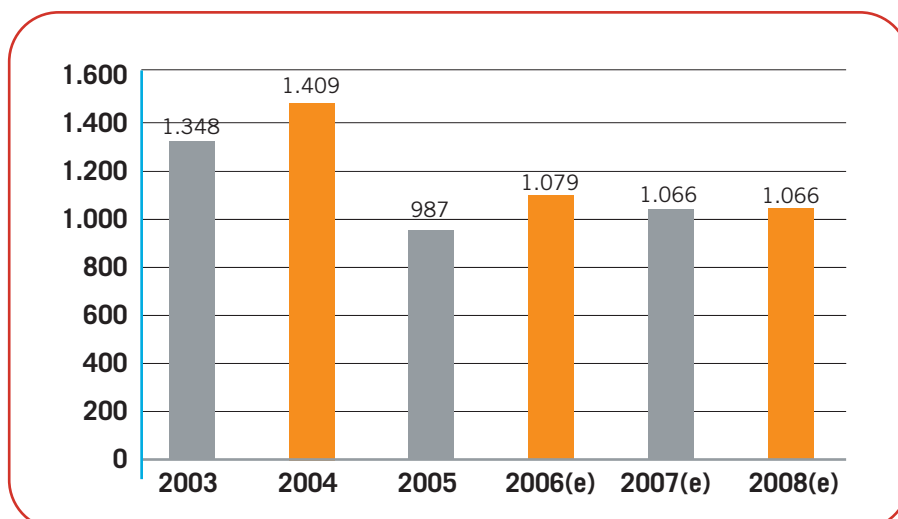


### Pôle Logistique

Le pôle Logistique a connu une baisse de sa marge directe sur vente d'environ 27% entre les exercices 2003 à 2005 principalement due à la forte baisse de son chiffre d'affaires en raison de la perte de quatre clients importants. L'impact sur la marge directe de la baisse du chiffre d'affaires a pu être limité grâce à la mise en œuvre d'une politique constante d'adéquation des coûts avec la charge de travail tant au niveau du matériel que du personnel.

L'estimation de croissance de la marge directe sur ventes d'environ 8% entre les exercices 2005 et 2008 du pôle Logistique repose principalement sur les éléments suivants:

- la continuation de la politique de mise en adéquation des coûts de structure avec les volumes;
- la recherche de nouveaux clients à fort taux de rentabilité.



## 5.2.4 Frais de structure, produits relatifs aux subsides, autres produits et charges d'exploitation et EBITDA

Les frais de structure incluent l'ensemble des charges (personnel, charges administratives, services et biens divers, frais commerciaux, ...) qui ne sont pas directement allouables à la production et ne participent donc pas au coût de revient.

Frais de structure (en '000 €)	2008 (e)	Var. %	2007 (e)	Var. %	2006 (e)	Var. %	2005	Var. %	2004	Var. %	2003
Pôle Imprimerie	-2.920	17%	-2.500	12%	-2.231	54%	-1.453	-5%	-1.524	9%	-1.396
Pôle Marketing Direct	-1.082	2%	-1.059	3%	-1.028	5%	-977	8%	-902	15%	-785
Pôle Logistique	-242	-6%	-257	-5%	-271	-16%	-322	-55%	-708	-22%	-909
Corporate	346	11%	311	11%	279	38%	203	7%	190	-11%	212
<b>TOTAL</b>	<b>-3.899</b>	<b>11%</b>	<b>-3.506</b>	<b>8%</b>	<b>-3.251</b>	<b>28%</b>	<b>-2.549</b>	<b>-13%</b>	<b>-2.944</b>		<b>-2.878</b>
<b>TOTAL (en % des ventes)</b>	<b>6,9%</b>		<b>7,0%</b>		<b>7,9%</b>		<b>8,1%</b>		<b>10,2%</b>		<b>12,3%</b>

Produits relatifs aux subsides (en '000 €)	2008 (e)	Var.	2007 (e)	Var.	2006 (e)	Var.	2005	Var.	2004	Var.	2003
Pôle Imprimerie	330	0%	330	0%	330	357%	72	18%	61		0
Pôle Marketing Direct	65	-32%	95	-21%	121	8%	112	6%	106	1%	105
Pôle Logistique	41	0%	41	-18%	50	158%	19	-33%	29	-47%	54
Corporate	0		0		0		0		0		0
<b>TOTAL</b>	<b>436</b>	<b>-6%</b>	<b>466</b>	<b>-7%</b>	<b>501</b>	<b>146%</b>	<b>204</b>	<b>4%</b>	<b>196</b>	<b>23%</b>	<b>159</b>

Autres charges d'exploitation (en '000 €)	2008 (e)	2007 (e)	2006 (e)	2005	2004	2003
Pôle Imprimerie	-30	-29	-29	-45	-21	-20
Pôle Marketing Direct	-22	-22	-21	-8	-55	-54
Pôle Logistique	-30	-30	-30	-27	-14	-13
Corporate	-37	-37	-37	-36	-17	-16
<b>TOTAL</b>	<b>-119</b>	<b>-118</b>	<b>-117</b>	<b>-116</b>	<b>-106</b>	<b>-102</b>

EBITDA	2008 (e)	Var. %	2007 (e)	Var. %	2006 (e)	Var. %	2005	Var. %	2004	Var. %	2003
Pôle Imprimerie	7.489	22%	6.162	58%	3.902	94%	2.015	14%	1.769	141%	735
EBITDA % Ventes	17%		16%		13%		10%		10%		6%
Pôle Marketing Direct	1.533	6%	1.446	16%	1.244	8%	1.149	4%	1.103	40%	789
EBITDA % Ventes	14%		14%		13%		12%		13%		10%
Pôle Logistique	834	2%	820	-1%	828	26%	658	-8%	716	49%	480
EBITDA % Ventes	57%		58%		60%		44%		37%		14%
Corporate	309	13%	274	13%	242	45%	167	-3%	173	-12%	197
<b>TOTAL</b>	<b>10.165</b>		<b>8.702</b>		<b>6.217</b>		<b>3.989</b>		<b>3.761</b>		<b>2.201</b>
<b>TOTAL (en % des ventes)</b>	<b>18,0%</b>		<b>17,4%</b>		<b>15,2%</b>		<b>12,7%</b>		<b>13,1%</b>		<b>9,4%</b>

L'EBITDA (Earnings Before Interests, Taxes, Depreciations & Amortizations) consiste en la déduction du chiffre d'affaires des frais de revient directs de production et de ventes et des frais de structure, à l'exception des dotations<sup>58</sup> aux amortissements et réductions de valeurs.

La ligne "Corporate" consiste en les résultats (marge) engendrés par la Société. L'activité de la Société consiste en un centre de services partagés (Shared Services Center) où sont centralisées, -pour l'ensemble des filiales opérationnelles du Groupe, -des prestations en matière de direction stratégique, communication, comptabilité, contrôle de gestion, ressources humaines, ... Ces prestations sont refacturées mensuellement à chaque filiale en fonction de conventions adaptées chaque année sur base des temps prestés.

<sup>58</sup> Ainsi que les reprises de dotations.

Les frais de structure "Corporate" sont composés essentiellement des coûts salariaux des employés administratifs, ainsi que des honoraires de prestataires et de consultants externes (avocats, notaires, fiscalistes ...).

Corporate (en '000 €)	2008 (e)	2007 (e)	2006 (e)	2005	2004	2003
Chiffre d'affaires interne	1.358	1.267	1.178	1.066	1.034	1.018
Coût de revient des ventes	-1.012	-956	-899	-863	-844	-806
<b>Marge</b>	<b>346</b>	<b>311</b>	<b>279</b>	<b>203</b>	<b>190</b>	<b>212</b>

En ce qui concerne la prise en produits des subsides, le niveau attendu serait en nette progression (358% de croissance entre 2005 et 2006) dans le pôle Imprimerie sous l'effet des investissements liés:

- à la nouvelle ligne d'impression rotative chez Casterman Printing;
- au développement des activités de Etibel International.

Compte tenu du ralentissement des investissements, l'amortissement des subsides devrait diminuer, pour le pôle Marketing Direct, d'environ 42% entre les exercices 2005 et 2008. En ce qui concerne le pôle Logistique, les investissements réalisés étant principalement composés d'immobilier, le niveau des dotations aux amortissements reste constant entre 40 et 50 K €.

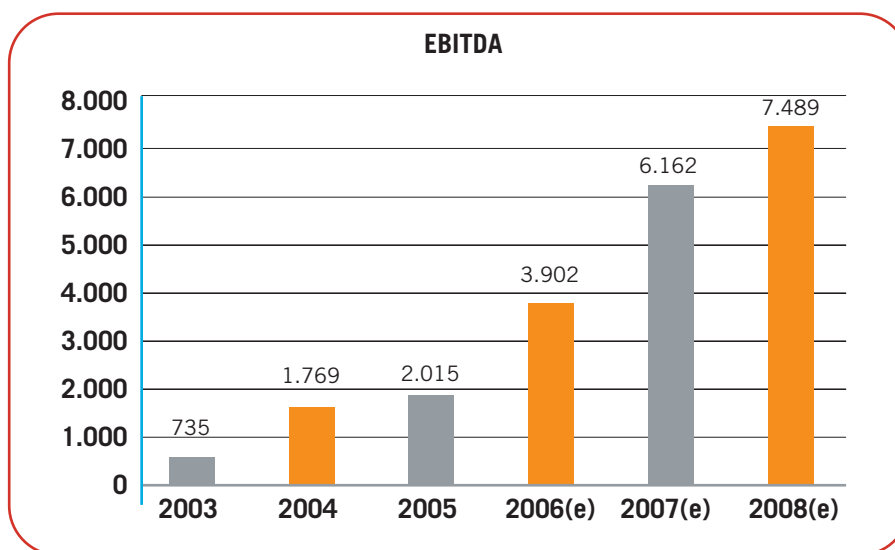
Pour le pôle "Corporate", représentant la société mère du Groupe ainsi que la société EVADIX EST, les autres charges et produits sont soit nuls, soit non significatifs.

L'EBITDA de la ligne "Corporate" a été stable au cours de la période 2003-2005. Au cours de la période 2005-2008, il devrait enregistrer une augmentation de quelque 85%, en raison de l'augmentation du nombre de filiales à gérer.

#### Pôle Imprimerie

L'EBITDA du pôle Imprimerie, exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires, évolue constamment à la hausse depuis l'exercice 2003 (de 6% à 10% en 2005). Cette tendance est notamment due à l'effet de la rationalisation des coûts de production, de ventes et de structures. Par la suite, au cours de la période 2005-2008, elle devrait augmenter encore pour passer de 10% à 17%, en raison de la mise en exploitation de la nouvelle ligne d'impression rotative et de la rationalisation de la production des sociétés nouvellement acquises (Etibel International et EVADIX MPI).

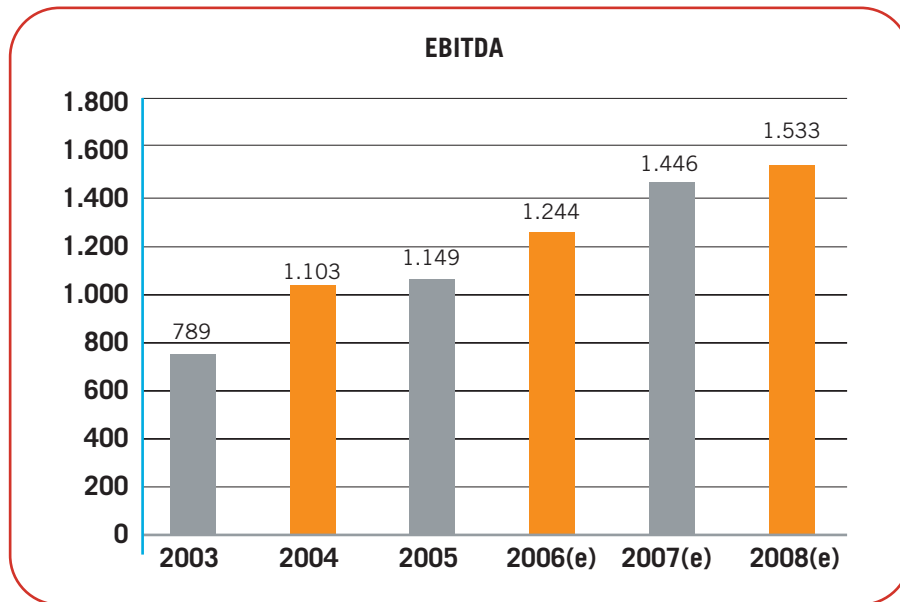
L'EBITDA exprimé en valeurs a été multiplié par environ 2,7 de 2003 à 2005. EVADIX estime cette multiplication à 3,76 pour la période de 2005 à 2008.



### Pôle Marketing Direct

L'EBITDA du pôle Marketing Direct, exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires, devrait se maintenir autour des 13% du chiffre d'affaires entre les exercices 2005 et 2008. En effet, ce pôle d'activités, créé en 2000, a fait l'objet de rationalisations au cours des exercices 2000 à 2003. Par la suite, au cours de la période 2005-2008, l'EBITDA devrait progresser encore légèrement en terme de pourcentage du chiffre d'affaires, pour atteindre 14% du chiffre d'affaires.

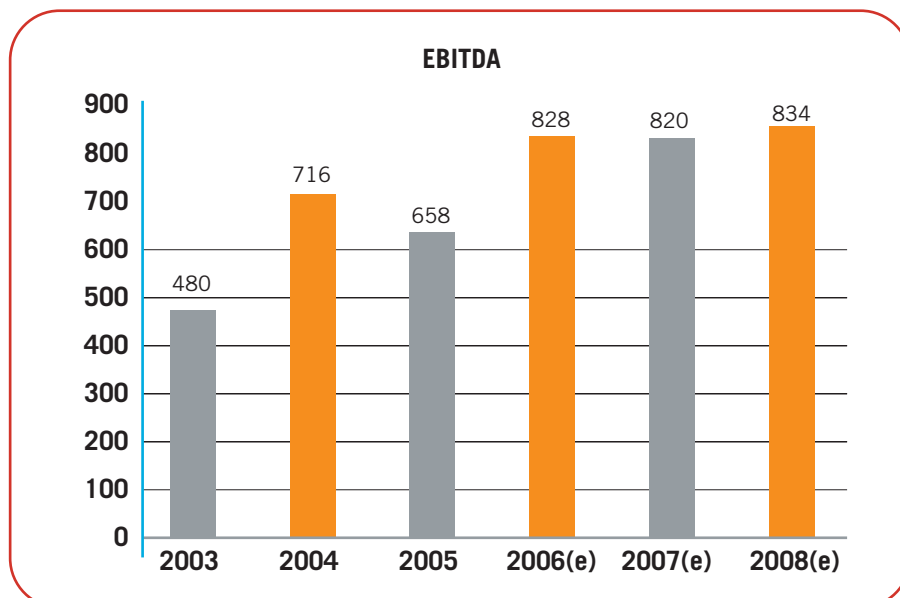
Dès 2006, l'EBITDA exprimé en valeurs devrait augmenter en fonction de la progression du chiffre d'affaires. L'EBITDA devrait ainsi augmenter d'environ 33% sur la période 2005-2008.



### Pôle Logistique

L'EBITDA du pôle Logistique, exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires, devrait rester relativement constant de 2005 à 2008 à environ 60% du chiffre d'affaires.

L'EBITDA, exprimé en valeur, augmente en fonction de la progression du chiffre d'affaires et de l'occupation des surfaces de stockage et devrait ainsi progresser de 27% sur la période 2005-2008.



## 5.2.5 Amortissements et réductions de valeur

<b>Amortissements, dépréciations et pertes de valeur (en '000 €)</b>	<b>2008 (e)</b>	<b>2007 (e)</b>	<b>2006 (e)</b>	<b>2005</b>	<b>2004</b>	<b>2003</b>
<b>Amortissements</b>						
Pôle Imprimerie	-3.432	-3.250	-2.404	-1.258	-1.063	-524
Pôle Marketing Direct	-622	-653	-717	-844	-751	-652
Pôle Logistique	-334	-376	-436	-404	-381	-490
Corporate	-25	-20	-26	-26	-31	-24
<b>Total</b>	<b>-4.414</b>	<b>-4.298</b>	<b>-3.583</b>	<b>-2.531</b>	<b>-2.226</b>	<b>-1.690</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>						
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>30</b>	<b>-43</b>	<b>0</b>
<b>Réductions de valeur</b>						
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-122</b>	<b>-196</b>	<b>0</b>
<b>Total des amortissements, dépréciations et pertes de valeur</b>	<b>-4.414</b>	<b>-4.298</b>	<b>-3.583</b>	<b>-2.623</b>	<b>-2.465</b>	<b>-1.690</b>
<b>Total en % des ventes</b>	<b>8%</b>	<b>9%</b>	<b>9%</b>	<b>8%</b>	<b>9%</b>	<b>7%</b>

En 2004, les réductions de valeurs sur créances irrécouvrables (196 K €) portaient sur la seule activité Imprimerie.

Les dotations aux provisions pour risques et charges effectuées en 2004 consistent principalement en des provisions pour grosses réparations et gros entretiens ainsi que pour pension.

En 2005, les réductions de valeurs (122.000 €) ont consisté principalement en des réductions de valeur sur stock.

Les reprises de provisions pour risques et charges effectuées en 2005 ont consisté principalement en des reprises (utilisation) de provisions pour grosses réparations et gros entretiens.

Le niveau d'amortissement découle directement des investissements réalisés par les différents pôles d'activité d'EVADIX. Le niveau d'investissement du pôle Imprimerie est le plus élevé, suivi du pôle Marketing Direct, et enfin du pôle Logistique.

Les amortissements du pôle Imprimerie augmentent significativement en 2006 par rapport à 2005 (augmentation de 91% en 2006 et multiplication estimée par 2,7 entre 2005 et 2008). Cette augmentation correspond principalement aux amortissements de la nouvelle ligne d'impression rotative installée par la société Casterman Printing en 2006, des machines et des bâtiments de production d'EVADIX MPI, des machines et de la construction du nouveau bâtiment d'Etibel International.

Le pôle Marketing Direct investissant de manière constante depuis sa création dans de nouvelles machines et de nouveaux halls de production, cette activité voit son niveau d'amortissement progresser de 29% de 2003 à 2005, et devrait ensuite décroître de 26% de 2005 à 2008, en raison du ralentissement de son programme d'investissements.

Au cours de la période 2003-2008, le budget du pôle Logistique devrait voir son niveau d'amortissement baisser de 32% compte tenu de la réduction importante de ses investissements.

Les amortissements relatifs aux investissements limités de la Société de par son activité de holding varient entre 20 et 30 K €, ce qui est très peu significatif en comparaison avec les autres pôles du Groupe.

## 5.2.6 Résultat exceptionnel

Résultat exceptionnel (en '000 €)	2008 (e)	2007 (e)	2006 (e)	2005	2004	2003
Résultats exceptionnels	0	0	0	1	-39	337

Les résultats exceptionnels étant par nature imprévisibles, ils ne font pas l'objet de montants inscrits au Business Plan.

Le résultat exceptionnel relatif à l'exercice 2003 consiste principalement en des plus-values de réalisation, actées à l'occasion de la vente de divers actifs d'EVADIX.

## 5.2.7 Résultat financier<sup>59</sup>

En 2005, la charge financière s'élevait à 688 K € contre 674 K € en 2004. Ce résultat financier est influencé par les contrats de leasing et les emprunts (principalement les prêts de la SOGEPA à la Société et ceux des institutions de crédit ING, FORTIS et DEXIA à Casterman Printing). La grande majorité de ces dettes concernent la construction du hall abritant la nouvelle rotative et le financement des acomptes liés à l'acquisition de cette nouvelle machine.

Les intérêts et frais financiers de factoring sont également en augmentation avec la progression du chiffre d'affaires de Casterman Printing et de EVADIX DMS.

Les estimations reprises au présent chapitre mettent en évidence une augmentation significative de la charge de la dette attendue pour atteindre 1,292 million d'euros en 2007. Il s'agit de la résultante de la première année complète de fonctionnement de la nouvelle rotative et des investissements de développement de la production de Etibel International et de EVADIX MPI.

Cette hausse provient en effet de l'augmentation des prêts dont bénéficie la Société pour assurer le financement de sa croissance et qui ont déjà fait l'objet, pour les exercices 2006 et suivants, d'accords avec les institutions de crédit concernées.

**Il est rappelé à cet égard que toutes les prévisions développées dans le présent chapitre sont établies en terme « pre-money », soit avant l'augmentation de capital liée à l'Offre.**

## 5.2.8 Impôt

L'impôt sur les bénéfices des différentes sociétés du Groupe varie en fonction de la base imposable et du niveau des dépenses non admises (DNA).

En ce qui concerne les budgets, le taux de l'impôt des sociétés repris DNA<sup>60</sup> comprises est calculé à hauteur de environ 35% du résultat avant impôt. Les différentes sociétés du Groupe ont également absorbé la quasi-totalité de leurs pertes fiscales récupérables produites par la phase de démarrage du Groupe.

En conséquence, le niveau d'impôt devrait être multiplié par 6,7 entre 2005 et 2008 en fonction de la hausse des bénéfices avant impôt. En valeur, le niveau d'impôt passerait ainsi de 219.000 € à 1,461 million d'euros.

## 5.2.9 Résultat Net

En valeur, la progression du résultat net, avant amortissement du goodwill, devrait évoluer de 310.000 € à 3,031 millions d'euros entre les exercices 2003 à 2008. La progression en pourcentage entre 2003 et 2005 a été de 48%, entre 2005 et 2008, elle devrait être multipliée par 6,5.

En ce qui concerne les budgets, en 2006 le pourcentage du résultat net par rapport au chiffre d'affaires se monte à 2,74%. En 2007, il devrait atteindre 4,13%, et quelque 5,36% en 2008. Par comparaison, ce pourcentage était de 1,7% en 2004 et de 1,4% en 2005.

<sup>59</sup> Les produits résultant de subsides, comptabilisés selon les normes comptables belges en produits financiers, sont repris dans la rubrique "produits relatifs aux subsides" dans le reporting de la Société et dans le présent chapitre.

<sup>60</sup> Dépenses Non Admises fiscalement.

## 5.3 COMPTES DE BILAN

Bilan Résumé (en '000 €)	2008 (e)	2007 (e)	2006 (e)	2005	2004	2003
<b>Actifs</b>						
Immob. Incorpor. & frais d'établissement	0	0	34	95	140	272
Immobilisations corporelles	27.673	25.951	25.530	15.824	10.839	10.895
Goodwill	871	1.007	1.143	329	370	0
Immobilisations financières	28	28	28	1	13	95
Stock	2.583	2.333	2.163	2.022	1.966	1.594
Créances client	12.693	11.768	10.953	9.149	7.974	7.551
Créances relatives aux subsides	512	777	1.510	1.085	419	365
Autres débiteurs courants	242	367	714	357	198	172
Comptes de régularisation	277	267	267	360	290	207
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1.762	1.162	929	2.263	1.737	1.061
<b>Total de l'Actif</b>	<b>46.640</b>	<b>43.661</b>	<b>43.271</b>	<b>31.485</b>	<b>23.946</b>	<b>22.211</b>
<b>Passif</b>						
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la maison mère	11.845	9.273	7.701	4.469	3.665	2.834
Intérêts minoritaires	0	0	0	0	0	0
Provisions pour risques et charges	53	53	53	11	62	25
Impôts différés	1.126	1.213	1.318	861	584	386
Dettes financières à plus d'un an	18.150	18.797	20.527	7.976	6.880	7.973
Dettes commerciales à plus d'un an	0	0	0	0	2	0
Dettes financières courantes	4.696	3.946	3.646	5.906	5.005	4.311
Dettes commerciales courantes	7.625	7.230	6.987	9.106	4.696	4.186
Dettes fiscales, salariales et sociales	2.769	2.716	2.575	2.632	2.606	1.795
Autres dettes courantes	356	406	392	69	138	584
Comptes de régularisation	21	27	74	455	308	117
<b>Total du Passif</b>	<b>46.640</b>	<b>43.661</b>	<b>43.271</b>	<b>31.485</b>	<b>23.946</b>	<b>22.211</b>

### 5.3.1 Immobilisations

#### 5.3.1.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Immobilisations corporelles et incorporelles	2008 (e)	2007 (e)	2006 (e)	2005	2004	2003
Pôle Imprimerie	22.965	20.942	19.967	8.964	5.126	5.111
Pôle Marketing Direct	3.292	3.344	3.662	4.378	3.849	3.915
Pôle Logistique	1.391	1.630	1.896	2.524	1.935	2.064
Corporate	26	35	39	53	69	78
Total	27.673	25.951	25.564	15.919	10.979	11.167
<b>Total en % total bilan</b>	<b>58%</b>	<b>59%</b>	<b>58%</b>	<b>51%</b>	<b>46%</b>	<b>50%</b>

#### i) Investissements

Les prévisions d'investissements développées dans le présent chapitre sont établies en terme « pre-money », soit avant l'augmentation de capital liée à l'Offre.

#### Pôle Imprimerie

Le pôle Imprimerie fait état d'investissements historiques particulièrement importants en raison de la nature même de ses activités. En terme de valeur, les investissements résultent principalement des programmes de mise à jour et d'amélioration des lignes d'impression rotative.

L'augmentation conséquente du niveau d'investissement attendu sur l'exercice 2006 est due à:

- l'acquisition d'une nouvelle ligne de production (4<sup>e</sup> rotative) chez la filiale Casterman Printing (représentant un investissement d'environ 12 millions d'euros);
- la reprise des activités (asset deal) d'une imprimerie en Roumanie (naissance de EVADIX MPI) (représentant un investissement d'environ 2 millions d'euros);
- l'acquisition de la société Etibel International (share deal) active dans la fabrication d'étiquettes.

Ces investissements, qui affecteront principalement les comptes de 2006, reposent, en ce qui concerne la nouvelle ligne de production, sur des engagements déjà pris en 2005 par les Conseils d'Administration de la société Casterman Printing et de la Société.

Le financement des investissements relatifs aux machines et aux outils de production est principalement assuré par des leasings financiers long terme. Les bâtiments industriels sont, quant à eux, traditionnellement financés par des emprunts hypothécaires et des crédits d'investissements.

En 2005, la valeur totale des investissements s'élevait à 5,188 millions d'euros (à l'exclusion de l'apport en nature des actions Etibel International pour une valeur de 1.400 K €). A titre de comparaison, les investissements se montaient à 1,317 million d'euros en 2004.

Les investissements consentis durant l'exercice 2005 sont principalement liés aux acomptes versés dans le cadre de l'acquisition d'une nouvelle ligne d'impression rotative chez Casterman Printing ainsi qu'aux plans d'amélioration et de mise à jour concernant les lignes de production existantes.

Les investissements nets du pôle Imprimerie sont en forte croissance compte tenu des investissements lourds consentis et qui sont supérieurs aux amortissements pratiqués annuellement. Pour la période 2003-2005, on constate une augmentation de 75% de la valeur nette des immobilisations du pôle Imprimerie suite aux investissements relatifs à l'amélioration des machines de production, leur adaptation au nouveau mix produit, à la scission des bâtiments après la reprise de la société, ainsi qu'à la rationalisation et à la sécurisation de ces mêmes bâtiments.

Pour la période 2005-2008, EVADIX inscrit au budget une multiplication par environ 2,6 de la valeur des immobilisations nettes en raison de l'installation de la nouvelle rotative 72 pages en 2006 ainsi que de la construction du nouveau hall industriel dédié à son hébergement.

Les autres investissements prévus sont relatifs au plan de développement de l'activité de fabricant d'étiquettes d'Etibel International et au plan de redéploiement des activités d'impressions sur films polypropylène et polyéthylène chez EVADIX MPI.

#### **Pôle Marketing Direct**

Les investissements consentis durant les exercices antérieurs à 2006 dans ce pôle d'activité ont permis de mettre en place un outil de production à jour et adapté pour la filiale EVADIX DMS. Aujourd'hui, le parc machine est en adéquation avec les besoins de l'entreprise et lui permet de répondre aux demandes du marché. Le plan d'investissements est dès lors moindre sur les exercices ultérieurs à 2005.

Le financement des investissements relatifs aux machines et aux outils de production est principalement assuré par des leasings financiers long terme. Les bâtiments industriels sont quant à eux traditionnellement financés par des emprunts hypothécaires et des crédits d'investissements.

En 2005, la valeur totale des investissements était de 1.373.000 €. A titre de comparaison, les investissements se montaient à 685 K € en 2004.

Les investissements consentis durant l'exercice 2005 consistent principalement en l'acquisition d'une nouvelle ligne d'assemblage de documents par mise sous pli de marque SITMA, du matériel de finition en pliage de documents, d'imprimantes et de scanners.

Les immobilisations nettes du pôle Marketing Direct sont annuellement en légère décroissance avec une diminution de 16% prévue entre les exercices 2003 et 2008. Cette diminution des immobilisations nette résulte d'amortissements rapides pratiqués sur les machines (généralement amorties en 5 ans) en fonction des contrats de leasing, ce qui est plus rapide que le rythme d'investissements qui est en voie de ralentissement à partir de 2006.

Le ralentissement du programme d'investissement chez la filiale EVADIX DMS est dû au fait que l'entreprise dispose en date du présent prospectus d'un parc machine performant et particulièrement récent.



### Pôle Logistique

Ce secteur d'activité nécessitant -par nature- moins d'investissements récurrents, on constate une diminution de la valeur nette des immobilisés. La politique d'investissement du Groupe dans ce pôle d'activité est conforme à la stratégie développée par EVADIX qui considère cette activité comme complémentaire aux productions en imprimerie et marketing direct opérationnel.

Le financement des investissements relatifs aux machines et aux outils de production est principalement assuré par des leasings financiers long terme. Les bâtiments industriels sont, quant à eux, traditionnellement financés par des emprunts hypothécaires et des crédits d'investissements.

En raison de la nature même de l'activité logistique, l'immobilisation principale en termes de valeur comptable consiste en des bâtiments et entrepôts.

En 2005, la valeur totale des investissements était de 993.000 €. A titre de comparaison, les investissements se montaient à 252.000 € en 2004.

Les investissements consentis durant l'exercice 2005 consistent principalement en la construction d'un Hall de stockage, l'aménagement du bâtiment et le développement d'un logiciel de gestion logistique.

Pour la période 2003-2005, on observe une progression du niveau d'investissement pour atteindre un montant d'investissements de 993.000 € en 2005. Pour la période 2006-2008, EVADIX prévoit des investissements limités aux programmes d'entretien des infrastructures actuelles. Les dotations aux amortissements représentent donc des valeurs plus élevées que les investissements sur cette dernière période.

#### ii) Investissements au sein de la société mère du Groupe: la Société

Les immobilisations nettes de la Société sont en diminution constante de quelque 67% entre les exercices 2003 et 2008.

Les seuls investissements consistent en le maintien des infrastructures relatives aux activités de support de la société mère à ses filiales.

#### iii) Désinvestissements

La Société n'a pas procédé à de significatifs désinvestissements au cours des exercices 2004 et 2005. Pour les prochains exercices aucune vente d'immobilisations n'est prévue actuellement.

### 5.3.1.2 Immobilisations financières et goodwill

Immobilisations financières et goodwill (en '000 €)	2008 (e)	2007 (e)	2006 (e)	2005	2004	2003
Pôle Imprimerie	5	5	5	0	0	21
Pôle Marketing Direct	23	23	23	1	13	5
Pôle Logistique	0	0	0	0	0	1
Corporate	871	1.007	1.143	329	370	68
<b>Total</b>	<b>899</b>	<b>1.035</b>	<b>1.171</b>	<b>330</b>	<b>383</b>	<b>95</b>

Les immobilisations financières résiduelles après élimination des participations financières lors du processus de consolidation consistent principalement en des cautions versées en numéraire à titre de garantie auprès de divers organismes sociaux.

Au niveau de la Société, les montants de ce tableau sont essentiellement composés du goodwill enregistré lors des différentes acquisitions de sociétés filiales. Le goodwill est la différence entre le prix de l'acquisition et la somme des valeurs comptables des actifs de la Société. Malgré son amortissement sur 10 années, le niveau du goodwill net augmente en 2006 en raison de l'acquisition (share deal) d'Etibel International. Le goodwill net à fin 2006 est composé de 329 K € issus de l'exercice 2005, augmentés de 950 K € relatifs à l'acquisition d'Etibel International, et diminués de 136 K € à raison des amortissements cumulés à fin 2006.

## 5.3.2 Actifs courants

### 5.3.2.1 Stock

Stock (en '000 €)	2008 (e)	2007 (e)	2006 (e)	2005	2004	2003
Pôle Imprimerie	2.100	1.850	1.600	1.464	1.048	792
Pôle Marketing Direct	480	480	560	558	775	800
Pôle Logistique	3	3	3	0	143	2
<b>Total</b>	<b>2.583</b>	<b>2.333</b>	<b>2.163</b>	<b>2.022</b>	<b>1.966</b>	<b>1.594</b>
<b>Total en % total bilan</b>	<b>5%</b>	<b>5%</b>	<b>5%</b>	<b>6%</b>	<b>8%</b>	<b>7%</b>

#### Pôle Imprimerie

Les stocks relatifs au pôle Imprimerie concernent essentiellement les matières premières suivantes:

- Casterman Printing: papier rotative, papier feuille, encre et solvants, plaques et autres fournitures pour prépresse;
- Etibel International: rouleaux de papier autocollant, encre et solvants, clichés et autres fournitures pour prépresse;
- EVADIX MPI: rouleaux de films polypropylène, encre et solvants, cylindres pour héliogravure et flexographie.

Font également partie des stocks, les encours de production (produits semi-finis) et les pièces détachées utilisées par les départements internes de mécanique et électro-mécanique.

On observe, pour la période 2003-2005, une augmentation de 85% de la valeur totale des stocks. Pour la période 2005-2008, cette valeur devrait augmenter de 43% en raison de l'augmentation du nombre de productions et du périmètre des sociétés incluses dans ce pôle.

Il est à noter que pour un certain nombre de production le papier est fourni par le client et est détenu en consignation il ne figure pas de ce fait dans la valorisation des stocks de l'entreprise. La répartition en pourcentage du papier consigné par rapport au papier acheté peut être estimée aux ratios 80% - 20%.

#### Pôle Marketing Direct

Les stocks relatifs au pôle Marketing Direct concernent essentiellement:

- les films vierges et imprimés pour les lignes de mise sous film;
- le toner pour imprimantes industrielles;
- divers consommables;
- les encours de production (produits semi-finis);
- les pièces détachées utilisées par les départements internes de maintenance.

A la lecture du tableau ci-dessus, on remarque une diminution -pour la période 2003-2005- de 30% de la valeur totale des stocks. Pour la période 2005-2008, EVADIX prévoit une diminution de 14%.

Cette diminution repose sur l'organisation par EVADIX de sa gestion de stock (stock en flux tendu).

#### Pôle Logistique

L'activité de ce pôle consiste à gérer, pour le compte de tiers, des stocks appartenant à des sociétés clientes. Les marchandises ne sont par définition pas la propriété de l'entreprise prestataire de services et sont donc détenues en consignation. Les seuls stocks dont l'entreprise est propriétaire sont d'une valeur peu significative et consistent essentiellement en palettes, film et emballages divers destinés à assurer les meilleures conditions de transport.

La décroissance du stock entre les exercices 2004 et 2005 s'explique par la vente du stock de la société Hall 22 au cours de l'exercice 2005.

### 5.3.2.2 Créances clients

Créances clients (en '000 €)	2008 (e)	2007 (e)	2006 (e)	2005	2004	2003
Pôle Imprimerie	10.100	9.300	8.620	6.990	5.909	4.748
Pôle Marketing Direct	2.131	2.021	1.901	1.732	1.365	1.526
Pôle Logistique	462	447	432	428	700	1.277
Corporate	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>12.693</b>	<b>11.768</b>	<b>10.953</b>	<b>9.149</b>	<b>7.974</b>	<b>7.551</b>
<b>Total en % total bilan</b>	<b>27%</b>	<b>27%</b>	<b>25%</b>	<b>29%</b>	<b>33%</b>	<b>34%</b>

#### Pôle Imprimerie

Le portefeuille client du pôle Imprimerie est composé de comptes professionnels (B2B). Celui-ci est fortement réparti sur un nombre importants de clients différents (environ 200 clients actifs et fidélisés; ce nombre est en bonne croissance). Les créances clients de ce pôle font l'objet d'un factoring et d'une assurance crédit. Les délais de paiement sont généralement compris entre 60 et 90 jours mais on observe une tendance à s'approcher des 90 jours en raison de l'importance de la clientèle française. Le délai de paiement moyen calculé sur la base des données comptables mensuelles 2005, s'élève à 91 jours.

En ce qui concerne le montant des créances commerciales au 31 décembre 2005, le calcul du délai moyen de paiement y relatif est, plus élevé que le délai moyen de paiement calculé sur une base mensuelle en raison de ventes marquant un cycle plus important au dernier trimestre de chaque exercice.

#### Pôle Marketing Direct

Le portefeuille client du pôle Marketing Direct est composé de comptes professionnels (B2B). Cette activité bénéficie d'une bonne répartition de son portefeuille de créance sur un nombre significatif de clients différents (environ 100 clients actifs ; ce nombre est en croissance). Ces créances font l'objet d'un factoring. Les délais de paiement sont généralement compris entre 30 et 60 jours. Le délai de paiement moyen calculé sur la base des données comptables mensuelles 2005, s'élève à 64 jours.

En ce qui concerne le montant des créances commerciales au 31 décembre 2005, le calcul du délai moyen de paiement y relatif est plus élevé que le délai moyen de paiement calculé sur une base mensuelle en raison de ventes marquant un cycle plus important au dernier trimestre de chaque exercice.

#### Pôle Logistique

Le portefeuille client du pôle Logistique est composé de comptes professionnels (B2B). On constate une faible dilution sur un nombre restreint de clients (environ 30 clients actifs mais stables). Les délais de paiement sont généralement compris entre 30 et 60 jours. Le délai de paiement moyen calculé sur la base des données comptables mensuelles 2005 s'élève à 104 jours.

En ce qui concerne le montant des créances commerciales au 31 décembre 2005, le calcul du délai moyen de paiement y relatif est plus élevé que le délai moyen de paiement calculé sur une base mensuelle en raison de ventes marquant un cycle plus important au dernier trimestre de chaque exercice.

Pour la période 2003-2005, on constate une diminution des créances commerciales de 67%. Cette diminution est due à la faillite d'un client significatif de l'activité logistique (la société Home Shopping Europe), et à la fin du contrat de distribution des collections de l'éditeur Flammarion, ce qui implique qu'à partir de l'exercice 2004 le chiffre d'affaires de cette activité n'a plus bénéficié des prestations d'achat et de vente de livres.

### 5.3.2.3 Autres débiteurs courants et comptes de régularisation

<b>Autres créances et comptes de régularisation (en '000 €)</b>						
	<b>2008 (e)</b>	<b>2007 (e)</b>	<b>2006 (e)</b>	<b>2005</b>	<b>2004</b>	<b>2003</b>
<b>Autres créances courantes</b>						
Pôle Imprimerie	517	891	1.918	1.131	258	71
Pôle Marketing Direct	107	115	155	82	151	281
Pôle Logistique	47	51	55	150	79	163
Corporate	82	88	96	79	129	22
Total	754	1.145	2.224	1.442	617	537
<b>Comptes de régularisation de l'actif</b>						
Pôle Imprimerie	161	151	151	202	150	94
Pôle Marketing Direct	65	65	65	103	92	68
Pôle Logistique	31	31	31	41	31	30
Corporate	20	20	20	15	18	15
Total	277	267	267	360	290	207
<b>Total</b>	<b>1.031</b>	<b>1.412</b>	<b>2.491</b>	<b>1.802</b>	<b>907</b>	<b>744</b>
<b>Total en % total bilan</b>	<b>2%</b>	<b>3%</b>	<b>6%</b>	<b>6%</b>	<b>4%</b>	<b>3%</b>

Les autres créances, après élimination des comptes inter-compagnies, relatives aux dettes et créances du cash pooling de la Société ainsi que des intérêts à payer ou à recevoir, consistent en:

- les comptes courants TVA débiteurs (belges et français);
- les produits à recevoir;
- les subsides à recevoir portant sur des investissements et sur le personnel (incitations à l'emploi);
- les cautionnements à court terme versés en numéraire;
- autres.

#### **Pôle Imprimerie**

Les autres créances du pôle Imprimerie portent principalement sur les subsides à recevoir pour les différents investissements déjà consentis. Les investissements lourds consentis pour l'acquisition de la nouvelle de production de Casterman Printing ont bénéficié de subsides importants. Ceux-ci ont représenté des montants significatifs au cours des années 2005, 2006 et 2007. Au niveau des estimations relatives aux exercices 2006 à 2008, ETIBEL International devrait jouer un rôle important dans le montant des subsides à recevoir. Dans les budgets ne figurent pas de subsides à recevoir pour EVADIX MPI, étant donné la localisation de cette activité en Roumanie.

#### **Pôle Marketing Direct**

Les autres créances de ce pôle sont stables sur la période étudiée et sont composées principalement de subsides en capital à recevoir. En raison du ralentissement des investissements, le niveau estimé des subsides à recevoir baisse de 53% entre 2005 et 2008.

#### **Pôle Logistique**

Les autres créances du pôle Logistique sont composées principalement de subsides à recevoir en capital. Elles sont relativement stables jusqu'en 2005. En raison du ralentissement des investissements, le niveau des subsides à recevoir devrait baisser de 53% entre 2005 et 2008.

#### **Société mère EVADIX sa (la Société) (Pôle Corporate)**

Les autres créances du Pôle Corporate sont composées principalement de TVA à récupérer.

### 5.3.2.4 Comptes de régularisation de l'actif

Les comptes de régularisation de l'actif consistent en les charges à reporter et les produits acquis (au prorata des charges et produits d'un exercice sur l'autre). Les montants exprimés en pourcentage du total du bilan sont peu significatifs et ne requièrent pas de développement.

## 5.3.3 Capitaux propres et endettement financier

### 5.3.3.1 Les capitaux propres et intérêts minoritaires

Capitaux propres (en '000 €)	2008 (e)	2007 (e)	2006 (e)	2005	2004	2003
Capital souscrit	3.023	3.023	3.023	1.623	1.623	1.623
Capital non appelé (-)	0	0	0	0	0	0
Réserves et résultat reporté	6.263	3.519	1.738	1.055	787	191
Ecart de consolidation négatif	336	336	336	119	119	271
Subside en capital	2.223	2.396	2.604	1.672	1.136	749
Intérêts minoritaires	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>11.845</b>	<b>9.273</b>	<b>7.701</b>	<b>4.469</b>	<b>3.665</b>	<b>2.834</b>
<b>Total en % total bilan</b>	<b>25%</b>	<b>21%</b>	<b>18%</b>	<b>14%</b>	<b>15%</b>	<b>13%</b>

Toutes les sociétés du Groupe EVADIX sont contrôlées par la Société qui détient l'intégralité des actions de ses filiales moins quelques parts sociales qui sont détenues par Pascal Leurquin.

#### i) Le capital social et autres comptes de capitaux propres

Compte tenu des éliminations de consolidation entre les participations financières détenues par la Société et les capitaux sociaux des sociétés filiales, le capital souscrit tel que figurant dans le tableau ci-dessus est composé uniquement du capital social de la Société.

Au cours de la période 2003-2005, le capital social de la Société s'élevait à 1.623 K €. Suite à une augmentation de capital effectuée lors de l'apport en nature des actions d'Etibel International (en avril 2006), il a été augmenté de 1,4 million d'euros pour atteindre 3.022.954 € (avant augmentation de capital consécutive à la présente Offre).

Les réserves et résultats reportés découlent directement de l'affectation du résultat proposé par chaque conseil d'administration et entériné lors des différentes Assemblées Générales Ordinaires. Compte tenu des bénéfices enregistrés par EVADIX, ce groupe de comptes a été multiplié par 5,5 au cours de la période 2003-2005 et devrait encore évoluer à la hausse au cours de la période 2005-2008. EVADIX estime qu'il devrait être multiplié par 5,93 au cours de la période 2005-2008.

Les écarts de consolidation négatifs représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part des capitaux propres retraités au jour de l'acquisition.

Le Groupe EVADIX a bénéficié de subsides de la Région Wallonne dans le cadre de divers investissements réalisés jusqu'à l'exercice 2005. EVADIX devrait également bénéficier de subsides en capital dans le cadre des investissements programmés pour les exercices 2006 à 2008 (dont l'acquisition de la nouvelle ligne d'impression rotative par la société Casterman Printing en 2006). En raison des investissements décrits ci-avant, ce compte enregistre une hausse de 123% au cours de la période 2003-2005, suivie d'une nouvelle hausse estimée à 32% au cours de la période 2005-2008.

Nous reprenons ci-dessous un détail de la comptabilisation de l'ensemble des subsides dont EVADIX dispose, ainsi que la mise en évidence des montants de liquidités ainsi obtenus.

Détail des subsides (en '000 €)	2008 (e)	2007 (e)	2006 (e)	2005	2004
Prise en produit des subsides	436	466	501	204	196
Variation des subsides en capital (fonds propres)	-173	-209	932	536	387
Variation des créances à court terme relatives aux subsides	266	733	-425	-666	-54
Variation des liquidités liées aux subsides	529	990	1.008	74	528

Le tableau ci-dessus détaille la ligne "Subsides et résultat hors exploitation" du tableau de financement qui figure à la section 5.4 du présent Prospectus.

En ce qui concerne la prise en produits des subsides, le niveau attendu serait en nette progression (358% de croissance entre 2005 et 2006) dans le pôle Imprimerie sous l'effet des investissements liés:

- à la nouvelle ligne d'impression rotative chez Casterman Printing,
- au développement des activités d'Etibel International.

Les intérêts minoritaires du Groupe EVADIX, hormis les quelques parts détenues par Monsieur Pascal LEURQUIN, sont inexistantes puisque toutes les filiales sont détenues à quasiment 100%.

#### ii) La politique de distribution de dividende

La Société a distribué 150 K € de dividendes (montant brut) en août 2005, sur la base des résultats enregistrés fin 2004. La distribution de dividendes de 150 K € (montant brut) a également été décidée par l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2006, sur la base des résultats fin 2005. Le tableau ci-dessous présente le dividende par action distribué au cours des trois derniers exercices écoulés.

Dividende (en €)	2005	2004	2003
Montant total à distribuer	150.000	150.000	0
Nombre d'actions	2.150.740	2.150.740	2.150.740
Dividende par action	0,070	0,070	0

La Société espère pouvoir distribuer un dividende similaire pour l'exercice 2006 et a préparé son plan financier "pre-money" sur cette même base pour 2007 et 2008.

### 5.3.3.2 L'endettement financier

L'endettement financier (en '000 €)	2008 (e)	2007 (e)	2006 (e)	2005 (e)	2004	2003
Dettes financières à plus d'un an	18.150	18.797	20.527	7.976	6.880	7.973
Dettes financières à un an au plus	4.696	3.946	3.646	5.906	5.005	4.311
<b>Total</b>	<b>22.846</b>	<b>22.742</b>	<b>24.172</b>	<b>13.882</b>	<b>11.885</b>	<b>12.284</b>
<b>Total en % total bilan</b>	<b>48%</b>	<b>51%</b>	<b>55%</b>	<b>44%</b>	<b>50%</b>	<b>55%</b>

Les dettes financières à plus d'un an consistent en la partie long terme des emprunts dont la durée est de plusieurs années et qui sont octroyés par les banques, les sociétés de leasing ou autres sociétés de crédit.

Les dettes financières courantes sont composées pour une part de la partie échéant dans l'année des dettes financières à long terme définies ci-dessus, et d'autre part, des emprunts à court terme dont l'échéance est de 12 mois maximum (leasings, emprunts bancaires dont des crédits "roll over" et des crédits "straight loan", emprunts des autres sociétés de crédit SOGEP, HOCCINVEST).

Les dettes financières à court terme comportent également des dettes de factoring (straight loan 3 mois) pour un montant de 2.875 K € à fin 2005.

Le Groupe EVADIX -constitué au départ d'un capital limité- a bâti sa croissance au moyen d'un endettement financier. En raison des remboursements mensuels ou trimestriels des échéances bancaires, le total des dettes a eu tendance à se résorber jusqu'en 2004. En 2005, le total des dettes, malgré la poursuite de cette politique, a crû de 11% en raison des acomptes versés au constructeur de la nouvelle ligne d'impression par rotative. L'endettement du Groupe culmine en 2006 (+82%) avec la mise en force de la totalité des contrats de leasing et des crédits d'investissements liés à ce même projet. A partir de 2007 et les années suivantes, les dettes liées à ce projet devraient se résorber progressivement mais se verront composées par de nouveaux investissements notamment liés aux plans de développement d'Etibel International et de EVADIX MPI.

Une rémunération exhaustive de l'endettement arrêté à fin 2005 de Pôle d'activité est reprise ci-après:

#### Rémunération des dettes financières (en '000 €) 2005

	Imprimerie	Marketing Direct	Logistique	Corporate	TOTAL
Endettement financier	8.096	3.354	992	1.441	13.882
Résultat financier	330	190	34	133	688

En application de règles de saine gestion, le Groupe EVADIX finance ses immobilisations corporelles par des emprunts long terme, et ses actifs circulants par des emprunts court terme.

Le financement de la croissance du Groupe EVADIX est essentiellement externe et provient des établissements de crédit. La croissance est trop importante que pour être couverte par le seul autofinancement. C'est pourquoi, le niveau de levier financier du Groupe est particulièrement élevé. Ainsi, le rapport exprimé en pourcentages entre les capitaux propres et les dettes financières s'élève à 32,2% à fin 2005. Celui-ci devrait atteindre 51,8% à fin 2008.

Le financement externe, au niveau des emprunts, est réparti entre les banques ING, Fortis et Dexia. Il est en outre significativement complété par les prêts de la SOGEPa (société financière de la Région Wallonne) et de SOCARIS-HOCCINVEST (société d'investissement du Hainaut Occidental). Ce type de crédit porte -notamment- sur les achats d'actions, les avances à terme fixe, les crédits d'investissements liés à l'immobilier (acquisition, construction et aménagement), les prêts subordonnés, le financement du portefeuille client par le factoring. Ces emprunts courent sur une durée de minimum 3 mois à 15 ans.

Au niveau des leasings, le parc machine est financé principalement par 3 sociétés de leasing (ING Lease, Fortis Lease, Dexia Lease) et accessoirement par BNP Paribas Lease, Van Breda Leasing, Océ Finance et IBM Global Financing. Les leasings courent sur une durée de 3 ans pour l'informatique, de 4 ans pour les machines d'occasion, de 5 ans pour les machines de production courante, et sur 8 ans pour les machines requérant les investissements les plus lourds.

Au niveau des conditions des emprunts réalisés, le Groupe se finance au coût le plus bas: entre 3 et 4% pour les emprunts long terme, et entre 4 et 5% pour les leasings. Le plus généralement, les emprunts sont contractés à taux fixe. De plus, un contrat de couverture de taux d'intérêt a été conclu en juillet 2005 sur base de produits dérivés CAP. Le plus souvent, la Société se porte garante auprès des banques pour le compte de chacune de ses filiales.

La quasi-totalité des dettes financières contractées par EVADIX sont garanties ou cautionnées par des actifs d'EVADIX.

### 5.3.3.3 Dettes fournisseurs, dettes fiscales, salariales, sociales, autres dettes et comptes de régularisation du passif

**Dettes fournisseurs,  
dettes fiscales et sociales,  
autres dettes et comptes  
de régularisation  
du passif (en '000 €)**

	2008 (e)	2007 (e)	2006 (e)	2005	2004	2003
<b>Dettes fournisseurs</b>						
Pôle Imprimerie	5.998	5.701	5.456	7.471	3.269	2.228
Pôle Marketing Direct	1.407	1.308	1.308	1.194	1.120	1.177
Pôle Logistique	179	181	183	381	243	660
Corporate	41	40	40	60	63	121
<b>Total</b>	<b>7.625</b>	<b>7.230</b>	<b>6.987</b>	<b>9.106</b>	<b>4.696</b>	<b>4.186</b>
<b>Dettes fiscales, salariales et sociales</b>						
Pôle Imprimerie	1.700	1.650	1.530	1.538	1.456	957
Pôle Marketing Direct	761	761	751	716	757	542
Pôle Logistique	172	172	173	247	269	237
Corporate	136	133	121	130	125	59
<b>Total</b>	<b>2.769</b>	<b>2.716</b>	<b>2.575</b>	<b>2.632</b>	<b>2.606</b>	<b>1.795</b>
<b>Autres dettes à court terme &amp; Comptes de régularisation</b>						
Pôle Imprimerie	53	46	72	95	50	29
Pôle Marketing Direct	20	22	40	117	62	110
Pôle Logistique	102	113	149	51	182	151
Corporate	201	252	205	261	152	412
Total	377	433	466	524	446	701
<b>Total</b>	<b>10.771</b>	<b>10.379</b>	<b>10.027</b>	<b>12.262</b>	<b>7.748</b>	<b>6.683</b>
<b>Total en % total bilan</b>	<b>23%</b>	<b>23%</b>	<b>23%</b>	<b>39%</b>	<b>32%</b>	<b>30%</b>

#### i) Dettes fournisseurs

##### Pôle Imprimerie

Les dettes fournisseurs des entreprises du pôle Imprimerie évoluent, entre autres, en fonction de la croissance de leur chiffre d'affaires.

En 2003, les dettes fournisseur représentaient presque 18% du chiffre d'affaires en 2005 quelque 36% et en 2008, elles devraient s'élever à 14%. Cette baisse sur les années budgétées est la conséquence de négociations encore plus fortes avec les fournisseurs au niveau des prix accompagnées de délais de paiement raccourcis.

##### Pôle Marketing Direct

En raison du niveau des achats des affranchissements postaux pour le compte des clients qui fluctue d'année en année, il n'y a pas de corrélation directe et proportionnelle entre le chiffre d'affaires et le niveau des dettes fournisseurs. Ainsi, pour la période 2003-2005, une stabilité est constatée, alors que pour la période 2005-2008, une hausse de 18% est prévue au budget. En 2003, les dettes fournisseur représentent presque 15,5% du chiffre d'affaires, en 2005 quelque 13% et en 2008 EVADIX estime qu'elles s'élèveront à 12,6%.

##### Pôle Logistique

Suite à la fin du contrat Flammarion et à l'arrêt de l'activité de revente de livres, les dettes fournisseurs de ce pôle s'avèrent stables de 2005 à 2008; les montants sont compris entre 181 K € et 381 K €. Compte tenu de ce qui précède, l'année 2003 s'avère non représentative. En 2005, les dettes commerciales représentent quelque 25% du chiffre d'affaires, et en 2008, elles devraient s'élever à quelque 12%.

#### ii) Dettes fiscales, salariales et sociales

Le niveau de ces dettes est généralement fonction, pour une part, de la base imposable à l'impôt des sociétés et d'autre part, du nombre de travailleurs occupés.



### Pôle Imprimerie

Compte tenu des bénéfices réalisés et de l'augmentation croissante du personnel occupé, une progression de quelque 61% est constatée pour la période 2003-2005. Cette progression devrait être de 10% au cours des exercices 2005 à 2008. Cette forte croissance est induite également par l'acquisition d'Etibel International.

### Pôle Marketing Direct

Au travers de l'analyse des 6 années, il apparaît que ce poste est en augmentation de 32% pour la période 2003-2005 et en légère progression de 6% pour la période 2005-2008. Cette évolution est due à un niveau de personnel plus ou moins constant, à une activité mature et à des bénéfices en hausse.

### Pôle Logistique

Au travers de l'analyse des 6 années, il apparaît que ce poste est en augmentation de 4% pour la période 2003-2005 et devrait être en diminution de 30% pour la période 2005-2008. Ces diminutions sont dues à un niveau de personnel décroissant suite à la politique de « downsizing » menée dans ce pôle, à une activité stratégiquement positionnée de manière complémentaire au core business et à des bénéfices en légère hausse.

### iii) Autres dettes à court terme et comptes de régularisation de passif

Hormis les comptes liés au cash pooling du Groupe, éliminés en consolidation, ce poste consiste principalement en des charges à imputer et des produits à reporter; les autres dettes diverses étant peu significatives (au prorata des charges et produits d'un exercice sur l'autre).

Les montants exprimés en pourcentage du total du bilan sont peu significatifs et ne requièrent pas de développement.

## 5.4 TABLEAU DE FINANCEMENT («CASH FLOW STATEMENT»)

Le tableau figurant ci-après permet d'analyser les flux de trésorerie consolidés du Groupe EVADIX sous ses différentes facettes: les activités opérationnelles, les investissements, le financement et le total des composantes qui précèdent.

Tableau de financement (en '000 €)	2008 (e)	2007 (e)	2006 (e)	2005	2004
<b>Flux de trésorerie relatifs aux activités opérationnelles</b>					
Résultat opérationnel (impôt inclus)	3.718	2.757	1.463	903	1.223
Ajustements pour éléments sans effet de trésorerie (Augmentation)	4.414	4.298	3.583	2.623	2.465
Diminution du capital d'exploitation (BFR)	-755	-392	-3.986	3.329	361
Flux de trésorerie relatifs aux activités opérationnelles	7.377	6.664	1.059	6.855	4.049
<b>Flux de trésorerie relatifs aux activités d'investissements</b>					
Investissements immobilisations	-6.000	-4.549	-12.383	-7.573	-2.762
Immobilisations financières	0	0	-27	12	82
Flux de trésorerie relatifs aux activités d'investissement	-6.000	-4.549	-12.410	-7.561	-2.680
<b>Flux de trésorerie relatifs aux activités de financement</b>					
Intérêts de la dette	-1.258	-1.292	-1.132	-688	-674
Variation de l'endettement financier	103	-1.430	10.290	1.997	-399
Variation du capital social en numéraire	0	0	0	0	0
Subsides et résultat hors exploitation	529	990	1.008	74	528
Payement dividende	-150	-150	-150	-150	-150
Flux de trésorerie relatifs aux activités de financement	-777	-1.882	10.017	1.233	-694
Flux de trésorerie total	600	233	-1.334	527	675
<b>Trésorerie et équivalent de trésorerie, solde d'ouverture</b>	<b>1.162</b>	<b>929</b>	<b>2.263</b>	<b>1.737</b>	<b>1.061</b>
<b>Trésorerie et équivalent de trésorerie, solde de clôture</b>	<b>1.762</b>	<b>1.162</b>	<b>929</b>	<b>2.263</b>	<b>1.737</b>

Les flux des activités opérationnelles passent au cours de la période 2004-2008 de 4.049 K € à 7.377 K €, soit une progression de 80%.

En ce qui concerne les investissements récurrents, de remplacement et d'amélioration (dont l'objectif est de maintenir le niveau des capacités de production), une progression de 25% est constatée au cours de la période 2004-2008. Pour le surplus, ces flux doivent être complétés par les investissements lourds de développement des capacités de production (nouvelle ligne d'impression rotative de Casterman Printing) et de nouvelles activités (Etibel International, EVADIX MPI). Ces différents éléments se traduisent par un pic d'investissements en 2006 avec 12.546 K €.

Les flux de financement apparaissent comme fort disparates en fonction des années considérées et ce, en raison des emprunts et crédits contractés. Ces flux marquent également un pic en 2006 atteignant le montant estimé de 10.017 K €.

La trésorerie du Groupe EVADIX, au départ d'un solde d'ouverture de 1.061 K € en 2004, devrait être quasiment multipliée par 2 en 5 années et devrait atteindre 1.762 K € à fin 2008. Mis à part l'exercice 2006 qui génère un flux de trésorerie, négatif de 1.334 K €, en raison d'un niveau d'investissements supérieur à celui du financement et de l'auto-financement, toutes les autres années considérées montrent un flux positif de trésorerie qui oscille annuellement entre +233 K € et +675 K €. Il est encore à remarquer que le lourd investissement de la nouvelle ligne d'impression rotative en 2006 chez Casterman Printing (environ 12 millions d'euros) la gestion de la dette, des subsides et du contrôle des coûts permettent néanmoins de produire au total un flux de trésorerie positif.

## 5.5 DEVELOPPEMENTS RECENTS

Le premier trimestre 2006 a répondu aux attentes de tous les secteurs d'activités du Groupe EVADIX. Le chiffre d'affaires de Casterman Printing et d'EVADIX DMS, (les deux entités principales du Groupe représentant ensemble quelque 90% du chiffre d'affaires global) a connu une croissance significative:

	C.A. 1 <sup>er</sup> trimestre 2005 (K €)	C.A. 1 <sup>er</sup> trimestre 2006 (K €)	Evolution (%)
Casterman Printing <sup>61</sup>	3.521	4.617	+ 31,13%
EVADIX DMS <sup>62</sup>	1.686	1.812	+7,47%

Comme mentionné à plusieurs reprises dans le présent prospectus, EVADIX a acquis la société Etibel International le 10 avril 2006. Le Groupe a également repris une activité d'impression sur films polypropylène en Roumanie le 1<sup>er</sup> février 2006, par le biais de sa filiale roumaine EVADIX MPI. En raison du caractère récent de la mise en place de EVADIX MPI et de l'acquisition d'Etibel International, ces filiales ne contribueront au résultat du Groupe EVADIX que dans le courant de l'exercice 2006 (voir les comptes prévisionnels repris dans le présent chapitre).

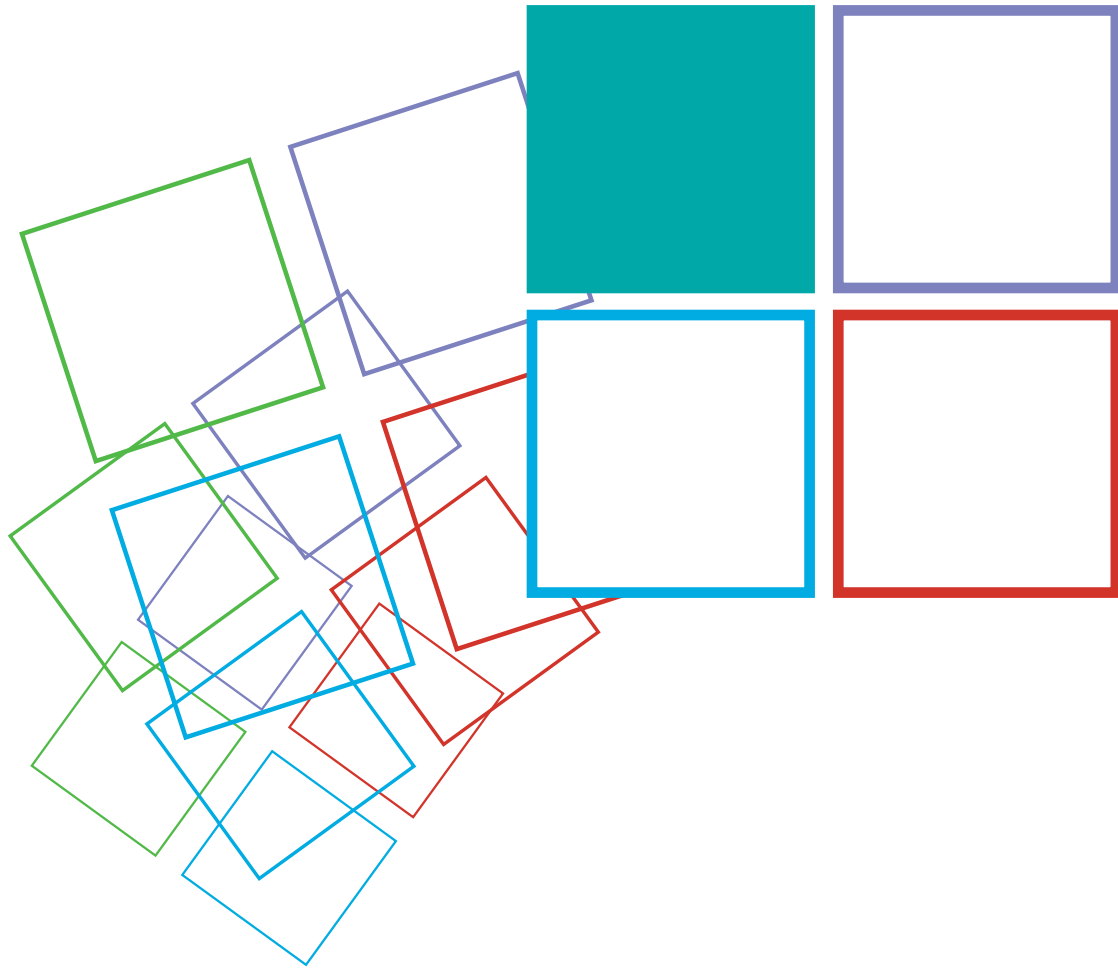
Chez Casterman Printing, les chiffres présentés ci-dessus intègrent des encours de production significatifs de 2005, qui ont été facturés en janvier 2006 (pour une variation totale entre le premier trimestre 2005 et le premier trimestre 2006 de quelque 340 K €).

Dans le secteur de la production de marketing direct, on note également que le marché s'annonce plus difficile au cours du second trimestre.

<sup>61</sup> Hors ventes de papier.

<sup>62</sup> Hors refacturation d'affranchissements.





## 6. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

6.1	GENERALITES	116
6.2	CONSEIL D'ADMINISTRATION	116
6.3	MANAGEMENT	119
6.4	REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS ET DU MANAGEMENT	121
6.5	ACTIONS ET WARRANTS DETENUS PAR LES ADMINISTRATEURS ET LE MANAGEMENT	122
6.6	LE COMMISSAIRE	122
6.7	CONFLITS D'INTERETS DES ADMINISTRATEURS	123
6.8	RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS ET DES APPARENTES	124

## 6. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

### 6.1 GENERALITES

Ce chapitre résume les principales règles relatives à la gouvernance d'entreprise de la Société. Ces règles découlent pour l'essentiel du Code belge des sociétés et des statuts de la Société.

La Société ayant demandé l'admission à un marché qui n'est pas réglementé, elle n'est pas soumise aux recommandations du Code belge de gouvernance d'entreprise (le Code Lippens). La Société applique néanmoins certaines règles du Code Lippens, telles que la désignation d'administrateurs indépendants et l'interdiction de cumul de la fonction de président du conseil d'administration et d'administrateur-délégué (CEO). Le conseil d'administration compte par ailleurs mettre en place un comité d'audit et un comité de rémunération.

### 6.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### 6.2.1 Compétence et mode de fonctionnement

Le conseil d'administration peut accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception des actes que la loi ou les statuts réservent expressément à l'assemblée générale des actionnaires.

Conformément aux statuts de la Société, le conseil d'administration se compose d'au moins 5 membres. Il est actuellement composé de 6 membres. Les administrateurs sont nommés pour une durée de maximum six ans renouvelable. Les statuts prévoient en outre qu'au moins 2 administrateurs doivent être indépendants (en vertu de critères similaires à ceux prévus par l'article 524 du Code des sociétés). Les membres du conseil d'administration élisent un président parmi eux.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de l'administrateur-délégué ou, en cas d'empêchement de celui-ci, d'un administrateur désigné par ses collègues. Le conseil se réunit valablement s'il y a un quorum d'au moins la moitié des membres du conseil d'administration présents ou représentés. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. Le président ne dispose pas de voix prépondérante en cas de partage des voix.

#### 6.2.2 Composition du conseil d'administration

Nom et fonction	Mandat expirant en <sup>63</sup>	Adresse professionnelle
Jean-François Gosse		
Président - administrateur indépendant	2009	Rue de l'Eglise 40/4 - 1330 Rixensart
Pascal Leurquin,		
Administrateur délégué	2009	Avenue de la Galaxie 5 - 1410 Waterloo
Roger Malchair		
Administrateur exécutif	2009	Rue de Mortagne 79c - 7604 Baugnies
Damien Lamy		
Administrateur indépendant	2009	Avenue Mostinck 78 - 1150 Bruxelles
Dominique Moorkens		
Administrateur non exécutif	2009	Doggenhoutstraat 31- 2520 Ranst
Thierry Lahaye		
Administrateur exécutif	2009	Brusselsesteenweg 263 - 1785 Brussegem

<sup>63</sup> Le mandat des administrateurs expirera immédiatement après l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au cours de l'année mentionnée à côté du nom des administrateurs.

#### **Pascal Leurquin (né le 12 février 1961 à Pembroke, Canada)**

Pascal Leurquin est titulaire d'un diplôme d'ingénieur commercial de la Solvay Business School. Monsieur Leurquin a précédemment effectué de nombreuses missions d'audit externe pour Coopers & Lybrand et exercé, notamment, les fonctions d'adjoint au Directeur Financier de Solvay Brésil à Sao Paulo, de Responsable Financier et Administratif de Cia Brasileira Carbureto de Calcio (Groupe Solvay) à Rio de Janeiro, de Directeur Financier et Administratif de Manhusa (Groupe Solvay) à Barcelone, de Manager chez Coopers & Lybrand Management Consultants, de Directeur Administratif et Financier du Groupe Casterman à Tournai, et d'Administrateur délégué de Casterman Distribution. Il est également chargé du cours de contrôle de gestion à la Solvay Business School depuis 2000. Il est fondateur et administrateur-délégué du Groupe EVADIX ainsi que le Président du conseil d'administration du PASS depuis février 2006 (Parc d'aventure scientifique de Frammeries).

#### **Jean-François Gosse (né le 26 août 1960 à Tournai)**

Jean-François Gosse est titulaire d'un diplôme d'ingénieur commercial et d'un certificat d'études supérieures en informatique appliquée, délivrés par la Faculté Universitaire Catholique de Mons (FUCAM, 1984). Monsieur Gosse exerce le mandat de Président du conseil d'administration de la Société et a été nommé en 2006 en qualité d'administrateur indépendant. Il a exercé les fonctions de consultant, puis de partner et administrateur auprès d'Aeris Consulting Group, administrateur délégué des sociétés Paradigm, Copernic System et Net it.be, administrateur de Deloitte et de Exia. Il est actuellement Président et administrateur délégué de eXtenSys et WGP et Président exécutif de GlassDECO et de Posso. Il détient en outre un mandat d'administrateur au sein des conseils de Sucrierie Couplet et Exia.

#### **Roger Malchair (né le 28 septembre 1960 à Montegnée)**

Roger Malchair est titulaire d'un graduat en informatique de gestion délivré par l'Institut Supérieur d'Informatique Saint Laurent. Il a précédemment exercé les fonctions, notamment, de Responsable du système et de l'exploitation, Directeur informatique et Chef de projets auprès de Tensia-Yplon (filiale de BP); d'Adjoint de direction du service clients des Editions Casterman, de Responsable administratif et informatique de la société Casterman Distribution. Au sein du Groupe EVADIX, Monsieur Malchair assume les fonctions de Directeur Général des filiales EVADIX.NET et EVADIX logistics. Roger Malchair exerce depuis mars 2006 le mandat d'administrateur du CETIC (Centre d'Excellence en Technologie de l'Information et de la Communication).

#### **Damien Lamy (né le 22 juin 1969 à Bruges)**

Damien Lamy est titulaire d'une licence en Sciences Economiques appliquées, orientation finance, délivrée par l'Université Catholique de Louvain. Monsieur Lamy fait partie du conseil d'administration de la Société en qualité d'administrateur indépendant depuis 2005. Il a précédemment exercé les fonctions, notamment, de Corporate Banker auprès de Bank of Japan, de Senior Corporate Banker pour Artesia, puis pour ABN AMRO. Monsieur Lamy est gérant de la société Lepoutre Consult. Il exerce actuellement les mandats d'administrateur auprès des sociétés suivantes: Louise 500 sa, Trois Arbres sa, Floreal Immo sa, De Breyne sa, Mailing & Handling asbl, Association de la Céramique asbl, et Cofimat sprl.

#### **Dominique Moorkens (né le 5 septembre 1948 à Berchem - Anvers)**

Dominique Moorkens exerce actuellement ou a exercé les mandats d'administrateur auprès des sociétés suivantes: administrateur délégué de Alcopa S.A. et administrateur de toutes ses filiales, administrateur de Leroy Merlin France sa, IPTE nv, Somocom sa et Captor N.V. Dominique Moorkens fait également partie du conseil d'administration de la Société, en qualité d'administrateur non exécutif.

### **Thierry Lahaye (né le 15 octobre 1961 à Berchem Sainte Agathe)**

Thierry Lahaye est titulaire d'un diplôme d'Ingénieur Civil Mécanicien et d'un diplôme d'Ingénieur Civil Informaticien, délivrés par l'Université Catholique de Louvain. Il a précédemment exercé la fonction de Consultant Junior auprès de Ernst & Young. Au sein du Groupe EVADIX, Thierry Lahaye assume la fonction de Directeur Général d'Etibel International. Monsieur Lahaye exerce à l'heure actuelle également un mandat d'administrateur auprès de Eti Invest sprl.

A la date de ce Prospectus, aucun des administrateurs de la Société n'a au cours des cinq années précédentes:

- fait l'objet de condamnation pour un délit de fraude;
- exercé une fonction de direction en tant que membre des organes d'administration, de direction ou de surveillance d'une quelconque société au moment ou antérieurement à toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation; ou n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle par des autorités statutaires réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés);
- été empêché par un tribunal d'agir comme membre d'un organe d'administration, de gestion ou de surveillance d'une société, ou d'intervenir dans la gestion ou dans la conduite des affaires d'une société.

### **6.2.3 Administrateurs indépendants**

En vertu des statuts de la Société, un administrateur devra répondre aux critères suivants afin de pouvoir être considéré comme indépendant:

- ne pas être administrateur exécutif ou administrateur-délégué de la Société ou d'une société liée et ne pas avoir occupé cette fonction au cours de l'une de trois années précédentes;
- ne pas être un employé de la Société ou d'une société liée et ne pas avoir occupé cette fonction au cours de l'une des trois années précédentes;
- ne pas recevoir ou avoir reçu de rémunération supplémentaire significative de la Société ou d'une société liée, à l'exclusion de la rémunération perçue en tant qu'administrateur non exécutif;
- ne pas être actionnaire de contrôle ou détenir plus de dix pour cent des actions, ni être administrateur ou manager exécutif d'un tel actionnaire;
- ne pas avoir ou avoir eu pendant la dernière année des relations d'affaires significatives avec la Société ou une société liée, directement ou comme associé, actionnaire, administrateur ou cadre supérieur d'une entité ayant ce type de relation;
- ne pas être ou avoir été au cours de l'une des trois années précédentes un associé ou un employé du commissaire actuel ou précédent de la Société ou d'une société liée;
- ne pas être administrateur exécutif ou administrateur-délégué d'une autre société dans laquelle un administrateur exécutif ou un administrateur délégué de la Société est administrateur non exécutif ou administrateur-délégué et ne pas avoir d'autres liens significatifs avec des administrateurs exécutifs de la société à la suite d'engagements dans d'autres sociétés ou entités;
- ne pas avoir exercé dans le conseil d'administration plus de trois mandats d'administrateur non exécutif;
- ne pas être proche parent d'un administrateur exécutif ou d'un administrateur-délégué ou de personnes se trouvant dans les situations décrites ci-dessus.

Ces critères sont similaires à ceux prévus par l'article 524 du Code des sociétés.

## 6.2.4 Comités au sein du conseil d'administration

Le conseil d'administration de la Société peut constituer, sous sa responsabilité, un ou plusieurs comités consultatifs chargés d'analyser des questions particulières et de donner un avis au conseil d'administration sur ces questions. Le conseil d'administration détermine la composition, la mission, les règles de fonctionnement et, le cas échéant, la rémunération de ces comités consultatifs. La Société a l'intention de constituer un comité d'audit et un comité de rémunération.

## 6.3 MANAGEMENT

### 6.3.1 Administrateur-délégué

L'administrateur-délégué est en charge de la gestion journalière de la Société. L'administrateur délégué fait rapport au conseil d'administration, dont il est membre. En vertu des statuts de la Société, les fonctions de président du conseil d'administration et d'administrateur-délégué ne peuvent pas être exercées par la même personne. L'actuel administrateur-délégué de la Société est Pascal Leurquin.

### 6.3.2 Management

Le management de la Société, au niveau du Groupe EVADIX, se compose, outre Pascal Leurquin, Roger Malchair et Thierry Lahaye, des personnes suivantes:

**Brieuc Martens** exerce la fonction de Directeur Administratif et Financier. Il est né en 1963 et est titulaire notamment- d'une licence en Sciences Commerciales et Financières délivrée par l'ICHEC et d'un certificat complémentaire en Management (ISC Saint Louis). Brieuc Martens est également certifié expert-comptable et conseil fiscal (IECCF-IDAC). Monsieur Martens a précédemment exercé, notamment, les fonctions de Contrôleur export auprès de John Martin's Schweppes, d'Auditeur comptable auprès de Krockaert Raedelli & Noël, d'Inspecteur d'administration fiscale pour le Ministère des Finances, et de Manager finance et administratif auprès de SCI Belgium-Dignity.

**Fabian Blondieau** exerce la fonction de Directeur des Ressources Humaines. Il est né en 1974 et est titulaire d'une licence en sciences économiques appliquées, d'une licence en sciences politiques et d'un certificat complémentaire en aspects humains du management, délivrés par les Facultés Universitaires de Mons (FUCAM).

**Sébastien Fournier** exerce la fonction de Responsable Communication et Marketing. Il est né en 1976 et est titulaire d'une licence en Information et Communication (spécialisation en communication des entreprises) délivrée par l'Université Libre de Bruxelles et d'un diplôme d'International Studies délivré par Education First à Santa Barbara, Californie. Monsieur Fournier a précédemment exercé, notamment, la fonction de Consultant chez Hewlett Packard Consulting Belgium.

EVADIX dispose également d'un comité opérationnel par business unit (Imprimerie, Marketing Direct, Logistique). Ces comités opérationnels se réunissent deux fois par mois et se composent, outre l'administrateur délégué, des directeurs opérationnels des business units concernées.



**Vincent Rosart** est Directeur Général de EVADIX DMS. Il est né en 1964 et est titulaire d'une licence en Informatique et Méthode de Gestion délivrée par l'Université Libre de Bruxelles. Monsieur Rosart a précédemment exercé, notamment, les fonctions de Directeur d'Imprimerie pour Ciaco, Coordinateur de production marketing direct pour Reader's Digest, EDP et Customer Service Manager et Digital Pre-press Coordinator auprès de Moore.

**Jean-Paul Chantry** est Directeur commercial de Casterman Printing. Il est né en 1961 et est titulaire d'une licence en Droit et d'un diplôme en Management d'Entreprises délivrés par l'Université Catholique de Louvain. Monsieur Chantry a précédemment exercé les fonctions, notamment, de Marketing Manager auprès de Vanbraeckel Printworks et de Directeur Marketing auprès de Dessain Printworks.

**Yves Vercruysse** est Directeur technique de Casterman Printing. Il est né en 1958 et est titulaire d'un diplôme d'Ingénieur Technicien en Electromécanique délivré par l'Institut Don Bosco, d'un diplôme d'Ingénieur Industriel en Electronique délivré par l'Institut Provincial Supérieur Industriel, et d'une maîtrise en Management de l'Innovation délivré par les Facultés Polytechniques de Mons. Monsieur Vercruysse a précédemment exercé la fonction de Directeur technique de Casterman Imprimerie.

**Willy Personne** est Directeur de production de Casterman Printing. Il est né en 1957 et est titulaire d'un diplôme d'Ingénieur Industriel, orientation Electricité, délivré par l'Institut Don Bosco. Monsieur Personne a précédemment exercé la fonction de Directeur de Production de Casterman Imprimerie.

**Frédéric Declercq** est Directeur de l'administration des ventes de Casterman Printing. Il est né en 1969 et est titulaire d'une licence d'Interprète délivrée par l'Ecole d'Interprètes Internationaux de Mons et d'une maîtrise en Langues Scandinaves délivrée par l'Université de Mons-Hainaut. Monsieur Declercq a précédemment exercé, notamment, les fonctions d'Export Manager auprès des Savonneries Vandeputte, d'International Internal Sales Manager pour McBride International et d'Operational Director auprès de Ronson Fab LTD.

**Crina Iftimia** est Directeur Général de EVADIX MPI et de EVADIX EST. Elle est née en 1970 à Iasi (Roumanie) et est titulaire d'une licence en Sciences Commerciales (orientation Commerce International) délivrée par l'ICHEC. Madame Iftimia a précédemment exercé, notamment, diverses fonctions de Coordinateur et Responsable Export pour Matermaco et Gruno & Chardin, d'Assistante Commerciale pour Contichim International, de Sales Manager auprès de G&S Services, de Gérante de Thésa.

### 6.3.3 Représentation

En vertu de ses statuts, la Société est valablement représentée dans tous ses actes par deux administrateurs agissant conjointement, dont l'un est l'administrateur-délégué ou, s'il existe un comité de direction, dans les limites des compétences du comité de direction, par deux membres de ce comité agissant conjointement. Dans le cadre de la gestion journalière, la Société est représentée par l'administrateur-délégué, lequel peut déléguer ses pouvoirs.

## 6.4 REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS ET DU MANAGEMENT

### • Conseil d'administration

Jusqu'à ce jour, les administrateurs de la Société n'ont pas été rémunérés pour l'exercice de ce mandat. En vertu des statuts de la Société, le mandat d'administrateur, à l'exception de celui du président du conseil d'administration, est exercé à titre gratuit, sauf décision contraire de l'assemblée générale.

Dans l'hypothèse où l'assemblée générale déciderait de rémunérer le mandat d'administrateur, l'assemblée pourra leur attribuer, en sus des tantièmes éventuels sur les bénéfices, une indemnité fixe afin de couvrir les frais généraux. De plus, le conseil pourra attribuer des indemnités aux administrateurs chargés de fonctions spéciales.

Le mandat d'administrateur-délégué est exercé à titre gratuit.

La rémunération du Président s'élève à 1.000 € par séance du conseil pour chacune des trois séances ordinaires et 300 € par conseil supplémentaire ou par séance d'un comité spécifique.

L'ensemble des coûts directs ou indirects supportés par le Groupe en faveur des administrateurs exécutifs ou des sociétés contrôlées par eux s'est élevé à environ 270.000 € pour 2005<sup>64</sup>.

Rémunération 2005	Avantage en nature	Assurance Groupe (retraite, décès, invalidité)
266.000 €	1.500 €	1.800 €

### • Management

L'ensemble des coûts salariaux directs ou indirects pour les membres du management visés à la section 6.3.2 (à l'exception des administrateurs exécutifs) s'est élevé à environ 627.000 € pour 2005.

Rémunération 2005	Avantage en nature	Assurance Groupe (retraite, décès, invalidité)
607.000 €	8.700 €	11.400 €

<sup>64</sup> A noter que Monsieur Thierry Lahaye ne faisait pas partie du Groupe EVADIX en 2005.

## 6.5 ACTIONS ET WARRANTS DETENUS PAR LES ADMINISTRATEURS ET LE MANAGEMENT

### 6.5.1. Actions détenues par les administrateurs

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des Actions détenues directement ou indirectement (via des entités contrôlées par un administrateur) par les administrateurs de la Société avant l'Offre.

Nom	Nombre d'actions
Pascal Leurquin	1.270.800
Thierry Lahaye	188.000
Roger Malchair	322.100
Dominique Moorkens <sup>65</sup>	/
Damien Lamy	/
Jean-François Gosse	/

### 6.5.2 Actions détenues par les membres du management

Les membres suivants du management, repris à la section 6.3.2, détiennent des Actions avant l'Offre.

Nom	Nombre d'actions
Fabian Blondieau	500
Yves Verducysse	4.912
Willy Personne	1.324

### 6.5.3 Transactions récentes sur des Actions par les organes d'administration, de direction ou de surveillance

Le 10 avril 2006, Thierry Lahaye a acquis l'ensemble de ses Actions (soit 188.000) par souscription au prix de 7,45 € par action, dans le cadre de l'apport en nature des titre Etibel International à la Société.

En 2005, différents membres du conseil d'administration ou du management ont acquis un total de 13.948 Actions (soit 0,6% du capital avant l'Offre), mis en vente par certains actionnaires personnes physiques. Ces transactions ont eu lieu au prix par Action de respectivement 2,25 € par Action (août 2005) et 3,625 € par Action (décembre 2005).

## 6.6 LE COMMISSAIRE

Depuis 2004, le commissaire de la Société est le cabinet Van Passel, Mazars & Guerard C.B.V., dont le siège social est situé à 2600 Antwerpen, Grotesteeweg 224 b14, représenté par Hugo Van Passel et responsable du contrôle des comptes statutaires et consolidés de la Société. Les émoluments annuels pour le service du contrôle des comptes annuels se sont élevés à 33,4 K € pour l'exercice 2005. Le montant budgété pour 2006 s'élève à 42,3 K €. En 2005, il n'y a eu aucun émolument pour d'autres services fournis par le commissaire au profit d'EVADIX.

<sup>65</sup> Dominique Moorkens est également administrateur-délégué d'Alcoba sa, qui détient 184.040 Actions.

## 6.7 CONFLITS D'INTERETS DES ADMINISTRATEURS

Le Code des sociétés contient des dispositions spécifiques qui doivent être respectées lorsqu'un administrateur a, directement ou indirectement, un intérêt opposé de nature patrimoniale à une décision ou une opération relevant du conseil d'administration.

L'administrateur, ayant, directement ou indirectement, un intérêt de nature patrimoniale opposé, doit le communiquer aux autres administrateurs avant la délibération du conseil d'administration relative à l'intérêt opposé. Sa déclaration et les raisons justifiant le conflit d'intérêts mentionné ci-dessus doivent figurer dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui devra prendre une telle décision.

En vue de la publication dans son rapport de gestion, le conseil d'administration doit décrire dans le procès-verbal la nature de la décision ou de l'opération envisagée et une justification de la décision qui a été prise ainsi que des conséquences patrimoniales de ce conflit pour la Société. Le rapport de gestion doit contenir la totalité du procès verbal mentionné ci-dessus. L'administrateur concerné doit également informer le commissaire de son conflit d'intérêts. Le rapport des commissaires devra comporter une description séparée des conséquences patrimoniales qui résultent pour la Société des décisions du conseil d'administration présentant un conflit d'intérêts.

Pour les sociétés ayant fait ou faisant publiquement appel à l'épargne, l'administrateur concerné ne peut assister aux délibérations du conseil d'administration concernant les décisions ou opérations pour lesquelles il y a un conflit d'intérêts, ni prendre part aux votes.

En cas de non-respect de ce qui précède, la Société peut demander la nullité de la décision prise ou de l'opération accomplie en violation de ces dispositions si l'autre partie à la décision ou à l'opération avait, ou aurait dû avoir connaissance, d'une telle violation.

Cette procédure de conflit d'intérêts ne s'applique pas:

- lorsque la décision ou l'opération relevant du conseil d'administration concerne des décisions ou des opérations conclues entre sociétés dont l'une détient directement ou indirectement 95% des titres des voix attachées à l'ensemble des titres émis par l'autre ou entre sociétés dont 95% au moins des voix attachées à l'ensemble des titres émis par chacune d'elles sont détenus par une autre société; ou
- lorsque la décision du conseil d'administration concerne des opérations habituelles conclues dans des conditions et sous les garanties normales du marché pour les opérations de même nature.

A l'heure actuelle, les administrateurs n'ont pas de conflits d'intérêts au sens de l'article 523 du Code des sociétés qui n'ont pas été communiqués au conseil d'administration.

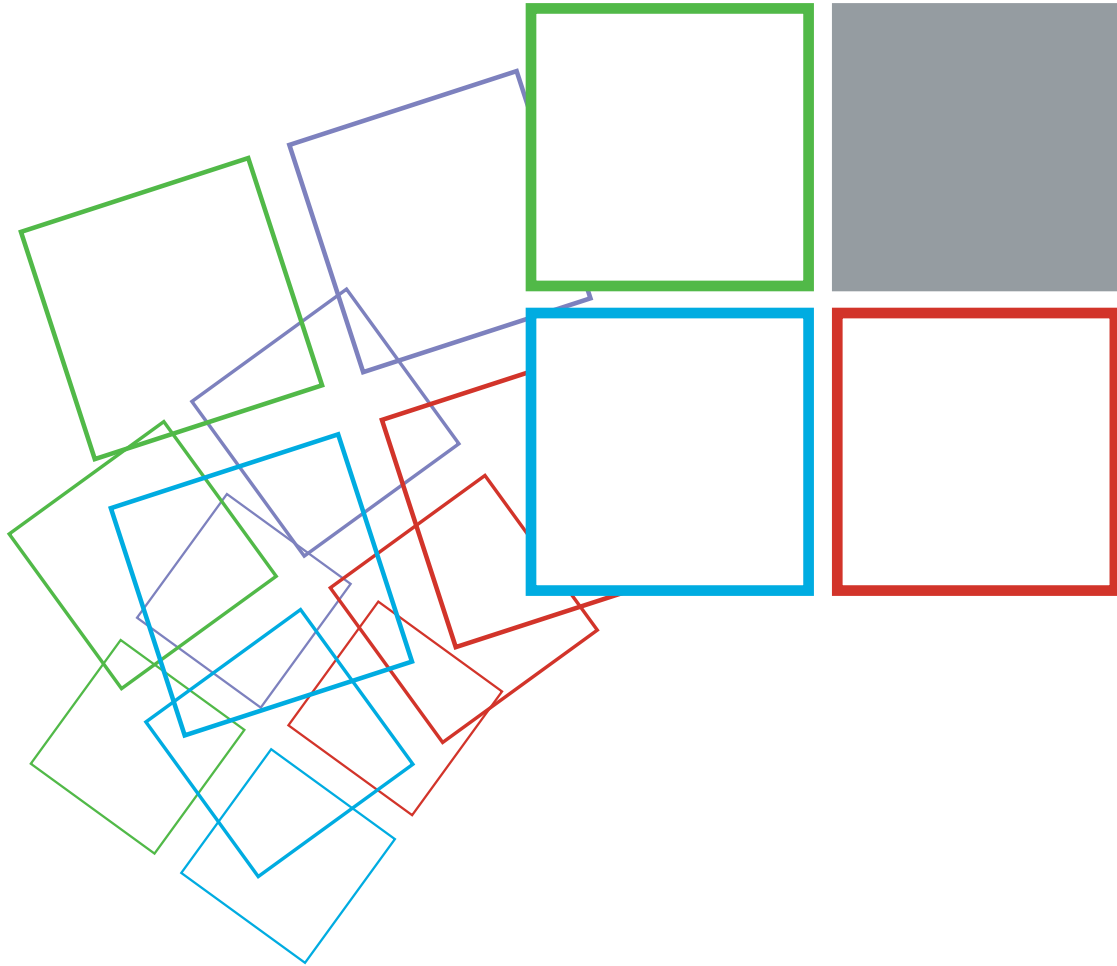
## 6.8 RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS ET DES APPARENTES

Les principaux actionnaires de la Société ont signé une convention d'actionnaires dont les principales dispositions sont discutées à la section 3.3.4.

Des conventions de management lient le Groupe (la Société et Casterman Printing) à la SPRL Leurky, contrôlée par Monsieur Pascal Leurquin, pour des prestations de gestion journalière des différentes filiales du Groupe. Thierry Lahaye et le Groupe EVADIX ont également l'intention de signer prochainement une convention de management portant sur certains services prestés par Thierry Lahaye.

En vertu d'une convention conclue avec Thierry Lahaye en décembre 2005, la Société a acquis au premier semestre 2006 l'intégralité des actions d'Etibel International, active en matière de fabrication d'étiquettes (voir section 4.7.1 du Prospectus pour une description de ce pôle d'activité). La contrepartie versée à Thierry Lahaye est principalement constituée d'actions de EVADIX (à savoir 188.000 Actions nouvelles émises en échange de l'apport en nature d'actions d'Etibel International), le solde étant en espèce. Thierry Lahaye a effectué certaines déclarations et consenti certaines garanties en faveur de la Société en ce qui concerne les activités d'Etibel International. La Société s'est quant à elle engagée à acquérir ou faire acquérir les actions de la Société détenues par Thierry Lahaye en l'absence d'introduction en bourse de la Société avant le 31 décembre 2006. Thierry Lahaye a été nommé administrateur de la Société en 2006.

Les conventions visées dans la présente section 6.8 peuvent être considérées comme ayant été conclues à des conditions conformes à des conditions de marché.



## 7. INFORMATIONS FINANCIERES

7.1	GENERALITES	126
7.2	COMPTES CONSOLIDES 2005 ET 2004	126
7.3	COMPTES STATUTAIRES 2003 DE LA SOCIETE ANONYME EVADIX	148
7.4	RAPPORTS DU COMMISSAIRE	153

## 7. INFORMATIONS FINANCIERES

### 7.1 GENERALITES

Les comptes annuels 2003 de la Société ainsi que les comptes consolidés 2004 et 2005 ont été établis conformément aux normes comptables belges. La Société n'a pas établi de comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2003, aucune obligation de consolidation ne lui étant encore applicable à ce moment.

Le tableau des variations des capitaux propres et le tableau de financement ne sont pas repris dans les comptes annuels et consolidés exposés dans ce chapitre. Il est renvoyé à cet égard aux sections 5.3.3.1 et 5.4 du Prospectus.

### 7.2 COMPTES CONSOLIDES 2005 ET 2004

#### 7.2.1 Compte de résultats

COMPTE DE RESULTATS (en '000 €)		2005	2004
<b>I VENTES ET PRESTATIONS</b>	<b>70/74</b>	<b>31.515</b>	<b>28.757</b>
A. Chiffre d'affaires	70	29.439	27.814
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	71	400	-71
C. Production immobilisée	72	761	156
D. Autres produits d'exploitation	74	915	858
<b>II COUT DES VENTES ET PRESTATIONS</b>	<b>60/64</b>	<b>-30.394</b>	<b>-27.697</b>
A. Approvisionnements et marchandises	60	13.195	11.228
1. Achats	600/8	12.971	11.682
2. Variation des stocks (augmentation -, diminution +)	609	224	-454
B. Services et biens divers	61	3.778	3.632
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	62	10.641	10.225
D. Amortissements, réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	2.531	2.226
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -)	631/4	122	196
F Provisions pour risques et charges	635/7	-30	43
G. Autres charges d'exploitation	640/8	116	106
H. Charges d'exploitations portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649		
I. Amortissements sur écarts de consolidation positifs	9960	41	41
<b>III BENEFICE D'EXPLOITATION</b>	<b>70/64</b>	<b>1.121</b>	<b>1.060</b>
<b>(PERTE D'EXPLOITATION)</b>	<b>64/70</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>IV PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>75</b>	<b>260</b>	<b>577</b>
A. Produits des immobilisations financières	750	1	300
B. Produits des actifs circulants	751	7	5
C. Autres produits financiers	752/9	252	272

<b>V CHARGES FINANCIERES</b>	<b>65</b>	<b>-744</b>	<b>-755</b>
A. Charges des dettes	650	612	617
B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés au sub. II.E. (dotations +, reprises -)	651	4	5
C. Autres charges financières	652/9	128	133
<b>VI BENEFICE COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>70/65</b>	<b>637</b>	<b>882</b>
<b>PERTE COURANTE AVANT IMPOTS</b>	<b>65/70</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>VII PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>76</b>	<b>68</b>	<b>31</b>
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	760	5	
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	762		
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	763	11	15
E. Autres produits exceptionnels	764/9	52	16
<b>VIII CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>66</b>	<b>-67</b>	<b>-70</b>
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissements, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels	662		
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	663		
E. Autres charges exceptionnelles	664/8	67	70
F. Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	669		
<b>IX BENEFICE DE L'EXERCICE AVANT IMPOTS</b>	<b>70/66</b>	<b>638</b>	<b>843</b>
<b>PERTE DE L'EXERCICE AVANT IMPOTS</b>	<b>66/70</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
A. Prélèvement aux impôts différés	780	98	100
B. Transfert aux impôts différés	680		
<b>XI IMPOTS SUR LE RESULTAT</b>	<b>67/77</b>	<b>-317</b>	<b>-197</b>
A. Impôts	670/3	318	197
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77	1	
<b>XII BENEFICE DE L'EXERCICE</b>	<b>70/67</b>	<b>419</b>	<b>746</b>
<b>PERTE DE L'EXERCICE</b>	<b>67/70</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>XIII QUOTE-PART DANS LE RESULTAT DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE</b>	<b>9975</b>		
A. Résultats en bénéfice			
B. Résultats en perte			
<b>XIV BENEFICE CONSOLIDE</b>	<b>9976</b>	<b>419</b>	<b>746</b>
<b>PERTE CONSOLIDEE</b>	<b>9966</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
A. Parts des tiers			
B. Part du Groupe		419	746



## 7.2.2 Bilan

<b>ACTIF (en '000 €)</b>		<b>2005</b>	<b>2004</b>
<b>ACTIFS FIXES</b>	<b>20/28</b>	<b>16.249</b>	<b>11.362</b>
<b>I FRAIS D'ETABLISSEMENT</b>	20	28	42
<b>II IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	21	67	98
<b>III ECARTS DE CONSOLIDATION POSITIFS</b>	99200	329	370
<b>IV IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	22/27	15.824	10.839
A. Terrains et constructions	22	5.756	4.608
B. Installations, machines et outillage	23	1.996	1.290
C. Mobilier et matériel roulant	24	986	776
D. Location financement et droits similaires	25	3.437	4.106
E. Autres immobilisations corporelles	26		11
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27	3.649	48
<b>V IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	28	1	13
A. Entreprises liées	280/1	0	0
1. Participations	280		
2. Créances	281		
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3	0	0
1. Participations	282		
2. Créances	283		
C. Autres immobilisations financières	284/8	1	13
1. Actions et parts	284		13
2. Créances et cautionnements versés en numéraire	285/8	1	
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>29/58</b>	<b>15.236</b>	<b>12.584</b>
<b>VI CREANCES A PLUS D'UN AN</b>	29	0	0
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291		
<b>VII STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION</b>	3	2.022	1.966
A. Stocks	30/36	2.022	1.966
1. Approvisionnements	30/31	1.137	1.103
2. En-cours de fabrication	32	665	264
3. Produits finis	33		
4. Marchandises	34	220	599
5. Immeubles destinés à la vente	35		
6. Acomptes versés	36		
B. Commandes en cours d'exécution	37		
<b>VIII CREANCES A UN AN AU PLUS</b>	40/41	10.591	8.591
A. Créances commerciales	40	9.149	7.974
B. Autres créances	41	1.442	617
<b>IX PLACEMENTS DE TRESORERIE</b>	50/53	0	20
A. Actions propres	50		20
B. Autres placements	51/53		
<b>X VALEURS DISPONIBLES</b>	54/58	2.263	1.717
<b>XI COMPTES DE REGULARISATION</b>	490/1	360	290
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>20/58</b>	<b>31.485</b>	<b>23.946</b>
<b>PASSIF (en '000 €)</b>		<b>2005</b>	<b>2004</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>10/15</b>	<b>4.469</b>	<b>3.665</b>
<b>I CAPITAL</b>	10	1.623	1.623
A. Capital souscrit	100	1.623	1.623
B. Capital non appelé (-)	101		

<b>II PRIMES D'EMISSION</b>	11		
<b>III PLUS-VALUES DE REEVALUATION</b>	12		
<b>IV RESERVES CONSOLIDEES</b>	9910	1.055	787
<b>V ECARTS DE CONSOLIDATION NEGATIFS</b>	9911	119	119
<b>Vbis IMPUTATION DES ECARTS DE CONSOLIDATION POSITIFS</b>	99201		
<b>VI ECARTS DE CONVERSION</b>	9912		
<b>VII SUBSIDES EN CAPITAL</b>	15	1.672	1.136
<b>INTERETS DE TIERS</b>			
<b>VIII Intérêts de tiers</b>	9913		
<b>PROVISIONS, IMPOTS DIFFERES ET LATENCES FISCALES</b>	<b>16</b>	<b>872</b>	<b>646</b>
<b>IX A. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	160/5	11	62
A. Pensions et obligations similaires	160	11	14
B. Charges fiscales	161		
C. Grosses réparations et gros entretien	162		38
D. Autres risques et charges	163/5		10
B. IMPOTS DIFFERES	168	861	584
<b>DETTES</b>	<b>17/49</b>	<b>26.144</b>	<b>19.635</b>
<b>X DETTES A PLUS D'UN AN</b>	17	7.976	6.882
A. Dettes financières	170/4	7.976	6.880
1. Emprunts subordonnés	170		
2. Emprunts obligataires non subordonnés	171		
3. Dettes de location-financement et assimilées	172	1.578	1.909
4. Etablissements de crédit	173	2.677	3.265
5. Autres emprunts	174	3.721	1.706
B. Dettes commerciales	175	0	2
1. Fournisseurs	1750		2
2. Effets à payer	1751		
C. Acomptes recus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9		
<b>XI DETTES A UN AN AU PLUS</b>	42/48	17.713	12.445
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	2.011	1.984
B. Dettes financières	43	3.895	3.021
1. Etablissements de crédit	430/8	1.020	521
2. Autres emprunts	439	2.875	2.500
C. Dettes commerciales	44	9.106	4.696
1. Fournisseurs	440/4	9.106	4.696
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	2.632	2.606
1. Impôts	450/3	839	606
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	1.793	2.000
F. Autres dettes	47/48	69	138
<b>XII COMPTES DE REGULARISATION</b>	492/3	455	308
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>10/49</b>	<b>31.485</b>	<b>23.946</b>

### 7.2.3 Liste des filiales consolidées et des sociétés mises en équivalence pour l'élaboration des comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2005

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les sociétés de droit belge, mention du NUMERO de TVA ou du NUMERO NATIONAL	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4/E5) <sup>65 66</sup>	Fraction du capital détenue <sup>67</sup> (en %)	Variation de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent) <sup>68</sup>
<b>SA EVADIX LOGISTICS</b> rue de la Borgnette 15 7500 Tournai Belgique BE 462.780.961	G	99.95	0.00
<b>SA EVADIX DIRECT MARKETING SERVICES</b> rue de la Borgnette 15 7500 Tournai Belgique BE 468.731.813	G	99.98	0.00
<b>SA EVADIX.NET</b> rue de la Borgnette 15 7500 Tournai Belgique BE 471.508.684	G	99.92	0.00
<b>SA EVADIX E-LAND</b> rue de la Borgnette 15 7500 Tournai Belgique BE 468.889.486	G	99.87	0.00

<sup>65</sup> G : Consolidation globale.

P : Consolidation proportionnelle.

E1 : Mise en équivalence d'une société associée.

E2 : Mise en équivalence d'une filiale de fait et dont l'inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle.

E3 : Mise en équivalence d'une filiale dont les activités sont à ce point différentes que son inclusion serait contraire au principe de l'image fidèle.

E4 : Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspectives de continuité des activités.

E5 : Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de l'entreprise disposant du contrôle conjoint.

<sup>66</sup> Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

<sup>67</sup> Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

<sup>68</sup> Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans l'état V.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les sociétés de droit belge, mention du NUMERO de TVA ou du NUMERO NATIONAL	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4/E5) <sup>65 66</sup>	Fraction du capital détenue <sup>67</sup> (en %)	Variation de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent) <sup>68</sup>
<b>SA HALL 22</b> rue Pasquier Grenier 4 7500 Tournai Belgique BE 475.949.306	G	99.92	0.00
<b>SA CASTERMAN PRINTING</b> rue de la Borgnette 15 7500 Tournai Belgique BE 478.947.792	G	99.98	0.00
<b>SA EVADIX FRANCE</b> rue Anatole France 68 62700 Bruay La Buisnière FRANCE	G	99.50	0.00
<b>SA EVADIX SERVICES</b> rue de la Borgnette 15 7500 Tournai Belgique BE 420.432.048	G	99.80	0.00

#### 7.2.4 Liste des filiales exclusives et communes non reprises<sup>70</sup> et des sociétés associées non mises en équivalence<sup>71</sup>

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les sociétés de droit belge, mention du NUMERO de TVA ou du NUMERO NATIONAL	Motif de l'exclusion (A, B, C, D ou E) <sup>72</sup>	Fraction du capital détenue <sup>73</sup> (en %)	Variation de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent) <sup>74</sup>
<b>EVADIX S.R.O</b> Semsa 195 04221 Semsa (Kosice) SLOVAQUIE		50,00	0,00
<b>EVADIX CITY</b> rue Gabriel Pery 28 94220 Charenton Le Pont FRANCE		49,87	49,87

<sup>70</sup> En vertu de l'article 107 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant sur l'exécution du Code des Sociétés.

<sup>71</sup> En vertu de l'article 157 du même arrêté.

<sup>72</sup> A : Filiale d'importance négligeable.

B : Restrictions graves et durables affectant l'exercice du pouvoir de contrôle sur la filiale ou l'utilisation par celle-ci de son patrimoine.

C : Informations nécessaires à l'inclusion de la filiale dans la consolidation, impossibles à obtenir dans des frais disproportionnés ou sans délai injustifié.

D : Actions ou parts détenues dans la filiale exclusivement en vue de leur cession ultérieure.

E : Intérêt négligeable de la société en regard du principe de l'image fidèle.

<sup>73</sup> Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

<sup>74</sup> Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans l'état V.

## 7.2.5 Critères de consolidation et modifications du périmètre de consolidation (annexe V)

### 7.2.5.1 En ce qui concerne l'exercice clôturé au 31 décembre 2004

Toutes les entités juridiques du groupe EVADIX ont été consolidées par intégration globale à condition d'avoir clôturé leur exercice comptable statutaire au plus tard le 31 décembre 2004 (Exception: EVADIX S.R.O. – Slovaquie)

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2004 n'incluent pas de comparaison avec l'exercice précédent pour cause de premier exercice comptable consolidé.

### 7.2.5.2 En ce qui concerne l'exercice clôturé au 31 décembre 2005

Toutes les entités juridiques du groupe EVADIX ont été consolidées par intégration globale à condition d'avoir clôturé leur exercice comptable statutaire au plus tard le 31 décembre 2005

#### Exceptions

- EVADIX EST: l'activité n'a démarré qu'en 2006.
- EVADIX City (FR): pas d'activité en 2005, la liquidation est en cours.
- EVADIX S.R.O. (SLO): pas d'activité en 2005, la procédure de liquidation a été initiée début 2006.

## 7.2.6 Règles d'évaluation et méthodes de calcul des latences fiscales (annexe VI)

### 7.2.6.1 Règles d'évaluation

Sans préjudice de l'application des règles d'évaluation reprises ci-dessous, les règles d'évaluation stipulées dans l'arrêté royal du 30 janvier 2001 relatif aux comptes annuels des entreprises (Code des Sociétés) sont également d'application.

Toutes les entités juridiques du Groupe faisant partie du périmètre de consolidation possèdent des règles d'évaluation comptables identiques.

## 1. EVALUATION DE L'ACTIF

### 1.1 Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont évalués à leur valeur d'acquisition; les frais de restructuration, autres que ceux acquis de tiers, sont évalués à leur coût de revient.

Les frais d'établissement et d'augmentation de capital sont portés à l'actif et sont amortis selon la méthode linéaire au taux de 20 %.

Les frais d'émission d'emprunts sont activés et l'amortissement est réparti sur toute la durée de l'emprunt.

Les autres frais d'établissements sont portés à l'actif et sont amortis selon la méthode linéaire, au taux de 20%.

Les frais de restructuration sont activés et sont amortis selon la méthode linéaire au taux de 20 %.

Les dotations aux amortissements se font au prorata temporis durant l'année de l'acquisition.

## 1.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition les immobilisations incorporelles, autres que celles acquises de tiers, sont évaluées à leur coût de revient, dans la mesure où celui-ci ne dépasse pas une estimation prudemment établie de la valeur d'utilisation de ces immobilisations ou de leur rendement futur pour l'entreprise.

La durée de l'amortissement est fixée au cas par cas toutefois, si les amortissements de frais de recherche et de développement et de goodwill sont répartis sur plus de cinq ans, justification doit en être donnée.

La durée d'amortissement des licences et des logiciels varie entre 20% et 33.33%.

Les dotations aux amortissements se font au prorata temporis durant l'année de l'acquisition.

Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne font l'objet de réductions de valeur qu'en cas de moins-value ou de dépréciation durables.

Les écarts de consolidation positifs sont amortis sur une durée de dix ans.

## 1.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, autres que celles engagées pour le paiement d'une rente viagère ou en vertu d'un contrat de location-financement ou de contrats similaires, sont évaluées à leur valeur d'acquisition.

Les droits d'usage dont l'entreprise dispose sur des immobilisations corporelles en vertu de contrats de location-financement ou de contrats similaires, sont portés à l'actif, à concurrence de la partie des versements échelonnés prévus au contrat, représentant la reconstitution en capital de la valeur du bien, objet du contrat.

Est repris sous la valeur d'acquisition des biens acquis contre paiement d'une rente viagère, le capital nécessaire au moment de l'acquisition pour assurer le service de la rente, augmenté du montant payé au comptant et des frais.

Suivant la nature des immobilisations corporelles acquises, le Conseil d'Administration décide au cas par cas pour chacune des acquisitions de l'exercice de la méthode d'amortissement ainsi que du taux applicable.

En règle, il sera fait application des taux généralement admis par l'Administration des Contributions Directes.

Sauf dérogations décidées dans le cas d'espèce, par le Conseil d'Administration, les méthodes d'amortissement et les taux applicables seront les suivants:

- constructions: 5% linéaire
- machines et outillages: 10% linéaire à 33.33% linéaire
- petit matériel: 20% linéaire à 33.33% linéaire
- matériel de bureau: 20% linéaire à 33.33% linéaire
- matériel informatique: 20% linéaire à 33.33% linéaire
- matériel promotionnel: 20% linéaire
- voitures et véhicules utilitaires: 20% linéaire à 33.33% linéaire
- leasing: 10% linéaire à 33.33% linéaire ou durée du contrat
- aménagements en immeubles loués: 10% linéaire à 11.11% linéaire

Les dotations aux amortissements se font au prorata temporis durant l'année de l'acquisition.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne font l'objet de réductions de valeur qu'en cas de moins-value ou de dépréciation durables.

## 1.4 Immobilisations financières

Les participations et actions sont évaluées à leur valeur d'acquisition, frais accessoires exclus.

La valeur d'acquisition des participations, actions ou parts reçues en rémunération d'apports ne consistant pas en numéraire ou résultant de la conversion de créances, correspond à la valeur conventionnelle des biens et valeurs apportés ou des créances converties. Toutefois, si cette valeur conventionnelle est inférieure à la valeur de marché des biens et valeurs apportés ou des créances converties, la valeur d'acquisition correspond à cette valeur supérieure du marché.

Les titres à revenu fixe sont évalués à leur valeur d'acquisition, frais accessoires exclus. Lorsque leur rendement actuariel, calculé à l'achat en tenant compte de leur valeur de remboursement à l'échéance, diffère de leur rendement facial, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat prorata temporis sur la durée restant à courir des titres, comme élément constitutif des intérêts produits par ces titres et est portée, selon le cas, en majoration ou en réduction de la valeur d'acquisition des titres, à moins que la prise en résultat du rendement actuariel par rapport à la prise en résultat du seul rendement facial n'ait qu'un effet négligeable. La prise en résultats de cette différence se produit, le cas échéant, sur base actualisée.

En ce qui concerne les titres dont le revenu est constitué exclusivement, d'après les conditions d'émission, par la différence entre le prix d'émission et la valeur de remboursement, la prise en résultat de cette différence se fait sur une base actualisée, en tenant compte du rendement actuariel à l'achat.

Sans préjudice aux dispositions de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 (Code des Sociétés), les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Les participations et les actions, reprises sous cette rubrique, font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durables justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle les participations ou les actions sont détenues.

Les créances, y compris les titres à revenu fixe, reprises sous cette rubrique, font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

## 1.5 Stocks

### **MATIÈRES PREMIÈRES, FOURNITURES ET MARCHANDISES**

Les matières premières, fournitures et marchandises sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou à la valeur de marché à la date de clôture de l'exercice lorsque cette dernière est inférieure. L'évaluation à la valeur inférieure de marché ne peut être maintenue si ultérieurement la valeur de marché excède la valeur inférieure retenue pour l'évaluation des stocks.

La valeur d'acquisition des matières premières, fournitures et marchandises, est déterminée conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 (Code des Sociétés), par une individualisation du prix de chaque élément.

### **PRODUITS FINIS**

Les produits finis sont évalués à leur valeur d'acquisition ou à la valeur de marché à la date de clôture d'exercice, lorsque cette dernière est inférieure. L'évaluation de la valeur inférieure de marché ne peut être maintenue si ultérieurement la valeur de marché excède la valeur inférieure retenue pour l'évaluation des stocks.

La valeur d'acquisition des produits finis est déterminée conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 (Code des Sociétés) par une individualisation du prix de chaque élément.

Les produits finis fabriqués par l'entreprise même, sont évalués à leur coût de revient.

Le coût de revient des produits finis comprend uniquement:

- le prix d'achat des matières premières, matières consommables et fournitures;
- les coûts de fabrication qui sont directement imputables au produit ou au groupe de produits;
- une quote-part d'une partie des coûts indirects de fabrication.

#### **EN-COURS DE FABRICATION**

Les en-cours de fabrication sont évalués à leur coût de revient:

- le prix d'achat des matières premières, matières consommables et fournitures;
- les coûts de fabrication qui sont directement imputables au produit ou au groupe de produits;
- une quote-part d'une partie des coûts indirects de fabrication.

#### **COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION**

Les commandes en cours d'exécution sont évaluées à leur coût de revient, majoré compte tenu du degré d'avancement des travaux de fabrication, de l'excédent du prix stipulé au contrat par rapport au coût de revient lorsque cet excédent est devenu raisonnablement certain.

Le coût de revient des commandes en exécution comprend uniquement:

- le prix d'achat des matières premières, matières consommables et fournitures;
- les coûts de fabrication qui sont directement imputables au produit ou au groupe de produits;
- une quote-part d'une partie des coûts indirects de fabrication.

### 1.6 Créances à plus d'un an et à un an au plus

Sans préjudice aux dispositions de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 (Code des Sociétés), les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Les créances à plus ou à moins d'un an, qui ne sont pas reprises sous la rubrique « immobilisations financières », font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis, ou lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable déterminée conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 (Code des Sociétés).

Des réductions de valeur complémentaires sont actées sur les créances à plus ou à moins d'un an pour tenir compte soit de l'évolution de leur valeur de réalisation ou de marché, soit des aléas justifiés par la nature des avoirs en cause ou de l'activité exercée.

### 1.7 Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les actions propres de l'entreprise sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition, frais accessoires exclus.

Les actions sont évaluées au prix d'achat, frais accessoires exclus, ou à leur valeur d'apport.

Les titres à revenu fixe sont évalués au prix d'achat, frais accessoires exclus, ou à leur valeur d'apport.

Lorsque le rendement actuariel calculé à l'achat en tenant compte de leur valeur de remboursement à l'échéance, diffère de leur rendement facial, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat prorata temporis sur la durée restant à courir des titres, comme élément constitutif des intérêts produits par ces titres et est portée, selon le cas, en majoration ou en réduction de la valeur d'acquisition des titres à moins que la prise en résultat du rendement actuariel par rapport à la prise en résultat du seul rendement facial n'ait qu'un effet négligeable. La prise en résultats de cette différence se produit le cas échéant sur une base actualisée, compte tenu du rendement actuariel à l'achat.



En ce qui concerne les titres dont le revenu est constitué exclusivement, d'après les conditions d'émission, par la différence entre le prix d'admission et la valeur de remboursement, la prise en résultat de cette différence se fait sur une base actualisée, en tenant compte du rendement actuariel à l'achat.

Les valeurs disponibles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation, à la date de clôture de l'exercice, est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Des réductions de valeur complémentaires sont actées pour tenir compte de l'évolution de leur valeur de réalisation ou de marché.

## 2. EVALUATION DU PASSIF

### 2.1 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir les pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont ou probables ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant.

Outre les provisions, constituées conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 (Code des Sociétés), des provisions sont constituées, le cas échéant, pour couvrir d'autres risques et charges relatifs à:

- des engagements en matière de rente viagère;
- des charges découlant de sûretés personnelles ou réelles constituées en garantie de dettes ou d'engagement de tiers;
- des charges découlant d'engagements relatifs à l'acquisition ou à la cession d'immobilisations;
- l'exécution de commandes passées ou reçues;
- des fluctuations de prix;
- des positions et marchés à terme en devises ou en marchandises;
- des garanties;
- des litiges en suspens.

Les provisions pour les risques et charges citées ci-dessus sont uniquement constituées en cas de risques prévisibles et de charges permanentes qui peuvent exercer une influence sur le résultat de l'exercice en cours ou des exercices suivants. Le montant des provisions est déterminé sur base d'une estimation objective des documents dont les risques et les charges ressortent.

### 2.2 Impôts différés

Les impôts différés sur les subsides en capital et les plus-values réalisées sont initialement évalués au montant normal de taxation qui les aurait frappés si ces subsides et plus-values avaient été taxés à charge de l'exercice au cours duquel ils ont été taxés. L'évaluation se fait sur base du taux d'imposition moyen.

Ils sont évalués sous déduction de l'effet des réductions d'impôts et immunisations dont il est probable, au moment où ces subsides et ces plus-values sont actés, qu'il résultera, dans un avenir prévisible, une diminution de la charge fiscale afférente à ces subsides et ces plus-values.

## 2.3 Dettes à plus d'un an et à un an au plus

Sans préjudice aux dispositions de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 (Code des Sociétés), les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les engagements découlant des droits d'usage dont l'entreprise dispose sur des immobilisations corporelles en vertu de contrats de location-financement ou de contrat similaires sont chaque année évalués à concurrence de la partie des versements échelonnés prévus au contrat, représentant la reconstitution en capital de la valeur du bien, objet du contrat.

## 2.4 Réévaluation

Les immobilisations corporelles et les participations et actions, qui sont reprises sous les immobilisations financières, ne font pas l'objet de réévaluation.

## 2.5 Conversion de devises

Lorsque, à la date du bilan, des avoirs, des dettes et des engagements libellés en devises étrangères font partie des fonds propres de la société et que ces fonds propres sont soumis à l'impôt, ils sont convertis au cours de clôture du marché au comptant, à la date du bilan ou du jour suivant de cotation.

Les montants convertis des devises étrangères sont repris comme suit dans le résultat de l'exercice: les écarts de conversion positifs ne sont pas inclus dans le résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été réalisés; les écarts de conversion négatifs sont directement pris en charge au cours de l'exercice concerné.

### 7.2.6.2 Impôts différés et latences fiscales

	Codes	2004 Montants (K €)	2005 Montants (K €)
• Ventilation de la rubrique 168 du passif	168	584	861
Impôts différés <sup>75</sup>	1681	584	861
Latences fiscales <sup>76</sup>	1682	0	0

### 7.2.7 Etat des frais d'établissement (annexe VII)

	Exercice clôturé au 31 décembre 2005		Exercice clôturé au 31 décembre 2004	
	Codes	Montants (K €)	Codes	Montants (K €)
• Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	8001	42	8001	
• Mutations de l'exercice:				
Nouveaux frais engagés				
Amortissements	8002	10	8002	3
Ecart de conversion	8003	(24)	8003	(30)
Autres	9980		9980	
	8004		8004	69
• Valeur comptable nette au terme de l'exercice				
	8005	28	8005	42
dont:				
Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts, primes de remboursement et autres frais d'établissement				
Frais de restructuration				
	200/2	28	200/2	42
	204		204	

<sup>75</sup> En vertu de l'article 76 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant sur l'exécution du Code des Sociétés.

<sup>76</sup> En vertu de l'article 129 de l'arrêté royal précité.

## 7.2.8 Etat des Immobilisations incorporelles (rubrique 21 de l'actif) (Annexe IX)

	Codes	31/12/2005		31/12/2004	
		1. Frais de recherche et de développement	2. Concessions brevets, licences, etc.	1. Frais de recherche et de développement	2. Concessions brevets, licences, etc.
<b>a) VALEUR D'ACQUISITION</b>					
Au terme de l'exercice précédent	801		157		
Mutations de l'exercice:					
Acquisitions, y compris la production immobilisée	802				
Cessions et désaffectations (-)	803				
Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	804				
Ecart de conversion (+) (-)	9981				
Autres variations	9982				158
Au terme de l'exercice	805		157		158
<b>b) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR</b>					
Au terme de l'exercice précédent	806		58		
Mutations de l'exercice:					
Actés	807		32		31
Repris car excédentaires (-)	808				
Acquis de tiers	809				
Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)	810				
Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-)	811				
Ecart de conversion (+) (-)	9983				
Autres variations	9984				29
Au terme de l'exercice	812		90		60
<b>c) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) - (b)</b>					
	813		67		98

	Codes	31/12/2005		31/12/2004	
		3. Goodwill	4. Acomptes versés	3. Goodwill	4. Acomptes versés
<b>a) VALEUR D'ACQUISITION</b>					
Au terme de l'exercice précédent	801				
Mutations de l'exercice:					
Acquisitions, y compris la production immobilisée	802				
Cessions et désaffectations (-)	803				
Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	804				
Ecart de conversion (+) (-)	9981				
Autres variations	9982				
Au terme de l'exercice	805				
<b>b) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR</b>					
Au terme de l'exercice précédent	806				
Mutations de l'exercice:					
Actés	807				
Repris car excédentaires (-)	808				
Acquis de tiers	809				
Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)	810				
Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-)	811				
Ecart de conversion (+) (-)	9983				
Autres variations	9984				
Au terme de l'exercice	812				
<b>c) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) - (b)</b>					
	813				

## 7.2.9 Etat des Immobilisations corporelles (rubriques 22 à 27 de l'actif)

	Codes	31/12/2005		31/12/2004	
		1. Terrains et constructions	2. Installations machines et outillage	1. Terrains et constructions	2. Installations machines et outillage
<b>a) VALEUR D'ACQUISITION</b>					
Au terme de l'exercice précédent	815	5.450	2.574		
Mutations de l'exercice:					
Acquisitions, y compris la production immobilisée	816	1.415	1.038	169	652
Cessions et désaffectations (-)	817		-25		-163
Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	818			21	-2
Ecart de conversion (+) (-)	9985				
Autres variations	9986			5.260	2.086
Au terme de l'exercice	819	6.865	3.587	5.450	2.573
<b>b) PLUS-VALUES</b>					
Au terme de l'exercice précédent	820				
Mutations de l'exercice:					
. Actées	821				
. Acquis de tiers	822				
. Annulées	823				
. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)	824				
. Ecart de conversion (+) (-)	9987				
. Autres variations	9988				
Au terme de l'exercice	825				
<b>c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR</b>					
Au terme de l'exercice précédent	826	843	1.285		
Mutations de l'exercice:					
. Actées	827	266	309	268	278
. Reprises car excédentaires (-)	828				
. Acquis de tiers	829				
. Annulées à la suite de cessions et désaffectations (-)	830		-2		-82
. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)	831				1
. Ecart de conversion (+) (-)	9989				
. Autres variations	9990			574	1.086
Au terme de l'exercice	832	1.109	1.592	842	1.283
<b>d) VALEUR COMPTABLE NETTE</b>					
<b>AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) - (c)</b>	833	5.756	1.995	4.608	1.290

	Codes	31/12/2005		31/12/2004	
		3. Mobilier et matériel roulant	4. Locations financement et droits similaires	3. Mobilier et matériel roulant	4. Locations financement et droits similaires
<b>a) VALEUR D'ACQUISITION</b>					
Au terme de l'exercice précédent	815	2.148	6.762		
Mutations de l'exercice:					
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	816	569	876	598	1.088
. Cessions et désaffectations (-)	817	-14		-562	-186
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	818			16	8
. Ecart de conversion (+) (-)	9985				
. Autres variations	9986			2.095	5.853
Au terme de l'exercice	819	2.703	7.638	2.147	6.763
<b>b) PIUS-VALUES</b>					
Au terme de l'exercice précédent	820				
Mutations de l'exercice:					
. Actées	821				
. Acquis de tiers	822				
. Annulées (-)	823				
. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)	824				
. Ecart de conversion (+) (-)	9987				
. Autres variations	9988				
Au terme de l'exercice	825				
<b>c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR</b>					
Au terme de l'exercice précédent	826	1.372	2.656		
Mutations de l'exercice:					
. Actées	827	355	1.545	280	1.337
. Reprises car excédentaires (-)	828	-3			
. Acquis de tiers	829				
. Annulées à la suite de cessions et désaffectations (-)	830	-7		-284	-28
. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)	831				
. Ecart de conversion (+) (-)	9989				
. Autres variations	9990			1.375	1.348
Au terme de l'exercice	832	1.717	4.201	1.371	2.657
<b>d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) - (c)</b>					
	833	986	3.437	776	4.106
Dont:					
. Terrains et constructions	250				
. Installations, machines et outillage	251		3.380		4.000
. Mobilier et matériel roulant	252		57		106

	Codes	31/12/2005		31/12/2004	
		5. Autres immobilisations corporelles	6. Immobilisations en cours et acomptes versés	5. Autres immobilisations corporelles	6. Immobilisations en cours et acomptes versés
<b>a) VALEUR D'ACQUISITION</b>					
Au terme de l'exercice précédent	815	13	48		
Mutations de l'exercice:					
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	816		3.671	3	44
. Cessions et désaffectations (-)	817	-13	-70		
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	818			10	-54
. Ecart de conversion (+) (-)	9985				
. Autres variations	9986				58
Au terme de l'exercice	819		3.649	13	48
<b>b) PLUS-VALUES</b>					
Au terme de l'exercice précédent	820				
Mutations de l'exercice:					
. Actées	821				
. Acquises de tiers	822				
. Annulées (-)	823				
. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)	824				
. Ecart de conversion (+) (-)	9987				
. Autres variations	9988				
Au terme de l'exercice	825				
<b>c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR</b>					
Au terme de l'exercice précédent	826	2			
Mutations de l'exercice:					
. Actées	827			2	
. Reprises car excédentaires (-)	828				
. Acquises de tiers	829				
. Annulées à la suite de cessions et désaffectations (-)	830	-2			
. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)	831				
. Ecart de conversion (+) (-)	9989				
. Autres variations	9990				
Au terme de l'exercice	832			2	
<b>d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) - (c)</b>					
	833		3.649	11	48

## 7.2.10 Etat des Immobilisations financières (rubrique 28 de l'actif) (Annexe)

1. PARTICIPATIONS	Codes	31/12/2005		31/12/2004	
		1. Entreprises mises en équivalence	2. Autres entreprises	1. Entreprises mises en équivalence	2. Autres entreprises
		(rubrique 99211)	(rubrique 284)	(rubrique 99211)	(rubrique 284)
<b>a) VALEUR D'ACQUISITION</b>					
Au terme de l'exercice précédent	835		13		
Mutations de l'exercice:					
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	836				13
. Cessions et retraits (-)	837		-13		
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	838				
. Ecart de conversion (+) (-)	9991				
Au terme de l'exercice	839				13
<b>b) PLUS-VALUES</b>					
Au terme de l'exercice précédent	840				
Mutations de l'exercice:					
. Actées	841				
. Acquis de tiers	842				
. Annulées (-)	843				
. Ecart de conversion (+) (-)	9992				
. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)	844				
Au terme de l'exercice	845				
<b>c) REDUCTIONS DE VALEUR</b>					
Au terme de l'exercice précédent	846				
Mutations de l'exercice:					
. Actées	847				
. Reprises car excédentaires (-)	848				
. Acquis de tiers	849				
. Annulées à la suite de cessions et désaffectations (-)	850				
. Ecart de conversion (+) (-)	9993				
. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)	851				
Au terme de l'exercice	852				
<b>d) MONTANTS NON APPELES</b>					
Au terme de l'exercice précédent	853				
Mutations de l'exercice	854				
Au terme de l'exercice	855				
<b>e) VARIATION DES CAPITAUX PROPRES DES SOCIETES</b>					
MISES EN EQUIVALENCE:	9994				
. Quote-part dans le résultat de l'exercice	99941				
. Eliminations du montant des dividendes y afférents	99942				
. Autres types de variations des capitaux propres	99943				
<b>f) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>					
<b>(a) + (b) - (c) - (d) +/- (e)</b>	856				13

2. créances	Codes	31/12/2005		31/12/2004	
		1. Entreprises mises en équivalence	2. Autres entreprises	1. Entreprises mises en équivalence	2. Autres entreprises
		(rubrique 99212)	(rubrique 285/8)	(rubrique 99212)	(rubrique 285/8)
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>	857		1		
Mutations de l'exercice:					
. Additions	858				
. Remboursements	859				
. Réductions de valeur actées	860				
. Réductions de valeur reprises	86				
. Ecart de conversion	9995				
. Autres	863				
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	864		1		
<b>REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	865				

## 7.2.11 Etat des Réserves consolidées (rubrique 9910 du passif) (Annexe XI)

	Codes	31/12/05	31/12/04
<b>RESERVES CONSOLIDEES AU TERME DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>	99001	786	
Mutations de l'exercice			
- Quote-part du groupe dans le résultat consolidé	99002	419	746
- Autres variations	99003	-150	
Réserve légale de EVADIX SA au 31.12.2003			2
Bénéfice reporté de EVADIX SA au 31.12.2003			39
Dividendes		-150	
<b>RESERVES CONSOLIDEES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	99004	1.055	787

## 7.2.12 Etat des Ecart de consolidation et de mise en équivalence (rubrique 9920 de l'actif, rubrique 9911 du passif) (Annexe XII)

### 7.2.12.1 En ce qui concerne l'exercice clôturé au 31 décembre 2005

	Codes	Ecart de consolidation		Ecart de mise en équivalence	
		1. Positifs	2. Négatifs	3. Positifs	4. Négatifs
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>	9901	370	118		
Mutations de l'exercice:					
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention	9902				
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	9903				
Amortissements	9904	-41			
Ecart porté en résultats	9905				
Autres variations	9906				
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	9907	329	118		



7.2.12.2 En ce qui concerne l'exercice clôturé au 31 décembre 2004:

	Codes	Ecart de consolidation		Ecart de mise en équivalence	
		1. Positifs	2. Négatifs	3. Positifs	4. Négatifs
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>	9901				
Mutations de l'exercice:					
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention	9902		19		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	9903				
Amortissements	9904	(41)			
Ecart porté en résultat	9905				
Autres variations	9906	411	100		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	9907	370	119		

### 7.2.13 Etat des Dettes (rubriques 17 et 42/48 du passif) (Annexe XIII)

A. Ventilation des dettes à l'origine à plus d'un an, en fonction de leur durée résiduelle

	Codes	31/12/05			31/12/04		
		DETTE			DETTE		
		1. Échéant dans l'année	2. Ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	3. Ayant plus de 5 ans à courir	1. Échéant dans l'année	2. Ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	3. Ayant plus de 5 ans à courir
		(rubrique 42)	(rubrique 17)		(rubrique 42)	(rubrique 17)	
Dettes financières	880	2.009	5.496	2.480	1.961	5.081	1.799
1. Emprunts subordonnés	881						
2. Emprunts obligataires non subordonnés	882						
3. Dettes de location-financement et assimilées	883	980	1.579		1.225	1.909	
4. Etablissements de crédit	884	695	1.168	1.509	649	2.150	1.115
5. Autres emprunts	885	334	2.749	971	87	1.022	684
Dettes commerciales	886				23	2	
1. Fournisseurs	887				23	2	
2. Effets à payer	888						
Acomptes reçus sur commandes	889						
Autre dettes	890	2					
<b>TOTAL</b>	<b>891</b>	<b>2.011</b>	<b>5.496</b>	<b>2.480</b>	<b>1.984</b>	<b>5.083</b>	<b>1.799</b>

B. DETTES (OU PARTIES DE DETTES) GARANTIES PAR DES SURETES REELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES SUR LES ACTIFS DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

	Codes	31/12/05	31/12/04
<b>Dettes financières</b>	8922	9.025	8.841
1. Emprunts subordonnés	8932		
2. Emprunts obligataires non subordonnés	8942		
3. Dettes de location-financement et assimilées	8952	2.558	3.134
4. Etablissements de crédit	8962	3.258	3.914
5. Autres emprunts	8972	3.209	1.793
<b>Dettes commerciales</b>	8982		25
1. Fournisseurs	8992		25
2. Effets à payer	9002		
<b>Acomptes reçus sur commandes</b>	9012		
<b>Dettes fiscales, salariales et sociales</b>	9022		
1. Impôts	9032		
2. Rémunérations et charges sociales	9042		
<b>Autres dettes</b>	9052		
<b>TOTAL</b>	<b>9062</b>	<b>9.025</b>	<b>8.866</b>

#### 7.2.14 Résultat (annexe XIV)

	Codes	31/12/05	31/12/04
A.2 Chiffre d'affaires agrégé du Groupe en Belgique (rubrique 70 du compte de résultat)	99083	29.400	27.806
<b>B. EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL (en unités) ET FRAIS DE PERSONNEL</b>			
B.1 Entreprises consolidantes et filiales consolidées par intégration globale			
B.11 Effectif moyen du personnel	90901	289	292
Ouvriers	90911	232	236
Employés	90921	57	56
Personnel de direction	90931		
Autres	90941		
B.12 Frais de personnel (rubrique 62 du compte de résultat)			
Rémunérations et charges sociales	99621	10.641	10.225
Pensions	99622		
B.13 Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées	99081	289	292

C.1 Ventilation des AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS (rubrique 764/9), s'ils sont importants		
Ajustements exercices antérieurs		10
Régularisation années antérieures		6
Produits ex prec	52	
C.2 Ventilation des AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES (rubrique 664/8), si elles sont importantes		
Charges non récurrentes	67	34
Régularisation années antérieures		36

## 7.2.15 Droits et engagements hors bilan (annexe XV)

	Codes	31/12/05	31/12/04
<b>A.1. Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par les entreprises comprises dans la consolidation, pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers</b>	9149		
2. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par les entreprises comprises dans la consolidation sur leurs actifs propres, pour sûreté des dettes et engagements respectivement:			
- d'entreprises comprises dans la consolidation	99086	24.057	19.232
- de tiers	99087		
3. Biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom, mais aux risques et profits des entreprises comprises dans la consolidation s'ils ne sont pas portés au bilan	9217		
4. a) Engagements importants d'acquisition d'immobilisations	9218	8.351	
b) Engagements importants de cession d'immobilisations	9219		
5. a) Droits résultant d'opérations relatives:			
- aux taux d'intérêt	99088		
- aux taux de change	99089		
- aux prix des matières premières ou marchandises	99090		
- autres opérations similaires	99091		
b) Engagements résultant d'opérations relatives:			
- aux taux d'intérêt	99092		
- aux taux de change	99093		
- aux prix des matières premières ou marchandises	99094		
- autres opérations similaires	99095		

B. Engagements résultant de garanties techniques attachées à des ventes ou à des prestations déjà effectuées

Néant.

C. Litiges importants et autres engagements importants

En ce qui concerne les comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2005

- Acquisition des actions Etibel international SA le 10/04/2006 pour 1.600 K € sur base d'une convention signée le 16/12/2005.
- Acquisition d'actifs (terrains, bâtiments et machines) en Roumanie par la Société EVADIX MPI SRL, le 01/02/2006 pour un total de 1.322 K € sur base de conventions signées le 29/11/2005.
- CASTERMAN PRINTING SA: Acquisition d'une ligne d'impression par rotative et construction d'un hall industriel pour 12.000.000 € – déjà engagé (immob. en cours) 3.648 K €.
- Anantissement des actions des filiales
  - De 1.999 actions de EVADIX Logistics SA,
  - De 234 actions de EVADIX Services SA,
  - De 992 actions de EVADIX DMS SA,
  - De 1.292 actions de EVADIX.net SA,
  - De 7.560 actions de Casterman Printing SA.

Ces dernières ont été données en garantie de deux emprunts bancaires pour un total de K EUR 750 contractés par EVADIX SA auprès des banques Fortis et ING.

- Assurance solde restant dû en garantie de deux emprunts bancaires contractés par sa filiale Casterman Printing SA pour 400K€ auprès des banques Fortis et ING.
- Caution solidaire de EVADIX SA pour des emprunts bancaires de ses filiales à hauteur de K EUR 6.610 et pour des leasings contractés par ses filiales à hauteur de 5.792 K €; soit un total de 12.402 K €.
- Caution solidaire de EVADIX SA pour un emprunt convertible contracté par Casterman Printing SA auprès de la Sogepa à hauteur de 1.000 K €.
- Garantie reçue de la Sowalfin en faveur de EVADIX SA à hauteur de 375 K €.
- Les terrains et immeubles appartenant à Casterman Printing SA dont la valeur comptable à fin 2005 s'élève à 1.431 K € font l'objet d'inscriptions hypothécaires pour un total de 1.828 K € garantis par EVADIX SA.
- Subsidés gagés à hauteur de 500 K € pour le préfinancement roll-over sur Roto 6 et bâtiment de Casterman printing.
- Promesse de ne pas faire pour Casterman Printing: ne pas conférer des sûretés à des tiers sans accord bancaire (negative pledge) de même que ne pas distribuer de dividendes ou management fees sans accord bancaire préalable.
- Engagement de confier à Fortis 50% du service financier du Groupe EVADIX.
- Engagement de Casterman Printing SA et/ou de EVADIX SA de lever, endéans les 18 mois l'option de conversion d'emprunt convertible de 1 Million d'euros de SOGEPa SA ou de procéder à une augmentation de capital de la SA Casterman Printing à concurrence de 1.000.000,00 € (en espèces ne provenant pas du Groupe).

Dans le second cas, les fonds provenant de l'augmentation de capital serviront au remboursement de l'emprunt SOGEPa SA. La convention d'emprunt convertible de 1 million d'euros à intervenir entre SOGEPa SA et Casterman Printing SA, ainsi que cet engagement, devront être approuvés par FORTIS.

- Pari Passu relatif à Casterman Printing: sûretés à parité de rang entre ING Belgique et FORTIS:
  - mandat de conférer hypothèque en 525.000 € en principal et accessoire sur les biens immobiliers de Casterman Printing SA en faveur de Fortis et de 500.000 € en faveur d'ING;
  - hypothèque de 110.000 € en faveur de Fortis et mandat de conférer hypothèque de EUR 787.500 (acte du 29/08/2003).
- Hypothèque sur le hall, 4 Rue Pasquier Grenier, concernant un crédit d'investissement et revolving de 49.578,03 €.
- Codébiton pour les entreprises liées: 13.471,00 K €
- Emprunt convertible Sogepa chez Casterman Printing de 1 Million d'euros: si 18 mois après le 28/06/05, le capital de EVADIX SA n'est pas augmenté de minimum 1 Million d'euros, le prêt sera converti en capital de Casterman Printing SA.
- Convention Etibel International SA: si EVADIX n'est pas entrée en bourse au 31/12/06 ou à toute autre date convenue entre les parties, M.Lahaye pourra solliciter le rachat des 47.000 Actions qu'il détiendra et ce, dans un délais de 12 mois. Evadix s'engage à acheter les actions dans les 2 mois de la demande de M.Lahaye par une ou plusieurs de ses filiales pour 1,4 Million d'euros majoré de 4% d'intérêts.

L'administrateur délégué se porte fort de la majorité qualifiée des actionnaires d'EVADIX et/ou de ses filiales sur cette opération de rachat.

En ce qui concerne les comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2004:

- Nantissement des actions des filiales.
- Garantie reçue de la Sowalfin.
- Assurances vie dont les soldes sont donnés en garantie de 2 emprunts bancaires contractés par la filiale Casterman Printing pour 400 K €
- Achat en date du 01/01/04 du solde des actions EVADIX E-Land.

D. Engagements en matière de pensions de retraite et de survie au profit du personnel ou des dirigeants, à charge des entreprises comprises dans la consolidation

- Police d'assurance-groupe (retraite, accident, invalidité) ainsi qu'une police d'assurance maladie, hospitalisation et soins de santé souscrites en faveur du personnel employé signataire d'un contrat à durée indéterminée. La contribution annuelle du groupe EVADIX est d'environ 50% des primes.

7.2.15 Relation avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation, qui ne sont pas comprises dans la consolidation (annexe XVI)

Néant.

## 7.3 COMPTES STATUTAIRES 2003 DE LA SOCIETE ANONYME EVADIX

Les comptes statutaires 2003 en version complète sont incorporés par référence et sont disponibles auprès de la Centrale des Bilans de la Banque Nationale de Belgique, boulevard de Berlaimont 14 à 1000 Bruxelles.

Les règles d'évaluation comptables utilisées pour les comptes statutaires 2003 de la Société sont identiques aux règles d'évaluation d'application pour les comptes consolidés 2004 et 2005 du Groupe EVADIX (hormis la règle relative à l'amortissement des écarts de consolidation positifs sur une durée de 10 ans).

**TABLEAU COMPARATIF RESUME 2003-2005**

**BILAN APRES REPARTITION**

	31.12.2003	31.12.2004	31.12.2005
	en K €	en K €	en K €
<b>ACTIF</b>			
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>			
	<b>3616</b>	<b>3712</b>	<b>5209</b>
I. Frais d'établissement	34	17	2
II. Immobilisations incorporelles	1	1	1
III. Immobilisations corporelles	43	51	46
A. Terrains et constructions			
B. Installations, machines et outillage	1	1	0
C. Mobilier et matériel roulant	42	50	46
D. Location-financement et droits similaires			
E. Autres immobilisations corporelles			
F. Immobilisations en cours et acomptes versés			
IV. Immobilisations financières	3538	3643	5160
A. Entreprises liées	3432	3630	5160
1. Participations	3432	3630	5150
2. Créances	0	0	10
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	106	13	0
1. Participations	106	13	0
2. Créances			
C. Autres immobilisations financières	0	0	0
1. Actions et parts			
2. Créances et cautionnements en numéraire			
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>			
	<b>1195</b>	<b>1435</b>	<b>793</b>
V. Créances à plus d'un an	0	0	0
A. Créances commerciales			
B. Autres créances			
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	0	0	0
A. Stocks	0	0	0
1. Approvisionnements			
2. En-cours de fabrication			
3. Produits finis			
4. Marchandises			
5. Immeubles destinés à la vente			
6. Acomptes versés			
B. Commandes en cours d'exécution			
VII. Créances à un an au plus	1145	1246	650
A. Créances commerciales	149	289	129
B. Autres créances	996	957	521
VIII. Placements de trésorerie	0	0	0
A. Actions propres			
B. Autres placements			
IX. Valeurs disponibles	35	173	128
X. Comptes de régularisation	15	16	15
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>4811</b>	<b>5147</b>	<b>6002</b>

## BILAN APRES REPARTITION

	31.12.2003 en K€	31.12.2004 en K€	31.12.2005 en K€
<b>PASSIF</b>			
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1664</b>	<b>1702</b>	<b>1696</b>
I. Capital	1623	1623	1623
A. Capital souscrit	1623	1623	1623
B. Capital non appelé			
II. Primes d'émission			
III. Plus-values de réévaluation			
IV. Réserves	2	13	21
A. Réserve légale	2	13	21
B. Réserves indisponibles	0	0	0
1. Pour actions propres			
2. Autres			
C. Réserves immunisées			
D. Réserves disponibles			
V.			
Bénéfice reporté	39	66	52
Perte reportée			
VI. Subsidés en capital			
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	0	0	0
VII. A. Provisions pour risques et charges	0	0	0
1. Pensions et obligations similaires			
2. Charges fiscales			
3. Grosses réparations et gros entretien			
4. Autres risques et charges			
B. Impôts différés			
DETTES	3147	3445	4306
VIII. Dettes à plus d'un an	729	441	1277
A. Dettes financières	729	441	1277
1. Emprunts subordonnés	0	0	1000
2. Emprunts obligataires non subordonnés			
3. Dettes de location-financement et assimilées			
4. Etablissements de crédit	605	441	277
5. Autres emprunts	124	0	0
B. Dettes commerciales	0	0	0
1. Fournisseurs			
2. Effets à payer			
C. Acomptes reçus sur commandes			
D. Autres dettes			
IX. Dettes à un an au plus	2379	2987	2952
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	564	164	164
B. Dettes financières	0	0	0
1. Etablissements de crédit			
2. Autres emprunts			
C. Dettes commerciales	161	75	64
1. Fournisseurs	161	75	64
2. Effets à payer			
D. Acomptes reçus sur commandes			
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	59	123	119
1. Impôts	41	67	64
2. Rémunérations et charges sociales	18	56	55
F. Autres dettes	1595	2625	2605
X. Comptes de régularisation	39	17	77
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>4811</b>	<b>5147</b>	<b>6002</b>

**COMPTE DE RESULTATS**

	31.12.2003 en K €	31.12.2004 en K €	31.12.2005 en K €
I. Ventes et prestations	1032	1060	1071
A. Chiffre d'affaires	990	998	1048
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)			
C. Production immobilisée			
D. Autres produits d'exploitation	42	62	23
II. Coût des ventes et prestations	-857	-898	-903
A. Approvisionnements et marchandises	0	0	0
1. Achats			
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)			
B. Services et biens divers	706	533	560
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	124	318	302
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immob. incorporelles et corporelles	24	41	36
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -)			
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)			
G. Autres charges d'exploit.	3	6	5
H. Charges d'exploit. portées à l'actif au titre de frais de restructur.			
III. Bénéfice d'exploitation	175	162	168
Perte d'exploitation			
IV. Produits financiers	233	725	826
A. Produits des immobilisations financières	0	300	170
B. Produits des actifs circulants	233	425	656
C. Autres produits financiers			
V. Charges financières	-305	-539	-791
A. Charges des dettes	300	535	783
B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub. II.E. (dotations +, reprises -)			
C. Autres charges financières	5	4	8
VI. Bénéfice courant avant impôts (+)	103	348	203
Perte courante avant impôts (-)			
VII. Produits exceptionnels	0	0	6
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles			
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières			
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels			
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés			
E. Autres produits exceptionnels	0	0	6
VIII. Charges exceptionnelles	-8	-130	-42
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles			
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	0	130	40
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels (dotations +, utilisations -)			
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés			
E. Autres charges exceptionnelles	8	0	2
F. Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration			
IX. Bénéfice de l'exercice avant impôts (+)	95	218	167
Perte de l'exercice avant impôts (-)			
IX bis. Prélèvements sur les impôts différés (+)			
B. Transfert aux impôts différés (-)			
X. Impôts sur le résultat	-28	-30	-24
A. Impôts	-28	-30	-24
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales			
XI. Bénéfice de l'exercice (+)	67	188	143
Perte de l'exercice (-)			
XII. Prélèvements sur les réserves immunisées			
Transfert aux réserves immunisées			
XIII. Bénéfice de l'exercice à affecter (+)	67	188	143
Perte de l'exercice à affecter (-)			



## AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

	31.12.2003 en K €	31.12.2004 en K €	31.12.2005 en K €
A.			
Bénéfice à affecter	41	227	209
Perte à affecter	0	0	0
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	188	143	
Perte de l'exercice à affecter	0	0	0
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	0	39	66
Perte reportée de l'exercice précédent	-26	0	0
B.			
Prélèvements sur les capitaux propres	0	0	0
1. Sur le capital et les primes d'émission			
2. Sur les réserves			
C.			
Affectations aux capitaux propres	-2	-11	-7
1. Au capital et aux primes d'émission			
2. A la réserve légale	2	11	7
3. Aux autres réserves			
D.			
Résultats à reporter			
1. Bénéfice à reporter	-39	-66	-52
2. Perte à reporter	0	0	0
E.			
Intervention d'associés dans la perte			
F.			
Bénéfice à distribuer	0	-150	-150
1. Rémunération du capital	0	150	150
2. Administrateurs ou gérants			
3. Autres allocataires			

## 7.4 RAPPORTS DU COMMISSAIRE

### 7.4.1 Rapport du Commissaire sur les comptes consolidés clôturés le 31 décembre 2005

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

DE LA SOCIETE EVADIX SA SUR LES COMPTES CONSOLIDES POUR

L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2005

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport sur l'exécution de la mission de révision qui nous a été confiée.

Nous avons procédé à la révision des comptes consolidés pour l'exercice le 31 décembre 2005, établis sur la base des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, dont le total du bilan s'élève à € 31.485(000) et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 419(000). Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques complémentaires requises par la loi.

L'établissement des comptes consolidés et l'appréciation des informations à reprendre dans le rapport consolidé de gestion relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre contrôle des comptes consolidés a été effectué conformément aux normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Reviseurs d'Entreprises.

Attestation sans réserve des comptes consolidés

Les normes de révision précitées requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de l'ensemble consolidé en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Les responsables de la société ont répondu avec clarté à nos demandes d'explications et d'information. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes consolidés. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, des règles de consolidation et des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, compte tenu des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, les comptes consolidés clos le 31 décembre 2005 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'ensemble consolidé.

Attestations et informations complémentaires

Nous complétons notre rapport par les attestations et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes consolidés:

Le rapport consolidé de gestion comprend les informations requises par la loi et concorde avec les comptes consolidés. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation est confronté, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas de contradictions évidentes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

Nous nous référons aux règles de classification décidées par le conseil d'administration relatif aux logiciels informatiques sous immobilisations corporelles.

Anvers, le 8 mai 2006.

VAN PASSEL, MAZARS & GUERARD

Commissaire  
représentée par Hugo Van Passel  
Associé

## 7.4.2 Rapport du Commissaire sur les comptes consolidés clôturés le 31 décembre 2004

RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDES

DE L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2004

PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE

LA SOCIETE EVADIX S.A.

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de la mission de révision qui nous a été confiée.

Nous avons procédé à la révision des comptes consolidés établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration de la société, pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2004, dont le total du bilan s'élève à 23.946.(000) EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de 746.(000) EUR. Nous avons également procédé à la vérification du rapport consolidé de gestion.

Attestation sans réserve des comptes consolidés

Nos contrôles ont été réalisés en conformité avec les normes de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes professionnelles requièrent que notre révision soit organisée et exécutée de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'inexactitudes significatives compte tenu des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de l'ensemble consolidé en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu les explications et informations requises pour nos contrôles. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes consolidés. Nous avons évalué le bien fondé des règles d'évaluation, des règles de consolidation et des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2004 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'ensemble consolidé en conformité aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique et les informations données dans l'annexe sont adéquates.

EVADIX CONSOLIDE S.A.

Attestation complémentaire

Nous complétons notre rapport par l'attestation complémentaire suivante qui n'est pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes consolidés:

le rapport de gestion contient les informations requises par la loi et concorde avec les comptes consolidés.

Anvers, le 9 mai 2005.

VAN PASSEL, MAZARS & GUERARD

Commissaire  
représentée par Hugo Van Passel  
Reviseur d'entreprises

### 7.4.3 Rapport du commissaire sur les comptes (non consolidés) clôturés le 31 décembre 2003

EVADIX SA

RAPPORT DU COMMISSAIRE

SUR L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2003

PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

Aux Actionnaires,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de la mission de révision qui nous a été confiée.

Nous avons procédé à la révision des comptes annuels établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration de la société, pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2003, dont le total du bilan s'élève à 4.811 (000) EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 67 (000) EUR. Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques complémentaires requises par la loi.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nos contrôles ont été réalisés en conformité avec les normes de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes professionnelles requièrent que notre révision soit organisée et exécutée de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'inexactitudes significatives compte tenu des dispositions légales et réglementaires applicables aux comptes annuels en Belgique.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Les responsables de la société ont répondu avec clarté à nos demandes d'explications et d'informations. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent, les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2003 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et les informations données dans l'annexe sont adéquates.

Attestations complémentaires

Nous complétons notre rapport par les attestations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Le rapport de gestion contient les informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue et les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous ne devons vous signaler aucune opération conclue ou décision prise en violation des statuts ou du Code des Sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'Assemblée Générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Bruxelles, le 19 avril 2004

Le commissaire

DELOITTE & TOUCHE Reviseurs d'Entreprises

SC s.f.d. SCRL

Représentée par Eric Nys

Imprimé par:



Imprimé sur:



- pages intérieures: HannoArt silk, 150 g/m<sup>2</sup>, papier couché machine sans bois demi/mat, produit de Sappi, et distribué exclusivement en Belgique par Papyrus n.v./s.a.
- couverture: HannoArt silk, 300 g/m<sup>2</sup>, papier couché machine sans bois demi/mat, produit de Sappi, et distribué exclusivement en Belgique par Papyrus n.v./s.a.

Listing Sponsor:



Conseiller juridique: ● **NautaDutilh**

Conception graphique et mise en page: The **Ad Store**



rue de la Borgnette, 15  
7500 Tournai



rue de l'Industrie, 44  
1040 Bruxelles



avenue Tedesco, 26  
1160 Bruxelles

● **NautaDutilh**

chaussée de la Hulpe, 177 / 6  
1170 Bruxelles  
Tél.: 32 2 566 80 00  
Fax: 32 2 566 80 01



[www.nextcap.be](http://www.nextcap.be)